

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS	4
INTRODUCTION.....	10
PROBLEMATIQUE	12
1. Le mécanisme des trappes d'inactivité.....	12
<i>a. Le différentiel de revenus.....</i>	<i>12</i>
<i>b. Des incertitudes financières et statutaires.....</i>	<i>13</i>
<i>c. Le facteur temps : de la trappe à la nasse</i>	<i>13</i>
2. Hypothèses de travail.....	14
3. Démarche et méthode	16
<i>a. Analyse quantitative.....</i>	<i>17</i>
<i>b. Analyse qualitative.....</i>	<i>18</i>
Chapitre I : Analyse statistique des trappes d'inactivité	20
1. Présentation de la population.....	20
<i>a. L'analyse des flux des bénéficiaires des minima sociaux. (R.M.I., A.P.I.).....</i>	<i>21</i>
2. Les variables structurantes du modèle des trappes d'inactivité.....	22
<i>a. L'ancienneté dans le dispositif</i>	<i>23</i>
<i>b. Le différentiel de revenu</i>	<i>24</i>
3. Vérification de la pertinence du modèle des trappes d'inactivité	28
4. Rôle des variables susceptibles d'intervenir en dehors du modèle initial.....	31
<i>a. Le type de ménage</i>	<i>31</i>
<i>b. Le sexe.....</i>	<i>32</i>
<i>c. L'âge.....</i>	<i>32</i>
<i>d. La nationalité</i>	<i>34</i>
<i>e. Les ressources extérieures.....</i>	<i>35</i>
<i>f. Le contexte d'habitat</i>	<i>35</i>
<i>g. Le marché local de l'emploi</i>	<i>36</i>
<i>h. Examen de l'effet propre de chacune des variables.....</i>	<i>36</i>
5. Les allocataires entrés en 1989 au RMI : analyse d'une cohorte	39
Chapitre II : présentation de l'échantillon.....	46
1. Présentation statistique	46
<i>a. Facteurs personnels</i>	<i>46</i>
<i>b. Facteurs culturels</i>	<i>48</i>
<i>c. Facteurs d'opportunités</i>	<i>49</i>
<i>d. Facteurs liés au travail social.....</i>	<i>51</i>
2. Présentation des cas type.....	52
<i>a. La reconstruction de soi.....</i>	<i>53</i>
<i>b. Ras-le-bol de la galère.....</i>	<i>54</i>
<i>c. Un emploi digne de moi</i>	<i>55</i>
<i>d. Itinéraire d'un artiste</i>	<i>57</i>
<i>e. La fin du moratoire étudiant</i>	<i>58</i>
<i>f. Le coût du refus de l'assistance.....</i>	<i>60</i>
<i>g. Itinéraire d'un ouvrier déchu</i>	<i>61</i>

<i>h. La tyrannie du quotidien</i>	62
Chapitre III : Histoire des individus	65
1. Des maintiens dans le dispositif R.M.I.	65
<i>a. De rupture en rupture : se retrouver « sur la touche »</i>	65
<i>b. Avec ou sans diplôme : des parcours scolaires débouchant sur une impasse</i>	71
<i>c. Réaliser mes projets</i>	73
2. Sorties du dispositif	74
<i>a. « Je reviens de loin »</i>	74
<i>b. Une réorientation des moyens et des fins</i>	76
<i>c. « Le diplôme, ça aide »</i>	77
<i>d. S'en sortir pour et grâce aux siens</i>	79
Chapitre IV : les orientations culturelles des acteurs	82
1. Le maintien dans le dispositif	82
<i>a. Une culture de la pauvreté</i>	82
<i>b. Une logique de l'honneur</i>	86
<i>c. La bohème</i>	88
<i>d. RMI et liens communautaires</i>	90
2. Sorties du dispositif	92
<i>a. Une éthique du travail</i>	92
<i>b. La pression des proches</i>	94
Chapitre V : Les opportunités	96
1. Le maintien	96
<i>a. Des emplois inadaptés</i>	96
<i>b. Des réseaux de sociabilité qui enferment</i>	101
<i>c. Combines et travail au noir</i>	102
2. Sorties du dispositif	104
<i>a. Accepter un emploi malgré tout</i>	104
<i>b. La sociabilité comme opportunité</i>	105
<i>c. Les ressources informelles</i>	108
<i>d. Créer son emploi</i>	108
Chapitre VI : Les effets contrastés du travail social	110
1. Le maintien dans le dispositif	110
<i>a. La mise à distance du travail social : se protéger du stigmaté</i>	110
<i>b. Le travail social, inhibiteur de projets</i>	113
<i>c. La figure de l'ayant-droit</i>	115
<i>d. Le travail social impuissant</i>	117
2. Les sorties du dispositif	118
<i>a. Le travail social comme repoussoir</i>	119
<i>b. Le travail social comme ressource</i>	120
<i>c. Le soutien moral</i>	123
3. L'analyse des intervenants sociaux	124
Conclusion	127
1. Au-delà de la rationalité ?	127
2. Il n'y a pas un public de RMIstes	128

3. De bonnes raisons.....	129
<i>a. Pourquoi rester dans le dispositif ?</i>	<i>129</i>
<i>b. Pourquoi sortir du dispositif ?.....</i>	<i>131</i>
4. La réversibilité des facteurs.....	132
5. Comment aider ceux qui s'en sortent ?	134
<i>a. Réduire les coûts et les risques du retour à l'emploi.</i>	<i>134</i>
<i>b. Réduire la complexité des dispositifs.</i>	<i>135</i>
<i>c. Le modèle des trappes d'inactivité implique la mise en œuvre de mesures progressives</i>	<i>135</i>
<i>d. Le travail au noir</i>	<i>135</i>
<i>e. Revenir aux problèmes du travail.....</i>	<i>135</i>
<i>f. Faut-il distinguer les dispositifs d'aide ?.....</i>	<i>136</i>
<i>g. Individualiser les mesures et les procédures de suivi des individus</i>	<i>136</i>
Bibliographie	137

AVANT-PROPOS

Le dossier d'étude que l'on va lire fait partie d'une catégorie trop rare : celle des documents à la fois originaux, clairs et instructifs. Financée par le Commissariat Général du Plan (que nous remercions vivement pour son accord à une diffusion sous forme de *Dossier d'Etude. Allocations Familiales*), et réalisée à partir des fichiers de la caisse d'Allocations familiales de Gironde, cette étude, avec certes ses quelques imperfections mais surtout avec ses qualités, mérite d'être diffusée dans le réseau des CAF.

Une étude originale sur les formes de (dés)incitation

Cette étude s'inscrit dans la famille des expertises sur le thème très actuel des rapports entre protection sociale et marché du travail, appréciés à l'aune des phénomènes d'incitation et de désincitation.

La littérature savante et la littérature politique se sont considérablement développées ces derniers temps autour de ces phénomènes. Si personne n'en conteste l'existence, il n'y a pas d'accord sur leur dénomination, sur leur caractérisation et, surtout, sur leur ampleur. Des controverses scientifiques importantes, relayées par des polémiques politiques tout à fait notables, se sont récemment amplifiées, en particulier autour de travaux réalisés à l'INSEE¹. Tous ces débats sur les trappes (ou pièges) à (ou de) pauvreté (ou inactivité) prennent place dans les réflexions et propositions en cours concernant l'évolution de l'architecture des transferts et des prélèvements sociaux.

A côté des travaux économétriques et des réflexions en termes de théories de la justice, ce rapport a l'immense mérite de confronter des analyses à des expériences vécues et des appréciations individuelles. Trop souvent les approches des questions d'incitation et/ou de désincitation se cantonnent à des constructions théoriques de philosophie politique ou à des modèles économétriques (des mathématiques pour l'économie) compliquées, sans toujours les confronter à la réalité. Ici, c'est surtout le sens donné par des acteurs sociaux à des décisions et à des situations qui est mis en évidence et apprécié. Les allocataires du RMI, dans leur hétérogénéité sont en effet considérés comme des acteurs sociaux, avec des capacités rationnelles d'action, et non comme des agents totalement dominés, incapables de marge de manœuvre.

Avec beaucoup de prudence, signalant systématiquement les limites de la démarche retenue, les auteurs (qui maîtrisent les termes et les enjeux des débats) apportent des éléments d'évaluation et d'analyse de ces questions, à partir d'une étude de cas sur les effets (dés)incitatifs des minima sociaux, en l'occurrence le RMI.

Ce travail, réalisé en partenariat avec la CAF 33, a été conduit par Antoine Véréout, chargé de recherche à l'Institut régional du travail social Aquitaine (IRTSA), David Deplaw et Murielle Villeneuve, tous deux doctorants à l'Université Bordeaux II, sous la direction du sociologue François Dubet.

L'étude porte sur les conditions et les décisions du retour à l'activité ou bien du maintien dans l'inactivité. Les trappes d'inactivité sont définies comme les situations d'individus qui n'auraient aucun intérêt à sortir du RMI car leurs gains financiers seraient très faibles, voire négatifs.

Les fichiers de RMIstes de la CAF, et la compréhension des personnes concernées

¹ Voir pour ce débat singulier mais tout à fait significatif (même si par moments méthodologiquement particulièrement sophistiqué) Guy Laroque, Bernard Salanié, « Prélèvements et transferts sociaux : une analyse des incitations financières au travail », *Economie et Statistique*, n°328, 1999, pp. 3-19 ; « Une décomposition du non-emploi en France », *Economie et Statistique*, n°331, 2000, pp. 47-66 ; Henri Sterdyniak, « Econométrie de la misère, misère de l'économétrie », *Revue de l'OFCE*, n°75, 2000, pp. 299-314 ; Guy Laroque, Bernard Salanié, « Réponse à Henri Sterdyniak », *Revue de l'OFCE*, n°76, 2001, pp. 217-222.

Les auteurs schématisent divers scénarios de mécanisme de trappes d'inactivité en fonction de différentiels de revenus attendus (i.e les gains financiers qui peuvent être attendus d'une prise d'emploi), en faisant varier les niveaux d'espérance salariale au niveau du SMIC ou d'une certaine proportion du SMIC (moitié ou trois quarts).

Selon les auteurs, deux grandes variables permettent d'apprécier des trappes potentielles d'inactivité :

- (i) La durée d'éloignement vis-à-vis du marché du travail.
- (ii) Le différentiel entre revenus issus du RMI et revenus tirés d'un emploi.

Dans leur modèle de définition et d'appréciation des trappes d'inactivité, les individus conjuguant un faible différentiel de revenus et une forte ancienneté dans le dispositif devraient vivre le plus d'effets désincitatifs. A l'inverse les personnes se trouvant depuis peu de temps dans le dispositif et pouvant espérer un différentiel de revenu élevé, ne devraient pas rencontrer de trappe à inactivité.

Au centre du propos on trouve, en fait, une première question descriptive qui se dédouble :

- (i) Qui sont les RMIstes quittant le dispositif pour prendre un emploi ?
- (ii) Qui sont les RMIstes restant dans le dispositif ?

Les auteurs ne cherchent pas seulement à décrire, mais également à expliquer et – mieux encore – à comprendre les décisions en s'attachant à ce qu'en disent les personnes concernées. Il s'agit de saisir les stratégies des acteurs, et les « bonnes raisons » qui les sous-tendent, en pesant l'importance réciproque des variables qui peuvent avoir une influence sur les choix, les comportements et les attitudes des allocataires du RMI. Avec une double approche, une exploitation statistique des fichiers de la CAF puis des entretiens approfondis auprès d'un « échantillon raisonné » d'allocataires, l'objectif est de « cerner la totalité de ces variables et leurs interactions, et surtout de comprendre le sens qu'elles jouent dans l'expérience quotidienne des individus ».

Les auteurs ont pris l'ensemble des allocataires présents dans les fichiers en décembre 1997 et regardé s'ils étaient toujours là en décembre 1998. Ils repèrent ainsi si les allocataires sont toujours dans les fichiers, ou s'ils en sont sortis, même si on ne sait pas exactement vers quoi.

Ils ont ensuite réalisé une régression logistique (opération statistique consistant à isoler l'influence de chacune des variables, et à raisonner « toutes choses égales par ailleurs ») visant à évaluer les probabilités de sorties du RMI en fonction des variables présentes dans les fichiers CAF. Ces variables sont exhaustives mais plutôt pauvres (ancienneté dans le dispositif, situation familiale, localisation, sexe, âge, niveau de revenu). On peut cependant les tester les unes par rapport aux autres afin d'évaluer leur influence sur les sorties du RMI.

Il ressort, sans surprise, que la variable ancienneté est très discriminante. Les autres résultats sont plus surprenants. Après l'ancienneté, et toujours toutes choses égales par ailleurs, les variables les plus importantes, sont (dans l'ordre décroissant) : (i) les ressources extérieures mobilisables, (ii) le type de ménage, (iii) l'âge de l'allocataire, (iv) l'habitat, (v) le différentiel de revenus. Au-delà de raffinements méthodologiques qui pourraient être utiles, on peut noter, au chapitre des débats actuels sur l'intéressement, que de tels constats sont importants. Ils peuvent s'exprimer de la sorte : tout ne se résout pas par l'argent. Moins prosaïquement, ces résultats signifient que les décisions de sortie du RMI ou de maintien dans le RMI (on peut raisonnablement postuler que la conclusion est également valable pour l'entrée) ne se limitent pas, loin de là, à une simple appréhension financière de la situation².

² L'étude va ainsi dans le sens des conclusions d'un document récemment publié par le Centre d'études de l'emploi (CEE). Marc Gurgand, David Margolis, « Revenu minimum d'insertion et revenus du travail », *Quatre pages du CEE*, n°43, janvier 2001. Dans ce texte qui précise que, à long terme, trois ménages RMIstes sur quatre gagneraient à occuper un emploi, il est bien établi que « les déterminants de l'activité ne se résument pas à des motifs financiers ». Par ailleurs, il est également établi que des gains potentiels ne prédisent pas des comportements d'activité car ceux-ci dépendent des chances d'obtenir effectivement un emploi, celles-ci étant fonction de l'état du marché du travail.

Disposant des données et de probabilités de sorties du RMI, établies à partir de leur modèle économétrique de trappe d'inactivité, les auteurs innovent surtout en établissant des comparaisons entre les sorties prédites par le modèle statistique et les sorties effectives. Leur tâche essentielle est en fait de mesurer la concordance entre la prédiction du modèle de trappe d'inactivité et l'observation des comportements et expériences des allocataires.

Les cas « aberrants » du modèle de trappe d'inactivité

Le maître mot des enseignements d'une telle démarche est, si on veut forcer le trait, celui d'« aberration ». Comprenons-nous bien, ce n'est pas le modèle des trappes d'inactivité qui est en-soi aberrant, mais c'est un ensemble de conduites qui le sont par rapport au modèle. Le cœur de l'étude est d'ailleurs relatif à ces cas « aberrants ». Les auteurs relèvent en effet un double paradoxe. Certains allocataires n'ont pas intérêt à prendre un emploi, et pourtant, ils le prennent. D'autres auraient intérêt à le faire et pourtant ils ne le font pas.

La dimension originale et percutante de cette étude a trait à ces deux types d'écarts aberrants :

- (i) Les allocataires qui devraient rationnellement quitter le RMI mais qui ne le font pas.
- (ii) Les allocataires qui quittent le RMI et qui n'ont pourtant pas intérêt rationnel à le faire.

Pour être plus clair, on reprend ici, en grossissant toujours à dessein le trait, un des tableaux les plus démonstratifs, illustrant et accompagnant la démarche des auteurs. Les prédictions du modèle économétriques permettent de peser les probabilités de sortie ou de non-sortie du RMI. La comparaison des fichiers permet, sur une année, de repérer les personnes qui, en stock, sont effectivement sorties ou qui, au contraire, sont restées dans le dispositif. Qualifions d'aberration (par rapport au modèle) les cas où la sortie était prédite tout en étant infirmée par l'observation, et les cas où le maintien dans le dispositif était prédit alors que l'observation est celle d'une sortie.

		Observation empirique	
		Non-Sortie	Sortie
Prédiction statistique	Sortie	ABERRATION (1)	CONCORDANCE
	Non-Sortie	CONCORDANCE	ABERRATION (2)

La mise du modèle au défi de la réalité ne fait pas ressortir quelques cas aberrants marginaux statistiquement. Au contraire, presque la moitié des allocataires qui auraient un intérêt certain à quitter le dispositif s'y maintiennent. Parallèlement, une grande partie de ceux qui auraient intérêt à y rester en sortent, pour aller vers des emplois peu rémunérateurs et peu gratifiants (au moins dans le court terme). Dit autrement, on constate qu'un nombre très élevé d'individus sortent du dispositif RMI alors que, utilitairement, financièrement, ils n'ont pas intérêt à le faire ; tandis qu'un nombre important de ceux qui auraient tout intérêt à le faire ne le font pas.

Faut-il pour autant rejeter totalement le modèle des trappes d'inactivité ? Assurément non. Si le nombre des cas aberrants est aussi élevé, ceci n'enlève pas toute sa pertinence au modèle. En revanche, ces constats invitent à considérer que le modèle n'est pas aussi puissant que d'aucuns pourraient le souhaiter. Il permet en réalité d'expliquer bien des comportements, mais pas tous. Le problème crucial c'est qu'il repose sur une conception très étroite de la rationalité, celle-ci étant entendue de manière uniquement utilitariste comme une maximisation de l'intérêt. Or, pour comprendre les comportements et les expériences, il convient de prendre en considération une acception élargie de la rationalité, ceci afin de saisir les raisons des actions. L'acteur social (en l'occurrence l'allocataire du RMI) ne cherche pas seulement à maximiser son intérêt immédiat ou ses anticipations. Il a également des idées, des croyances, des valeurs, qui guident ses choix et qui peuvent orienter ses expériences. Il ne fait pas

seulement des calculs coûts/avantages, mais il agit en fonction de « bonnes raisons »³ qui ne relèvent pas toutes de la rationalité économique étroite.

Une rationalité nécessairement élargie pour saisir les stratégies des acteurs

En fait les stratégies des acteurs allocataires du RMI ne dépendent pas seulement (et on pourrait même aller jusqu'à dire pas essentiellement) des espérances de revenu. L'utilité espérée n'est pas l'unique fonction permettant d'expliquer les motivations et les actions. Quatre grandes familles de facteurs sont, selon les auteurs, en jeu :

- (i) Personnels (situation de famille, trajectoire personnelle, niveau d'« employabilité », etc.).
- (ii) Culturels (éthique du travail, codes d'honneur, aspirations spécifiques, etc.).
- (iii) Contextuels (marché local de l'emploi, niveau des offres d'emploi formel ou informel, etc.).
- (iv) Institutionnels (rôles et performances des organismes et des travailleurs sociaux, etc.).

De la combinaison de ces facteurs dépend, pour chaque individu, l'inscription dans une logique de prise d'emploi ou de maintien dans l'inactivité.

Partant d'un postulat de rationalité, c'est-à-dire d'une écoute et d'une prise en compte sérieuses de ce que disent et de ce que pensent les allocataires de leur situation, l'enquête permet réellement de saisir ce peuvent être les différentes postures et les différentes stratégies par rapport au RMI. L'idée générale est de considérer, comme le soulignait François Dubet lors d'une demi-journée de restitution de cette étude (en mars 2001), que « les pauvres sont aussi intelligents que ceux qui s'en occupent »⁴. La proposition, aussi radicalement exprimée, consiste à repousser, d'une part, la représentation selon laquelle les pauvres seraient des profiteurs malicieux, et, d'autre part, la représentation opposée selon laquelle ils seraient des agents totalement dominés, ou irrationnels, sans aucune capacité d'action.

Par rapport aux deux orientations opposées (et traditionnellement évoquées) de caractérisation des pauvres, d'un côté, des profiteurs élaborant sciemment leur comportement parasitaire, de l'autre côté, des victimes totalement dominées par des mécanismes qui les dépassent, la démarche ici posée est plus qu'une voie moyenne. Il s'agit, en critiquant d'ailleurs fermement le raisonnement étroitement rationaliste, de donner effectivement la parole aux personnes concernées, de chercher à comprendre par empathie ce que sont leurs logiques d'action, et, au final, de saisir ce que sont les adaptations/inadaptations entre une politique sociale et sa cible.

L'enseignement ici rappelé est que l'acteur social, aussi démuné ou défavorisé soit-il, n'est pas irrationnel (au sens de dépourvu de toute capacité de mesure et de toute latitude de manœuvre), ni véritablement complètement libre de ses choix. L'allocataire du RMI, dans la myriade de situations qu'il peut connaître, peut élaborer, entreprendre, suivre, des stratégies. Celles-ci ne surgissent pas *ex-nihilo* et ne sont pas indépendantes du contexte dans lequel l'individu vit ses expériences. Les stratégies des acteurs, mises en lumière dans cette étude, « ne se déroulent pas dans un vide institutionnel, ne serait-ce que parce que le versement des minima sociaux ne s'effectue pas sans une certaine contrepartie (recherche d'emploi, contrat d'insertion), même si celle-ci peut s'avérer toute théorique ».

Dit autrement, ce qu'on lit ici c'est la confirmation que l'acteur social, en l'espèce l'allocataire du RMI, n'est pas seulement un *homo oeconomicus*. S'il importe de prendre en compte sa satisfaction qui peut dépendre de sa rétribution sur le marché, cette dimension n'est pas unique. Le RMIste est également un *homo faber* cherchant à s'épanouir dans un travail, et qui ne peut, sans conséquences, accepter tout

³ Les auteurs, s'ils emploient l'expression (devenue concept sociologique) de « bonnes raisons », ne font pas explicitement référence aux travaux de Raymond Boudon. Pour une présentation et une discussion de cette perspective sociologique, inspirée de Max Weber, très soucieuse de rationalité (au sens élargi), cf. Jean Baechler, François Chazel, Ramine Kamrane (dir.), *L'acteur et ses raisons. Mélanges en l'honneur de Raymond Boudon*, Paris, PUF, 2000.

⁴ Signalons ici le récent, court et vif ouvrage de François Dubet (*Les inégalités multipliées*, La Tour d'Aigues, L'Aube, 2000) dans lequel il livre un panorama des inégalités contemporaines, une réflexion séduisante sur l'actualité de la contradiction démocratique fondatrice entre la liberté et l'égalité, et une invitation pour la sociologie à reprendre et traiter empiriquement et théoriquement les débats qui tournent aujourd'hui dans les seuls cénacles de la philosophie politique.

emploi dévalorisé. Plus fondamentalement, il reste aussi un *homo sociologicus*, soucieux de reconnaissance dans les interdépendances constituant son environnement⁵.

En sus de l'exploitation extrêmement utile des données CAF, l'examen fouillé d'une série d'entretiens permet de saisir les diverses dimensions qui permettent de se rendre compte de la diversité des situations et des expériences vécues des RMIstes. Le rapport propose quelques entretiens détaillés et fourmille de références à ce qu'ont pu déclarer les personnes interrogées.

L'hétérogénéité des parcours individuels et des ressorts d'action découle clairement de ces propos. On extrait ici quelques lignes des portraits détaillés qui nous sont proposés. A titre d'épreuve, on invite le lecteur à se référer au rapport pour savoir si les cas ici très sommairement résumés, correspondent ou non à des cas « aberrants » de l'étude.

- La reconstruction de soi : « *on est fait pour travailler, ne pas travailler c'est perdre son honneur, le sens de sa vie* ».
- Ras-le-bol de la galère : « *parce que les trafics à force, ça peut plus durer ou alors c'est des trucs minables. Alors j'ai fait de tout. J'ai accepté n'importe quoi et le RMI j'ai arrêté de le toucher* ».
- Un emploi digne de moi : « *je suis au RMI depuis 1997. Depuis je ne cherche absolument plus d'emploi parce que j'ai bien compris que tant que je n'aurais pas mon diplôme, je me heurterais toujours au même type de propositions (...). Je préfère préparer un diplôme sérieux plutôt que d'accepter des emplois pour lesquels je suis surqualifiée et où je ne suis pas reconnue à ma vraie valeur* ».
- Itinéraire d'un artiste : « *non, bosser dans un boulot à la c., pas trop (...). Le black, c'est différent, ça me permet de vivre, ça me laisse du temps pour moi* ».
- Itinéraire d'un ouvrier déchu : « *je ne sais pas où j'en suis. Ce que je gagne, ça m'enlève rien au RMI. Je touche le RMI complet, mais c'est l'ASSEDIC... vu ce que je touche, sur l'ASSEDIC, ils me le diminuent (...). Les ASSEDIC, ils nous font ch.. Chaque fois, il faut renvoyer les papiers, retourner ci, retourner ça. Quand on comprend ça va, mais quand on comprend pas, on est obligé de demander à droite à gauche* ».
- La fin du moratoire étudiant : « *honnêtement, je gagne rien par rapport au RMI (...). C'est sûr que socialement, on est obligé de travailler, et puis on peut pas rester chez ses parents toute sa vie (...). Le RMI, il faut savoir accepter de le perdre à un moment donné, quand il y a un poste qui s'ouvre* ».
- Le coût du refus de l'assistance : « *la société pousse les gens à devenir des fainéants, c'est clair. Moi, je leur en veux pas trop. Ils touchent 3 000 francs avec le RMI, c'est la facilité, ils ne payent rien au niveau médecin et ceux qui ont des appartements, on leur demande pas beaucoup de loyer. Moi j'ai pas été éduquée comme ça, j'aurais pu y rester un peu plus et me la couler douce. J'ai eu besoin du RMI mais dès que j'ai pu, j'en suis sortie* ».
- La tyrannie du quotidien : « *tous mes amis qui travaillent me disent que si je travaillais au SMIC, je serais financièrement exactement dans la même situation qu'aujourd'hui. Il faudrait sortir ça, ça, ça... tout va baisser et peut-être que j'aurais même moins. Je leur dis 'ouais, vous raisonnez comme ça mais je ne peux pas non plus rester comme ça'... toujours est-il que financièrement, ce serait pas différent. Alors, du coup, j'accepterais pas n'importe quel truc* ».

On ne saurait résumer aisément la richesse d'un tel travail. Celui-ci signale la différence essentielle entre travail et emploi. Il relativise la toute-puissance des outils économétriques. Il rappelle que la population RMIste est une agrégation d'histoires individuelles, posant de la sorte le problème de l'efficacité du traitement généraliste et industriel d'une telle politique. Parfois vif avec le travail social, il

⁵ Pour une approche de ces trois dimensions de l'homme et de son travail, cf. Serge Paugam, *Le salarié de la précarité. Les nouvelles formes de l'intégration professionnelle*, Paris, PUF, 2000.

en appuie les ambivalences fondatrices, et note que si le travail social peut être humiliant, dégradant, repoussant, il peut aussi être particulièrement efficace quand il s'attache à une personne et pas seulement à un dossier (auquel il manque d'ailleurs toujours une « pièce »). On trouve aussi dans ces pages une remise en cause du thème sociologiquement un rien suranné de la « culture de la pauvreté », une mise en lumière de ce qu'est l'honneur (et sa logique) par rapport à des situations de dégradation statutaire, une observation intéressante sur les réseaux personnels qui peuvent autant enfermer qu'ouvrir des opportunités, un rappel du caractère fondamentalement diversifié des vécus du RMI, le constat qu'il n'existe pas de causalisme simpliste, ni de lois sociales déterministes, ni de balistique des trajectoires individuelles et des effets des politiques publiques. Surtout, on y trouve une appréciation solide et mesurée des choix, des projets, des anticipations et des raisons des individus.

Ce travail, auquel a participé la CAF par l'entremise de ses chargés d'études (Philippe Guillet et Alain Coudert) fédérés au niveau national dans le réseau Perspicaf, est une incarnation du « devoir de recherche » pour la branche Famille, celle-ci servant des prestations qui se situent à l'épicentre de la société française, dont le RMI (prestation éminemment complexe et contrôlée). Mieux connaître ses usagers, mieux évaluer ses politiques, mieux adapter ses processus, construire en partenariat des démarches efficaces, telles sont certaines de ses priorités. Cette étude, exemplaire à bien des égards, peut contribuer aux débats et aux avancées institutionnels.

Julien Damon
Responsable du bureau de la Recherche
CNAF

Jean-Louis Haurie
Directeur-adjoint
CAF de la Gironde

INTRODUCTION

Qui sont les allocataires qui quittent le dispositif du RMI pour accéder à l'emploi, quels sont ceux qui restent dans ce dispositif et continuent à dépendre des aides sociales ? A priori, la réponse à cette question est évidente : quittent le dispositif ceux qui rencontrent une offre d'emploi à laquelle ils peuvent répondre, parce qu'ils possèdent certaines ressources, comme une bonne santé, des compétences professionnelles ou la possibilité de se décharger de contraintes familiales. Quittent aussi le système des prestations sociales et du RMI, ceux qui en ont le plus envie et qui y ont le plus intérêt. Ceux qui restent dans le dispositif n'ont ni les ressources, ni les opportunités, ni l'intérêt pour en sortir. Ces quelques formules ont tous les charmes des affirmations tautologiques et ne risquent guère d'être démenties par les faits puisque, au bout du compte, elles finissent par confondre les conséquences d'une action avec ses causes. Mais, à y regarder de plus près, les choses sont loin d'être aussi simples.

L'analyse de 20.000 dossiers d'allocataires du RMI en Gironde montre évidemment que les mieux armés sortent plus rapidement et plus fréquemment du dispositif : les jeunes sortent plus que les vieux, les individus qui vivent en couple, plus que les femmes seules avec des enfants, ceux qui sont depuis peu de temps dans le dispositif, plus que ceux qui y stagnent depuis des années... De même, ceux qui ont intérêt à sortir du dispositif, parce que leur niveau de vie en sera beaucoup amélioré par des revenus équivalents ou légèrement inférieurs au SMIC, sortent un peu plus souvent que ceux qui ont beaucoup moins à gagner. Mais c'est là où le bât blesse et que l'on se heurte à des données pour le moins surprenantes ou paradoxales. Un pourcentage très élevé de ceux qui auraient, a priori, de bonnes raisons de sortir du RMI ne le font pas, alors qu'un pourcentage tout aussi élevé de ceux qui auraient intérêt à y rester en sortent. Par conséquent, l'examen méthodique de plusieurs milliers de dossiers montre que le modèle des trappes d'inactivité est loin d'être confirmé par les faits puisqu'une part considérable des individus ont des conduites « aberrantes » dans le cadre d'un raisonnement qui agrège à la fois leurs intérêts rationnels et leurs chances objectives de rester au RMI ou d'en sortir. Notons que les variations du niveau de gain anticipé n'affectent guère le modèle et ces conclusions.

Nous sommes donc confrontés à deux observations contradictoires : un taux élevé des allocataires du RMI restent dans le dispositif alors qu'ils ont intérêt à en sortir, un taux tout aussi élevé d'entre eux en sortent alors qu'ils ont intérêt à y rester. A moins de diviser l'humanité en deux catégories, celle des paresseux et des assistés, et celle des courageux et des actifs, il faut changer de méthode de recherche pour expliquer cette observation étonnante. La faiblesse empirique, et non théorique, du modèle des trappes d'inactivité, tient à la pauvreté des dossiers sur lesquels les analyses statistiques sont construites. Ils ne disent rien de l'état de santé des individus, de leur qualification professionnelle, de leur histoire et des offres d'emplois qu'ils ont pu rencontrer ... Il faut donc changer de niveau d'observation et s'approcher des acteurs, ce qui implique une démarche plus qualitative, gagnant en compréhension ce qu'elle perd en généralité.

Pour cela, nous avons interrogé une centaine de personnes choisies notamment dans les deux groupes dont les conduites sont, d'après le modèle global, « aberrantes ». Empiriquement, l'affaire n'a pas été simple tant ceux qui restent au RMI ont peu envie d'en parler, se méfient de l'enquête, et ceux qui en sont sortis n'ont plus envie de s'y repencher ; aussi la durée de cette étude a-t-elle excédé de quelques mois le délai prévu. Les entretiens nous apprennent ou confirment plusieurs faits. Dès que l'on change de niveau d'observation, les choix « aberrants » ne le sont plus, notamment pour ceux qui restent au RMI. Ceux qui sortent du dispositif affrontent des épreuves particulièrement pénibles parce qu'ils ne gagnent pas à court terme et surtout parce qu'ils prennent des risques. Plus largement, l'image d'un public de RMIstes se diffracte en une myriade de situations et d'histoires personnelles dont les mesures et les politiques sociales ont du mal à tenir compte, cette raideur accroissant les difficultés de ceux qui sortent. La plupart des facteurs sociaux qui pèsent dans le sens du maintien dans les dispositifs d'assistance ou de la sortie vers l'emploi ont un rôle ambivalent : en fonction des individus, de leur histoire et de leur situation, ils jouent dans un sens ou dans l'autre. Sauf à rester à un niveau de

généralité très élevée, aucune « loi » ne se dessine. Enfin, et c'est là une limite de cette étude, on ne peut ignorer la nature des offres d'emploi dont certaines paraissent pour le moins aléatoires et dissuasives. Si l'on doit se réjouir de la diminution sensible du taux de chômage, on ne peut ignorer la dégradation des conditions de travail de ceux qui entrent dans ce marché du travail par le « bas », au sortir du RMI.

Ce rapport de recherche présente d'abord la mise à l'épreuve du modèle général des trappes d'inactivité dans le cas de la Gironde. Les chapitres suivants examinent plusieurs groupes de facteurs sociaux jouant dans les itinéraires des acteurs interviewés : histoires personnelles, dimensions sociales et culturelles des expériences, accès aux opportunités d'emploi, rôle des dispositifs et des travailleurs sociaux. Enfin, la conclusion de cette étude évoquera, avec beaucoup de prudence, quelques pistes d'action susceptibles d'aider les individus qui sortent des dispositifs d'assistance alors qu'ils n'y ont, a priori, guère intérêt. C'est eux qui sont en réalité la cible de cette recherche parce qu'ils affirment leur capacité d'être les sujets de leur vie dans des conditions pour le moins difficiles. C'est à leur égard que nous avons les plus grands devoirs.

PROBLEMATIQUE

La recherche que nous présentons concerne les effets de la perception des minima sociaux sur le retour à l'emploi. En d'autres termes, il s'agit de saisir en quoi, compte tenu de leur montant, les minima sociaux auraient un effet désincitatif sur les comportements de quête et/ou sur l'acceptation de certains emplois. C'est ce que désigne la notion même de « trappe d'inactivité ». Pour être plus précis, la « trappe d'inactivité » recouvre les situations où le retour à l'emploi ne se traduit pas par un gain net du revenu disponible, compte tenu de la perte où la baisse des prestations sociales sous conditions de ressources (soins gratuits, allocations logement), et de l'augmentation des prélèvements induits par l'activité (notamment la taxe d'habitation dont les personnes au RMI sont exonérées).

Toutefois, le mécanisme des trappes d'inactivité ne peut être réduit à un strict calcul coûts/avantages, même si cet aspect ne peut être éludé. En effet, outre le différentiel de revenus entre gains monétaires tirés de l'emploi et perception de minima sociaux, il faut distinguer deux autres dimensions constitutives du mécanisme des trappes d'inactivité : les modifications statutaires, le facteur temporel⁶.

1. Le mécanisme des trappes d'inactivité

a. Le différentiel de revenus

Une étude réalisée par l'ODAS⁷ à partir de cas types, fait apparaître que la reprise d'activité peut, dans certaines situations, ne procurer que de faibles gains marginaux, y compris dans l'obtention d'un emploi au SMIC, et ce sans compter les coûts d'opportunité (transports, frais de garde des enfants, restauration sur place, couverture santé, etc., qu'occasionne la reprise d'un emploi). C'est notamment le cas pour les couples, et, plus particulièrement, des couples sans enfant à charge. Avec une méthode un peu différente, Paillaud et Eyssartier⁸ arrivent à des conclusions similaires et calculent le gain net par heure de travail. A titre d'exemple, ils donnent, pour une personne isolée, locataire, obtenant un emploi à temps plein au SMIC, un gain net horaire de 9 francs. On comprend dans ces conditions le faible intérêt à sortir du dispositif RMI et l'avantage comparatif du travail au noir, qui rapporte, au minimum, quatre fois plus.

Il va de soi que les différentiels de revenus les plus défavorables se rencontrent lorsque les personnes « bénéficient » d'un demi ou trois quarts de SMIC, c'est à dire le revenu d'une activité à temps partiel (que ce soit dans le cadre de contrats aidés, type Contrat Emploi Solidarité, ou non). En conséquence, la trappe d'inactivité liée au différentiel de revenu a d'autant plus de chances de fonctionner que les emplois proposés aux allocataires de minima sociaux sont à temps partiel et, de surcroît, précaires. C. Padiou⁹ montre clairement que, pour certains types de ménage, le retour vers un emploi à trois quarts temps s'accompagne d'une perte de revenus par rapport à ceux obtenus via le RMI. En conséquence, non seulement ces personnes perdent éventuellement de l'argent mais en plus, compte tenu de la précarité du contrat, elles risquent de "retomber" au sein du dispositif RMI.

⁶ Van Parijs, P., « L'Allocation universelle contre le chômage : de la trappe au socle », *Revue Française des affaires sociales*, n°1, 1996, pp. 111 – 125.

⁷ Padiou C., *RMI et SMIC, Etudes sur l'apport financier de l'accès à l'emploi par type de ménages*, Paris, ODAS, 1997. Sur ce même thème, voir aussi : C.S.E.R.C., *Minima sociaux : entre pauvreté et insertion*, Paris, La documentation française, 1997 ; Conseil d'Analyse Economique, Atkinson, T., Glaude, M., Freyssinet, J., Seibel, C., *Pauvreté et exclusion*, Paris, La Documentation Française, 1998.

⁸ Paillaud, S., Eyssartier, D., « Paris, un outil d'évaluation dynamique du système fiscal-social », *Economie et Statistiques*, n° 318, 1998-8, pp. 41-64.

⁹ Padiou C., *op.cit.*

On comprend donc aisément pourquoi certaines personnes s'inscrivent alors dans des logiques d'inactivité. Or précisément, une étude réalisée par l'INSEE¹⁰ montre que près de la moitié (44, 8 %) des emplois occupés par les personnes sorties du RMI sont à temps partiel et en contrat à durée déterminée. Comme le note Odile Benoit-Gilbot, tout se passe comme si l'emploi précaire était utilisé comme une « épreuve probatoire » par les employeurs doutant des capacités d'adaptation des allocataires de minima sociaux¹¹. Mais, par ailleurs, on constate que la probabilité de passage d'un emploi précaire vers un emploi stable est supérieure à celle d'une transition de l'emploi précaire vers le chômage¹². On a donc là, potentiellement, un effet particulièrement pervers de trappe d'inactivité qui fonctionne à double détente : les emplois les plus accessibles sont ceux qui engendrent le moins de gains marginaux (et peuvent même dans bien des cas engendrer des pertes), mais ce sont aussi ceux qui, à terme, peuvent déboucher sur des activités qui procurent le plus de gains marginaux.

b. Des incertitudes financières et statutaires

L'anticipation de la perspective d'un retour au RMI à l'issue d'un contrat précaire n'est pas sans rapport avec le refus de ce statut d'emploi. En effet, d'une part, il peut y avoir une appréhension de la perte d'allocations régulièrement versées et de la crainte de s'exposer, pour les percevoir à nouveau, à de nouvelles démarches et à de nouveaux délais d'attente, générateurs de problèmes de trésorerie. D'autre part, les individus peuvent également anticiper un retour au RMI et, par-là même, une déception des espoirs placés en la nouvelle situation d'emploi, dans la mesure où celle-ci n'est pas, a priori, pérénisable. Cette éventualité est d'autant plus probable que les individus ont déjà subi cette expérience antérieurement. Ainsi, l'anticipation de la réitération d'une nouvelle déchéance statutaire peut, elle aussi, encourager la logique d'inactivité. Ici, la trappe d'inactivité procède tout autant des évaluations et anticipations que les individus se font de leur valeur et de leurs chances sur le marché du travail que des mécanismes d'accès aux minima sociaux. En terme de théorie des jeux, les acteurs adopteraient ici une stratégie de « maximin ». Bien que non pris en compte dans les modèles économétriques, cet aspect des trappes d'inactivité a été particulièrement mis en évidence par Delvaux et Cappi¹³

c. Le facteur temps : de la trappe à la nasse

Les deux facteurs précédents (le différentiel de revenu et les incertitudes financières et statutaires) conduisent à une prolongation de l'éloignement du marché du travail et, par-là même, à un enkystement dans les minima sociaux. La troisième dimension concerne donc l'aspect temporel et biographique : ici, ce ne sont pas tant les « causes » de trappes du chômage qui sont mises en évidence, que leur fonctionnement qui s'apparente à un phénomène de cliquet. L'idée générale est, qu'avec le temps, la trappe se transforme en nasse sous l'effet combiné de trois processus : d'une part, la perte des compétences (ce que les économistes désignent sous la notion de « dégénérescence du capital humain »), d'autre part, la transformation des identités et des aspirations et enfin, résultat des deux processus précédents, un signalement négatif accru vis-à-vis des employeurs. En effet, la plupart des études sur le chômage de longue durée assimilent ce dernier à une file d'attente inversée, les chômeurs les plus anciens ayant une probabilité plus faible de retour à l'emploi par rapport aux plus récents. Cette première dimension relève de l'employabilité. Il semble nécessaire de lui adjoindre celle d'une renégociation des identités incombant à la durée de l'éloignement de l'emploi. En d'autres termes, l'exclusion durable du travail engendrerait une "culture de la pauvreté", une "identité d'assisté" qui empêcherait la participation des individus à l'emploi et, en même temps, agirait comme un écran protecteur vis-à-vis de cette "exclusion".

¹⁰ Afsa C., « Les allocataires de l'insertion, une catégorie hétérogène », in : *France, portrait social*, Insee, Paris, 1999.

¹¹ Benoit-Gilbot, O., Avant-propos à : « Sortir du chômage », *Sociologie du travail*, Vol. XXII, 4/90, pp. 399-409.

¹² Florens J.P., Fougère D., Werquin P., « Durées de chômage et transitions sur le marché du travail », *Sociologie du travail*, Vol. XXII, 4/90, pp. 439-468.

¹³ Delvaux B., Cappi R., Les allocataires sociaux confrontés aux pièges financiers : analyse des situations et des comportements, I.R.E.S., 1990.

Ainsi, un faible (voire négatif dans certains cas) différentiel de revenu entre minima sociaux et gains escomptés de l'emploi et un éloignement prononcé du marché du travail se conjuguerait pour expliquer la trappe d'inactivité, ce que résume le tableau suivant.

Tableau 1 : le modèle des trappes d'inactivité.

		Différentiel	de revenu
		+	-
Durée dans le Dispositif RMI	+	Groupe 1	Groupe 2
	-	Groupe 3	Groupe 4

C'est dans le groupe 2 du tableau ci-dessus que devraient jouer à plein les mécanismes de trappe d'inactivité dans la mesure où les individus qui composent ce groupe conjuguent une forte ancienneté dans le dispositif et un différentiel de revenu faible, donc théoriquement « désincitatif ¹⁴ » d'un strict point de vue financier. A l'inverse, ils devraient jouer à minima dans le groupe 3 puisque celui-ci est composé de personnes associant une durée dans le RMI, et donc un éloignement de l'emploi, faible et un différentiel de revenu élevé qui confèrent un caractère « incitatif » au retour vers l'emploi.

2. Hypothèses de travail

Il est clair que ces deux seuls facteurs ne sauraient suffire à expliquer les différences de taux de sorties entre chacun des quatre groupes. En effet, l'âge, le niveau de qualification, la nationalité, le sexe, la situation matrimoniale, le type de ménage, l'état de santé, sont autant de variables qui doivent venir corriger le modèle initial. De même, le rapport à l'emploi ne saurait être abordé uniquement dans sa dimension instrumentale (i.e. les gains monétaires), mais aussi dans sa dimension expressive (i.e. l'éthique du travail). Par ailleurs, il est évident que les possibilités de retrouver un emploi dépendent largement du contexte économique local, des opportunités offertes sur les différents bassins d'emploi.

La mise en évidence de trappes d'inactivité n'est bien sûr que potentielle. De fait, on ne peut qu'observer des personnes insérées dans le mécanisme des trappes d'inactivité et qui pourtant en sortent ; à l'inverse, des individus ayant un fort différentiel entre revenus du travail et minima sociaux d'une part, et peu enkystés dans le dispositif d'autre part, y demeurent. Ce sont donc ces variations, et plus précisément encore, ces cas "aberrants" qu'il convient d'expliquer. Ainsi avons-nous fait l'hypothèse générale qu'à côté des logiques d'inactivité cohabitent, à situation comparable, des stratégies de recherche d'emploi dont la mise en œuvre et l'efficacité dépendent des "qualifications sociales" des individus. Sous cette dernière notion, Odile Benoit-Guilbot ¹⁵ regroupe tout un ensemble de variables au rang desquelles le mode de recherche d'emploi, les aspirations à la consommation, le maintien des réseaux sociaux, etc.

Nous avons donc fait l'hypothèse que l'inscription dans une logique d'inactivité ou une logique d'emploi dépend de quatre grands types de facteurs :

¹⁴ Si nous mettons entre guillemets le terme « désincitatif », c'est qu'Éliane Jankéliowitch-Laval et Antoine Math font très judicieusement remarquer que si l'on dispose de méthodes pour apprécier l'incitation financière potentielle d'un retour à l'emploi (en calculant le rapport entre les revenus disponibles sans emploi et avec un emploi), en revanche, ces mêmes méthodes ne sont, « en aucun cas, des mesures des effets désincitatifs », puisqu'elles ne tiennent pas compte, entre autre, « des anticipations sur la situation future, la décision de travailler ne dépendant pas uniquement du niveau de rémunération proposé dans l'immédiat » (p. 95). Jankéliowitch-Laval, E., Math, A., « Revenus minima garantis et incitation au travail : une comparaison internationale », *Recherches et Prévisions*, n°50-51, Décembre 1997 – mars 1998, pp 81-107.

¹⁵Benoit-Gilbot, O., « La recherche d'emploi : stratégies, qualification scolaire ou professionnelle et « qualification sociale », *Sociologie du travail*, n°4, 1990, pp.491-506.

1/ des facteurs personnels : trajectoires sociale et professionnelle, qualification / niveau scolaire, santé, situation familiale, projets et anticipations. L'objectif consiste à saisir «l'employabilité», la «valeur» des individus sur le marché du travail, mais aussi les ressources qui leur sont propres, qu'ils peuvent ou non mobiliser et la façon dont ils les mobilisent. Sont pris ici en compte les obstacles personnels qui peuvent les empêcher de sortir du dispositif (problèmes de santé, familiaux, etc.). On peut faire l'hypothèse selon laquelle les projets et les anticipations s'orientent, au moins en partie, en fonction de ces caractéristiques.

2/ des facteurs culturels : éthique du travail, logique de l'honneur, culture de la pauvreté. Ce que nous avons voulu cerner ici plus précisément, ce sont les normes sociales et culturelles qui orientent les logiques d'action. Que le travail ne se réduise pas à sa seule dimension financière, nul n'en doute. Mais il convient d'emblée de souligner que le salaire reste considéré comme l'élément le plus important dans un emploi.¹⁶ En outre, l'importance accordée à la dimension expressive et statutaire de l'emploi peut éventuellement conduire à des comportements opposés. D'un côté, l'éthique du travail peut conduire à accepter «n'importe quel emploi»; d'un autre côté, une logique de l'honneur¹⁷ peut éventuellement conduire à refuser des emplois jugés statutairement dégradants. Enfin, le contexte, en termes d'écologie sociale, le milieu d'habitat et le réseau relationnel peuvent exercer une pression au travail ou, au contraire, favoriser l'apprentissage d'une culture de la pauvreté et d'une adaptation au non-travail.

On sait, depuis la célèbre et classique étude sur les chômeurs de Marienthal¹⁸ que l'expérience massive du chômage et celle de la honte déstructurent la personnalité. Ce type d'expérience peut conduire à ce que De Gaulejac et Taboada Léonetti dénomment «une stratégie de défense» qui englobe l'isolement, la passivité sociale, l'"escapisme," voire l'autodestruction¹⁹. Une autre stratégie, inverse, consiste en une mise à distance de l'image négative (que les auteurs nomment "stratégie de contournement") et qui se traduit par la désimplication, l'inversion des normes. On retrouve là la distinction de Dominique Schnapper quant à l'expérience du chômage, différenciant les situations de "chômage total" et de "chômage inversé"²⁰. De même, Paugam note l'existence de différentes modalités de "vécu" du R. M. I. s'opposant sensiblement dont certaines contribuent à mettre l'emploi à distance²¹

On retrouve donc, quoique sous une nouvelle forme, l'idée de l'émergence d'une "culture de la pauvreté" qui empêcherait la participation des individus à l'emploi, les entretiendrait dans leur marginalité et, en même temps, agirait comme un écran protecteur vis-à-vis de cette exclusion. Qu'en est-il aujourd'hui d'une culture de la pauvreté lorsque les individus se définissent moins par des modes de vie spécifiques que par des niveaux de vie différents, les aspirations se «calant» sur celles des classes moyennes ?²². Si sous cette notion on ne fait que regrouper l'ensemble des multiples stratégies individuelles adaptatives, il convenait d'en faire l'inventaire et de saisir en quoi elles contribuaient aux trappes d'inactivité.

3/ des facteurs d'opportunité: marché local de l'emploi, rôle de l'économie informelle, illégale. Il s'agit là de décrire les opportunités que rencontrent ou non les individus pour augmenter leurs revenus, soit de façon légale, par le biais d'un emploi déclaré, soit de façon «illégal», via le travail au noir ou le détournement du système (fausses déclarations de situation). Dans le premier cas, il s'agit tout

¹⁶ Stoetzel, J., *Les valeurs du temps présent : une enquête européenne*, Paris, Presses Universitaires de France, 1983. Sur ce sujet voir aussi plus récemment, Riffault, H., « Les européens et la valeur travail », *Esprit*, juillet août 1995, pp. 25-46.

¹⁷ d'Iribarne, P., *Le Chômage paradoxal*, Puf, Paris, 1990.

¹⁸ Lazarsfeld, P., Jahoda, M., Zeisell, H., *Les chômeurs de Marienthal*, Paris, Editions de Minuit, 1981

¹⁹ Gaulejac, V. (De), Taboada Léonetti, I., *La lutte des places : insertion et désinsertion*, Paris, Desclée de Brouwer, 1994.

²⁰ Schnapper, D., *L'épreuve du chômage*, Paris, Gallimard, 1980.

²¹ Paugam, S. *La disqualification sociale*, Paris, PUF, 1991

²² Cf. sur ce point Dubet, F., Martucelli, D., *Dans quelle société vivons-nous ?*, Paris, Seuil, 1998. Et Villechaise, A., La banlieue sans qualité. Absence d'identité collective dans les grands ensembles, *Revue Française de Sociologie*, Vol. XXXVIII, 2, pp. 351-374.

simplement de savoir si les individus ont ou non bénéficié de propositions de travail; si oui, de quel type, en lien avec quel statut d'emploi, quel niveau de rémunération ; les ont-ils refusé, pour quels motifs? Dans le second cas, on s'est attaché à saisir dans quelle mesure les ressources « illégales » ou le contournement du système « enfermaient » dans les minima sociaux ou bien ne constituaient que des solutions d'appoint dans l'attente d'un éventuel emploi. Enfin, on s'est aussi attaché à saisir la nature des arbitrages que les individus effectuent entre revenus du travail et ceux issus des minima sociaux.

Très concrètement, toute une batterie de questions nous ont guidés : A quel(s) type(s) d'emploi(s) et revenu(s) correspondant(s) estiment-ils légitime de pouvoir prétendre? Quelles connaissances, représentations les allocataires ont-ils des gains nets procurés par un emploi? Intègrent-ils les coûts d'opportunité qui résultent de l'activité professionnelle dans leurs évaluations? Quel rôle jouent les aides sociales légales ou facultatives sur le fonctionnement des trappes d'inactivité? Comment sont perçus les différents contrats aidés (type C.E.S.) ou emplois à temps partiel qui leur sont proposés : sous un angle purement instrumental, les rémunérations attachées à ce type d'emploi pouvant dès lors s'avérer désincitatives, comme un moyen de se rapprocher d'un emploi stable ; comme vecteur de sociabilité ?

4/ des facteurs institutionnels : interaction avec les travailleurs sociaux, les agents de l'ANPE, le rôle des Commissions Locales d'Insertion. Il s'est agi ici d'apprécier dans quelle mesure les dispositifs institutionnels, par leur mobilisation, les opportunités qu'ils offrent, les catégorisations et les « tris » qu'ils effectuent entre les différents allocataires, influent sur les trajectoires des bénéficiaires du RMI.

Il est clair que les stratégies des acteurs ne se déroulent pas dans un vide institutionnel, ne serait-ce que parce que le versement des minima sociaux ne s'effectue pas sans une certaine contrepartie (recherche d'emploi; contrat d'insertion), même si celle-ci peut s'avérer toute théorique. Dès lors, les stratégies doivent être saisies au regard des modes de prise en charge. Là encore, plusieurs questions nous ont guidés : Quelle est l'importance de l'accès aux différents dispositifs d'aide à l'emploi? Une recherche sur les interactions entre agents de l'A.N.P.E. et chômeurs de longue durée a montré que ces derniers jouaient un rôle actif dans leur catégorisation par les professionnels, conduisant à des modes de prises en charge et de traitement différenciés²³. Quel rôle jouent les interactions entre les allocataires de minima sociaux et les agents chargés des différents dispositifs de traitement du chômage et/ou de l'insertion sur les « carrières des allocataires »? Quel type de rapport les allocataires ont-ils vis-à-vis des organismes de traitement de l'insertion professionnelle et des mesures qui leur sont proposées ? Les fameux « contrats d'insertion » ont-ils un réel impact sur les trajectoires des allocataires ? Existe-t-il une « efficacité » différentielle des Commissions Locales d'Insertion ?

Mis ensemble, ces facteurs définissent l'expérience du statut d'assisté social et contribuent à expliquer les différents rapports à l'emploi. Au total, il s'agit de s'interroger et de comprendre les raisons pour lesquelles des personnes qui "devraient", d'un point de vue "logique", sortir du dispositif y demeurent et, à l'inverse, pourquoi les individus pour lesquels la trappe d'inactivité joue en plein en sortent. Le rôle de certains de ces facteurs, ou plus exactement de certaines de leurs composantes, peut être analysé par le biais d'une approche statistique à partir des fichiers de la CAF. En revanche, seule une analyse qualitative permet de cerner la totalité de ces variables et leurs interactions, et surtout de comprendre le sens qu'elles jouent dans l'expérience quotidienne des individus.

3. Démarche et méthode

La démarche retenue associe une approche quantitative et une approche qualitative. La première peut se décomposer en trois phases. Dans un premier temps, elle a consisté à confirmer statistiquement la pertinence du modèle présenté ci-dessus, à partir des deux grandes conditions structurelles définissant

²³ Demazière, D., Les identités des chômeurs de longue durée, *Revue Française de Sociologie*, Vol. XXXII,3, 1992, pp.335-363.

potentiellement les trappes d'inactivité, faible différentiel entre revenus issus des minima sociaux et revenus liés à l'emploi d'une part, durée d'éloignement vis-à-vis du marché du travail d'autre part.

Toutefois, comme nous l'avons vu précédemment, d'autres variables (l'âge, le sexe, la nationalité, etc.) interfèrent pour expliquer « l'inscription » dans une logique d'inactivité ou dans une logique d'emploi. Dans un second temps, nous les avons donc prises en compte afin de pondérer le modèle initial.

Dans une troisième phase, nous avons évalué, à partir d'une régression logistique, les probabilités de sortie en fonction des caractéristiques des allocataires disponibles dans les fichiers fournis par la CAF. L'établissement de cette probabilité nous a permis de comparer les sorties « prédites » par le modèle aux sorties effectives et, par-là même, de tester la fiabilité de celui-ci.

De la sorte, nous parvenons ainsi même à contrôler la seconde approche qui réside en la passation d'entretiens auprès d'un échantillon constitué de façon raisonnée. Il s'est agi en effet de choisir prioritairement des personnes qui, compte tenu du modèle, « devraient » sortir du dispositif mais y demeurent et, à l'inverse, des individus qui « devraient » y rester mais qui en sont sortis. Cette méthode vise à mettre à jour les facteurs ou les processus que, par définition le modèle général ne saisit pas. Elles peuvent aussi donner des indications pour l'action publique. Ce dernier point a orienté les conclusions de ce rapport.

a. Analyse quantitative

Pour l'analyse statistique, nous avons travaillé à partir du traitement de deux fichiers des bénéficiaires du R.M.I. et de l'A.P.I. de la C.A.F. Gironde. Le premier contient le stock des allocataires au 30.06.1997, le second au 31.12.1998. Nous n'avons pu effectuer une véritable étude de cohortes dans la mesure où la CAF « écrase » ses fichiers : on ne peut donc connaître les caractéristiques des individus entrés et sortis avant le 01.01.97. En conséquence, il s'est avéré impossible d'effectuer une comparaison entre les allocataires des cohortes entrées avant janvier 97 et celles entrées après janvier 97. De même, il a été impossible de comparer la cohorte 97 à la cohorte 98 dans la mesure où le fichier du 31.12.98 n'intégrait pas les allocataires inscrits au RMI entre le 01.01.98 et le 31.12.98 et sortis pendant ce laps de temps.

A partir de la fusion du fichier des allocataires du 30.06.97 et de celui du 31.12.98, nous avons pu mener une analyse longitudinale sur les personnes recensées au 30.06.1997, autorisant une analyse des flux et, par conséquent, des sorties. Le fichier initial comprenait 23.501 allocataires. Compte tenu des données manquantes ou aberrantes (âge supérieur à 117 ans...), nous avons réalisé une première épuration, le réduisant à 23.183 bénéficiaires. C'est sur cette base qu'a été effectuée la comparaison avec les données de l'échantillon national.

L'objectif de cette recherche est de saisir et de comprendre les sorties ou non-sorties du RMI. Cette notion est cependant excessivement complexe à manier. En effet, comme le souligne Cédric Afsa²⁴, la non-perception du R.M.I. ne signifie pas ipso facto la sortie du dispositif, tant du point de vue de la réalité "administrative" que de celui de la réalité sociale. Faute de mieux, la démarche adoptée pour isoler les sorties des non-sorties a été la suivante : ont été qualifiés de sortants les individus qui n'étaient plus répertoriés dans le fichier 1998 en tant que "RMIstes" et qui ne bénéficiaient plus de minima sociaux. Toutefois, afin d'apprécier plus finement les sorties, nous avons enlevées de notre échantillon les personnes dont l'âge était supérieur ou égal à 60 ans et celles ne résidant plus en Gironde. Pour les premières, il s'agissait de ne pas prendre en compte celles qui pouvaient ou prétendre à la retraite ou recourir au minimum vieillesse ; pour les secondes, les sorties pouvaient correspondre à un transfert de dossier dans une autre CAF. Au total, nous avons travaillé à partir d'un échantillon de 22.110 personnes.

²⁴ Afsa, C., « La spirale du RMI », *Recherches et Prévisions*, n°41, septembre 1995, pp. 55-62.

Afin de saisir l'importance des variables telles que le diplôme et la signature des contrats d'insertion, nous avons travaillé sur un fichier de cohorte : celle des allocataires du RMI entrés en 1989. Cette cohorte comportant environ 8.000 allocataires a été suivie jusqu'en 1995. Outre les deux variables précitées, ce fichier comporte des données sur l'âge, le type de ménage, une classification des allocataires selon le degré de proximité de l'emploi, et bien sûr l'année de sortie du dispositif.

b. Analyse qualitative

Constitution et mode de sélection de l'échantillon

Comme nous l'avons mentionné ci-dessus, le choix de l'échantillon s'est effectué à partir des résultats de l'analyse quantitative, grâce à l'utilisation d'une régression logistique. L'intérêt de cette technique statistique réside en ce qu'elle permet également, par l'addition des coefficients attachés à chaque variable en fonction des caractéristiques spécifiques des individus sur chacune d'elles, de déterminer un "score" affectant les personnes dans un groupe donné (en l'occurrence, sorties ou non sorties). C'est à partir de la comparaison de cette affectation des individus dans ces groupes "prédits", et de leur situation réelle qu'ont été construits, dans chacun des quatre grands groupes, quatre sous-échantillons, en fonction de la congruence ou de la non-congruence entre situation réelle et situation "prédite" par le modèle.

Tableau 2 : les variables d'échantillonnage

		Situation observée	
		Sortie	Non sortie
Situation	Sortie	« conforme »	Cas « aberrants »
Prédite	Non sortie	Cas « aberrants »	« conforme »

Le choix des personnes à interroger s'est effectué de façon à contraster le plus possible les situations, en privilégiant les cas « aberrants » qui constituent le cœur de notre sujet : cas « aberrants » sur lesquels il convient de se pencher plus particulièrement pour comprendre le mécanisme des trappes d'inactivité. Il est nécessaire de bien préciser tout de suite, afin de lever toute ambiguïté, qu'il n'y a aucune raison de supposer une quelconque homogénéité des individus situés dans les mêmes cases. Ainsi, 92 entretiens ont été réalisés auprès de chacune des deux formes de cas « aberrants » (40 auprès du groupe défini par une « prédiction » de non sortie et une situation effective de sortie ; 52 auprès du groupe défini par les caractéristiques inverses) et 36 auprès des « conformes » (20 auprès d'individus ayant une « prédiction » de non-sortie et qui sont toujours au sein du dispositif ; 16 auprès d'ex allocataires ayant une « prédiction » positive). Ainsi, au total, 128 entretiens ont été réalisés.

Dans chacun des quatre grands groupes que nous avons constitués comme mentionné ci-dessus, 300 personnes ont été sélectionnées. La première difficulté a été l'exploitation des listes fournies par la CAF. En effet, sur chacun des sous-échantillons, très peu se sont révélés exploitables au final. Pour nombre de personnes, il a été impossible de retrouver leur numéro de téléphone, soit qu'elles n'en aient pas, soit qu'elles habitent chez un tiers ou qu'elles aient déménagé. Sur environ 300 noms et adresses détenues au départ, seuls 80 à 100 s'avèraient exploitables, ce qui représente peu de personnes « contactables » par sous-groupe, et ce d'autant plus que nous avons tenu, au sein de ces quatre sous-échantillons, à diversifier les cas en fonction de critères précis (âge, type de ménage, sexe, etc.).

La seconde difficulté résidait dans la prise de rendez-vous. En effet, bien qu'ayant reçu une lettre de la CAF explicitant l'objet, les motifs de l'enquête et les conditions d'anonymat, il est clair que nombre de personnes se sont méfiées et ont refusé l'entretien, pensant qu'il s'agissait en fait d'un contrôle effectué par la CAF. Même lorsque les rendez-vous ont été obtenus, il a fallu, en de nombreux cas, lever cette méfiance initiale. D'autres refus ont émané de personnes sorties du dispositif et qui ne veulent plus

entendre parler du RMI. Pour ces raisons, il est clair que notre échantillon est absolument biaisé et ne peut, en aucune façon, être considéré comme représentatif de la population.

Enfin, la dernière difficulté résidait dans les multiples reports de rendez-vous auxquels nous avons été confrontés et qui, de ce fait, ont considérablement retardé le déroulement de l'enquête.

En ce qui concerne la passation des entretiens, ce sont les questions relatives aux revenus qui posent davantage de problèmes. Certains sont mal à l'aise pour les aborder ; d'autres, manifestement, veulent rester le plus flou possible et, bien entendu, notamment pour les activités annexes non déclarées. Si on parvient effectivement à évoquer, en général en fin d'entretien, le travail au noir, il est bien sûr impossible de connaître avec précision le volume financier qu'il représente.

Chapitre I : Analyse statistique des trappes d'inactivité

1. Présentation de la population

La Gironde se situe au 19^{ème} rang des départements français en ce qui concerne la proportion de bénéficiaires du RMI rapportée à la population totale (35,8 personnes couvertes pour 1000 habitants, la moyenne pour la France métropolitaine étant de 31 pour mille. Cf. carte en annexe)²⁵. Au vu de ce constat, il semble nécessaire de comparer notre population à celle de l'ensemble des allocataires du RMI à l'échelon national.

Tableau 1 : comparaison des caractéristiques des allocataires RMI Gironde / France

	Gironde	France (1)
Age		
-25 ans	3,2 %	3,4 %
25/34 ans	48,4%	45,7 %
35/44 ans	24,1%	25,8 %
45/54 ans	17,6 %	19,9 %
55 ans et +	6,7%	5,2 %
Total	100 %	100 %
Type de ménage		
Personne seule	62,2 %	59,7 %
Couple sans enfants	5,2%	4,3 %
Couple avec enfants	15,8%	14,8 %
Famille monoparentale.	16,8 %	21,1 %
Total	100%	100%
Allocations logement		
Pas d'alloc. log.	46,8%	48,2%
Avec alloc. Log.	53,2%	51,8 %
Total	100%	100%
Ressources extérieures		
Avec ressources ext.	27,2 %	30,5 %
Sans ressources ext.	72,8 %	69,5 %
Total	100%	100%
Année d'entrée		
89	7,2%	7,5%
90	3,7%	3,3%
91	4,3%	3,9%
92	5,5%	5,4%
93	8,2%	7,7%
94	10,7%	10,3%
95	13,5%	12,6%
96	19,8%	18,9%
97	27,1%	30,4%
Total	100%	100%

(1) source : CNAF, Revenu Minimum d'Insertion au 31 décembre, 1997 ; Recherche, Prévision et Statistiques.

Globalement, la population des allocataires de la Gironde ne diffère pas sensiblement de l'ensemble des allocataires de la France métropolitaine. Pourtant on peut observer quelques variations. Premièrement, si le pourcentage de la population de moins de 35 ans y est plus fort (+2,5 points), les plus de 55 ans y

²⁵ Source : CNAF, Revenu Minimum D'Insertion au 31 décembre 1997, CNAF, 1998, *Recherche, Prévision et Statistiques*.

sont légèrement plus nombreux (+1,5 point). Deuxièmement, les familles monoparentales sont sous-représentées (-4,3 points) alors qu'inversement les personnes «isolées»²⁶ y sont plus représentées (+2,5 points). Troisièmement, les bénéficiaires d'allocations logement y sont légèrement plus nombreux (+1,4 point), ce qui signifie que la proportion de personnes hébergées ou bien vivant en taudis ou sans domicile fixe y est inférieure. Quatrièmement, du point de vue de la possession de ressources extérieures qui, rappelons-le, est un indicateur de la proximité vis-à-vis du marché de l'emploi, la différence est sensible : les personnes qui ont des ressources extérieures sont moins nombreuses dans notre population (- 3,5 points). Enfin, la proportion de personnes entrées depuis plus de quatre ans (i.e. avant 1994) dans le dispositif RMI y est légèrement plus élevée (+ 1,1 point), et inversement la part de personnes entrées lors de l'année 1997 y est sensiblement plus faible (- 3,3 points).

Au total, si l'on observe quelques différences entre la population girondine et celle de la France métropolitaine, celles-ci restent relativement minimales. On note cependant une sur-représentation d'une population jeune, «isolée», et sans ressources extérieures, ces trois caractéristiques n'étant sûrement pas indépendantes.

a. L'analyse des flux des bénéficiaires des minima sociaux. (R.M.I., A.P.I.)

A partir de la comparaison des fichiers de la CAF de la Gironde entre juin 97 et décembre 98, nous avons pu analyser les changements de situation des allocataires entre ces deux périodes. Sans préjuger de la nature de la sortie du dispositif, il ressort clairement que pour une proportion non négligeable d'allocataires le statut de RMIste n'est que transitoire.

Tableau 3 : Flux entre juin 97 et décembre 98 de la population au RMI au 30/06/98

Etat juin 97	Etat décembre 1997					Total
	API	RMI	RMI/ API	sorti	Suspendu	
RMI	0,9%	80,1%	0% (N=8)	18,2%	0,9%	100% N=22211
Etat décembre 1998						
Etat décembre 1997	API	RMI	RMI/ API	Sorti	Suspendu	Total
RMI/API et API (N= 197))	41,3%	30,2%	0%	28%	0,5%	100%
RMI (N=17782)	1,3%	73,6%	0,1%	24,4%	0,6%	100%
Sorti (N= 4034)	0,9%	12,9%	0%	85,3%	0,8%	100%
Suspendu (N=198)	1%	16,2%	0%	62,6%	20,2%	100%
Etat décembre 1998						
Etat juin 97	API	RMI	RMI/ API	sorti	Suspendu	100% N=22211
RMI	1,6%	61,7%	0,1%	35,8%	0,8%	100% N=22211

Pour les personnes présentes au RMI en juin 1997, on saisit leur état en décembre 1997. Puis on en examine l'évolution entre décembre 1997 et décembre 1998. Enfin, on résume leur évolution entre juin 1997 et décembre 1998

On remarque, tableau 3, que 18,2% des allocataires présents au 30/06/97 sont sortis 6 mois plus tard, et 24,4% entre décembre 1997 et décembre 1998. Certes, le taux mensuel moyen de sortie s'amenuise légèrement : il est d'environ 3% pour la première période et de 2% pour la seconde. Toutefois, au total, il

²⁶ Le terme « isolé » ne doit pas induire en erreur. Il a une acception purement administrative et signifie uniquement que les personnes reçoivent le RMI pour une seule personne. Mais les personnes en question peuvent vivre chez leurs parents, être hébergées chez un ami, voire même vivre en couple sans le déclarer.

n'en reste pas moins que 35,8% des allocataires sont sortis un an et demi plus tard. L'idée d'un "enkystement" dans les minima sociaux est donc fortement à nuancer, même si les sorties ne compensent pas les entrées, contribuant ainsi à augmenter le stock.

Parmi les 4.034 personnes sorties entre juin 97 et décembre 97, 85,3% sont toujours hors du dispositif en décembre 98. Sans préjuger du moyen terme, les sorties ne sont donc pas, pour la plupart, passagères. La suspension de l'allocation RMI, liée dans la majorité des cas à la perception de ressources supérieures au plafond, entraîne dans la plupart du temps (85%), la sortie du RMI. En conséquence, on peut d'ores et déjà voir que l'obtention d'un travail, fût-il précaire, n'est que rarement suivie d'un retour dans le dispositif, au moins sur le court terme.

Tableau 4 : Taux de sortie des allocataires entrés entre le 30/06/97 et le 31/12/98

	Etat décembre 1998					Total
	API	RMI	RMI/API	Sorti	Suspendu	
Etat déc 97 Sorti	0,8%	56,9%	0,0%	41,2%	1,1%	100%
Suspendu	0,4%	1,8%	0,1%	81,4%	16,3%	100%
Total	0,8%	42,5%	0,0%	51,7%	5,1%	100%

Lorsque l'on observe le taux de sortie des allocataires entrés récemment dans le dispositif, (c'est à dire entre le 30/06/97 et le 31/12/97), on constate que celui-ci est nettement supérieur à l'ensemble de l'échantillon (41,2 % contre 35,8%). Ainsi, ceux qui sortent le plus sont aussi ceux dont l'ancienneté dans le dispositif est la moins longue. Ceci confirme l'idée d'un RMI de transition pour un certain nombre d'allocataires, généralement jeunes, diplômés et habitant chez leurs parents²⁷. Ce dernier constat suggère d'emblée que les sorties s'effectuent de façon prioritaire pour les moins ancrés dans le dispositif, pour ceux qui y ont passé le moins de temps. Ceci amène naturellement à examiner les facteurs qui influent sur les chances de sortie du dispositif.

2. Les variables structurantes du modèle des trappes d'inactivité.

Rappelons que l'ancienneté dans le dispositif et le différentiel de revenu constituent les deux grandes variables génératrices des trappes d'inactivité. Après avoir présenté leur influence respective sur les taux de sortie du dispositif, nous apprécierons leurs effets conjoints, et examinerons plusieurs scénarios en fonction du différentiel de revenu.

²⁷Insee, Enquête RMI, 1998, cité par Afsa C. : les allocataires de l'insertion, une catégorie hétérogène", *op. cit.*

a. L'ancienneté dans le dispositif

Tableau 5 : Taux de sorties en fonction de la date d'entrée dans le dispositif RMI

Date d'entrée RMI		Sortie décembre 1998		Total
		Non sortie	Sortie	
1989	Effectif	1363	304	1667
	% dans date entrée RMI	81,8%	18,2%	100%
1990	Effectif	679	171	850
	% dans date entrée RMI	79,9%	20,1%	100%
1991	Effectif	772	236	1008
	% dans date entrée RMI	76,6%	23,4%	100%
1992	Effectif	1015	332	1347
	% dans date entrée RMI	75,4%	24,6%	100%
1993	Effectif	1444	612	2056
	% dans date entrée RMI	70,2%	29,8%	100%
1994	Effectif	1882	911	2793
	% dans date entrée RMI	67,4%	32,6%	100%
1995	Effectif	2290	1312	3602
	% dans date entrée RMI	63,6%	36,4%	100%
1996	Effectif	3055	2329	5384
	% dans date entrée RMI	56,7%	43,3%	100%
1997	Effectif	1750	1754	3504
	% dans date entrée RMI	49,9%	50,1%	100%
Total	Effectif	14250	7961	22211
	% dans classes d'âge	64,2%	35,8%	100%

Comme le montre clairement le tableau 5, les taux de sortie des bénéficiaires du R.M.I. s'amenuisent sensiblement et de façon régulière en fonction de l'ancienneté dans le dispositif. Il s'agit là d'un phénomène classique, constaté notamment à propos du chômage, de file d'attente inversée, qui peut s'expliquer à la fois en terme de « dégénérescence du capital humain » et de signalement négatif vis-à-vis des employeurs, s'accroissant proportionnellement à la durée d'éloignement par rapport au marché du travail.²⁸

Parallèlement à cette explication de type économique, il est clair que l'expérience de l'éloignement durable du marché du travail peut engendrer de la déception et du découragement vis-à-vis de

²⁸On notera toutefois que D. Fougère mentionne que les résultats d'une étude conduite par Bonnal L, Fougère D. et Lollivier S. montrent que l'hypothèse selon laquelle les employeurs sélectionneraient les chômeurs postulant moins en fonction de la durée de la dernière période de chômage, que de la totalité de la trajectoire antérieure d'emploi et de chômage est parfaitement plausible. "Trajectoires de chômeurs de longue durée", in Paugam S. (Dir), *l'exclusion : l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 1996, pp.146-157.

l'insertion professionnelle. D'une certaine façon, les personnes anticipent et intériorisent leur faible valeur sur le marché du travail. La résignation prend le pas et il arrive qu'elle conduise à envisager un retrait temporel voire définitif du marché de l'emploi.²⁹ Cette relégation peut ainsi s'accompagner d'une transformation des aspirations et des identités.

b. Le différentiel de revenu

Afin de déterminer le différentiel de revenu, nous nous sommes servis de la méthode des cas type adoptée par Claudine Padiou qui calcule le différentiel de revenu mensuel net de la dépense de logement par unité de consommation.³⁰ Ainsi, pour chaque type de ménage, nous avons affecté le pourcentage de gain qu'apporterait un emploi payé au SMIC par rapport aux revenus perçus, issus des minima sociaux et des diverses allocations. Nous avons tenu compte de l'âge des enfants. En effet, les prestations familiales, et donc le revenu disponible, varient sensiblement, non seulement en fonction du nombre d'enfants, mais aussi de leur âge.³¹ Nous obtenons donc une répartition de la distribution des différentiels de revenu beaucoup plus éclatée. Plusieurs scénarios ont été retenus pour déterminer le différentiel : un SMIC à temps complet ; un smic à $\frac{3}{4}$ temps ; un demi-smic. La distribution des différentiels de revenus et la répartition de notre population selon les trois scénarios est la suivante.

²⁹ Cf sur ce point CERC, « Atouts et difficultés des allocataires du revenu minimum d'insertion », *La documentation française*, n°102, 3^{ème} trimestre 1991, p.15-16.

³⁰ Padiou C., *op.cit.* Le revenu net de logement signifie que sont déduits les frais de logement, dans la mesure où les allocations logements sont incluses dans le revenu.

³¹ Pour chaque type de famille, C. Padiou a calculé le différentiel minimal et maximal entre les ressources issues des minima sociaux et un Smic, $\frac{3}{4}$ de Smic et un demi Smic. Elle donne aussi le montant des prestations familiales selon le nombre et l'âge des enfants. Il est donc possible de calculer le différentiel de revenu pour chaque type de ménage. Prenons par exemple une famille de 3 enfants. Le montant des prestations familiales peut varier de 2.405 francs (cas où les trois enfants ont tous entre 3 et 10 ans) à 3.411 francs (cas où les trois enfants ont tous plus de 15 ans). La différence est donc de 1.006 francs. Les calculs de C. Padiou donnent un différentiel de revenu de 11 points (RMI = 100), par rapport à un tiers temps payé au Smic, dans le premier cas et de 32 % dans le second cas, soit une différence de 20 points. Pour calculer les cas intermédiaires nous avons appliqué une règle de proportionnalité. Ainsi pour continuer notre exemple, si une famille a trois enfants dont un de moins de trois ans et deux de plus de 15 ans, le montant de ses prestations familiales sera de 3.167 francs. Pour déterminer le différentiel, toujours par rapport à un tiers temps payé au smic, on effectue le calcul suivant : $11 + [(21/1006) * (3167 F. - 2405 F.)]$, soit 27 points. Le différentiel est donc ici de 27%. Nous avons appliqué la même règle à tous les types de ménage.

Tableaux 6: distribution de la population selon le différentiel de revenu : trois scénarios.

Tableau 6a : Smic

Différentiel	Effectifs	%
15% à 35%	3478	15,7
36% à 56%	1382	6,2
57% à 77%	2877	13
78% à 98%	6684	30,1
99% à 119%	105	,5
120% à 135%	7685	34,6
Total	22211	100

Tableau 6b : ¾ Smic

Différentiel	Effectifs	%
- 89% à - 99%	2774	12,5
0% à 14%	508	2,3
15% à 35%	3531	15,9
36% à 56%	7334	33
57% à 77%	317	1,4
78% à 98%	7747	34,9
Total	22211	100

Tableau 6c : Demi-smic

différentiel	Effectifs	%
- 87% à - 99%	7711	34,7
0% à 14%	5475	24,6
15% à 35%	8756	39,4
36% à 58%	269	1,2
Total	22211	100

Le passage de minima sociaux à un emploi au smic assure à tout coup une hausse du revenu par unité de consommation, bien que celle-ci puisse être relativement modeste : elle est inférieure à 35% pour 15,7% des allocataires. Cette situation concerne les couples, avec ou sans enfant(s), et dont les prestations familiales sont à leur minimum. Il faut mentionner que ces gains sont en réalité plus faibles si l'on tient compte des frais liés au fait de travailler (transports, restauration, frais de garde des enfants, etc.). Lorsque les personnes sortent du RMI par le biais d'un emploi à trois quarts temps, les ménages peuvent connaître une diminution des revenus disponibles, en raison de la baisse de l'allocation logement et du paiement de la taxe d'habitation qui accompagnent la sortie du dispositif, alors que la base de ressource est supérieure au RMI. Cette situation concernerait 12,5% de notre population, les même ménages que précédemment.

L'idée de se référer à un demi-smic doit être abandonnée. En effet, pour tous les couples, quel que soit le nombre d'enfant(s), les familles restent au RMI. On observera cependant que même un mi-temps payé au smic permet une augmentation des ressources de plus de 15% à 41,6% des allocataires. Il s'agit de la plupart des familles monoparentales et des personnes isolées disposant de leur propre logement.

Le tableau 7 montre que le lien unissant le taux de sortie et le différentiel de revenu est loin d'être linéaire.

Tableau 7 : Taux de sortie en fonction du différentiel de revenu

	SMIC	SMIC	SMIC	¾ SMIC	¾ SMIC	¾ SMIC
	Non sorti	sorti	Total	Non sorti	Sorti	total
87-89				63,7%	36,3 %	100 %
100-114				76,8%	23,2%	100 %
115-135	65,7%	34,3%	100 %	71%	29%	100 %
136-156	69,2%	30,8%	100 %	65,2%	34,8%	100 %
157-177	71,2%	28,8%	100 %	64,7%	35,3%	100 %
178-198	64,8%	35,2%	100 %	59,4%	40,6%	100 %
199-219	70,5%	29,5%	100 %			100 %
219-235	59,3%	40,7%	100 %			100 %
Total	64,2%	35,8%	100 %	64,2%	35,8%	100 %

L'absence de relation univoque entre le taux de sortie et le différentiel de revenu est certes problématique mais rend l'analyse de cette dernière d'autant plus intéressante. Sans doute, peut-on penser que d'autres facteurs interviennent qui viennent perturber cette relation. Il convient ici de souligner que le type de ménage contribue très fortement à la détermination des revenus issus des minima sociaux et donc du différentiel.

Mais, plus fondamentalement, on peut faire l'hypothèse que cette absence de relation signifie que les orientations des acteurs, indépendamment de leur valeur sur le marché du travail, ne se réduisent pas, au moins pour nombre d'entre eux, à un strict calcul coûts/avantages. Surtout, il y a tout lieu de penser que les calculs sont affectés par des facteurs qui ne sont pas pris en compte par le modèle générique des trappes d'inactivité. En conséquence, elle amène à s'interroger sur le sens et la valeur attribués au travail. Toutefois, bien que la rationalité de l'acteur ne s'y réduise pas, on ne peut totalement écarter l'idée d'un calcul coûts/avantages : on peut également avancer l'hypothèse selon laquelle les gains sont mal perçus, soit sur-évalués, soit sous-évalués.

D'une certaine façon, c'est bien l'absence de relation claire entre cette variable explicative et le taux de sortie qui justifie pleinement notre méthode des cas contrastés et donc sa prise en compte dans la composition de notre échantillon, ainsi que la méthode qualitative adoptée. En effet, la première méthode oppose des « cas limites », c'est à dire ici des personnes qui retireraient un bénéfice élevé d'un travail, fût-il payé au Smic, et d'autres pour qui l'intérêt financier s'avère faible, voir nul et même négatif. Or les unes sortent mais pas les autres. C'est ici qu'intervient l'analyse qualitative qui doit saisir les facteurs objectifs mais aussi subjectifs qui orientent les logiques d'action. Il s'agit donc avec l'analyse qualitative de reconstruire les rationalités qui certes ne se réduisent pas à un strict calcul coûts/avantages, sans pour autant l'exclure tout à fait. En outre, cette variable s'impose d'autant plus qu'elle ressortit pleinement des choix de l'acteur, à la différence des autres que l'on pourrait qualifier d'exogènes dans la mesure où elles décrivent la valeur de l'individu sur le marché du travail, qui dépend moins des personnes elles-mêmes que du fonctionnement du marché de l'emploi.

Afin de jauger la pertinence de notre modèle initial des trappes d'inactivité, nous avons partitionné la variable 'différentiel de revenus' en deux classes. En outre nous avons fait jouer le niveau de différentiel : 32% d'écart dans un premier temps ; 50 % dans un second temps. Le premier différentiel a été choisi dans la mesure où il est relativement faible, et permet ainsi de saisir les situations où revenus d'activités et revenus des minima sociaux sont proches. L'inconvénient réside en ce qu'on ne trouve que

des ménages en couple en deçà de ce seuil. A l'inverse, on trouve tout type de ménage en deçà du seuil de 50%. Rappelons que nous avons laissé tomber le scénario du demi smic, dans la mesure où avec un demi smic non aidé (type CES), les ménages en couple restent systématiquement au RMI, et ce quels que soient le nombre et l'âge des enfants.

Les tableaux 8a à 8d présentent les différents taux de sortie selon les quatre scénarios retenus.

Tableaux 8 : le mécanisme des trappes d'inactivités – 4 scénarios

Tableau 8a : Scénario 1 : Smic / différentiel 50%

		Etat déc. 98		Total
		Non sorti	Sorti	
Différentiel	<= 50%	66,7%	33,3%	100%
	> 50%	63,5%	36,5%	100%
Total		64,2%	35,8%	100%

Tableau 8b : Scénario 2 : 3/4 Smic / différentiel 50%

		Etat déc. 98		Total
		Non sorti	Sorti	
Différentiel	<= 50%	66,7%	33,3%	100%
	> 50%	59,6%	40,4%	100%
Total		64,2%	35,8%	100%

Tableau 8c : Scénario 3 : Smic / différentiel 32%

		Etat déc. 98		Total
		Non sorti	Sorti	
Différentiel	<= 32%	64,2%	35,8%	100%
	> 32%	64,2%	35,8%	100%
Total		64,2%	35,8%	100%

Tableau 8d : Scénario 4 : ¾ Smic / différentiel 32%

		Etat déc. 98		Total
		Non sorti	Sorti	
Différentiel	<= 32%	68,4%	31,6%	100%
	> 32%	62,3%	37,7%	100%
Total		64,2%	35,8%	100%

Si l'on n'observe pas de relation linéaire entre différentiel de revenu et taux de sorties du dispositif, en revanche lorsque l'on affine la variable, on remarque une légère relation plus ou moins forte selon le scénario retenu, à l'exception du scénario 3 pour lequel il n'y a pas de différence de taux de sortie. La relation la plus affirmée joue pour le scénario 2 : plus le différentiel est élevé, plus la proportion de sortie est forte.

3. Vérification de la pertinence du modèle des trappes d'inactivité

Nous sommes maintenant en mesure de vérifier la pertinence de notre modèle initial, défini, rappelons le, par le croisement de l'ancienneté dans le dispositif et le différentiel de revenu. Les tableaux 9a à 9d indiquent les taux de sortie en fonction du croisement de ces deux variables. Le différentiel de revenu a été fixé en fonction des quatre scénarios exposés précédemment.

Le taux de sortie en fonction des deux variables structurantes de notre modèle révèle effectivement le mécanisme des trappes d'inactivités. Il joue au maximum, comme nous l'avions postulé dans le groupe 2 (défini par une forte ancienneté dans le dispositif et un faible différentiel de revenu), et au minimum dans le groupe 3 (construit à partir des caractéristiques strictement inverses au précédent), les deux autres groupes constituant des groupes intermédiaires.(cf. page suivante)

Tableaux 9 : Taux de sortie en fonction du modèle des trappes d'inactivités.

Tableau 9a : Scénario 1 = Smic ; différentiel 50 % Smic

		Différentiel revenu	
		> à 50%	< ou = à 50%
Ancienneté dans le RMI	Sup. à 4 ans	Gpe 1 : 24,6 %	Gpe 2 : 21,9 %
	Inf. ou = à 4 ans	Gpe 3 : 41,7 %	Gpe 4 : 39,6%

Groupe 2 / groupe 3 : écart 19,8

Tableau 9b : Scénario 2 = $\frac{3}{4}$ Smic ; différentiel 50 % Smic

		Différentiel revenu	
		> à 50%	< ou = à 50%
Ancienneté dans le RMI	Sup. à 4 ans	Gpe 1 : 26,5 %	Gpe 2 : 22,8 %
	Inf. ou = à 4 ans	Gpe 3 : 45,1 %	Gpe 4 : 38,8%

Groupe 2 / groupe 3 : écart 22,3

Tableau 9c : Scénario 3 = $\frac{3}{4}$ Smic ; différentiel 32 % Smic

		Différentiel revenu	
		> à 32%	< ou = à 32%
Ancienneté dans le RMI	Sup. à 4 ans	Gpe 1 : 24,1 %	Gpe 2 : 23,1 %
	Inf. ou = à 4 ans	Gpe 3 : 41,1 %	Gpe 4 : 42,6%

Groupe 2 / groupe 3 : écart 18

Tableau 9d : Scénario 4 = $\frac{3}{4}$ Smic ; différentiel 32 % Smic

		Différentiel revenu	
		> à 32%	< ou = à 32%
Ancienneté dans le RMI	Sup. à 4 ans	Gpe 1 : 25,3 %	Gpe 2 : 21,2 %
	Inf. ou = à 4 ans	Gpe 3 : 42,9 %	Gpe 4 : 37,2%

Groupe 2 / groupe 3 : écart 21,7

Dans chacune des case est rappelé le groupe (défini par le croisement des deux variables) et le taux de sortie dans celui-ci.

Dans la mesure où le scénario 2 représente le mieux le modèle des trappes d'inactivités (l'écart entre groupe 2 et le groupe 3 est le plus élevé) nous le retiendrons pour la constitution de notre échantillon. En effet, puisque nous avons choisi la méthode des cas contrastés, celle-ci nous invite à raisonner sur

les situations les plus extrêmes. De surcroît, il constitue le scénario le plus plausible du fait de l'importance des emplois à temps partiel pour les personnes qui sortent du RMI.

4. Rôle des variables susceptibles d'intervenir en dehors du modèle initial.

Les données fournies par la C.A.F. permettent d'examiner quatre variables qui, bien qu'extérieures au modèle des trappes d'inactivité, sont susceptibles de jouer un rôle sur le taux de sortie du dispositif des bénéficiaires. Il s'agit du sexe, de l'âge, de la nationalité et de la perception de revenus autres que ceux des minima sociaux. On regrettera bien entendu que les données de la C.A.F. ne stipulent pas le niveau de qualification des allocataires dans la mesure où l'on sait pertinemment que le niveau de formation est en lien direct avec l'accès à l'emploi, comme le montrent les études réalisées sur les chômeurs³².

a. Le type de ménage

Tableau 10 : Taux de sorties selon le type de ménage.

Type de ménage	Situation en décembre 1998		Total
	Non sortie	sortie	
Isolé Effectif	8224	5219	13443
%	61,2%	38,8%	100%
Couple sans enfants Effectif	670	535	1205
%	55,6%	44,4%	100%
Couple avec enfants Effectif	2572	1083	3655
%	70,4%	29,6%	100%
Mono-parentale Effectif	2784	1124	3908
%	71,2%	28,8%	100%
Total Effectif	14250	7961	22211
% dans type ménage	64,2%	35,8%	100%

On observe une relation entre le type de ménage et le taux de sorties. Les couples sans enfant sont ceux qui ont le taux de sortie le plus élevé tandis qu'à l'inverse les ménages avec enfant(s) et surtout les ménages monoparentaux ont un taux de sortie très faible. On peut supposer, en ce qui concerne les familles monoparentales, que des contraintes particulières, liées notamment à la garde des enfants, limitent les opportunités d'emploi. En ce qui concerne les couples sans enfant, comparativement aux

³² Il semblerait toutefois qu'en ce qui concerne les allocataires du RMI, la relation entre le niveau de qualification et le retour à l'emploi soit loin de revêtir la même forme que pour les chômeurs. En effet, si pour ces derniers on constate une corrélation positive entre le niveau de diplôme et l'insertion professionnelle, (comme le montre, entre autre, Rouault-Galdo, « Sortir du chômage : un parcours à handicap ». *Economie et Statistiques*, n° 249, Décembre 1991, mais aussi S. Wuhl, *Du chômage à l'exclusion ? L'état des politiques, l'apport des expériences*, Paris, Syros, 1990), il semblerait qu'il n'en ait pas toujours été de même en ce qui concerne les allocataires du RMI, comme le mentionnait la Commission Nationale d'Evaluation du RMI : *Rmi, le pari de l'insertion*, Tome 1. Paris, La Documentation Française, 1992. Cependant, des études plus récentes ont retrouvé cette relation. Cf. notamment, Afsa, C., Guillemot, D., Plus de la moitié des sorties du RMI se font grâce à l'emploi, *INSEE Première*, N° 632, février 1999.

couples avec enfant(s), on ne peut aisément expliquer cette différence. A l'évidence, il nous faudra aller plus loin dans l'explication de ce phénomène.

b. Le sexe

Tableau 11 : Taux de sorties selon le sexe.

		sexe		Total
		Masculin	féminin	
Sortie déc 1998	Non-sortie Effectif	7163	7087	14250
	% dans les sorties déc 98	50,3%	49,7%	100%
	Sortie déc 98 Effectif	3972	3989	7961
	% dans les sorties déc 98	49,9%	50,1%	100%
Total	Effectif	11135	11076	22211
	% dans les sorties déc 98	50,1%	49,9%	100%

On aurait pu penser, au regard de ce que l'on sait sur le taux de chômage, et au vu des faibles taux de sortie du dispositif des familles monoparentales (Cf. précédemment), que la probabilité que les hommes quittent le R.M.I. serait supérieure à celle des femmes. Le tableau ci dessus montre clairement qu'il n'en est rien : il n'existe aucune différence significative entre les deux sexes.

c. L'âge

L'âge a un effet évident sur la probabilité de sortir du dispositif. Si l'on considère les tranches d'âge de 25 jusqu'à 54 ans, la relation est globalement linéaire : plus on est âgé, plus les chances de quitter le R.M.I. sont faibles. Pour la classe d'âge des 55 ans et plus, il faut considérer qu'un certain nombre de sortants quittent le dispositif, non pas en accédant au marché de l'emploi, mais en étant pris en charge par les systèmes de retraite.

Tableau 12 : Taux de sorties selon l'âge.

Classes d'âge	Situation en Dec. 1998		Total	
	Non sortie	Sortie		
- de 25 ans	Effectif	483	218	701
	% dans classes d'âge	68,9%	31,1%	100%
25/34 ans	Effectif	6181	4641	10822
	% dans classes d'âge	57,1%	42,9%	100%
35/44 ans	Effectif	3938	1709	5647
	% dans classes d'âge	69,7%	30,3%	100%
45/54 ans	Effectif	2941	1117	4058
	% dans classes d'âge	72,5%	27,5%	100%
55 ans et +	Effectif	707	276	983
	% dans classes d'âge	71,9%	28,1%	100%

Total	Effectif	14250	7961	22211
	% dans classes d'âge	64,2%	35,8%	100%

Pour les moins de 25 ans, le constat est inverse à celui enregistré à propos du chômage des jeunes. En effet, ce sont eux qui connaissent un risque de chômage prolongé le plus faible³³. Toutefois, il faut considérer que les moins de 25 ans ne peuvent, en principe, prétendre à l'allocation RMI sauf pour des motifs familiaux et/ou sociaux exceptionnels. En conséquence, on peut faire l'hypothèse selon laquelle ces personnes cumuleraient un certain nombre de handicaps qui entraveraient les perspectives de sortie.

La classe d'âge des 25/34 ans a un taux de sortie nettement supérieur à la moyenne, qui rappelle le, se situe à 35,8. Rouault-Galdot montre que l'âge est un facteur décisif sur le marché de l'emploi : plus on est âgé et plus les risques de chômage prolongé augmentent. La jeunesse accroîtrait ainsi l'employabilité qui, faut-il le rappeler, ne dépend pas uniquement des caractéristiques des individus, mais aussi des appréciations portées par les employeurs sur celles-ci. De la sorte, à mesure que l'on s'avance dans l'âge, les opportunités d'emploi s'amenuiseraient. On peut aussi supposer que les plus jeunes sont en moyenne plus diplômés, qu'ils sont plus mobiles, ou bien encore connaissent moins de problèmes de santé.

Tableau 13 : Comparaison des cohortes 89 et 97 selon l'âge

Age à l'entrée	En 1989*	En 1997	Ensemble de la Gironde (RGP 1990)
25/34 ans	45,5 %	66,2 %	30,6 %
35/44 ans	28,6 %	19,6 %	26,7 %
45/54 ans	16,8 %	11,9 %	22,7 %
55 ans et +	9,1 %	2,2%	20 %
Total	100%	100%	100%

* source : Cordazzo, 1999.

L'examen des taux de sorties en fonction de l'année d'entrée dans le dispositif et de l'âge auquel on y a accédé montre le caractère discriminant de ces deux facteurs. Nous effectuons une comparaison entre la cohorte des personnes entrées au RMI en Gironde en 1989³⁴ et celle de notre population entrée en 1997.

Il en ressort que ces deux facteurs se renforcent nettement. En effet, on constate que la cohorte 97 est très nettement plus jeune que celle de 89 : les deux tiers des individus entrés en 97 ont moins de 34 ans, contre uniquement 45,5 % en 1989.

Tableau 14 : Comparaison cohortes 89 et 97 selon le type de ménage

Type de ménage	Cohorte entrée en 1989*	Cohorte entrée en 1997
Isolé	52,6 %	65,1 %
Couple ss enfants	4,7 %	6 %

³³ Rouault-Galdo, D. « Sortir du chômage : un parcours à handicap », *art. cit.*

³⁴ Nous avons pu effectuer cette comparaison en reprenant les données recueillies par Philippe CORDAZO pour sa thèse de Doctorat de Démographie : « Accès à l'insertion d'une cohorte d'entrants au RMI : études longitudinales des inscrits en 1989 en Gironde », Université Bordeaux IV, 1999.

Couple avec enfants	20,2 %	12,2 %
Famille monoparen.	22,4 %	16,7 %
Total	100%	100%

* source : Cordazzo, 1999.

De la même manière, on observe que les types de ménage qui sortent le plus souvent du dispositif (les couples sans enfant et les personnes isolées) sont sur-représentés dans la cohorte 97 par rapport à la cohorte 89.

Les nouveaux entrants sont ainsi majoritairement des jeunes célibataires et de jeunes couples. On a donc un effet cumulatif entre l'ancienneté dans le dispositif, l'âge auquel on y entre et le type de ménage que l'on constitue. Aussi, compte tenu des probabilités élevées de sortie de ce type de population, une attention particulière doit lui être accordée, surtout lorsque les individus sont encore dans le dispositif puisque, précisément, elle cumule les facteurs favorisant la sortie du dispositif. En effet, sans préjuger d'une quelconque homogénéité de cette population quant à ses caractéristiques sociales, ses raisons d'entrée dans le dispositif, de non sortie, ses expériences du RMI, il n'est pas irraisonné de faire l'hypothèse que celles-ci diffèrent sensiblement par rapport aux individus plus anciens dans le dispositif.

d. La nationalité

Tableau 15 : Taux de sortie en fonction de la nationalité

		Situation en Dec.1998		Total
		Non sortie	Sortie	
Nationalité	CEE Effectif	12930	7390	20320
	%	63,6%	36,4%	100%
	Hors CEE Effectif	1320	571	1891
	%	69,8%	30,2%	100%
Total	Effectif	14250	7961	22211
	% dans la nationalité	100%	100%	100% (N=22108)

Nous avons volontairement regroupé les allocataires de nationalité française avec ceux issus de la CEE pour trois raisons : le très faible effectif des étrangers ressortissants CEE ; le caractère statistiquement non significatif des taux de sorties ; enfin et surtout, le souhait de cerner davantage l'effet de « l'ethnicité » que de la nationalité proprement dite.

Les taux de sortie du dispositif sont sensiblement plus faibles pour les étrangers non originaires de la CEE (essentiellement originaires du Maghreb et de l'Afrique subsaharienne). Plusieurs explications peuvent être avancées : la première consiste à dire que le non-accès à l'emploi résulterait d'une insuffisante maîtrise de la langue. Effectivement, de nombreux stages d'alphabétisation, qui participent des contrats d'insertion, sont mis en place pour cette population (mais d'ailleurs pas uniquement pour elle). La seconde réside sûrement dans les caractéristiques de celle-ci : on peut supposer qu'elle est, en moyenne, de qualification plus faible et plus âgée. On peut aussi faire l'hypothèse que les « réseaux

ethniques » procurent des opportunités informelles d'amélioration des ressources. Enfin, il faut sûrement évoquer les discriminations à l'embauche dont cette population peut faire l'objet.

e. Les ressources extérieures

La perception de revenus autres que ceux des minima sociaux constitue un indicateur de proximité à l'égard du marché du travail puisqu'ils proviennent d'activités professionnelles occasionnelles ou de formations rémunérées.

Tableau 16 : taux de sorties en fonction de la possession de ressources extérieures

		Ressources extérieures		
		Non	Oui	Total
Sorti déc. 1998	Non sortie Effectif	10952	3298	14250
	% sortie déc 98	76,9 %	23,1%	100%
	Sortie Effectif	4759	3202	7691
	% sortie déc 98	59,8 %	40,2%	100%
Total	Effectif	15711	6500	22211
	% sortie déc 98	70,7%	29,3%	100%

La proximité à l'égard du monde du travail est un facteur déterminant de sortie du dispositif R.M.I. puisque près de la moitié de ceux qui ont une activité rémunérée sortent du R.M.I. un an et demi plus tard. De ce point de vue, cette variable joue un effet analogue à celle de la durée dans le dispositif. A l'instar de l'ancienneté dans le R.M.I., la distance à l'égard du monde du travail constitue un signal négatif.

f. Le contexte d'habitat

Nous avons voulu cerner dans quelle mesure la localisation géographique pouvait influencer sur les taux de sortie. On peut en effet penser que la zone géographique de résidence offre plus ou moins d'opportunités. Nous avons également distingué, au-delà du découpage urbain/rural/péri-urbain, les quartiers dans lesquels on note une forte concentration d'allocataires du RMI. Dans la mesure où nous disposons dans le fichier CAF des îlots INSEE, nous avons pu repérer les zones où se concentre une partie importante de bénéficiaires. Comme nous ne disposons pas du nombre d'habitants dans ces îlots, ce qui nous aurait permis de calculer un taux de concentration, nous avons dû procéder de façon assez arbitraire. Nous avons qualifié d'« îlots de pauvreté » ceux que l'INSEE définit comme tels et qui regroupent en leur sein plus de 60 allocataires du RMI., même si nous reconnaissons le caractère approximatif du procédé.

Tableau 17 : Taux de sortie en fonction de la zone de résidence.

Urbain/rural/îlot de pauvreté	Etat décembre 1998		Total
	Non sortie	Sortie	
Ilot de pauvreté Effectif	2285	1087	3372
%	67,8%	32,2%	100%
Urbain Effectif	6769	3981	10750
%	63%	37%	100%
Péri-urbain Effectif	1078	716	1794
%	60,1%	39,9%	100%

Rural Effectif	3871	2323	6194
%	62,5%	37,5%	100%
Total Effectif	14003	8107	22110
%	63,3%	36,7%	100%

Les allocataires habitant en secteur péri-urbain sont peu nombreux et sortent un peu plus souvent que la moyenne des bénéficiaires (38, 5 %). A l'encontre de ce à quoi nous nous attendions, les taux de sortie en milieu urbain ne sont pas plus élevés qu'en milieu rural. Nous pensions observer une telle relation dans la mesure où nous supposons que le milieu rural offrait moins d'opportunités d'emploi que le milieu urbain. Dans les « îlots de pauvreté », les sorties sont beaucoup plus faibles qu'ailleurs. Plusieurs explications peuvent être envisagées : les caractéristiques sociales des personnes y résidant (notamment un faible niveau de qualification), une forte proportion de ressortissants étrangers dont on a vu auparavant la faible probabilité de sortie. Enfin, il n'est pas interdit de faire l'hypothèse d'un effet de contexte ; une forte concentration de personnes au RMI dans un espace géographique restreint rendrait cette situation moins stigmatisante, affectant par-là même les comportements de recherche d'emploi.

g. Le marché local de l'emploi

Nous avons tenté de saisir l'impact du marché de l'emploi sur les sorties en comparant les taux de sortie en fonction des différentes zones d'emploi de la Gironde. Nous avons construit un indicateur du dynamisme de ces zones en rapportant l'offre d'emploi au nombre de demandeurs d'emploi, en moyenne mensuelle, sur une période s'étalant de juin 1997 à décembre 1998. Cet indicateur différencie nettement les 7 zones d'emploi de la Gironde, puisque qu'il varie presque du simple au triple entre la région du nord de la Gironde (le « Cubzacais ») et « Bordeaux-zone-centrale ».

Tableaux 18 : Taux de sortie par zone d'emploi

	Arcachonnais	Entre-deux-mer	Libournais	Bordeaux-zone-centrale	Médoc	Cubzacais	Langonnais
Offre d'emploi (1)	2,9	4,7	3,7	5,9	5,5	2,08	4,2
Taux de sortie	48,6	36	35,9	35,3	34,4	33,7	30,1

(1) En moyenne, il y a eu 2,9 offres d'emplois par mois pour 100 demandeurs d'emploi dans l'Arcachonnais entre Juin 1997 et Décembre 1998. Les données sur les offres d'emplois et le nombre de demandeurs d'emploi nous ont été fournies par la DRTEFP d'Aquitaine

A la différence d'autres études³⁵, on n'observe pas de relation entre le dynamisme de la zone d'emploi et le taux de sortie des allocataires. On peut supposer, que cette absence de cause à effet, tient au fait que la zone d'emploi de Bordeaux, qui est la plus dynamique, rayonne à un point tel sur l'ensemble du département qu'il n'existe pas à proprement parler de marché de l'emploi infra local au niveau départemental.

h. Examen de l'effet propre de chacune des variables

Les variables dont nous venons de décrire l'influence peuvent être en partie corrélées, masquant ou brouillant l'effet propre de chacune d'elles sur les chances de sortie du dispositif. C'est la raison pour laquelle nous avons effectué une régression logistique dans le but de déterminer l'effet spécifique de

³⁵ Cf. notamment, Afsa, C., RMI, chômage et activité, *Solidarité-Santé*, N°1, 1997.

chacune de ces variables, indépendamment des autres, puisque le principe même d'une régression logistique est de raisonner « toutes choses égales par ailleurs ».

Tableau 19 : régression logistique sur les variables introduites

Variables	Coef. B	Significativité	Exp (B)
Année entrée RMI			
Année 1989	Référence	–	–
1990	,0678	,5348	1,0701
1991	,2266	,0239	1,2543
1992	,2491	,0069	1,2829
1993	,4767	,0000	1,6108
1994	,5565	,0000	1,7446
1995	,7133	,0000	2,0407
1996	,9721	,0000	2,6435
1997	1,2352	,0000	3,4390
Type de ménage			
Famille monoparentale	Référence	–	–
Isolé	,6447	,0000	1,9053
Couples sans enfants	1,0181	,0000	2,7678
Couples avec enfants	,3210	,0001	1,3785
Classes d'âge			
55 ans et +	Référence	–	–
- de 25 ans	,2650	,0270	1,3034
25/34 ans	,5500	,0000	1,7333
35/44 ans	,2320	,0043	1,2611
45/54 ans	,0192	,8174	1,0194
Zone d'habitat			
Ilot de pauvreté	Référence	–	–
Urbain	,0983	0,0278	1,1033
Périurbain	,2320	,0003	1,2612
Rural	,2216	,0000	1,2480
Différentiel ¼ de smic			
89-99	Référence	–	–
100-114	-,1711	,1670	,8428
115-135	,1741	,0366	1,1902
136-156	,2883	,0166	1,3342
157-177	,7094	,0000	2,0328
178-196	,3472	,0040	1,4151
Ressources extérieurs			
Non	Référence	–	–
Oui	,9944	,0000	2,7031

L'interprétation des résultats se fait de la façon suivante : pour chacune des variables, on a choisi une situation de référence. C'est par rapport à celle-ci que se comparent les chances de sortie des bénéficiaires qui ne la partagent pas. Lorsque le coefficient B est positif, alors les chances de sortie augmentent. Plus il est élevé et s'éloigne de 0, plus la probabilité de quitter le dispositif est importante, comparativement à la situation de référence. La significativité : il s'agit là de s'assurer que les coefficients sont statistiquement significatifs. Ils doivent être inférieurs à 0,05 pour que l'on puisse dire qu'il y a 95 % de chances de ne pas se tromper dans l'affirmation selon laquelle la modalité, compte tenu de son coefficient, affecte les chances de sortie. Enfin, Exp (B) est l'exponentielle du coefficient. Il mesure le « rapport de risques ». Plus il est élevé, plus les chances de sortir le sont aussi, toujours par rapport à la situation de référence. La comparaison des coefficients ne peut se faire qu'entre modalités d'une même variable.

Les résultats de la régression logistique présentés ci-dessus ne diffèrent guère, globalement, de ceux observés précédemment. On notera simplement qu'en ce qui concerne l'influence de l'âge, la relation observée apparaît beaucoup plus linéaire. En second lieu, "toutes choses égales par ailleurs", le sexe n'a aucune incidence sur la chance de sortie ou non du dispositif, de même que la nationalité (re-précisons qu'il s'agit plus exactement de l'opposition entre ressortissants de la CEE et hors CEE). Enfin, la relation entre différentiel de revenu par unité de consommation et par rapport à un tiers temps payé sur la base du Smic prend une forme plus linéaire et plus facilement interprétable. On remarquera enfin que le fait d'habiter dans un îlot urbain où le nombre de personnes au RMI est élevé diminue les chances de sortie du dispositif.

En ce qui concerne la fiabilité du modèle, il convient de souligner que son taux de congruence par rapport aux données observées n'est que de 67%. A l'évidence, ceci signifie qu'il reste bien incomplet pour expliquer la variabilité des comportements. A n'en pas douter, l'absence d'informations sur le niveau scolaire et de qualification des bénéficiaires et surtout sur le caractère de l'offre d'emploi, s'avère ici assez préjudiciable. Cette absence s'avère d'autant plus gênante que l'introduction de variables dans une régression logistique affecte la valeur des coefficients.

Au total, le modèle des trappes d'inactivité, défini par l'ancienneté dans le dispositif et le différentiel entre revenus issus des minima sociaux et ceux tirés de l'emploi, semble pertinent pour expliquer les non-sorties du dispositif. Mais l'introduction des variables d'âge, de forme de ménage et de zone d'habitat et de proximité vis-à-vis de l'emploi (mesurée par la possession de ressources extérieures) nous montre que d'autres facteurs viennent amender le modèle initial. Ainsi, deux facteurs contribuent fortement aux chances de sortie du dispositif : le fait de vivre en couple sans enfant et la possession de ressources extérieures.

A l'évidence, notre modèle souffre de l'absence d'un certain nombre d'informations. Quant aux caractéristiques individuelles des allocataires, au premier chef le niveau de qualification, mais aussi quant à leur environnement institutionnel. L'analyse secondaire de données sur la cohorte entrée en 1989 au RMI dans le département de la Gironde va nous permettre en partie de combler ces lacunes.

5. Les allocataires entrés en 1989 au RMI : analyse d'une cohorte³⁶

L'examen de la cohorte entrée au RMI en 1989 en Gironde montre clairement l'impact du niveau de qualification sur les chances de quitter le dispositif.

³⁶ Ces données ont été collectées par M. Cordazzo dans le cadre de sa thèse de Doctorat de démographie.

Tableau 20 : effet du diplôme sur la probabilité de sortie du RMI

Diplôme	Probabilité cumulée de Sortie en 95	Médiane	Moyenne	Effet propre du diplôme sur la probabilité de sortir du RMI *	
				Coef **	Sig.**
Aucun, CEP	,4576	6 ans et demi	5 ans	Ref.	Ref.
BEPC, CAP, BEP	,4124	5 ans et demi	5 ans	,1607	,0001
Bac. et plus	,3321	5 ans	4 ans	,3305	,0001

* Modèle de régression de Cox qui contrôle l'âge et le type de ménage.

** Les coefficients s'interprètent de la même façon que pour la régression logistique. Des coefficients positifs sont associés à des valeurs décroissantes des temps de survie, en conséquence, plus ils sont élevés moins la durée au sein du RMI est longue.

Plus le niveau scolaire est élevé, plus la probabilité de sortie s'accroît. Les plus diplômés sortent plus et plus rapidement : en moyenne, les allocataires ayant une qualification égale ou supérieure au niveau IV restent quatre ans dans le dispositif et 50% d'entre eux l'ont quitté au bout de cinq ans. Ces moyennes et médianes sont respectivement de 5 et 5,7 pour les personnes ayant un niveau V et de 5 et 6,8 pour ceux dont la qualification ne dépasse pas le niveau VI. Au total, deux tiers (66,7%) des allocataires de niveau IV sont sortis en 1995, soit au bout de sept ans, contre seulement un peu plus de la moitié pour les allocataires de niveau V et VI (respectivement 58% et 51,4%). L'effet positif du diplôme persiste y compris lorsque l'on contrôle l'âge et le type de ménage. Non seulement cette relation perdure mais, en outre, cette variable discrimine les individus beaucoup plus que les deux autres.

Les caractéristiques des allocataires de la cohorte entrée en 89 dont le niveau scolaire est supérieur ou égal au baccalauréat sont éloquentes. Il s'agit, presque majoritairement (46,8%) de jeunes de moins de 30 ans vivant « isolés »³⁷. Dès lors, on saisit mieux la raison pour laquelle les personnes entrées récemment dans le dispositif en sortent plus rapidement. Ce sont en majorité des personnes jeunes et « isolées » dont il y a toutes les raisons de penser qu'elles possèdent pour une bonne partie d'entre elles, un capital scolaire relativement élevé. Pour s'en convaincre, nous disposons de données sur l'une des CLI les plus importantes de la Gironde : celle de Bordeaux-Sud qui regroupe à elle seule près d'un cinquième des allocataires. Entre 1989 et 1995, la proportion de diplômés y est passée de 19,5% à 47,5%.

Ainsi le dispositif RMI enregistre l'arrivée d'une population jeune et diplômée pour laquelle il y a tout lieu de penser qu'il constitue une sorte de sas plus ou moins long entre les études supérieures et l'insertion professionnelle.

L'analyse de la cohorte entrée en 1989 au RMI en Gironde nous permet d'examiner l'influence des Commissions Locales d'Insertion sur les sorties du dispositif. Toutefois, il convient de noter que les données dont nous disposons sont fort hétéroclites puisqu'elles sont de type agrégé (au niveau des CLI) ou bien ne concernent qu'une partie des allocataires : ceux qui, par leurs caractéristiques, sont les plus proches de l'emploi.³⁸

³⁷ Rappelons que par « isolé », nous ne faisons que reprendre la nomenclature administrative de la CAF.

³⁸ Il s'agit d'allocataires qui possèdent un niveau scolaire équivalent ou supérieur au baccalauréat ou une forte expérience professionnelle, ne connaissent pas de problèmes de santé et de logement et n'ont pas subi de rupture familiale.

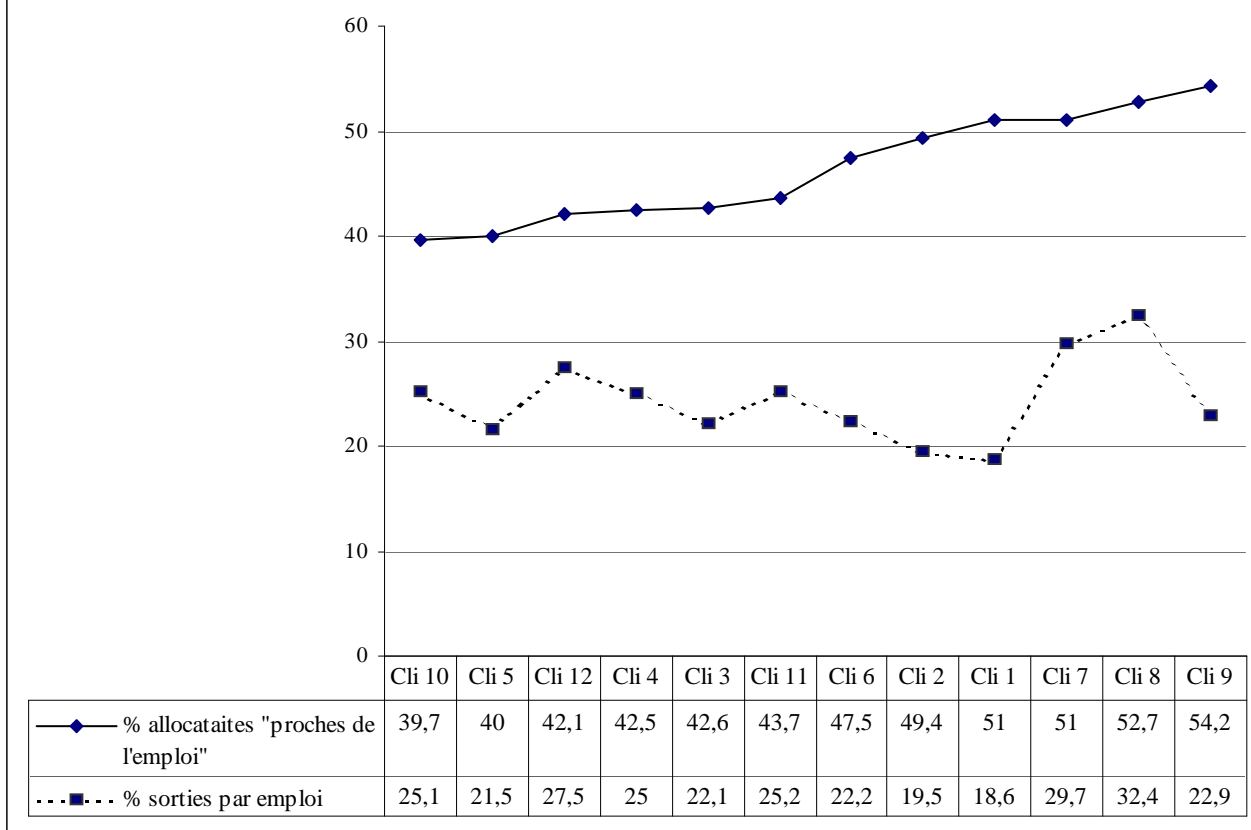
Les différences entre les CLI de la Gironde se manifestent non seulement au travers des taux de sortie des allocataires au terme de sept années (du 1^{er} janvier 89 au 31 décembre 1995), mais aussi par la durée moyenne passée au RMI.

Tableau 21: Sorties en fonction des CLI

	Taux de sortie au terme de 7 années	Année moyenne de sortie du RMI.	Année Médiane
Cli1	18,6 %	94	95
Cli 2	19,5 %	93	93
Cli 5	21,5 %	93	93
Cli 3	22,1 %	93	94
Cli 6	22,2 %	93	93
Cli 9	22,9 %	93	92
Cli 4	25 %	92	91
Cli 10	25,1 %	93	92
Cli 11	25,2 %	93	92
Cli 12	27,5 %	93	92
Cli 7	29,7 %	92	91
Cli 8	32,4 %	92	91

Il convient de mentionner que seuls les pourcentages de sortie par le biais d'un emploi sont présentés dans le tableau ci-dessus. Ceux-ci, tout comme les moyennes et les médianes, discriminent fortement les CLI. Bien sûr, ces différences ne peuvent suffire pour témoigner d'un « effet CLI » : les caractéristiques des populations qu'elles reçoivent sont loin d'être identiques et peuvent expliquer les écarts constatés. Afin de neutraliser celles-ci, nous avons rapporté les taux de sortie en fonction des CLI à la proportion d'allocataires accueillis dont les attributs sociaux marquent un forte « employabilité ». Si les taux de sorties variaient en relation avec la proportion d'allocataires « proches de l'emploi », on aurait une explication « logique » : les CLI les plus « performantes » sont celles qui, proportionnellement, comptabilisent le plus de personnes dont « l'employabilité » est élevée. Le graphique ci-dessus montre qu'il n'en est rien.

Graphique 1: Taux de sortie par l'emploi et proportion d'allocataires "proches de l'emploi" par CLI



La courbe représentant la proportion d'allocataires proches de l'emploi fluctue de façon aléatoire par rapport à celle du taux de sortie. Deux explications sont possibles. La première consiste à faire valoir que les typologies définissant « l'employabilité » des individus au seul regard de leurs caractéristiques objectives trouvent là leur limite. L'employabilité s'évalue aussi, notamment aux yeux des employeurs, en fonction d'autres critères qui excèdent largement ceux sur lesquels se fondent les typologies. En d'autres termes, l'absence de relation entre le taux de sortie et la proportion d'allocataires « proches de l'emploi » s'expliquerait par des « variables cachées » difficilement repérables³⁹. Sans dénier la validité de ce type d'interprétation, on objectera qu'elle reste quelque peu problématique dans le cas qui nous concerne : en effet, on ne voit guère pourquoi ces « variables cachées » ne se distribueraient pas de façon aléatoire selon les CLI. La deuxième explication consiste à interpréter l'oscillation de la courbe représentant la proportion d'allocataires fortement « employables » comme la manifestation d'un « effet CLI ». En somme, dans cette seconde interprétation, il faut prendre au sérieux les modes de travail des intervenants sociaux (qui ne se limitent pas aux seuls travailleurs sociaux), les programmes d'insertion qu'ils mettent en œuvre localement, etc. Au demeurant, si cette explication ne s'avérait pas fautive, elle constituerait une bonne nouvelle puisqu'elle montrerait que le travail social (au sens large du terme) produit un effet, qu'il ne consiste pas uniquement à gérer de façon impuissante les situations de précarité.

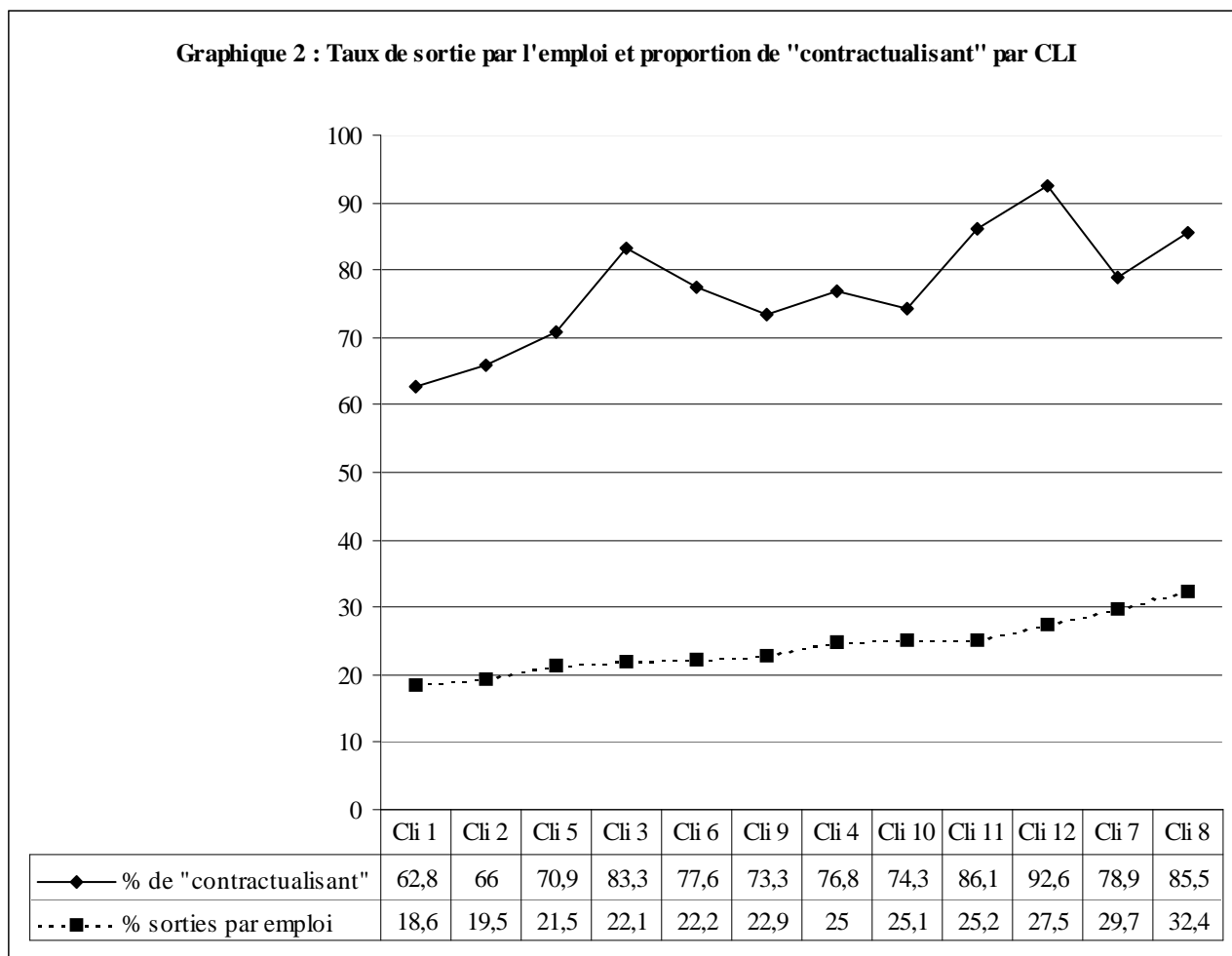
Les contrats d'insertion constituent officiellement un des moyens d'action des intervenants sociaux. Constatons tout d'abord qu'en dépit de variations le taux de contractualisation reste conséquent quelles

³⁹ Ce type d'argumentation a notamment été avancé pour expliquer l'amenuisement de la probabilité de sortir du chômage en fonction de l'ancienneté dans cette situation. Cf. sur ce point, Fougère, D., Trajectoires de chômeurs de longue durée, in Paugam, S., (Dir.), *L'exclusion, l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 1996, pp. 146-157.

que soient les CLI. : il oscille entre 63% et 93%. A cet égard, il faut souligner que le département de la Gironde se signale par un taux moyen de contractualisation relativement élevé puisque 75% des allocataires de la cohorte entrée en 1989 ont signé un contrat. A titre de comparaison, une enquête réalisée par l'INSEE sur un échantillon d'allocataires au 31.01.1996 fait apparaître que moins de 40% d'entre eux déclarent avoir signé un contrat d'insertion depuis leur entrée dans le dispositif⁴⁰.

Quel impact a la signature d'un contrat d'insertion sur la sortie du dispositif par le biais d'un emploi ? Les données dont nous disposons laissent entrevoir des résultats ambigus. Si l'on se fie aux données agrégées, la réponse ne fait pas de doute : la corrélation entre le taux de contractualisation et le taux de sortie du RMI par l'emploi est très nette.

Graphique 2 : Taux de sortie par l'emploi et proportion de "contractualisant" par CLI



(R = ,715 ; significatif à ,001)

Lorsque l'on compare les taux de sortie par l'emploi entre les allocataires ayant eu recours à un contrat d'insertion et ceux qui n'en ont pas signé, le constat devient beaucoup plus mitigé. (Cf. tableau 22).

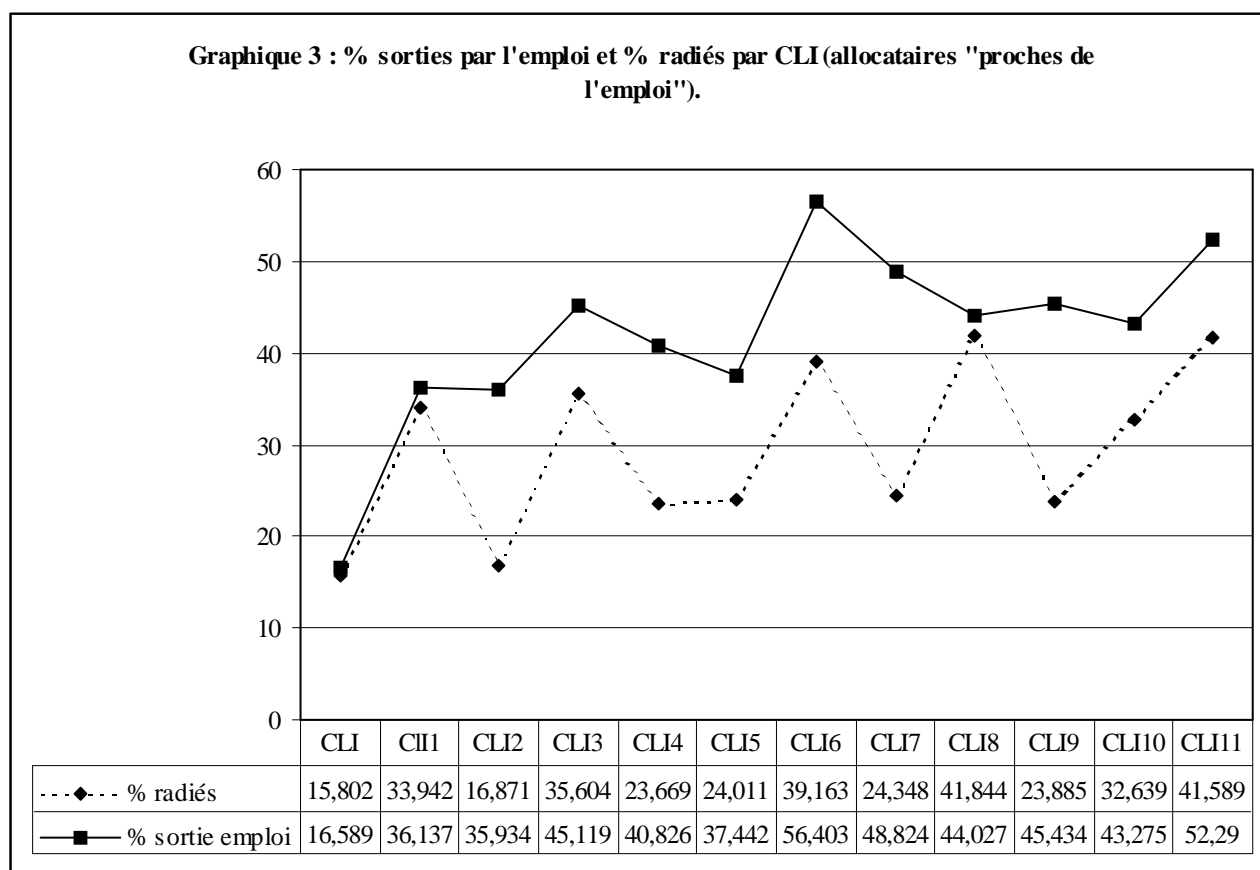
⁴⁰ Cf. Zoyem, J.P., Les contrats d'insertion du RMI, des effets contrastés sur la sortie du RMI, *INSEE Première*, N° 679, Octobre 1999. Il faut cependant noter que la comparaison est malaisée puisque nous nous référons à une cohorte alors que l'enquête de l'INSEE porte sur un stock.

Tableau 22: Taux de sortie par l'emploi (cohorte 1989, allocataires « proches de l'emploi ») en fonction de la signature ou non d'un contrat d'insertion, et par CLI

	contrat	Pas de contrat
CLI 1	53,5 %	46,3 %
CLI 2	59,9 %	63,4%
CLI 3	53, 2 %	78,7 %
CLI 4	74,7 %	87,3 %
CLI 5	67,2 %	70 %
CLI 6	66,4 %	48,6 %
CLI 7	83,6 %	80,3 %
CLI 8	73,2 %	59,7 %
CLI 9	71,8 %	88 %
CLI 10	85,3 %	57,7 %
CLI 11	79,4 %	51,2 %
CLI 12	84,3 %	63,5 %
Total	69,3 %	63,4 %

Sur l'ensemble de la Gironde, l'écart est tenu et, en conséquence, l'influence du contrat sur la sortie du dispositif par l'emploi apparaît très modérée. En revanche, on ne peut qu'être frappé par la disparité existant entre les CLI.

Il faut enfin remarquer, pour les bénéficiaires « proches de l'emploi », une nette corrélation entre le taux de sorties par l'emploi et le taux de radiation pour non-respect des obligations liées à la perception du RMI.



(R=,639 ; significatif à 0,05)

Tout se passe comme si la mobilisation des CLI s'accompagnait d'une vigilance à faire respecter la contre partie du versement du Revenu Minimum. A moins que ce ne soit la menace de suspension du RMI qui pousse les individus à se mobiliser.

Le rôle des CLI et des contrats d'insertion sur les taux de sorties invite à se pencher, d'un point de vue qualitatif, sur l'impact du travail social. Si l'on observe bien un « effet CLI » il reste en l'état difficile à expliquer. Ceci étant, le fait qu'apparemment le travail social (au sens large du terme) ne soit pas sans influence sur la sortie du dispositif, et donc indirectement sur le maintien, suggère que les « trappes d'inactivité » ne procèdent pas uniquement de facteurs individuels et contextuels, mais aussi de facteurs institutionnels.

Chapitre II : présentation de l'échantillon

1. Présentation statistique

a. Facteurs personnels

Tableau 23 : répartition de l'échantillon en fonction des facteurs personnels

Niveau de Formation	Groupes				Total
	NS-S	NS-NS	S-NS	S-S	
Aucun, CEP	7	6	9	-	22
BEPC	5	3	9	-	17
CAP, BEP	19	9	15	7	50
Bac et +	9	2	19	9	39
Total	40	20	52	16	128
Type de sortie	NS-S	NS-NS	S-NS	S-S	Total
CDI, temps plein	16			8	24
CDI, temps partiel	3			3	6
CES, temps partiel	5		1		6
Intérim, CDD	14			5	19
Création entreprise	2				2
Total	40		1	16	57
Problèmes de santé	NS-S	NS-NS	S-NS	S-S	Total
Non	31	14	38	15	98
Oui	9	6	14	1	30
Total	40	20	52	16	128
Situation de famille	NS-S	NS-NS	S-NS	S-S	Total
Isolé	13	4	26	11	54
Couple sans enfants	3	1	7	2	13
Couple avec enfants	15	5	6	1	27
Monoparentale	9	10	13	2	34
Total	40	20	52	16	128
Age	NS-S	NS-NS	S-NS	S-S	
25-34 ans	13	6	34	14	67
35-44 ans	19	6	15	2	42
45 ans et +	8	8	3		19
Total	40	20	52	16	128
Trajectoire antérieure	NS-S	NS-NS	S-NS	S-S	Total
Jamais travaillé	3	5	15	7	30
Emplois précaires	16	2	22	6	46
Rupture de trajectoire	21	13	15	3	52
Total	40	20	52	16	128

Globalement, le niveau de diplôme des personnes composant notre échantillon est sensiblement supérieur à celui des allocataires de la France : les individus peu ou pas qualifiés y sont sous-représentés.

Si la plupart des études constatent une forte corrélation entre le niveau de qualification et l'insertion professionnelle, celui-ci n'est pas, au regard de notre échantillon, une condition nécessaire et suffisante : un niveau d'étude relativement faible, voire même l'absence de certification scolaire, ne constitue pas un obstacle infranchissable pour retrouver un emploi. Ainsi, dans le groupe des personnes ayant de faibles prédictions de sortie et qui néanmoins quittent le RMI, 7 n'ont aucun diplôme et 5 uniquement le BEPC. A l'inverse, dans le groupe défini par une « prédiction » de sortie positive et une

réalité de non sortie, 19 allocataires sur 52 possèdent un diplôme équivalent ou supérieur au Bac⁴¹. A l'évidence, si le diplôme augmente les chances objectives d'obtenir un travail, son rôle est cependant loin d'être univoque. Il convient toutefois de nuancer cette affirmation. En effet, les personnes d'un niveau équivalent ou supérieur au Bac accèdent plus souvent à un emploi stable.

Tableau 24 : Statut de l'emploi la sortie du RMI en fonction du niveau de formation

Niveau de Formation	Statut de l'emploi					TOTAL
	CDI, plein temps	CDI, temps partiel	CES, temps, partiel	Intérim, CDD	Création entreprise	
Aucun, CEP	1		2	4		7
CAP, BEP, BEPC	10	4	4	13	1	32
Bac et +	13	2		2	1	18
Total	24	6	6	19	2	57

Indépendamment de tout autre facteur « parasite » (santé, contraintes familiales, etc.), on peut faire l'hypothèse que le diplôme ne détermine pas uniquement la valeur des individus sur le marché du travail. Il contribue aussi à forger des niveaux d'aspirations. En conséquence, un diplôme élevé peut s'accompagner d'exigences spécifiques qui rendent incertaine l'insertion professionnelle compte tenu de l'état du marché du travail ; à l'inverse on peut supposer que l'absence de qualification puisse faciliter la reprise d'un emploi dans la mesure où les individus ayant conscience de leur faible « employabilité » sont prêts à accepter n'importe quel type de travail.

On remarquera la forte présence de couples avec enfants dans le groupe NS/S (15/40), une prédominance des familles monoparentales dans le groupe NS/NS (10/20) et la sur-représentation des « isolés » dans les deux autres. Ainsi peut-on penser que la situation familiale n'est pas sans incidence sur les comportements de quête d'emplois. L'image de soi vis-à-vis des enfants, la mobilité plus grande pour les isolés peuvent expliquer les sorties. A l'opposé, les contraintes liées à la garde des enfants, l'absence de responsabilités familiales, peuvent rendre compte d'un maintien dans le dispositif. On le voit, il est difficile ici d'émettre une hypothèse générale puisqu'une même situation peut conduire à des « motivations » contraires.

La trajectoire antérieure oppose deux groupes : ceux qui ont une « prédiction » de non sortie à ceux qui ont une « prédiction » inverse. Les premiers ont majoritairement connu une rupture de trajectoire, qu'elle soit d'ordre professionnel ou familial (21/40 pour le groupe NS/S et 13/20 pour le groupe NS/NS). Les seconds n'ont jamais travaillé ou bien uniquement connu une succession d'emplois précaires (37/52 pour le groupe S/NS ; 13/16 pour le groupe S/S). Cette opposition renvoie bien évidemment à l'âge des individus : ils sont plus âgés dans le premier cas et plus jeunes dans le second.

Si l'on excepte le groupe S/S, la proportion de personnes déclarant avoir ou avoir eu des problèmes de santé, expliquant leur inscription au RMI et/ou l'impossibilité d'en sortir actuellement, est pratiquement équivalente selon les groupes.

Au bout du compte, si nos quatre groupes présentent quelques différences, il reste difficile de cerner a priori le rôle joué par les facteurs personnels. Surtout, on remarquera que sur de nombreux aspects, les caractéristiques des groupes ayant des prédictions identiques mais des situations réelles opposées ne diffèrent que très marginalement, ce qui rend encore plus malaisée toute tentative d'interprétation.

⁴¹ Afin d'éviter des lourdeurs de style, nous désignerons dorénavant les groupes par abréviations et selon la convention suivante : on notera en premier la prédiction (NS = non sortie, S= sortie) et en second l'état observé (NS = non sortie, S= sortie).

b. Facteurs culturels

Tableau 25 : aspirations en matière d'emploi

Type de travail que la personne peut accepter					
	Groupes				Total
	NS-S	NS-NS	S-NS	S-S	
N'importe quoi	22	3	5	5	35
Un travail qui ne me rabaisse pas ou que je choisis	18	13	43	11	85
Autre ou aucun		4	4		8
Total	40	20	52	16	128

Si l'on observe les attitudes liées au travail, les oppositions entre nos quatre groupes apparaissent plus tranchées. C'est dans le groupe NS/S que l'on a le plus de personnes déclarant être (ou avoir été) prêtes à accepter tous types d'emplois (22/40).

Tableau 26 : vécu du RMI et valeur accordée au travail

Vécu du RMI					
	Groupes				Total
	NS-S	NS-NS	S-NS	S-S	
Non stigmatisant	7	7	27	6	47
Stigmatisant	33	13	25	10	81
Total	40	20	52	16	128
Valeur travail					
Faible	2	7	18		27
Forte	38	13	34	16	101
Total	40	20	52	16	128

Inversement, les allocataires non sortis, quelles que soient leurs « prédictions », sont proportionnellement plus enclins à mettre à distance la valeur travail (7/20 pour le groupe NS/NS ; 18/52 pour le groupe S/NS). Ici encore, l'interprétation de ce constat n'est pas exempt d'ambiguïtés : Les individus restent-ils au RMI en raison d'une faible valeur attachée au travail, ou bien mettent-ils à distance la valeur travail précisément parce qu'ils en sont privés, opérant ainsi une sorte de rationalisation de leur situation ? De plus, on constate qu'une expérience stigmatisante du RMI (13/20 pour le groupe NS/NS et 25/52 pour le groupe S/NS) et une forte valeur attachée au travail (13/20 pour le groupe NS/NS ; 34/52 pour le groupe S/NS) s'accompagnent aussi d'un maintien dans le dispositif. Ainsi, l'éthique du travail peut tout aussi bien expliquer la non sortie du RMI : en raison de l'importance qu'ils y accordent, certains allocataires ne sont pas prêts à accepter n'importe quel type d'emploi, et sur ce point le groupe des S/S et celui des S/NS ne diffèrent guère (respectivement 11/16 et 43/52).

Tableau 27 : caractéristiques du réseau amical

Membres du réseau amical au RMI et au chômage					
	Groupes				Total
	NS-S	NS-NS	S-NS	S-S	
Beaucoup de membres au RMI ou chômage	19	9	16	9	53
Peu de membres...	21	11	36	7	75
Total	40	20	52	16	128

En revanche, ils se différencient sensiblement sur la nature du réseau relationnel. Le groupe S/NS compte proportionnellement plus de personnes (36 sur 52) dont le réseau amical partage des conditions similaires aux leurs, que dans tous les autres groupes.

c. Facteurs d'opportunités

Tableau 28 : rapport à l'emploi et réseau familial

Recherche d'emploi	Groupes				Total
	NS-S	NS-NS	S-NS	S-S	
Recherche un emploi		12	19	1	32
Ne recherche pas d'emploi	40	8	33	15	96
Total	40	20	52	16	128
Emploi trouvé par	NS-S	NS-NS	S-NS	S-S	Total
Organismes d'insertion	14	9	15	3	41
autre	26	4	14	13	57
Total	40	13	29	16	98
Soutien matériel familial	NS-S	NS-NS	S-NS	S-S	Total
Oui	24	2	25	6	57
Non	16	18	27	10	71
Total	40	20	52	16	128

Notons préalablement que certains allocataires ne recherchent pas (ou plus) d'emplois : 19 sur 33 dans le groupe S/NS et 12 sur 20 dans le groupe NS/NS. Bien entendu il n'y a là aucune raison de supposer une quelconque homogénéité quant aux raisons de l'absence de quête d'emploi.

La nature des intermédiaires par lesquels a été trouvé un travail diffère sensiblement selon que les personnes sont sorties ou non du RMI. Celles qui exercent (ou ont exercé) une activité professionnelle pendant le RMI (percevant donc une allocation différentielle) l'ont obtenue le plus souvent par l'ANPE ou un organisme d'insertion (respectivement 9/13 et 15/29 pour les groupes NS/NS S/NS), alors que les personnes ayant quitté le RMI l'ont majoritairement trouvée soit par le biais de leur réseau relationnel soit en entreprenant des démarches personnelles (respectivement 26/40 et 13/16 pour les groupes NS/S et S/S).

Notons de ce point de vue que le groupe NS/S est celui dont les personnes bénéficient le plus d'un soutien familial (24/40). Mais on observera, en contrepoint, que le groupe S/NS comprend une part non négligeable d'individus (25/52) qui bénéficient d'un tel soutien. A l'évidence, l'influence du réseau familial s'avère ici parfaitement ambiguë.

Tableau 29 : perception des coûts d'opportunités

Perception des gains en cas de reprise	Groupes				Total
	NS-S	NS-NS	S-NS	S-S	
Ne prend pas en compte	11	6	12	4	33
Négative	14	7	25	3	49
Positive	15	7	15	9	46
Total	40	20	52	16	128
Coûts transports	NS-S	NS-NS	S-NS	S-S	Total
Pris en compte	15	8	21	7	51
Non pris en compte	3	2	1	2	8
Total	18	10	22	9	59
Coûts garde des enfants	NS-S	NS-NS	S-NS	S-S	Total
Pris en compte	3	8	10	1	22
Non pris en compte	15	2	12	8	37
Total	18	10	22	9	59
Coûts baisse des allocations logement	NS-S	NS-NS	S-NS	S-S	Total
Pris en compte	12	4	16	6	38
Non pris en compte	6	6	6	3	21
Total	18	10	22	9	59
Coûts autres (repas, habillement)	NS-S	NS-NS	S-NS	S-S	Total
Pris en compte	12	8	20	5	45
Non pris en compte	6	2	2	4	14
Total	18	10	22	9	59

Dans leur grande majorité les (ex) allocataires du RMI comparent les revenus procurés par les minima sociaux à ceux issus d'un emploi. Seulement ¼ des personnes de notre échantillon déclare ne pas en tenir compte et les proportions sont quasiment identiques dans chacun des groupes. En revanche, les individus du groupe S/NS sont plus nombreux que les autres à anticiper des pertes en cas de reprise d'activité (25/52).

La nature des coûts induits par le travail est clairement perçue. Sur l'ensemble de l'échantillon ce sont les frais de transport, puis ceux liés à l'habillement et aux repas qui sont cités en premier. On notera que la baisse des allocations logement est mentionnée, y compris par ceux qui sont encore dans le dispositif (16/22 dans le groupe S/NS), alors que celle-ci n'intervient qu'au bout d'un an en cas de reprise d'activité. On a là une preuve tangible de l'anticipation des acteurs. Il va de soi que les coûts engendrés par la garde des enfants sont moins souvent cités puisqu'ils dépendent de la situation familiale et des capacités de mobilisation du réseau familial et/ou amical.

Les coûts liés à la reprise d'activité sont donc nettement identifiés. Certes il ne s'agit sûrement pas, pour la plupart des acteurs, d'un strict calcul comptable et il est fort possible que les évaluations soient quelque peu erronées. Mais là n'est pas le plus important ; en revanche, il faut insister sur le fait que la prise en compte de ces coûts n'implique pas nécessairement un « enfermement » au sein des minima sociaux. Certains acceptent des emplois même en ayant anticipé qu'au bout du compte ils n'y gagneraient pas beaucoup plus. A l'inverse, en dépit d'une perception positive des gains, d'autres n'acceptent pas n'importe quel type de travail. Ceci montre à l'évidence que les arbitrages ne procèdent pas du seul calcul coûts/avantages mesuré à l'aune monétaire.

Tableau 30 : travail au noir et fraude

Recours au travail au noir	Groupes				Total
	NS-S	NS-NS	S-NS	S-S	
Non	23	16	28	10	77
Oui, complément	16	3	16	6	41
Oui, massif	1	1	8		10
Total	40	20	52	16	128
Stratégies de contournement					
	NS-S	NS-NS	S-NS	S-S	Total
Non	36	17	40	13	106
Oui	4	3	12	3	22
Total	40	20	52	16	128

Il convient de souligner l'importance du travail au noir. Toutefois, il est nécessaire de distinguer le travail au noir occasionnel, qui ne vient qu'en complément du RMI, du travail au noir massif qui procure à lui seul des ressources supérieures aux minima sociaux. On observe que le recours au travail au noir occasionnel est le plus faible (3/16) dans le groupe NS/NS et le plus élevé dans le groupe NS/S (16/40). En conséquence, lorsque les revenus occultes sont peu élevés ils n'influent guère sur la sortie du dispositif. Parce qu'ils ne sont qu'un complément, de surcroît aléatoire, permettant uniquement d'améliorer le quotidien, ils n'entrent guère en ligne de compte dans les comportements de quête d'emplois. A l'inverse, lorsque le travail au noir fournit la part essentielle des revenus, il contribue à rendre beaucoup moins attractifs les emplois légaux et, par conséquent, explique pour partie le maintien dans le dispositif. En effet, les gains marginaux retirés de l'activité légale sont extrêmement faibles si (et seulement si) celle-ci implique l'abandon du travail au noir. Le recours massif au travail au noir est essentiellement présent dans le groupe S/NS (8/52).

Les stratégies de contournement du système (c'est-à-dire les fraudes sur les déclarations des ressources ou de la situation matrimoniale effective), moins présentes que le travail au noir, se répartissent de façon quasiment équivalente selon les quatre groupes.

d. Facteurs liés au travail social

Tableau 31 : fréquence et perception des contacts avec les intervenants sociaux

Rapport avec les AS	Groupes				Total
	NS-S	NS-NS	S-NS	S-S	
Rarement ou jamais	18	4	27	14	63
Quelques fois pour aides ponctuelles	17	5	10	2	34
Régulier	5	11	15		31
Total	40	20	52	16	128
Contacts avec l'ANPE					
	NS-S	NS-NS	S-NS	S-S	Total
Rarement ou jamais	13	13	31	5	62
Quelques fois pour aides ponctuelles	14	6	12	3	35
Régulier	13	1	9	8	31
Total	40	20	52	16	128
Contacts avec la CLI					
	NS-S	NS-NS	S-NS	S-S	Total
Rarement ou jamais	28	18	37	9	92
Quelques fois pour aides ponctuelles	8	2	14	2	26
Régulier	4		1	5	10
Total	40	20	52	16	128

Les relations avec les intervenants sociaux laissent apparaître des différences sensibles entre nos quatre groupes. Les groupes NS/NS et, dans une moindre mesure, S/NS sont à la fois ceux qui ont le

plus de contacts avec les assistants sociaux (respectivement 11/20 et 15/52) et entretiennent les meilleurs relations avec eux (respectivement 10/20 et 17/52). On observe une relation strictement inverse en ce qui concerne la fréquence des contacts avec l'ANPE. En revanche, de façon quasi unanime, les jugements ne sont guère favorables envers cette institution : sur l'ensemble de l'échantillon seuls 15/128 portent une appréciation positive, la grande majorité portant des jugements hostiles. Le fait d'être sorti du dispositif n'améliore pratiquement pas la vision que l'on en a, à l'exception du groupe S/S (8/16 opinions positives).

La structure des appréciations relatives aux cellules d'appui des CLI est similaire à celle de l'ANPE : le groupe S/S est celui qui exprime le plus favorablement leur action (6/16). Toutefois, à la différence de l'ANPE, ce sont moins les jugements négatifs qui l'emportent que l'indifférence : les cellules d'appui des CLI ne sont guère identifiées et leur rôle reste obscur voire totalement méconnu.

Les relations des allocataires avec les institutions sont donc profondément ambivalentes. D'une part, le fait de sortir du dispositif ne s'accompagne pas nécessairement d'une forte fréquentation de celles-ci et d'un jugement laudatif, et inversement, « l'installation » au sein du RMI peut fort bien s'accommoder de leur fréquentation régulière et être appréciée. D'autre part, on observe tout aussi bien des relations et attitudes symétriquement opposées. Ainsi, l'évaluation des organismes sociaux effectuée par les allocataires suggère que le travail social puisse exercer des rôles tout à fait paradoxaux.

Si l'on peut observer sur certains points des différences selon les groupes, il serait bien évidemment hasardeux de tenter toute extrapolation compte-tenu de la faiblesse des effectifs. En outre, il reste à comprendre en quoi celles-ci expliquent le maintien ou la sortie du dispositif. On ne peut qu'être frappé par le fait que nombre de facteurs ne s'avèrent pas véritablement discriminants. Pour autant, cela ne signifie pas qu'il faille les considérer comme sans influence. Au contraire, nous faisons l'hypothèse qu'ils exercent des effets contradictoires selon la signification subjective qu'ils revêtent pour les acteurs. C'est la raison pour laquelle des situations présentant des caractères forts similaires conduisent à des logiques d'action très dissemblables. En d'autres termes, il faut faire l'hypothèse qu'un même facteur contribue aussi bien à « enfermer » dans les minima sociaux qu'à favoriser la sortie du RMI.

2. Présentation des cas type

Pour illustrer la description statistique de notre population, nous avons choisi, pour chacun des sous-groupes que notre modèle nous a conduit à isoler, de présenter deux personnes dont les orientations et les expériences du RMI nous ont semblé particulièrement représentatives de la diversité des trajectoires individuelles et des ressorts de l'action. On constatera, à la lecture des cas-types suivants, combien l'inscription dans un même sous-groupe peut témoigner de logiques fortement contrastées.

a. La reconstruction de soi

Michel, 43 ans, vit maritalement. Gestionnaire de stock en Contrat Emploi Consolidé dans un organisme de recherche para-public (Prédiction Non sortie / sortie)

« Je me suis arrêté au niveau de la troisième, j'ai un CAP de peintre-tapissier. J'ai été salarié dans une boîte pendant six ans, artisan pendant plus de trois ans, j'ai travaillé chez des patrons, de là au chômage, de là au RMI. Au RMI, la dépression, etc.. la descente aux enfers, ensuite des petits boulots à droite et à gauche... En tant qu'artisan ça marchait bien au début, j'ai même eu un employé. Et puis tout est allé de travers, j'ai eu des impayés, des clients qui traînaient pour me payer, mes fournisseurs et l'Etat qui me lâchait pas, moi j'ai déconné aussi, le stress, je me suis mis à boire un peu, à m'engueuler avec tout le monde et puis j'ai été obligé de déposer le bilan, le seul truc de positif c'est que j'ai arrêté assez tôt avant d'avoir trop de dettes. » (...)

« Je suis resté cinq ans au chômage. J'étais en fin de droit. J'avais plus droit à rien. Après le RMI, c'était au tout début, je crois en 1990... La première année, j'ai fait un dossier, signé un contrat. J'ai travaillé dans une boîte d'intérim mais bon, mais ça permettait pas de sortir du dispositif, j'ai fait des remplacements, c'était pareil. On est fait pour travailler, ne pas travailler, c'est perdre son honneur, le sens de sa vie. J'ai été artisan, je n'ai jamais supporté recevoir de l'argent autrement que par mon travail. L'assistantat, c'est pas mon truc, c'est pas ce qu'on m'a inculqué en tout cas. » (...)

« Je vais être honnête, les premières années où j'étais ... vraiment non... C'était un trou devant moi... je ne voyais pas la sortie. Je me suis replié sur moi-même, ce qui ne faut pas faire. On ne cherche pas à évoluer... Je n'avais pas d'enfant. Je cherchais plus, je ne voulais rien faire, je n'avais même plus de projet. Personne n'aide, au contraire. Etre arrimé au fond ... C'est l'image qui me revient. J'avais l'impression de plus servir à rien, d'être utile à personne. Petit à petit, j'ai commencé à boire. C'est pas pour m'excuser mais je crois que j'avais des raisons, même si on m'a pas toujours compris. Parce que ce que je crois, c'est que quand on perd son travail, on perd plus que son salaire (...) Moi, je buvais, je dis pas que c'était la solution, c'était la mienne. Mais il m'est arrivé ce gros truc, à cause de l'alcool, parce qu'à la fin j'étais un vrai alcool, faut pas se voiler la face. Là, j'ai eu peur. D'ailleurs on me l'a dit que je creusais ma tombe. Je pouvais plus me regarder en face. Et puis je venais juste de rencontrer Jacqueline. Elle m'avait vu pas beau ... mais elle restait avec moi quand même. Ces deux raisons ont fait que je me suis dit qu'il fallait se donner une chance. D'autant qu'un jour, j'ai vu un mec sortir de chez l'AS et qui pleurait. Il faut voir comme des fois, elles parlent aux gens, pour certaines, les mecs ils mangent sur le dos de la société... ils se font entretenir, c'est des bons à rien. On entend de ces trucs. C'est vrai qu'il y en a... Le RMI, du moment qu'ils touchent leurs 2.200 francs, c'est vrai aussi, mais le problème ... il y a des gens qui ont besoin du RMI pour vivre, j'en ai eu besoin et si je ne l'avais pas eu ... Ca permet au moins de garder son appartement, j'ai 43 ans, je me voyais mal retourner chez ma mère. Moi j'ai la chance d'avoir ma famille. Sinon, j'aurais pas pu garder la tête hors de l'eau. Tout le monde travaille autour de moi, alors vous imaginez, je pouvais pas rester au RMI. Je reconnais que ça aide, mes parents, ma sœur, mes amis. On en discutait et puis ils me motivaient et, des fois, je me faisais secouer un peu. J'en avais besoin quelques fois, même si, sur le coup, je le reconnaissais pas. » (...)

« J'ai travaillé pas mal en intérim... comme manœuvre, un peu de tout... non, avec l'ANPE, j'ai eu aucun contact. J'y allais pas. Ah si, ils m'ont contacté une fois alors que je faisais les vendanges, mais bon, c'est tout, ils m'ont radié une fois parce que j'étais au RMI alors qu'ils n'ont pas le droit. Je vais être clair : je n'ai eu aucune information de qui que ce soit. J'allais signer le contrat tous les ans, on discutait : « que comptez-vous faire ? » ... je le marquais et puis bon... pas de suivi. On se sent déjà mal, moi j'étais mal. On n'est pas motivé. Après, ça c'est mieux passé... il m'a donné des adresses, m'a proposé de faire des formations pour les RMIstes, puis ils cherchaient quelqu'un à la XX. C'était le bazar, ma sœur qui est comptable à la XX m'a présenté et puis ça a marché grâce à ça. » (...)

« Je pense que le suivi est insuffisant et surtout qu'ils ne tiennent pas compte des individus par eux-mêmes. Au RMI, il y a de tout... ça empêche certaines personnes de s'en sortir. On ne peut pas traiter tout le monde de la même façon... je connais des RMIstes qui sont devenus alcooliques et qui sont pas des mecs cons. Ils sont irrécupérables à un moment, j'en ai connu pas mal qui sont morts à 40 ans.

Petit à petit, vous perdez votre femme, vos enfants, vous les voyez plus, de surcroît vous devenez alcoolique... Il y en a au moins quatre qui sont morts comme ça. C'est ce qui m'a peut être sauvé. » (...)
« J'ai fait un CES d'un an fin 97. Je reviens de loin, ça c'est sûr ... Le CES au départ, bon ... mais il a été renouvelé et je voulais m'en sortir, c'est vrai. J'avais été artisan pendant quelques années, après, rien, si ce n'est de gros problèmes ... Alors à l'époque, le CES, pourquoi pas ? L'important c'était de retravailler. Et puis j'ai fait un autre CES, et en même temps des stages pour apprendre à me servir d'un ordinateur, et puis un CEC pour cinq ans ... et puis après on verra bien, mais je suis confiant !. Le stage informatique, je l'ai fait dans de très bonnes conditions. J'ai eu un mot comme quoi j'avais des facilités. Avant, c'est vrai que je n'aurais jamais accepté un stage informatique, j'en avais jamais fait. J'aurais trouvé ça complètement idiot. Là c'était différent, je travaillais, j'avais besoin de ça. Avant, la motivation n'était pas la même c'est sûr. » (...)

« Je suis au service des publications, je m'occupe des commandes, des frais d'envoi, des photocopies, pour la suite, je suis plutôt optimiste. Ça fait trois ans, il me reste trois ans. Ensuite, ils m'ont dit qu'ils me garderaient mais ils ne savent pas comment puisqu'il n'y a pas de poste qui se libère. Donc, s'ils me gardent, ce sera en tant que contractuel. C'est à plein temps, pour cinq ans et renouvelable tous les ans. Tout le monde est content, je suis autonome dans mon travail. Je gère les stocks, les envois, etc.. C'est intéressant. Moralement, c'est le jour et la nuit. Ça fait vraiment que depuis trois ans que je pense que je m'en suis sorti. » (...)

b. Ras-le-bol de la galère

Maqui, 28 ans, vit en couple, une fille d'un an, vendeur de portables, CDD de 6 mois renouvelé une seconde fois (Prédiction Non sortie / sortie).

« J'ai deux formations. J'ai une formation en peinture, j'ai eu, j'ai pu obtenir un CAP, mais ça ne me plaisait pas. Après, je me suis relancé dans le commerce, j'ai eu un BEP. Bon mais, y avait pas trop de boulot, et on n'en cherchait pas trop. Dès que le patron gueulait, hop on plantait tout et on se tirait. J'ai fait la demande de RMI en 1994, quand j'ai eu 25 ans. Je vivais encore chez mes parents. Je travaillais pas, je faisais rien, mais bon ça pouvait pas durer, je le savais. On glandait avec les copains, bon c'était un peu la galère, les petits business, les virées, au bout d'un moment tu tournes en rond. Il fallait changer de planète. Vous savez, j'avais 28 ans, je ne pouvais pas rester sans rien faire. Avec ma femme, à l'époque c'était juste ma copine, on se disait qu'on allait pas rester comme ça tout le temps. Elle aussi elle était au RMI, mais elle vivait avec moi chez mes parents. Si vous voulez avoir des enfants comme tout le monde, après qu'est-ce que vous allez leur dire à vos gosses : « Papa il est au RMI, ou papa il est pas là parce qu'il est en taule ». Parce que les trafics à force, ça peut pas durer ou alors c'est des trucs minables. Alors j'ai fait de tout. J'ai accepté n'importe quoi et le RMI j'ai arrêté de le toucher en janvier 98 ».(...)

« Au RMI on m'a parlé de X ; c'est une association d'insertion. C'est une personne qui donne des adresses à contacter. Vous y allez le matin, vous pouvez contacter les entreprises, vous allez vous présenter, et au fur à mesure du temps, vous faites trois jours dans l'entreprise, vous connaissez l'emploi. C'est une aide à découvrir. Là c'est positif. ».(...)

« J'ai trouvé en allant frapper aux portes. Voilà, c'est la précarité c'est pas définitif. S'il y a une faute personnelle ou si l'employeur n'a plus besoin, il faut retrouver. On arrive à voir un peu plus loin, on se dit : « voilà j'ai tant de mois avant de retrouver autre chose ». La base c'est que l'emploi se trouve le matin donc je partais en vélo, je déposais des candidatures, je téléphonais si j'avais pas la réponse, je relançais l'entreprise. Voilà, un suivi : je notais tout ce que je faisais, les coordonnées, la personne à contacter, où la joindre. Il y a que comme ça que ça paye, c'est pas juste en lisant les revues, les magazines, Sud-Ouest, vous avez 10.000 personnes pour un poste ; l'ANPE c'est pareil. » (...)

« Alors j'ai fait de tout : y a eu de l'intérim, des CDD de deux mois, trois mois. C'était dans le bâtiment, dans la peinture. J'ai fait du nettoyage dans les silos, j'ai fait des inventaires, etc.. ça veut dire que tant que vous n'avez pas une place fixe dans une entreprise vous êtes obligé d'accepter. Tout le temps, si vous voulez vous en sortir..... Le tout c'est pas de laisser tomber, de pas se rabattre quand on perd, dire

que c'est à cause des autres, nous non, moi je dis non. C'était pas facile, Je payais les factures et le reste c'est pour ma gueule mais quand vous payez toutes vos factures, il reste je sais pas 2000 F pour le reste du mois...faut avoir une force mentale pour s'en sortir. Même si c'était pas beaucoup plus que quand on était au RMI, on a pu avoir notre appartement à nous, on est marié, on a une petite fille, on vit normalement quoi. Si on avait compté, ça aurait pas été possible. Elle aurait touché pour les mères isolées mais c'est comme si j'étais pas vraiment le père parce qu'il faut pas habiter ensemble. » (...)

« Ca pousse les gens au niveau social, au niveau mental à retomber dans le..., tu en as qui se contentent des 2.000 francs. Je leur dis si tu réussis à vivre avec 2.000 francs, chapeau ! mais y'a pas de loisirs, on sort pas de l'appartement, on bouffe que des pâtes, avec Ketchup le dimanche. Ou alors y'a nécessairement du trafic, c'est obligé. » (...)

« Mais quand vous travaillez, vous rentrez chez vous, vous savez que vous avez quelque chose, que vous avez pas touché des sous comme ça par... Oui, on est quelque chose, on sert à quelque chose. Si on est pas utile, on reste chez soi. C'est surtout, j'ai vu autour de moi du RMI. J'ai des amis qui sont aussi au RMI, leur mentalité, leur façon de vivre, ils dépendent du RMI. Ils sont perdus. Quand vous avez un salaire à la fin du mois vous êtes indépendant! Grâce au salaire simplement sans aller faire la manche auprès des AS ou du resto du cœur, c'est ma force. Quand je rentre chez moi, je vois ce que j'ai gagné, demain matin ça me donne plus d'envie pour aller travailler. » (...)

« Pour l'instant, c'est un CDD de six mois, qui a été renouvelé parce que l'entreprise avait besoin. Comme elle a encore besoin, mon patron m'a dit que ça allait sûrement continuer ; mais là ça serait en CDI, parce qu'il a pas le droit de faire plus de deux CDD dans la même boîte. Le commerce, j'aime bien le contact avec les gens alors que le bâtiment il y a aucun contact. Ca fait huit mois et je suis bien. Je suis au fixe plus un pourcentage sur la vente des abonnements et des portables. Je tourne dans les 7.000 francs. Après ça peut encore progresser question salaire. Là c'est correct, si il me prend en CDI alors on va déménager, on veut plus rester ici, faut tourner la page jusqu'au bout. » (...)

« Là c'est mon père qui m'a dit qu'ils embauchaient. Il l'a su par un copain à lui. Je suis allé me présenter directement avec mon CV. Le patron m'a dit que je n'avais jamais travaillé dans la vente, à part pour le CAP. Je lui ai répondu que vu que j'avais fait de tout, ça prouvait que j'étais capable de m'adapter et qu'il n'avait qu'à m'embaucher à l'essai, qu'il pouvait me virer quand il voulait s'il était pas content de moi. Ca a marché, on est O.K. »(...)

c. Un emploi digne de moi

Agnès, 48 ans, divorcée, un enfant, niveau bac + 4 (Etudes d'architecture inachevées), au RMI depuis 1997 (Prédiction sortie / Non sortie)

« Comment je suis arrivée au RMI ? ... c'est vrai qu'a priori, rien ne m'y destinait. Mais ça, c'est les aléas de l'existence, ça montre qu'en définitive, on ne maîtrise jamais rien ... » (...)

« Au départ, j'avais un Bac littéraire, que j'ai obtenu dans les années 77-78, je sais plus exactement. Après, je suis rentrée à l'Ecole d'Architecture à Talence, et j'ai commencé mes études. A une soirée des étudiants en Médecine, j'ai rencontré celui qui allait devenir mon mari, ou plutôt mon ex-mari aujourd'hui ... Il était de la même promo que mon frère (...) Après, tout est allé très vite. On s'est marié et on s'est retrouvé en Afrique. Ca, c'était en 1982. (...) »

« Donc moi, j'ai pas terminé l'intégralité de mon cursus en Archi, mais bon, ça me démontait pas trop parce que, à l'époque, j'étais assez je m'en foutiste, il faut bien le reconnaître, et avec le salaire d'Arnaud, on vivait aisément. Moi, en Afrique, je ne travaillais pas, je n'y ai même jamais songé. D'autant qu'en 1985, nous avons eu Matthieu et que j'ai vraiment apprécié que, grâce à mon mari, je puisse me consacrer intégralement à mon fils, sans avoir à me soucier d'autre chose. » (...)

« Le retour c'était l'horreur. Les trois premiers mois, on s'était installé chez mes parents, le temps de se retourner. Moi, j'ai trouvé un poste de décoratrice en CDD, j'ai pu prendre un loyer et vivre avec mon fils parce qu'avec mes parents, après tant d'années, la cohabitation était difficile. J'ai tenté de renouer avec

d'anciens copains et copines que j'avais connus en archi, mais là encore, on avait évolué très différemment. » (...)

« Par moment, je me suis vraiment sentie très seule. Il fallait que je me maintienne et si je l'ai fait, c'était pour Matthieu. » (...)

« A la fin de mon premier CDD (décoratrice), j'ai perçu les allocations et j'en ai trouvé un autre, six mois après, de dessinatrice dans une agence. C'est sûr, j'étais assez contente de travailler, mais globalement, je trouvais ces emplois inintéressants et extrêmement mal payés. En plus, bon c'est vrai que je suis pas allée au bout, mais tout de même, je pense que je vaudrais mieux que ça. Tout ce que j'ai eu c'étaient des travaux subalternes. Je sais qu'on ne peut pas me faire confiance sur ma bonne mine, mais j'aurais apprécié qu'on me teste, qu'on me laisse vraiment démontrer ce que je sais faire. Mais il n'en a jamais été question. Un jour, dans le dernier cabinet dans lequel je travaillais, il y a eu un clash. Un des architectes en place s'était plaint que, selon ses termes, j'outrepassais mes fonctions. Alors je suis partie. (...) mes parents m'ont inculqué la valeur du travail mais moi je dis pas à n'importe quel prix. » (...)

« Je suis au RMI depuis 1997. Depuis je ne cherche absolument plus d'emploi parce que j'ai bien compris que tant que je n'aurais pas mon diplôme, je me heurterais toujours au même type de propositions. J'ai signé un contrat d'insertion, et c'est dans ce cadre que je suis une formation deux jours par semaine, toujours en archi. Je crois qu'il vaut mieux faire ce sacrifice plutôt que d'accepter de prendre n'importe quoi. En tout cas, pour ma part, je préfère préparer un diplôme sérieux plutôt que d'accepter des emplois pour lesquels je suis sur-qualifiée et où je ne suis pas reconnue à ma vraie valeur. » (...)

« Arnaud me verse une pension alimentaire pour Matthieu, mais il est d'accord pour n'en déclarer qu'une partie. Le reste, il me l'envoie chaque mois : c'est plus du triple de ce qu'on déclare. 1.200 francs déclarés et 4.000 perçus. Heureusement que j'ai ça, sans ça, on s'en sortirait pas. Entre les déplacements avec la voiture pour participer à ma formation deux fois par semaine, le repas sur place..., heureusement j'ai accès à la bibliothèque de l'école d'archi parce que les livres spécialisés sont horriblement coûteux. Je m'en sors comme je peux. Mes parents m'aident aussi, même s'ils ne comprennent pas toujours pourquoi je m'évertue à reprendre mes études passés quarante ans. » (...)

« Ce qui est difficile, c'est d'avoir seule la charge de Matthieu. Il est grand, c'est sûr, c'est presque un jeune adulte mais il faut quand même que je m'en occupe et, seule face à lui, c'est pas toujours simple. Je dois suivre son travail pour m'assurer qu'il ait bien fait ses devoirs, surveiller ses fréquentations ... C'est dur à dire mais parfois je préférerais être seule dans cette galère ... pour que lui ne la traverse pas, mais aussi pour que moi je sois plus disponible dans mes démarches. En fait, tout ça est très ambivalent. »(...)

« Avec l'AS, au début, les rapports étaient un peu houleux. On s'est heurté sur le fait qu'elle pensait, elle aussi, que poursuivre des études maintenant, c'était un peu une fuite en avant. Mais j'ai tenu bon. Si je me transpose dans l'avenir, je ne me vois pas ailleurs qu'architecte dans un cabinet. Je me battrais jusqu'à ce que j'y arrive. Ce que je traverse actuellement, même si c'est par moment extrêmement difficile, ce n'est qu'un sacrifice pour mieux parvenir à faire ce que j'ai toujours voulu. »

d. Itinéraire d'un artiste

Patrick, 30 ans, scénariste et écrivain, au RMI depuis fin 1996. (Prédiction Sortie / Non sortie).

« J'ai 30 ans, je suis bordelais d'origine ... et quoi d'autre ? J'habite ici en fait depuis, je suis hébergé ici, depuis la mort de mon grand-père, c'est-à-dire en 1993. Je suis célibataire. J'ai un bac A2, après j'ai fait quelques stages d'informatique et j'ai fait des stages par rapport au cinéma, des courts métrages comme assistant d'abord. J'ai fait, je suis allé sur des tournages... Pendant une période j'ai filmé des concerts et des choses comme ça. » (...)

« J'ai fait absolument de tout, de l'intérim, tout un tas de boulots. Des périodes très courtes, très longues, j'ai travaillé pour Total pendant une année, contrat d'intérim à chaque fois. Le plus long, je pense que c'était dans la station service : un an et demi ... sinon j'ai fait un an à la Chambre de Commerce et puis sinon, c'est des petits boulots ». (...)

« Je continue à toucher le RMI en ce moment et puis sinon si on peut parler franchement je fais du black pas mal. J'ai un petit job dans un bar qu'ont ouvert deux potes à moi depuis un an, non déclaré, ou je me fais dans les 3.000 balles. Le RMI, c'est 2.200 francs, plus ça quoi. Au bar, je travaille le jeudi, vendredi et samedi, de 21 heures à deux heures du matin. Ici, je verse une somme à ma sœur mais je n'ai pas de loyer. Donc financièrement, c'est pas non plus trop galère. » (...)

« Le RMI, ça date de fin 1996. Oui, c'est là que j'ai fini la station, à la fin d'un CDD. Ensuite j'avais une période d'attente de plusieurs mois et plus droit aux ASSEDICS...J'en suis sorti très brièvement à un moment donné et puis j'ai pas trop tenu le choc, donc je suis revenu au RMI. »(...)

« Je pense que les gens qui sont dans le dispositif RMI, ils sont mis de côté. En fait, je sais pas. Moi, je sais pas, j'ai la chance d'avoir des passions à côté, j'en ai deux notamment l'écriture et les films. Si j'avais pas ça, moralement je sais pas, je tiendrais pas le coup. Le RMI, ça m'a permis de me former grâce au contrat d'insertion, de faire des trucs que j'aurais pas pu faire sinon. J'ai toujours eu ces deux passions, notamment cet intérêt pour le cinéma. Je crois que c'est ça qui m'empêche de tourner blaireau comme tous les autres bofs. Même quand je travaillais un peu, j'essayais de continuer. Avec le RMI, j'ai même pu faire des formations de scénariste, de tournage, etc.. » (...)

« La CLI je voulais pas trop y aller tout seul et la constitution de dossier, j'étais pris par le temps. J'avais mon stage qui commençait, je voulais absolument en faire partie, il fallait en général un temps d'attente, en général deux mois et demi, à la CLI on l'a fait en un mois. Je me suis un peu débrouillé pour financer une partie et puis l'essentiel, c'est la CLI et les ASSEDICS. Ils sont aussi là pour ça. » (...)

« Le premier contrat d'insertion que j'ai signé c'était par rapport à la vidéo. C'était avant de faire un reportage, je pensais pouvoir vivre et je me suis rendu compte que bon, c'était pas si simple... moi, je vais pas me plaindre quoi, puisque j'ai pu le faire. Le stage était essentiellement sur le montage avec un organisme spécialisé. Je l'ai fait à Toulouse. Bien c'était juste au début. Oui, ça a été positif. Les stages oui, je vais en refaire, enfin je pense, toujours avec le RMI. Oui toujours le montage cinéma mais du montage à l'ancienne c'est à dire par d'anciennes techniques analogiques. Mais faut voir si c'est rémunéré ou pas et où ça se passe. Si c'est encore à Toulouse, c'est difficile parce que ça coûte de l'argent et que je pourrais plus assurer au bar. » (...)

« Je me suis réinscrit à l'ANPE par rapport au montage du dossier, oui là, depuis pas mal de temps. J'ai eu la chance de travailler quelques jours, à droite et à gauche, oui par contacts essentiellement. J'ai des amis qui sont un peu dans la même situation et... et puis il y a les agences intérim. L'ANPE, je pense que ça sert pas à grand chose. Ils m'ont jamais trouvé vraiment du travail, pour moi ça existe quasiment pas l'ANPE. Non, jamais, moi je me suis toujours débrouillé par moi-même. Normalement, ils sont censés avoir votre dossier pour dans le cas où il y aurait quelque chose mais bon, dans l'audiovisuel ... et il y a ceux qui s'occupent des intermittents du spectacle, c'est les pires : y'a pas plus cons. Non, que toutes façons, intermittent, je ne risque pas avoir le statut. » (...)

« Actuellement je finis un bouquin, donc je vais l'envoyer pour essayer de le faire publier. Je suis en train de le corriger. C'est un roman, après je vais essayer de passer à autre chose. J'ai écrit des nouvelles et d'autres choses, mais je me suis jamais fait publier pour l'instant. Je sais que ça va venir. Il faut envoyer aux maisons d'éditions, les grosses d'abord et après toutes les autres ... Pour moi, c'est la priorité, oui, c'est clair : ça et le tournage. » (...)

« Non, bosser dans un boulot à la con, pas trop. Tu vois les gens qui finissent complètement baisés du caisson, ils acceptent n'importe quoi, ils voient même plus leur vie minable. Ils rentrent du boulot lessivés et ils se foutent devant leur télé pour regarder le Bigdil et après, un film à la con et, hop, après au lit. Comme ça jusqu'au week-end, là ils vont faire des courses au supermarché ... Ce genre de vie, très peu pour moi, j'en veux pas. » (...)

« Le black, c'est différent, ça me permet de vivre, ça me laisse le reste du temps pour moi, non c'est l'idéal pour moi pour l'instant. Même si c'est dur de percer, il faut aller jusqu'au bout de sa passion. C'est comme Djian, il a galéré aussi ; maintenant, ses livres, ils s'arrachent. » (...)

e. La fin du moratoire étudiant

Marie-Pierre, 28 ans, célibataire, sans enfants. (Prédictions Sortie / non sortie)

Marie-Pierre travaille aujourd'hui dans un office de tourisme, en tant qu'emploi jeune. Elle a une licence d'histoire de l'art et un DUT de gestion de l'action culturelle. Elle s'était inscrite au RMI à l'âge de 25 ans.

« J'ai eu cet emploi par l'ANPE. Enfin, quand je dis par l'ANPE, c'est une façon de dire. C'est simplement qu'il y avait l'annonce quand j'y suis passée. En fait, il y en avait deux : l'une pour un centre d'art africain et l'autre pour l'office de tourisme. J'aurais préféré le centre d'art africain mais, bien sûr, quand j'ai téléphoné c'était trop tard. En fait, ils vous font remplir des papiers sur vos qualifications, et dès qu'on leur parle histoire de l'art, ils lèvent les yeux au ciel du style « ma pauvre, vous n'avez pas encore trouvé du boulot ! », mais s'il y a une offre, ils ne vous avertissent même pas. On se demande à quoi ils servent si c'est simplement pour recevoir les offres d'emploi et les afficher. La première fois quand je me suis inscrite (c'est la personne que j'avais vue à la mairie pour le RMI qui m'a dit qu'il fallait que je m'y inscrive), la personne qui m'a reçue ne savait même pas quel intitulé de poste il fallait utiliser pour remplir leur fiche type à partir de mes diplômes ! Il m'a donné deux gros bouquins dans lesquels figurait toute la nomenclature des emplois, et il m'a planté là ; à moi de trouver. J'y ai passé deux heures et je suis même pas persuadée d'avoir trouvé le bon intitulé. C'était un peu comme si j'étais une incasable. Alors j'ai mis « attachée culturelle, relations publiques », faute de mieux. » (...)

« Donc, l'annonce pour le centre d'art africain, c'était trop tard, alors j'ai pris celle de l'office de tourisme. Mais comme c'était à C., il fallait passer par l'ANPE de L. qui devait envoyer mon C.V. à la Présidente de l'Office. Pour une raison qui m'échappe, il était impossible d'envoyer directement le C.V. ... Au bout de quinze jours, comme je n'avais aucune réponse, j'ai téléphoné à l'agence de L. et j'ai découvert qu'ils n'avaient pas mon dossier. Je téléphone donc à l'ANPE de P. dont je dépendais initialement et ils m'assurent qu'ils l'ont bien envoyé. Bref, au bout du compte, on réalise qu'à L., ils l'avaient perdu. Alors je me suis déplacée à l'agence de L. pour leur dire que, compte-tenu de leurs prestations, je voulais absolument l'adresse pour pouvoir remettre mon C.V. en main propre. Ils ne voulaient pas, j'ai du faire un esclandre, ils se sont téléphoné entre l'agence de L. et de P., bref, un véritable pataquas mais, au bout du compte, j'ai pu obtenir l'adresse et je suis allée directement porter mon C.V. à la Présidente de l'Office. Voilà, l'ANPE, ce que j'en retire c'est ça : ils vous méprisent parce que vous n'avez pas des supers diplômes style ingénieur ou école de commerce, comme si eux ils avaient besoin de l'ANPE, et en plus ce sont des incapables (fait un violent réquisitoire à l'encontre de l'ANPE à partir d'expériences similaires vécues par ses amis). Après avoir porté mon C.V., bon, j'ai fait jouer quelques relations pour appuyer ma candidature : j'en ai parlé au Directeur de X où j'avais fait mon stage dans le cadre de mon

DUT et qui est un ami de mon beau-frère, et qui connaissait le Député du coin ... bon, ça fait qu'au final j'ai eu le poste quoi ! » (...)

« Je suis allée également à la CLI et là, c'est comme à l'ANPE, histoire de l'art, ça leur sort par les yeux. Ils m'ont proposé de faire un stage de recherche d'emploi à Bordeaux et de m'inscrire à une formation pour faire de la restauration de tableaux. Le stage de recherche d'emploi, ma copine l'a fait et c'est nul. On apprend à faire des CV et on te dit que tes qualifications sont nulles et qu'il faut te réorienter. Le CV, ça va, on n'est pas si con que ça, même si on n'a fait qu'histoire de l'art ... et en plus, ça durait un mois ... y'a des gens qui ont du temps à perdre. En plus, il fallait aller à Bordeaux, donc l'essence, le parking, le déjeuner sur place, tout ça, c'était pour ma pomme ... Tous les jours à Bordeaux, ça fait 800 francs d'essence pour le mois ; avec le reste, l'allocation elle y passe. Et tout ça pour s'entendre dire qu'on vaut rien, pas question. » (...)

« La formation pour la restauration de tableaux, au début, j'étais partante jusqu'à ce que j'apprenne que ça se passait dans une école privée, à 27.000 francs l'année. La CLI en finançait la moitié je crois, ou alors c'était 7.000 francs pour moi, je m'en souviens plus très bien. Mais en tous cas, il fallait que je paie ; je leur ai demandé comment je faisais avec mes deux mille et quelques francs d'allocation, ils m'ont répondu que je n'avais qu'à demander à mes parents ... C'est vraiment incroyable, c'est un pur scandale ! » (...)

« Là, avec mon boulot, c'est bien, j'aime bien mon travail. Je vois des gens, je parle pas uniquement des touristes, j'apprends des tas de choses, l'informatique, organiser des manifestations, un peu de gestion du personnel (je m'occupe de la stagiaire et de la personne qui est en CES) ; en fait, je fais un peu office de directrice. Mais au niveau salaire, ça suit pas. J'ai 5.600 francs par mois, c'est tout. Au début, ça allait à peu près parce que j'avais l'allocation logement et je ne payais que 400 francs de loyer de ma poche, le loyer coûtait 2.000 francs par mois. Là, je viens de déménager parce que c'était un petit F3 minable ; le loyer, c'est le même prix mais je n'ai plus que 190 francs d'allocation logement. Et puis j'ai la caution à payer ce qui fait 700 francs en plus pendant trois mois. J'ai téléphoné à l'AS pour qu'on prenne en charge la caution, elle m'a répondu qu'avec le salaire que j'avais, ce n'était pas possible. Je lui demande comment je fais, elle me demande si mes parents peuvent pas m'aider. Bon, c'est ce qui s'est passé, mes parents l'ont prise en charge mais si je n'avais pas eu mes parents, ou s'ils n'avaient pas cette possibilité, je m'arrangeais comment ? » (...)

« Honnêtement, je gagne rien par rapport au RMI. Je vais vous prendre un exemple. Le mois dernier, j'ai payé mon loyer : 2.000 francs, 1.500 francs d'assurance pour ma voiture, 750 francs pour le remboursement du prêt, et 470 francs de téléphone. Vous faites le calcul, j'ai plus rien. Si mes parents ne m'aidaient pas, je ne pourrais pas m'en sortir ... Quand je touchais le RMI et que j'habitais chez eux, je vivais cent fois mieux. Là, les emplois jeunes, c'est de l'arnaque, vous travaillez et à la fin du mois, vous n'avez pas plus. Je rentre le week-end chez mes parents, ça fait 40 kilomètres, l'essence, il faut la payer, la bouffe ... vous faites le compte, vous avez moins : moi je suis à découvert tous les mois. » (...)

« C'est sûr que socialement, on est obligé de travailler, et puis on peut pas rester chez ses parents toute sa vie. Même si on y perd dans l'immédiat, il faut voir l'avenir à long terme. L'emploi jeune, c'est pas non plus pour toute la vie, mais ça permet d'être un peu dans le monde du travail. Il faut être réaliste, on ne peut pas non plus avoir le boulot idéal dès qu'on a fini ses études et qu'on sort de la Fac. Je crois que, plus ou moins, tout le monde passe par une période de vache maigre. Mais il faut être vigilant à ne pas prendre n'importe quoi sinon on coule. Là, j'ai de la chance parce que ça correspond quand même à mes études, j'ai pu réaliser dernièrement une plaquette documentaire sur le château pour les touristes, ça, par exemple, je peux le mettre dans mon CV. Si c'était uniquement l'accueil des touristes, ça pourrait pas aller. Mais j'ai plein d'autres contacts, je vais à des colloques, je rencontre des gens, ça ouvre des portes : pour ça, ce boulot, c'est vraiment bien. Mais c'est au plan financier que ça coince ; ils savent très bien qu'on est coincé et ils en profitent : ou tu acceptes au SMIC ou tu restes chez toi et on prend quelqu'un d'autre. L'alternative, elle est claire, on n'a pas le choix. » (...)

« Même si je m'entends très bien avec mes parents, à force de vivre chez eux, c'était un peu difficile. Ils me le reprochaient pas, au contraire. Mais quand on travaille, on est quand même un peu plus libre. Et

puis quand on dit à 27 ans qu'on est chez ses parents, ça fait quand même un peu nunuche, sans parler des copains, là c'est même pas la peine. » (...)

« Financièrement, j'y perds, ça c'est sur, c'est un peu la galère comme je vous l'ai expliqué mais je suis quand même plus libre. Rester chez ses parents, c'est quand même pas une solution, enfin c'est une solution de facilité. Le RMI, il faut savoir accepter de le perdre à un moment donné, quand il y a un poste qui s'ouvre, parce qu'après, y'en aura d'autres qui s'ouvrent, et d'autres encore ... Si on ne prend pas de risque, on est bloqué, et ça les employeurs, ils le savent bien alors, souvent, ils en profitent. »(...)

f. Le coût du refus de l'assistance

Ari, 28 ans, célibataire, une fille, hébergée chez ses parents, caissière dans une grande surface, en CDI ¾ temps (Prédiction Sortie / non sortie).

« J'ai toujours vécu à Bordeaux. J'ai une petite fille de sept ans. Je vis chez mes parents. Ils sont arrivés en France en 1964 et sont originaires de Guinée. Je me suis arrêtée assez tôt au niveau des études, j'ai un BEP HFI, Habillement Fabrication Industrielle que j'ai pas terminé. C'est vrai que les études, c'était pas trop mon truc. Chez nous, on n'était pas très poussé pour ça. » (...)

« J'ai jamais travaillé dans ce secteur. J'ai travaillé cinq ans dans une école israélite, en tant qu'aide ménagère ; après ça j'ai travaillé deux mois au Saint James en remplacement, en saisonnier quoi. J'ai été vendeuse. Oui, oui, vendeuse aux Nouvelles Galeries, à Printemps. Enfin, c'est plutôt des stages pour la vente. L'école maternelle israélite, c'était un TUC, je crois qu'à l'époque ça s'appelait comme ça. J'ai travaillé trois ans dans une auto-école en tant que secrétaire et après j'ai été licenciée puisque mon patron a été mis en liquidation judiciaire. Je suis restée un an au RMI et après j'ai trouvé ce poste de caissière à A. » (...)

« Je fais 27 heures, ça me fait à peu près 4.400 francs en général, mais comme je fais des heures sup., ça peut être un peu plus. Chez mes parents, je participe quand même mais j'ai pas de loyer c'est vrai. » (...)

« Le RMI on me l'a proposé tout simplement. J'en avais pas forcément besoin mais je l'ai fait pour la sécurité sociale. Payer ma mutuelle, c'était dur quoi, parce que ma petite, elle était tout le temps malade. Voilà, avec le RMI, j'avais pas de frais d'avance à faire. Je touchais en tout 3.000 francs. Je suis restée un an, peut être moins, je sais pas. Pas plus d'un an, ça c'est sûr ! » (...)

« C'est eux qui poussent les gens à... je trouve qu'ils poussent les gens à ne pas travailler. Comme moi, on me proposait pas de stages rien, 3.000 francs qui tombent comme ça et c'est tout. Il y aurait des conditions en faisant des stages, même si ce n'est pas des stages rémunérés mais au moins qui vous remettent à niveau. Oui, une remise à niveau par exemple. Là non, je trouve que ça pousse à ne rien faire. Je trouve que c'est la facilité. Ceux qui travaillent, c'est leur manger un peu de leur argent. Je dis pas que le RMI m'a pas aidée, en plus certains ils en ont besoin pour survivre mais je voulais pas y rester, j'aurais fait n'importe quoi pour en sortir. » (...)

« L'ANPE, moi, elle m'a servi à rien du tout. C'est une perte de temps. Je me suis débrouillée par moi-même, j'ai envoyé ma candidature, des CV et ça a payé. Comme quoi quand on veut, on peut ! C'est pas évident pour tout le monde. J'ai rempli un dossier. J'ai été convoquée, on a parlé un petit peu et puis voilà. Non, c'est un peu par connaissance, j'ai été prise en CDD pendant trois mois et puis après, ils m'ont proposé un CDI. Ça fait deux ans. Je travaille en caisse, à la station service, et puis aussi dans la grande surface elle-même, ça dépend si ils ont besoin. A A., on fait un peu de tout. Non, pour l'instant je ne veux pas changer, je veux en mettre un maximum de côté. Je vais essayer de monter, mais caissière, enfin on dit hôtesse de caisse, je ne ferai pas ça toute ma vie. » (...)

« Je travaille 27, 28 heures, souvent plus, donc chercher à côté, non, je pourrais pas. On a des horaires assez spéciaux. Par exemple aujourd'hui j'ai fait 10-16 heures. Je travaille toute la journée, on a des coupures, des fois je viens pour trois heures, je fais 17-20 heures. On peut pas prévoir, sinon j'aurais essayé de chercher quelque chose à côté mais avec les horaires qu'on a, c'est pas possible. J'espère faire plus d'heures, c'est tout. J'ai toujours fait des mi-temps donc ce que je touchais au RMI, c'était un peu équivalent au travail que j'avais fait avant. 4.000, 4.400 francs maintenant, au début moins : quand j'ai commencé à travailler j'étais à 3.000 francs. Voilà, c'est à peu près ça. J'avais envie de travailler. » (...)

« La société pousse les gens à devenir des fainéants, c'est clair. Moi, je leur en veux pas trop. Ils touchent 3.000 francs avec le RMI, c'est la facilité, ils ne payent rien au niveau médecin et ceux qui ont des appartements, on leur demande pas beaucoup de loyer. Moi j'ai pas été éduquée comme ça, j'aurais pu y rester un peu plus et me la couler douce. J'ai eu besoin du RMI mais dès que j'ai pu, j'en suis sortie. Moi, je veux pas qu'on me prenne pour une glandeuse et qu'on pense que je profite de ma situation. Je veux rien demander à personne. J'espère seulement faire mon trou. ».

g. Itinéraire d'un ouvrier déchu

Gilbert, 49 ans, marié, trois enfants, au RMI depuis 8 ans. (Prédiction Non Sortie / Non sortie)

Allocataire : « Maintenant, je travaille au Relais. Pas beaucoup d'heures ... C'est une association de travail intermédiaire. Je fais du jardinage ... c'est avec les chèques emploi-service, vous connaissez ? Je sais pas où j'en suis. Ce que je gagne, ça m'enlève rien au RMI, je touche le RMI complet, mais c'est l'ASSEDIC ... vu ce que je touche, sur l'ASSEDIC, ils me le diminuent ... » (...)

Allocataire : « Au Relais, j'ai quelques clients, c'est un peu les mêmes ... »

Son épouse : « Oui mais, à l'âge que tu as, il faut pas trop demander ... » (...)

Allocataire : « J'ai 52 ans, alors je sais pas quand j'irai à la retraite. J'aimerais bien à 55 ans. (...). Parce que j'ai travaillé, je peux vous dire. Le patron, il savait que je faisais mon boulot. J'ai commencé à travailler à 13 ans, donc j'espère que la retraite je vais l'avoir bientôt. J'ai aussi fait les Compagnons du Devoir ... mais dans la mécanique, ici, j'ai rien trouvé. Il y a rien dans la région. Ou bien on me disait que j'étais trop âgé. » (...)

Allocataire : « Les ASSEDIC, ils nous font chier. Chaque fois, il faut renvoyer les papiers, retourner ci, retourner ça. Quand on comprend, ça va, mais quand on comprend pas, on est obligé de demander à droite à gauche. Là on touche ASSEDIC, RMI, un peu les allocations et un peu le Relais mais c'est tout. Je suis inscrit à l'ANPE de B. J'ai eu des rendez-vous, j'ai vu des conseillers mais, vous savez, ils m'ont proposé de travailler à la vigne ... eh bé non ... parce qu'au début, vous travaillez normalement et après ils vous mettent au forfait. Mais au forfait, qu'est-ce que vous faites ? Qu'est-ce que vous gagnez dans la journée ? Imaginez qu'il y ait qu'une haie à tailler ... vous faites quoi ? C'est même pas le SMIC, alors à quoi ça sert ? Alors, ça m'énerve. J'ai signé des contrats d'insertion, mais ça aussi ça sert à rien. J'ai fait la promotion sociale à Artigues, c'était un stage où j'étais payé ... mais c'était bidon. J'y suis revenu une autre fois et ça sert à rien » (...)

Allocataire : « Alors vous voyez, avec tout ça et pour tout ça, moi je crois plus au système social. Au moment on vous dit « vous allez avoir ça, ci et ça » et puis après on voit rien arriver. Mécanicien, j'étais pas ouvrier qualifié parce que j'avais pas de diplôme. J'ai appris sur le tas ... vous savez, c'est pas les pires qui apprennent sur le tas. D'ailleurs on le dit bien : « c'est en forgeant qu'on devient forgeron ». Vous dire que j'étais pas mauvais quand même, quand j'étais à XXXX, il y avait une machine. J'avais toujours des problèmes avec cette machine mais je savais qu'on pouvait y faire quelque chose. J'étais sûr de moi, je l'ai modifiée et elle a très bien marché. La maison Lambert de Paris, elle est venue voir la machine, comment elle marchait et ils m'ont dit : « vous avez le brevet ». Mon patron, c'est lui qui a touché les sous alors que c'est moi qui avais fait le boulot ... vous voyez, hein ... alors le système social, moi ... » (...)

Allocataire : « Les CES que j'ai eus, c'est par le Maire pour celui de B. A P., c'était l'assistante sociale. Elle était très compétente mais à chaque fois qu'on commence à se familiariser, hop, les assistantes on les envoie dans un autre coin. (...) Ces CES, c'était bien mais à certains niveaux. C'était bien parce que

j'étais heureux, je faisais du jardinage, de la mécanique. Mais quand on était en équipe, les chefs étaient les mains dans les poches avec le litre de rouge et nous, les autres, on travaillait. Moi, je trouvais pas ça bien : le chef, il doit travailler autant que les autres, même plus, il doit pas regarder. A cause d'eux, on n'en sortira pas. » (...)

Allocataire : « Je ne pense plus trouver un travail comme auparavant. J'aimerais mais je crois que c'est fini, il n'y a plus beaucoup de chances. C'est malheureux parce que j'aimerais bien retrouver mais c'est malheureux à dire mais me remettre dans l'ambiance, me le dire dans mon cerveau ... Vous, votre travail, vous l'avez dans votre tête, imaginez que du jour au lendemain, vous l'avez plus. Vous allez rester 6 mois ou un an ... vous croyez que ça va revenir de suite ? Moi je crois pas. On perd les choses. Avant de trouver le travail, il faut revenir en arrière sur le passé » (...)

Epouse de l'allocataire : « Financièrement, c'est dur. On prend jamais des vacances, on reste toujours ici. On fait avec les moyens du bord. On fait le jardin, on a un grand potager. On a des oies et des moutons chez la mère de mon mari à B. Son propriétaire de Pessac l'avait congédiée alors elle est venue nous retrouver vers B. Son propriétaire ici, elle l'a soigné quand il était malade alors, quand il est mort, il lui a laissé l'argent pour pouvoir racheter une petite partie de la propriété. Maintenant, elle a des moutons, des oies, des canards, des pintades ... Ca nous aide à vivre » (...)

Epouse de l'allocataire : « Peut-être que mon mari, il pourrait faire des jardinages au noir mais il veut pas trop se machiner là-dedans. C'est de la fraude ça comme qui dirait ... vous savez, il suffirait ... comme déjà il a pas trop de chance ... si d'un voisin à l'autre ça s'ébruite Ou un accident ! Non, on n'ose pas »

Allocataire : « Ce travail dans l'association du Relais, elle est à B. Quand j'y suis allé, je sortais de Bordeaux Bastide. Une dame m'a dit d'y aller. C'est comme ça que c'est venu à moi parce qu'on m'a donné ce nom. Ils m'ont donné de petits travaux, j'en garde de bons souvenirs de certains. Les gens étaient d'un bon abord. D'habitude, les portes se referment souvent sur vous ... Moi, j'ai rendu des services, des fois même sans me faire payer. On m'a gardé, on m'a donné des choses pour mes enfants, et on me rappelle. Moi je demande un travail, pas avoir toutes ces aides, ne pas être obligé de me cacher. Le nombre d'heures, à l'association, c'est pas régulier. Là, regardez, c'était 42 heures par mois, c'est presque 10 heures par semaine. Des fois, c'est moins. Moi j'aimerais plus parce que quand les factures arrivent, c'est trop juste ... l'assistante sociale, elle nous aide bien sûr, mais ... C'est pas une honte ! On peut payer ses pensions mais sans aller demander l'aumône. dans la vie, le plus fort, c'est toujours celui qui donne le plus par son travail. Une personne qui travaille, il est tout content. Quand il travaille pas, c'est dur, sauf ceux qui vont au bistrot mais moi j'y vais jamais ».

h. La tyrannie du quotidien

Danièle, 40 ans, divorcée, un enfant à charge (16 ans et demi) depuis 10 ans. (Prédiction Non sortie/ Non sortie).

« J'ai vraiment acquis une expérience professionnelle quand j'étais commerçante, avec mon mari : un commerce de pneumatiques ... tout pour la voiture ! Je faisais beaucoup de vente, et puis des factures, mais pas la comptabilité parce que ... je n'avais pas assez de connaissances. Depuis mon divorce, je galère. Mon mari était déclaré comme gérant si vous voulez, mais moi, j'étais pas déclarée pour les charges et tout ça. C'est à dire que celle qui s'est faite avoir, c'est moi parce que j'ai pas eu de chômage ni rien parce que j'étais pas reconnue comme telle. Je suis repartie chez mes parents, j'avais 28 ans, parce que Renaud était petit et après, j'ai pris un appartement sur B. ... A ce moment là, j'ai rencontré tout le système RMI, et puis voilà » (...)

« Pour avoir le RMI, ça s'est relativement bien passé. Je l'ai eu par l'assistante sociale et le CMS. Je suis allée pour l'appartement aussi. J'ai fait les démarches ... c'est vrai que l'appart, c'est moi qui l'ai trouvé. Mais j'avais préparé tout le dossier pour avoir l'aide au logement. Mais c'est vrai qu'au niveau des dossiers, les AS m'ont bien aidée, j'ai rien à dire » (...)

« Mon ex-mari me verse rien parce qu'il est pas solvable. Je peux rien faire à ça. Financièrement, c'est très dur et ça fait longtemps que ça dure. J'ai refait le dossier RMI au mois de Décembre là ... j'arrive à échéance. Si vous voulez, je ne vois plus de sortie. Parce que moi j'ai fait des CES, j'ai fait 3 ans un CES qui s'est terminé en 1995, au Lycée. Ca me plaisait bien, je faisais le standard, je m'occupais du foyer ... et puis après, c'est la case départ. Moi, je ne suis pas du tout pour les CES, c'est clair. J'ai même pas eu de formation et puis, dans mon cadre à moi, y'aurait pas eu de poste. C'est un truc qu'ils faisaient je pense pour prendre des CES mais y'avait pas d'ouverture. Ca me plaisait bien, même si financièrement, pour moi, c'était pareil, à 100 ou 150 francs près. Mais moralement, c'est vrai qu'on se sent utile. Quand ça s'arrête, c'est bien pire. C'est vrai qu'ils disent que ça va s'arrêter, mais on n'y croit jamais trop. Quand on est parti, on s'imagine pas. Après on m'en a pas proposé d'autres parce que j'avais plus le droit. Le mien a été renouvelé au maximum. Alors j'ai dit à l'AS « Moi, les CES, ça m'intéresse plus » Parce que déjà, psychologiquement, c'est dur ... après, vous faites les dossiers de chômage, RMI ... et alors là, vous coulez parce qu'il faut trop de temps pour que ça se remette en place. Alors là, vous vivez de rien. Moi j'ai eu des problèmes financiers énormes quand le chômage s'est arrêté et que le RMI a pris le relais. Suite au CES, j'ai touché chômage et RMI parce que le chômage était moins que le RMI donc le RMI faisait le complément. Quand l'ASSEDIC s'est arrêté (j'y ai eu droit pendant trois ans puisque j'avais cotisé), il fallait prendre le relais de la totalité du RMI. Là, il fallait faire des dossiers, moi je ne veux plus passer par là, c'est pour ça que j'en veux plus. Financièrement, j'ai failli être interdit bancaire et tout. C'était en Juin 1995, je m'en souviendrai, je suis pas prête de l'oublier. En Mai, j'ai touché que 15 jours. Ca a duré un mois. Je me suis démenée entre les ASSEDIC et la CAF, j'ai vraiment fait tous mes papiers ... je le savais ... j'ai pas laissé faire ... mais il y a eu un battement de 3 ou 4 semaines. Je suis allée à l'antenne ASSEDIC de la Citadelle et au CMS. Il leur fallait des papiers ... à une journée près, j'étais bonne. J'ai pu avoir mon papier comme quoi j'étais plus indemnisée, je l'ai rapporté après. Eux m'ont payée au mois de juin. Mais les problèmes avec la banque, c'est toujours dans un mois. C'est rentré dans l'ordre parce que j'ai un frère qui m'a aidée mais, sinon, j'étais très mal. Je veux plus sauf si j'ai un CES qui aboutit sûr au bout, avec un travail à plein temps ... mais pas un CES comme ça pour sortir les gens de l'ANPE, c'est pas la peine. On s'y investit, parce que j'ai fait mon travail, vraiment ... quand je travaille, je travaille. La preuve, c'est qu'ils m'ont gardée pendant trois ans ... mais après ... retour à la case départ avec tous ces problèmes financiers parce qu'il faut payer, avec tout ce qui est prélevé et tout ... on peut pas se permettre d'avoir une chute, même pendant un mois. Autrement, on coule et ça, ils savent mais ils n'en ont rien à foutre. »

« Maintenant, j'ai une carte bancaire parce que ça permet de faire mes calculs et de jouer sur un mois : c'est ça ma tactique » (...)

« Au lycée, c'était mon premier CES. Non, en fait, j'en avais commencé un mais ça me plaisait pas et je l'avais arrêté. C'était à Saint-M. L., pour nettoyer les locaux, les salles des fêtes ... » (...)

« Moi toute seule, j'ai voulu faire une formation en informatique après mon CES du Lycée, mais l'ANPE a refusé. Ils auraient accepté dans le sens où j'aurais eu une place prévue mais du moment que j'avais rien, faire de l'informatique, non, parce qu'il paraît qu'il y a trop de secrétaires au chômage. Pour eux, c'est un investissement, il aurait fallu que j'aie une place à côté et là ils me formaient, ils me payaient la formation. Maintenant, avec la nouvelle mesure des CES, si on peut garder une partie, c'est plus intéressant financièrement. Mais après, le fait qu'on l'aie plus ne baisse pas l'allocation logement ? il faut que je me renseigne parce si c'est pour prendre d'un côté quand on a donné de l'autre ... remarquez, ça marche comme ça ! Là, j'ai consulté les conseillers parce que ce qui me plairait, c'est travailler dans les écoles. Le problème, c'est que je ne suis pas très mobile. J'ai une vieille voiture, je ne peux pas me permettre de faire des kilomètres. Si elle me lâche, ça va me poser de gros problèmes. Et puis, pour un SMIC, ça m'intéresse pas. » (...)

« Tous mes amis qui travaillent me disent que si je travaillais au SMIC, je serais financièrement exactement dans la même situation qu'aujourd'hui. Il faudrait sortir ça, ça, ça ... tout va baisser et peut-être que j'aurais même moins. Je leur dis « ouais, vous raisonnez comme ça mais je peux pas non plus rester comme ça » ... toujours est-il qu'il paraît que financièrement, ce serait pas différent. Alors, du coup, j'accepterais pas n'importe quel truc. Des fois, dans des émissions, j'entends « le travail pour le

travail » : moi je trouve ça bien joli mais moi je ferais pas n'importe quoi pour dire « je travaille » vis-à-vis des gens. Il y a des boulots que je prendrais pas : l'horticulture, la vigne C'est hors de question » (...)

« Pour le boulot, le bouche à oreille ne marche pas. Il aurait fallu que je parte mais mon fils voulait pas. Il aurait fallu que je me rapproche de Bordeaux. J'ai une amie qui travaille à Saint-Médard en Jalles. Elle m'a dit « Tu sais, là-bas, j'aurais réussi à te faire rentrer à l'usine, sept mois sur douze » Mais Renaud veut pas partir. Je verrai, dans deux ans, il est majeur ... mais c'est vrai que je me plais bien ici aussi. Et puis le déménagement ... »

« J'ai des problèmes avec l'électricité, la facture d'électricité. Je vais demander à l'AS. Avec les AS, ça change. Ca passe ou ça passe pas. Y'a le feeling ou non. La dernière, elle est dynamique mais y'en a d'autres ... Au niveau du boulot, elle peut rien, c'est l'ANPE. mais chaque fois que j'ai trouvé quelque chose, c'est de moi-même, c'est pas par eux ». (...)

« Du travail au noir, y'a un moment que j'en ai pas. Les gens ont de plus en plus peur. Mais plutôt que de crever de faim, si je veux du boulot, j'irai en trouver, même au black, je suis désolée. A l'ANPE, ils sont nuls. Ils revoient ce que vous faites, ce que vous voulez faire. Les gens ont assez de chômeurs sur Bordeaux pour pas prendre ceux de B. Moi, on m'a déjà dit que j'étais trop loin : on m'a pas prise à cause du retard si il y a des embouteillages et tout ça. » (...)

« Avec mes amis, j'ai pas de problème. Ils me prennent comme je suis. Heureusement parce qu'autrement, ce serait pas des amis. J'ai eu des problèmes avec d'autres personnes, notamment dans ma famille, qui critiquent ... pas en face, bien sûr mais je l'ai senti. Psychologiquement, ça fait mal. Même moi, si je rencontre quelqu'un, je le dis pas. Parce que je me suis rendu compte qu'on me regardait plus pareil. Pour trouver du boulot, je le dis, mais pas dans les rapports humains. Je ne mens pas non plus mais je ne le dis pas. Je dis « je suis au chômage », voilà. Le RMI, c'est tabou. Les RMIstes, on les voit comme des neuneus, bêtes ... un CES, pour ça, c'est intéressant parce que je travaillais, j'étais plus valorisée vis-à-vis des gens. Je disais pas un CES non plus, car qui dit CES dit RMI. Je disais « Je suis à mi-temps ». (...)

« Une journée type, quand je cherche du travail, je vais à l'ANPE, mais y'a jamais rien qui m'intéresse. J'ai fait des CV et je vais les déposer dans des boutiques. Je voudrais avoir un 35 heures. A mi-temps, je peux pas. Je perdrais de l'argent et je pourrais pas prendre de crédit. Il faudrait mettre de l'essence, avoir des frais : c'est plein temps ou rien ». (...)

En définitive, aussi bien l'examen statistique des différents sous-groupes que les cas-types que nous venons de présenter montrent l'extrême hétérogénéité, y compris dans un même sous-groupe, des allocataires, tant du point de vue de leur histoire, que de leurs ressources ou de leur logique d'action. En revanche, pour chacun des cas-types présentés, on saisit bien l'importance des quatre grands facteurs qui orientent notre analyse. Mais, du fait même du caractère hétéroclite de la population, on se doute que ceux-ci peuvent jouer dans des sens tout à fait opposés. C'est ce que nous allons examiner dans les chapitres suivants en étudiant tout à tour le rôle spécifique joué par chacun d'entre eux.

Chapitre III : Histoire des individus

1. Des maintiens dans le dispositif R.M.I.

Certains individus ont des prédictions de sortie plutôt élevées. Ils sont plutôt jeunes, dans le dispositif depuis assez peu de temps, vivent souvent en couple et ont une distance à l'emploi assez faible. Pourquoi se maintiennent-ils dans le dispositif RMI ? Quels sont les facteurs personnels qui font obstacle à leur sortie du dispositif ? C'est ce que nous allons développer à travers l'histoire des individus tant professionnelle que personnelle et affective, le niveau de qualification, les problèmes de santé, la situation familiale, les projets et les anticipations...

a. De rupture en rupture : se retrouver « sur la touche ».

La trajectoire antérieure et les motifs d'entrée au RMI expliquent, dans une large mesure, les raisons pour lesquelles des personnes qui, a priori, devraient sortir du dispositif s'y trouvent cantonnées. Ainsi, les ruptures de trajectoire, professionnelle et/ou familiale sont, pour certains allocataires, à l'origine de leur inscription au RMI. Auparavant, parfaitement intégrées socialement, les personnes se retrouvent « sur la touche », brusquement ou au terme d'un lent processus de disqualification sociale.

L'exclusion de la sphère professionnelle constitue, bien entendu, une des figures majeures de ces basculements de trajectoire sociale. Le passage au statut de RMIste, à la fin du versement des allocations chômage, s'apparente au terme ultime d'une cérémonie de dégradation. Ce processus caractérise, notamment dans notre échantillon, des individus ayant dépassé la quarantaine et qui, pour la plupart, ont un faible niveau de qualification. Compte tenu de ces caractéristiques associées à l'éloignement durable du monde de l'emploi⁴², les personnes intériorisent parfaitement leur faible probabilité de retrouver un travail qui corresponde à ce qui reste la référence en matière professionnelle : un contrat à durée indéterminée. Dans ces conditions, l'avenir est perçu comme bouché. Ainsi, le cas de Chantal. Celle-ci, 40 ans, divorcée et mère de deux enfants, est au RMI depuis 1997 et au chômage depuis 1995 suite à la fermeture de l'entreprise dans laquelle elle travaillait.

« Je n'ai pas de diplôme, j'ai arrêté l'école à 16 ans. Mon père et ma mère étaient tous les deux travailleurs agricoles. Très tôt j'ai fait la même chose. Je travaillais presque toute l'année pour plusieurs patrons dans la région de Blaye. J'ai fait ça 10 ans. J'en ai eu marre, c'était vraiment trop dur et j'ai réussi à trouver un travail en usine comme conditionneuse ou préparatrice de commandes. J'ai fait neuf ans comme conditionneuse de produits pour la pêche. L'entreprise a fermé, j'ai été licenciée. Je n'ai pas retrouvé depuis, à part les vendanges par-ci par-là. Maintenant, c'est sûr, je ne risque pas de retrouver un boulot comme celui-là vu que j'ai pas de diplôme, j'ai rien parce que même pour des boulots comme ça, ils veulent des diplômes et moi j'ai rien ...et dans le coin, il y a pas d'usine qui embauche. J'avais eu de la chance à l'époque, c'est Monsieur G. qui était le patron chez qui mes parents travaillaient et chez qui, moi aussi, j'avais travaillé. Il voyait bien que le travail agricole, j'étais pas faite pour ça et il m'aimait bien parce qu'il me connaissait depuis toute petite. Donc ça, ça avait été une chance. Mais maintenant, de toutes façons, il est plus là, il est mort. Alors maintenant pour trouver ... Ce que je ne veux plus, c'est retravailler comme ouvrière agricole. C'est trop dur (...) Alors maintenant, je sais pas. A l'ANPE, il y a rien, enfin rien pour moi, alors je sais pas » .

L'indétermination et l'absence de projets que l'on présente souvent comme des caractéristiques propres aux allocataires du RMI, et qui expliqueraient leur « enkystement » dans le dispositif, apparaissent ici beaucoup plus comme une forme de lucidité par rapport à leur condition objective et aux obstacles qu'ils rencontrent, que comme une incapacité à se projeter dans l'avenir. L'absence de perspectives, associée au déclassement, fait que les personnes sont littéralement sonnées, « groggy ». La succession d'échecs

⁴² N'oublions pas que même si les personnes sont inscrites depuis relativement peu de temps au RMI, leur éloignement par rapport à la sphère de l'emploi est beaucoup plus long, dans la mesure où il faut ajouter les années pendant lesquelles elles bénéficiaient du chômage indemnisé.

dans la recherche d'emploi entraîne rancœur, ennui et découragement caractérisant ainsi l'expérience de ces individus. La plupart de ces allocataires reconnaissent très mal vivre cette situation de déclassement et certains déclarent avoir fait, ou faire, une dépression. On retrouve ici la figure du « chômage total » décrite par Schnapper⁴³. Pour certains, l'abattement est si profond, le futur apparaît tellement sans avenir que toute quête d'emploi semble vaine et dérisoire. Ainsi, l'exemple d'Anne-Marie est, à ce titre, révélateur.

Anne-Marie, 43 ans, divorcée, deux enfants.

« Moi j'ai le BEPC, enfin le niveau BEPC. Je travaille depuis l'âge de 17 ans, j'ai travaillé dans les carrières de champignon, après dans une maison de retraite, j'ai fait des stages, puis près de 7 ans dans une entreprise de chaussures à Bègles. Après ça a été fermé, j'ai été licenciée. C'était en 1993, depuis non je n'ai plus travaillé. Enfin excepté des petits boulots de temps en temps genre vendanges. Après j'étais en maladie pendant plus d'un an et demi, suite à une dépression comme je trouvais plus rien (...) Non, je ne suis plus inscrite à l'ANPE ni aux agences d'intérim. Non, c'est tout, j'aimerais bien retrouver mais à mi-temps, pour mes enfants qui ont 9 et 11 ans. J'ai fait des demandes à la mairie et tout ça, on m'a dit que j'étais prioritaire mais depuis, rien, j'ai rien reçu ».

Le « chômage total » n'est plus nécessairement réservé aux seules personnes issues des milieux populaires. Les cadres, eux aussi, subissent cette épreuve de plein fouet sans passer par l'expérience du « chômage différé ». Conscients des tensions existant sur le marché de l'emploi, leur évaluation de la situation les amène à douter d'emblée de leurs possibilités de réinsertion professionnelle. Ainsi Marc, 42 ans, ancien responsable Designer dans une agence de publicité à Paris :

« Dés que je me suis fait virer, j'ai su que ça allait être la galère. Bon, je suis parti avec des indemnités, mais officiellement, c'est moi qui avais démissionné, ce qui fait que je n'avais même pas droit au chômage. Retrouver du boulot dans ce domaine quand tu as passé les 30 ans, c'est même pas la peine d'y penser ou alors il faut accepter n'importe quoi. Le RMI, je le voyais arriver à grand pas. Toutes les démarches que je faisais, c'était n'importe quoi « Pas assez ceci, pas assez cela, pas assez diplômé, trop diplômé » enfin bref, jamais rien qui va... l'impression d'être englué. On voit le mur et impossible de l'éviter. En plus, comme ça craignait financièrement, je savais que je pourrais pas garder mon appartement à Paris. C'est pour ça qu'on est retourné sur Bordeaux (Marc est propriétaire d'un appartement dont il a hérité de ses parents). Mais ici, je m'aperçois que c'est une erreur : trouver du boulot dans ma branche, j'ai encore moins d'opportunités. Je participe à un cercle de recherche d'emploi, je vais à l'APEC, mais tout le monde me conseille de remonter à Paris ... financièrement, ça n'a pas de sens puisque c'est pour ça que j'en suis parti. Je ne sais pas si vous voyez la situation. Pour pouvoir trouver un job qui corresponde à ce que je sais faire, il faut que j'aille à Paris mais pour survivre, il faut que je reste à Bordeaux où je trouve rien. C'est complètement fou cette histoire, ça me rend complètement dingue.(...) Ici, je ne connais quasiment plus personne, enfin j'en connais mais c'est pas possible d'aller les voir. J'ai l'impression qu'ils se foutent de moi, Rastignac qui a voulu aller à Paris, et qui se retrouve ici, complètement minable. (...) La seule personne que je vois assez souvent, c'est un copain qui était avec moi à Montaigne. Il traficote, fait des petits boulots, il a des copains qui sont au RMI, comme moi (...) On se voit pour l'apéro dans un bar à Saint-Michel. C'est ça mon univers maintenant ».

Ainsi, loin de banaliser l'épreuve, l'accroissement du chômage en a diffusé la perception des affres au-delà des catégories traditionnellement les plus exposées. Sûrement peut-on faire l'hypothèse que le vécu du « chômage différé » se raréfie ; non seulement en raison de la généralisation de cette situation aux cadres mais aussi parce que l'épée de Damoclès du chômage de longue durée pèse sur chacun d'eux. Peu, désormais, peuvent se prévaloir de l'impossibilité de cette éventualité, même si, statistiquement, ils en sont encore les plus éloignés. Dès lors, la perception d'un avenir bouché n'est plus « l'apanage » des catégories les moins favorisées et, d'une certaine façon, le sentiment de chute,

⁴³ Schnapper, D, L'épreuve du chômage, Gallimard, Paris, 1981.

de déclassement n'en est que plus fort. Les allocataires qui disposaient auparavant d'un emploi stable vivent d'autant plus mal leur statut de RMIste que toute leur vie s'articulait autour du travail et que cette référence reste identique. Sortir du RMI via l'obtention d'un travail devient presque une utopie. L'expérience se vit sur le même mode : disqualification sociale, ennui, fort sentiment d'inutilité.

Les ruptures de trajectoires présentent quelques spécificités lorsqu'il s'agit de personnes qui travaillaient à leur compte et qui ont fait faillite, dans la mesure où reprendre un travail conduirait à un appauvrissement certain, compte tenu des créances qu'ils ont à rembourser. C'est, par exemple, le cas d'ex-artisans qu'il n'est pas rare de retrouver dans le dispositif RMI. Ainsi, Christian 1, 52 ans, divorcé, qui possédait une petite entreprise de nettoyage industriel et qui a dû déposer le bilan à la suite d'impayés d'un de ses plus gros clients. Aux difficultés financières sont venues se greffer des difficultés psychologiques et une longue dépression de par la forte valeur accordée au travail et son refus de l'assistantat. Criblé de dettes, il a dû se résoudre à demander le RMI.

« J'avais trop de dettes entre la TVA, l'URSSAF...et en fait, je les ai toujours. Si je retravaille, les caisses vont me faire des saisies sur salaire. Rien que l'URSSAF, ils me prenaient 1.000 F par mois... non, ce n'est pas possible. Si je gagne 6.000 ou 7.000 francs avec tout ce qu'ils vont me prendre, je ne gagnerais pas plus que maintenant au RMI. Et puis bon j'ai presque 52 ans. Actuellement la TVA, je la verse, je donne 100 francs par mois. Comme je leur dois plus de 40 000 francs, j'en ai pour plus de 30 ans. Tout compté, compte tenu de ma situation un peu bizarre, je gagne autant à rester au RMI qu'avec un salaire même de 7.000 francs...C'est con parce que j'aimerais bien retravailler, mais c'est comme ça. Je dois apprendre à plus rien foutre, c'est comme une préretraite. Maintenant, je suis plus rien. Quand on est RMIste, on est de la merde. »

Ces chutes professionnelles s'accompagnent parfois de la désagrégation des liens familiaux et amicaux. C'est ainsi le cas de Marc et de Christian 1 dont nous venons d'évoquer les raisons qui ont présidé à leur inscription au RMI. Il est clair que le chômage et, a fortiori, le statut de RMIste sont plus stigmatisants pour les hommes que pour les femmes⁴⁴, ce qui conduit parfois ces dernières à quitter le domicile conjugal.

La perte d'un emploi, associée à une séparation ou à un divorce, a des conséquences personnelles souvent désastreuses. Au-delà de ce simple constat et de ses retombées affectives, certes non négligeables, il importe de souligner les incidences qu'engendrent les ruptures conjugales sur l'intégration sociale. On a vu dans le premier chapitre que le fait de vivre en couple augmentait la probabilité de sortie du dispositif ; à l'inverse, la séparation suite au déclassement social semblerait amoindrir celle-ci. Elle parachève le processus de dégradation, en est le témoignage tangible et le symbole. Plus que la dimension affective, c'est l'aspect social qui l'emporte. Très concrètement, les personnes qui ont vécu une telle situation décrivent ce moment comme un événement qui leur renvoie l'image sociale dégradée d'eux mêmes, qui précipite leur chute et les anéantit par un effet d'enchaînement. Ce processus est parfaitement décrit par André, 33 ans, séparé, ex-ouvrier menuisier, au RMI depuis 1996.

« Je reconnais que je suis tombé bien bas. Vous savez c'est un engrenage, on tombe au chômage, votre femme vous quitte, on voit plus trop ses amis, on s'en fait d'autres mais c'est plutôt des relations de comptoirs je dirais, et puis on se laisse aller, on cherche plus de boulot, on se met à pas mal picoler... je crois que c'est le chômage qui m'a fait tant de mal et puis moi j'ai pas su réagir, j'ai déconné à tous les niveaux ».

Pour ces allocataires, le RMI constitue le seuil en deçà duquel elles ne peuvent tomber plus bas et à partir duquel elles vont, éventuellement, recommencer à concevoir un projet professionnel, si tant est que leur qualification et/ou leur âge le leur permettent, faute de quoi la résignation l'emporte et le RMI s'apparente alors à une nasse.

⁴⁴ Paugam, Serge, « La vie conjugale à l'épreuve du chômage », *Informations sociales*, n°37, 1994, pp. 88-98.

Les ruptures familiales, notamment divorce et séparation, constituent une autre raison de l'inscription dans le dispositif RMI. C'est, bien entendu, essentiellement le cas de femmes qui ne travaillaient pas avant leur divorce. Deux situations ont été rencontrées : celle de femmes séparées, sans enfant, qui, au sens de la CAF, constituent la catégories des isolées ; celle avec enfant(s) qui forment, pour l'essentiel, les familles monoparentales⁴⁵.

En ce qui concerne les femmes isolées, les raisons de leur maintien dans le dispositif s'expliquent en grande partie par leur éloignement du monde du travail. Ainsi, sur les deux personnes rencontrées dans notre échantillon, aucune n'avait travaillé auparavant. L'absence d'expérience professionnelle, leur faible niveau de qualification (l'une a un BEPC, l'autre un niveau Bac), leur âge, tardif pour une première entrée sur le marché du travail (la première a 40 ans, la seconde 32), ne leur laissent entrevoir que très peu d'espoirs de sortir du RMI autrement que par des CES. Ainsi, Brigitte, 40 ans, divorcée depuis fin 1996, au RMI depuis début 1997.

« Quand mon mari m'a quittée, je me suis retrouvée avec plus rien. J'aurais été pratiquement à la rue si j'avais pas eu mon frère. Au divorce, j'ai eu droit à rien (...) L'assistante sociale, elle m'a bien aidée, surtout pour l'appartement, mais quand je discute avec elle, je comprends bien que j'ai pas beaucoup de chances de trouver du travail. Elle m'a dit d'aller voir pour les CES à la Mairie, mais si c'est pour être à la circulation des écoles, , c'est pas la peine. Maintenant, c'est vrai que je peux pas demander grand chose, j'ai pas d'illusion, même dans les supermarchés pour faire la caisse, ils demandent le Bac, c'est vous dire ! »

Le RMI est vécu de façon particulièrement stigmatisante dans la mesure où ces deux personnes étaient socialement bien insérées et qu'à l'inverse des femmes divorcées avec enfants, en perdant leur statut de femme au foyer, elles ne peuvent se parer de celui de mère de famille.

En effet, la monoparentalité peut, dans certains cas, protéger du stigmate associé à la perception du RMI. Ici, les femmes se définissent avant tout comme mère au foyer. Il y a même une possibilité de retournement du stigmate : abandonnées par un mari ou un concubin qu'elles présentent comme irresponsable, incapable d'assumer la charge de leurs enfants (certaines ne perçoivent pas de pension alimentaire, ou d'un montant très faible), elles maintiennent vaille que vaille ce qui est au fondement de leur mission : l'éducation de leurs enfants. Partant de là, et au moins de manière discursive, elles semblent vivre le RMI de façon relativement peu stigmatisante.

Maryse, 35 ans, mère de trois enfants

« Moi, il faut pas qu'on me dise que je suis une assistée. Mes trois enfants, je m'en occupe, et toute seule...et trois garçons, je peux vous dire, c'est pas facile. Je reçois rien de mon mari, des fois la pension alimentaire quand il dit qu'il peut la payer, mais il peut pas la payer souvent d'après ce qu'il dit. Et c'est quoi 900 francs pour trois gosses ... C'est lui l'assisté, il s'occupe pas de ses enfants, il travaille pas (ou bien il dit qu'il travaille pas !), c'est un vrai fainéant. Le seul truc pour lequel il est bon, c'est courir les filles. C'est pour ça qu'on s'est quitté. Alors maintenant, je m'occupe de tout. C'est moi le chef de famille. Alors quand j'entends dire que quand on est au RMI, on est des assistés, ça me ... C'est vrai qu'y en a qui en profite. Ils font des gamins, ils vont au bistrot ... alors ceux-là, oui, c'est des parasites et ça nous fait du mal parce qu'après, pour tout le monde, les RMIstes, c'est tous des fainéants. Mais moi non ! Je le dis que je suis au RMI parce que je m'occupe de mes enfants et si j'avais un mari qui était là et qui travaillait, et bien je le serais pas au RMI ».

Pour autant, en ce qui concerne les mères de famille monoparentale, la possibilité de mettre en avant ce statut n'élimine pas nécessairement le sentiment d'humiliation et la perception du stigmate. Il permet

⁴⁵ Comme on pouvait s'en douter, les familles monoparentales bénéficiaires du RMI, et dont le chef de famille est un homme, sont extrêmement rares. Elles ne représentent que 5% de celles-ci en Gironde.

seulement de le mettre quelque peu à distance. Ainsi, le statut de mère au foyer, valorisé comme tel, n'exclut pas une remise en question et une anticipation de l'avenir.

Mireille, 34 ans, divorcée, trois enfants (6, 8 et 11 ans), qui a arrêté très tôt de travailler pour les élever :

« Pour l'instant, c'est pas la panacée, mais ça va pas trop mal. Par contre, ma question, c'est « qu'est ce que je vais faire après quand mes enfants seront un peu plus grands ? ». En fait, je sais pas. Ce que je sais, c'est que je resterai pas au RMI, il faut travailler. D'abord, je me supporterai pas comme ça, à rien faire. C'est pas vraiment que je fais rien parce qu'avec trois gamins, et le dernier est encore petit, mais je reste à la maison, à part pour faire les courses et chercher les gosses à l'école. Et puis, il y a les enfants devenus plus grands : il faut leur montrer l'exemple ».

Ainsi, il est clair que pour beaucoup de familles monoparentales, le RMI fonctionne comme une allocation de mère au foyer. La monoparentalité contribue ainsi à l'enkystement dans les minima sociaux pour les personnes les moins qualifiées et dont les espérances d'emploi sont, au mieux, un SMIC. Se consacrer à l'éducation de ses enfants constitue ainsi une façon de mettre en parenthèses les problèmes d'emploi, ou pour le moins, de les différer. L'association d'un statut socialement acceptable, qui permet de mettre à distance le stigmate au moins vis-à-vis des tiers, et de la perception des coûts humains et financiers liés à la reprise d'un travail dont les bénéfices monétaires probables sont nécessairement modestes, compte tenu du niveau de qualification et, par conséquent, du type d'emploi raisonnablement envisageable, explique le maintien dans le dispositif de certains allocataires.

Les cassures, professionnelles et/ou familiales, peuvent avoir un effet pathogène sur les personnes. D'une façon plus globale, les questions de santé, qui n'apparaissent pas dans notre modèle statistique, peuvent s'avérer déterminantes pour expliquer que les individus se maintiennent dans le dispositif. Certes, le lien entre la situation de RMIste et l'état de santé est difficile à établir. Il est en effet excessivement délicat de saisir si l'état de santé des personnes est dû à l'effet pathogène du RMI ou si, à l'inverse, la recherche, l'obtention et, a fortiori, la conservation d'un emploi exigent une bonne santé⁴⁶. Tel n'est d'ailleurs pas l'objet de notre étude : que la santé soit la cause ou l'effet de l'entrée (et, ici, du maintien) dans le dispositif, il n'en demeure pas moins qu'objectivement et/ou subjectivement, certains des allocataires que nous avons rencontrés relèvent d'un état de santé tellement détérioré qu'il n'autorise guère la moindre quête d'emploi. Parmi les personnes constituant notre échantillon et qui nous ont fait part de problèmes de santé, certaines disent avoir fait, ou faire, des dépressions, être anxieuses, avoir des troubles du sommeil. Pour d'autres encore, le malaise se traduit par une consommation excessive d'alcool et/ou d'antidépresseurs.

Dans certains cas, celui de Nathalie par exemple, la sévérité des troubles est telle qu'elle interdit, au moins dans l'immédiat, une reprise d'activité ou, tout au moins, un maintien dans celle-ci dans les mêmes conditions. A 32 ans, mère d'une fillette de 12 ans, Nathalie vit maritalement. Lors de l'entretien, elle déclare souffrir de crises d'angoisse, et précise que ses problèmes de santé sont bien antérieurs à son entrée dans le RMI. Nous apprenons que, suite à des ennuis sur la nature desquels elle n'a pas souhaité s'étendre, sa fille vit sous la tutelle de ses grands-parents et qu'elle ne la voit que rarement. Elle se déclare très anxieuse, instable et incapable de conserver un quelconque emploi. Sa trajectoire antérieure fait état de courtes périodes de travail, de quelques semaines tout au plus. Quinze jours avant l'entretien, elle a dû stopper le déroulement d'un CES qu'elle avait entrepris depuis deux semaines.

⁴⁶ Blanpain, N, Eneau, D, « Etat de santé et accès aux soins des allocataires du RMI », *Insee première*, n°655, juin 1999. Les deux auteurs font remarquer que, d'une part, un allocataire sur six déclare avoir des problèmes de santé qui l'empêchent de travailler et que, d'autre part, la mauvaise santé déclarée des allocataires freine la recherche d'emploi. Cf. aussi sur ce point, Bungener, M, « Etats de santé », *Informations sociales*, n°37, 1994, pp. 112-120 qui suggère que la précarité ou la privation d'un emploi induisent des effets pathogènes.

« Dans les entreprises où j'étais avant, on n'était pas habitué à parler. Là, travailler en groupe, avec que des filles, j'ai été perturbée, c'est ce qui a causé ... enfin, je suis pas habituée ... c'est plus ou moins pour ça que le médecin m'a fait arrêter le travail. Il y a un mois, j'ai commencé ce CES dans un collège. Je m'occupais de la cantine, des salles de cours. J'ai été obligée de m'arrêter au bout de 15 jours. Je suis en arrêt maladie depuis. J'étais angoissée, ça allait pas du tout, je me suis même évanouie un matin. Je ne sais pas si je vais reprendre ce CES. Je ne pense pas. Il faut que je me soigne d'abord et puis après on verra ».

Les troubles psychologiques dont peuvent souffrir certains allocataires sont, au sein de notre échantillon, rarement aussi saillants que ceux que rencontre Nathalie. Cependant, même traités à grand renfort d'anxiolytiques, ils obèrent néanmoins les chances de trouver un emploi. Le cas de Chantal, que nous avons préalablement évoqué à propos des ruptures professionnelles, est, ici encore, révélateur. Son médecin la soigne « pour les nerfs » et elle ne peut pas, pour l'heure, véritablement rechercher d'emploi parce que, comme elle le dit elle-même, « je me soigne pour ça » (pouvoir trouver une activité).

Que l'alcoolisme résulte du chômage, d'une séparation, ou qu'il en soit la cause, ses incidences sur la reprise d'activité sont manifestes, comme en témoigne André dont nous avons aussi cité le cas précédemment. « Moi, avec l'alcool, j'en étais arrivé à un point tel que j'ai du faire une cure de désintoxication. C'est à dire qu'un jour, j'ai eu un coup de folie. J'ai fait une décompression (décompensation) je crois que ça s'appelle. C'est clair que ça pouvait plus durer.(...) On peut dire qu'à l'époque, j'avais pas la tête à chercher du travail ».

Parmi les allocataires que nous avons rencontrés, certains sont en attente d'une reconnaissance de leur handicap par la COTOREP. Ils espèrent obtenir le statut de travailleur handicapé, et également une partie de l'allocation afférente, notamment au titre de l'article 35-2 de la loi du 30 juin 1975⁴⁷. C'est, par exemple, le cas de Christiane, mère divorcée de 42 ans, qui souffre d'obésité et éprouve de grandes difficultés à se mouvoir. Dans l'impossibilité de travailler, elle est actuellement reconnue avec un handicap évalué à 40% et reste au RMI dans « l'attente » d'une aggravation de son état, son obésité étant associée à une scoliose évolutive :

« Je suis embêtée parce que j'aimerais bien travailler mais pour quoi faire ? Je ne peux pas monter sur une chaise, je ne peux pas me baisser, je ne peux pas monter ou descendre des marches ... vous voyez, la liste est longue ! Rester assise, ça va pour un moment ... travailler je voudrais bien, mais pour faire quoi ? A la COTOREP, ils m'ont répondu que, de toutes façons, ça s'aggraverait de plus en plus et qu'il fallait attendre. Je suis à 40% maintenant, mais c'est pas assez. C'est 70 ou 80% je crois. Ils m'ont classée catégorie A mais ça ne veut rien dire parce qu'il faut se débrouiller tout seul pour trouver du travail. J'ai la carte « position debout pénible » mais c'est tout, ça donne rien (...) Pendant un temps, j'ai eu un CDD mais on m'a pas renouvelé ce contrat. Je crois que j'ai plus qu'à attendre »

En fait, tout se passe comme si la reconnaissance du statut de travailleur handicapé permettait de légitimer la situation de non-travail. En d'autres termes, au delà de l'aspect strictement financier que l'on espère en retirer, et qui peut s'avérer illusoire compte tenu du taux d'incapacité auquel on peut prétendre, le statut de personne handicapée apparaît plus valorisant en ce qu'il éloigne toute suspicion quant à la volonté de travailler. : si l'on ne travaille pas, ce n'est pas parce que l'on est fainéant, mais en raison de l'invalidité physique. Cette dernière affirmation mérite toutefois d'être nuancée. Si les individus ne sont pas socialement reconnus invalides, il n'en demeure pas moins qu'ils peuvent l'être réellement pour exercer une activité donnée.

On relèvera qu'il n'est pas rare que les travailleurs sociaux engagent certains allocataires à demander le statut de travailleur handicapé : requête qui, si elle est agréée, permet le basculement du RMI vers

⁴⁷ Celui-ci porte plus particulièrement sur la situation de personnes ayant rencontré des problèmes sociaux et qui, de ce fait, peuvent être comparées aux bénéficiaires du RMI. Il s'adresse à des individus souffrant d'un handicap induisant entre 50% et 80% d'incapacité.

l'Allocation Adulte Handicapé. Bernard Gazier relève à cet égard « une dérive délibérée de la politique de reconnaissance officielle des handicapés par les COTOREP » qui offrent aux personnes les plus en difficulté sur le marché du travail le statut de handicapé comme « porte de sortie et garantie d'un revenu minimum⁴⁸ ». Il n'en reste pas moins que, dans certains cas, le handicap est comme revendiqué par les allocataires mais il n'est pas socialement reconnu. De cette non reconnaissance découle une « conscience malheureuse » qui procède de l'écart entre le caractère socialement illégitime de leur inactivité et leur propre appréciation..

Quel que soit le « profil » spécifique sous lequel se manifeste le mauvais état de santé de certains des allocataires de notre échantillon, celui-ci est, dans bien des cas, concomitant aux situations de ruptures professionnelles et/ou personnelles. Soit les individus ne pouvaient, physiquement ou psychologiquement, se maintenir dans leur emploi, soit leur état actuel ne leur permet pas, et ils sont généralement lucides sur ce point, d'envisager une reprise d'activité. Dans un sens comme dans un autre, les témoignages démontrent clairement qu'un mauvais état de santé « enkyste » dans le dispositif.

b. Avec ou sans diplôme : des parcours scolaires débouchant sur une impasse

Nous avons vu que le diplôme constituait un atout pour les individus qui en sont dotés. Distinguons d'emblée deux cas : d'une part, les titulaires d'un niveau équivalent ou supérieur au Bac ; d'autre part, ceux des individus qui disposent d'un niveau de qualification moindre. Notons bien qu'avec cette distinction, il s'agit moins de mesurer la relation entre niveau de diplôme et/ou de qualification professionnelle d'une part, et emploi d'autre part, que de saisir l'utilisation pratique des certifications scolaires (ou l'absence de celles-ci) face à la demande d'emploi.

L'expérience de la galère caractérise des individus qui n'ont aucun diplôme ou, plus exactement, un niveau inférieur au Bac. Leur trajectoire antérieure s'apparente à un chapelet où s'égrène une succession de « petits jobs », d'une durée la plupart du temps insuffisante pour bénéficier des allocations chômage, entrecoupée de stages et/ou de périodes de chômage. L'absence de qualification joue, à l'évidence, un rôle crucial même si certaines de ces personnes possèdent pourtant des diplômes professionnels monnayables.

Michel 1, 28 ans, célibataire, niveau CAP de cuisinier, au RMI depuis 1997.

« Je n'ai jamais pu travailler longtemps pour le même patron. A chaque fois c'est pour une semaine, un mois ou deux mois, pour le remplacement d'un mec malade...j'alterne travail, chômage mais je n'ai presque jamais touché les ASSÉDICS. Je n'ai pas le nombre d'heures suffisant. En plus c'est un secteur où il y a beaucoup d'abus. On te paye pas tes heures sup... Il m'est arrivé de faire un mois à 200 heures pour gagner 8000 francs ou faire cela pendant deux ou trois mois mais à chaque fois c'était la même chose, c'était plus ou moins déclaré au niveau des heures donc pour le chômage, c'était pas bon. Le RMI me permet de me retourner les mois où je n'ai rien. »

Ceci étant, tout autant que leur absence de qualification, ces jeunes adultes mettent en avant la stigmatisation qui s'attache à leur cité et/ou à leur origine ethnique. Il ne nous appartient pas ici de vérifier empiriquement la justesse de ces propos. En revanche, l'appréciation qu'ils portent nous intéresse dans la mesure où elle n'est pas sans répercussion sur les comportements de quête d'emploi.

Karim, 28 ans, célibataire, qui a arrêté l'école en deuxième année de BEP d'électrotechnique.

« Je me suis cassé le cul à chercher du boulot, mais à chaque fois, y'avait rien pour moi. Soit j'avais pas d'expérience, soit j'avais pas mon BEP, il y avait toujours quelque chose. En plus je suis sûr que m'appeler Karim ça m'aide pas. Déjà lors des stages en BEP, on voyait très bien pour les patrons, les

⁴⁸ Gazier, B, L'employabilité, brève radiographie d'un concept en mutation, *Sociologie du travail*, n°4, 1990, pp. 575-585.

jeunes arabes c'était des fainéants et qu'ils n'en voulaient pas du boulot. Moi, j'en ai eu deux, toujours pareil, ça c'est mal passé. Même une fois je me suis cassé au milieu de la semaine. Il me prenait trop la tête. On était même pas payé pour faire la merde. Aujourd'hui, c'est pareil, quand tu te présente pour certains boulots, tu es jeune, arabe et tu habites la cité Vermont à Floirac, ça fait beaucoup. Le gars il te le dit pas comme ça, mais je suis sûr que ça joue, sûr »

Les discours tenus sur ce point ne font que corroborer les analyses conduites sur les phénomènes de discrimination spatiale, raciale et sociale⁴⁹. Ainsi, ce serait moins les caractéristiques propres des individus qui interféreraient que les jugements portés à leur encontre ou, plus exactement, que leur évaluation des appréciations sociales qu'ils pensent être portées sur eux. En d'autres termes, l'anticipation d'un stigmate potentiel conduit ici à des comportements mitigés quant à la quête d'emploi : on peut observer alors, au moins d'un point de vue discursif, une oscillation entre motivation et fatalisme.

Bien entendu, les jeunes diplômés connaissent une toute autre expérience du RMI et, en conséquence, les raisons pour lesquelles ils demeurent au sein du dispositif diffèrent radicalement⁵⁰. Par là même, on voit que le rôle que joue le diplôme, et plus généralement le niveau de qualification, sur le maintien ou la sortie du RMI n'est pas uniquement d'ordre quantitatif mais aussi qualitatif.

Les trajectoires et ressources d'actions qui expliquent le maintien dans le dispositif des jeunes diplômés sont loin d'être homogènes. On peut, très schématiquement, en distinguer trois. La première concerne des personnes dont la certification universitaire est élevée (Diplôme de troisième cycle) et relève des filières dites « nobles » (Sciences, Droit) mais dans des spécialités « pointues » (DEA de biologie marine pour une personne, DESS de droit de l'urbanisme et de la construction pour une autre). L'engagement dans ces filières ne leur laissait guère de doute quant à l'obtention d'un emploi à l'issue du diplôme. En découvrant que la spécialisation de ce dernier ne possède qu'une faible valeur sur le marché du travail, les deux individus ressentent de plein fouet la disqualification de leurs efforts. D'une certaine façon, l'échec de l'insertion professionnelle escomptée, et plus précisément, de l'obtention d'un emploi qui corresponde à la spécificité de la qualification s'apparente, par certains aspects, à une rupture de la trajectoire professionnelle que nous avons évoquée précédemment. Le déclassement est vécu symboliquement à travers la non reconnaissance de la valeur extrinsèque de leur qualification sur le marché du travail. Les individus se refusent à chercher du travail dans d'autres secteurs et la reconversion n'est pas envisagée. La seule solution entrevue est la continuation des études : passer un Doctorat.

La seconde expérience, beaucoup plus courante, concerne les étudiants qui ont emprunté des filières qui ne débouchent que plus rarement sur des métiers correspondant aux études (lettres, sciences humaines). Les personnes hésitent entre une reconversion vers des sections plus « professionnalisantes » (IUT, métiers du social, BTS, etc.) mais qui nécessitent une reprise des études, ou un engagement professionnel dans un emploi qui, nécessairement, les déclasserait. Ici, le RMI n'est pas vécu de façon stigmatisante dans la mesure où le réseau relationnel est composé d'anciens copains de fac qui vivent la même situation.

Les personnes que nous avons rencontrées et qui relèvent de cette logique sont issues des classes moyennes et les parents continuent à subvenir, plus ou moins largement, à leurs besoins. Certains vivent même encore chez leurs parents et le RMI est ni plus ni moins de l'argent de poche. D'une façon générale, dans cette seconde expérience, le RMI fonctionne ici comme une allocation d'insertion qui permet de faire la jonction entre la vie étudiante (qu'ils continuent de mener malgré tout) et le monde du travail.

⁴⁹ Villechaise-Dupont, A, *Amère banlieue : les gens des grands ensembles*, Grasset/Le Monde, Paris, 2000, collection Partage du savoir .

⁵⁰ On remarquera toutefois que nous n'avons pas rencontré dans notre échantillon de jeunes diplômés récemment inscrit au RMI, issus de milieu populaire et résidant dans des cités de banlieues populaires.

Enfin, la troisième expérience des étudiants diplômés RMIstes concerne ceux qui poursuivent encore des études. La continuation de ces dernières peut d'ailleurs être explicitement prévue dans le contrat d'insertion. Ici, le RMI joue, ni plus ni moins le rôle d'une bourse d'étude.

c. Réaliser mes projets

Le RMI peut également représenter une opportunité pour réaliser des projets plus personnels et ceci peut expliquer pourquoi on ne sort pas plus rapidement du dispositif. Il s'agit ici de réaliser ses passions, lesquelles ne pourraient guère s'exprimer si l'on travaillait.

Patrick 1, (34 ans, célibataire, scénariste et écrivain), a suivi des études de lettres jusqu'à la licence (qu'il n'a pas obtenue) et tente de percer dans le secteur artistique. Il a poursuivi quelques formations dans le cinéma (scénariste, technique de tournage) et essaie de faire publier un de ses romans. Le fait d'être seul sans enfant lui permet de se concentrer sur ses projets artistiques. Conjointement au RMI, il travaille quelque peu au noir.

« Oui j'ai fait des formations ; dans le cinéma, pour les courts métrage, le scénario, les montages. C'était dans le cadre du contrat d'insertion. (...) Là bon, je finis mon roman et surtout j'essaye de me faire publier. Ah oui, ça c'est ma priorité. Le reste, on verra bien. C'est pas, à franchement parler, la vie de millionnaire mais je m'en sors et surtout je fais ce que j'aime ».

Ici, le RMI est optimisé, notamment à travers le contrat d'insertion : temps libre pour écrire son roman, formations financées et dirigées vers le cinéma. Le fait d'être au RMI n'est pas du tout vécu de façon négative, bien au contraire. C'est la même logique qui explique, en partie, pourquoi Karine et son compagnon ne sont pas sortis du RMI.

Karine ,27 ans, vit maritalement, DEUG de Psychologie.

« On a pu monter un projet d'aide humanitaire en Asie dans le cadre du contrat d'insertion et d'un projet professionnel plus large (celui de monter et d'animer un centre de jeux pour les enfants). On est parti pendant quatre mois au Cambodge, au Laos et au Vietnam dans le cadre du RMI. Ca nous servira, j'en suis sûre ... et puis on va pas en rester là : on va essayer de monter un autre projet. J'ai le BAFA mais je bosse surtout l'été dans les colos, et dans les centres aérés le mercredi après midi. Cette expérience en Asie sera positive j'en suis sûre. Cela permet de voir que j'avais beaucoup mieux à faire en Asie ou dans les pays en voie de développement qu'en France. Je pense repartir, c'est vrai. Avec Brice, mon copain, on a envie d'ouvrir un centre de jeux pour enfants, dans un pays où il n'y a rien, en se servant de matériaux de récupération. Sûrement en Asie ou en Afrique ».

C'est aussi le cas de musiciens qui vivent, plutôt mal, de leur musique et qui touchent le RMI tout en ayant des petits « cachetons ». Ils ne s'en sortent pas trop mal financièrement tout en ayant le temps de travailler et de s'améliorer et en se forgeant une expérience qu'ils pourront, éventuellement, valoriser plus tard.

David 1, 30 ans, vit maritalement, musicien.

« Après mes études au conservatoire, j'ai fait pas mal de contrats comme vacataire dans différents orchestres de la région. Jamais suffisamment pour en vivre, c'est pour ça que je suis au RMI. Ca fait deux ans que j'y suis. En ce moment je suis vacataire dans deux écoles de musique, je fais quelques concerts de temps en temps et je prépare un concours pour être titulaire dans un orchestre. Le RMI me sert d'allocation ou de sponsoring si on veut, en attendant que je puisse vivre de ma musique si j'ai mon concours ».

Pour les ex-étudiants, il n'y a pas de réelle coupure avec la vie du temps où ils étaient étudiants. Ils gardent « grosso modo » le même réseau de sociabilité, les mêmes loisirs, continuent de sortir le soir à la « Victoire », lieu traditionnel de rencontre des étudiants bordelais.

Emilie, 29 ans, vit maritalement, licence d'anglais.

« J'ai arrêté les études il y un an et demi. J'en avais marre. Mon copain continue, il veut être interprète, moi je sais pas encore. Il n'y a pas tellement de différences avec ce que je vivais auparavant. Toutes

nos fréquentations sont encore étudiantes. Comme Loïc continue, à l'appartement, ça parle encore cours et examens. Ma meilleure amie est en maîtrise de langues vivantes appliquées, je l'accompagne parfois à la fac, j'attends la fin de ses cours à la « cafet », je continue à participer aux soirées étudiantes ... non, pour le moment c'est vrai que je ne vois pas trop la différence ».

L'absence d'enfant permet la perpétuation de ce mode de vie. L'avenir est provisoirement bouché, on vit au jour le jour et le RMI sert de tremplin en attendant qu'une opportunité se présente. Pour ces personnes, qui sont souvent diplômées, l'après études s'apparente à une période moratoire. Les projets d'insertion professionnelle sont mis entre parenthèses pour un laps de temps plus ou moins déterminé. Il s'agit, après des études supérieures quelque peu chaotiques et jugées contraignantes, de pouvoir enfin se réaliser, de vivre « la vraie vie ». L'insouciance quant à l'avenir domine largement puisque l'important est de vivre pleinement le temps présent. Il n'y a pas ici, à proprement parler, d'expérience du RMI, puisque celui-ci leur est, en quelque sorte, extérieur⁵¹. Ceci étant, les personnes peuvent utiliser le système, et même l'instrumentaliser, par le biais du contrat d'insertion, à des fins autres que strictement professionnelles. Notons qu'il ne s'agit pas nécessairement d'un choix de mode de vie marginal : l'insertion est simplement renvoyée à plus tard, différée. Le RMI fonctionne ici comme une bourse post-étudiante.

2. Sorties du dispositif

La particularité des trajectoires individuelles, les ressources dont elles disposent, leur vision de l'avenir, l'image qu'elles ont de leur couple ou de leurs enfants composent autant d'éléments qui expliquent pourquoi des personnes qui a priori ont une faible probabilité de sortie du RMI le quittent par le biais d'un emploi.

a. « Je reviens de loin »

Ici, les allocataires aujourd'hui sortis du dispositif ont en commun une expérience du RMI qu'ils se remémorent comme une longue descente aux enfers. Nombre d'entre eux témoignent de l'impression d'avoir touché le fond, de ne pouvoir descendre plus bas et font état d'un traumatisme généralisé dont les répercussions affectaient l'intégralité des domaines de la vie quotidienne et, peut-être surtout, la totalité des dimensions de leur personne. Cette dernière remarque prend un sens encore plus tangible lorsque l'on sait que, préalablement à l'obtention du RMI, l'essentiel des personnes avaient eu auparavant une longue expérience professionnelle d'un emploi stable.

Michel 2, 43 ans, vit maritalement, gestionnaire de stock, contrat emploi consolidé

"Etre arrivé au fond... c'est l'image qui me revient. J'avais l'impression de plus servir à rien, d'être utile à personne. Petit à petit, j'avais commencé à boire. C'est pas pour m'excuser mais je crois que j'avais des raisons, même si on m'a pas toujours compris. Parce que ce que je crois, c'est que quand on perd son travail, on perd plus que son salaire (...) Moi, je buvais, je dis pas que c'était la solution, c'était la mienne. Mais il m'est arrivé ce gros truc, à cause de l'alcool, parce qu'à la fin j'étais un vrai alcool, faut pas se voiler la face. Là, j'ai eu peur. D'ailleurs, on me l'a dit que je creusais ma tombe. Je pouvais plus me regarder en face. Et puis, je venais juste de rencontrer Jacqueline. Elle m'avait vu pas beau...mais elle restait avec moi quand même. Ces deux raisons ont fait que je me suis dit qu'il fallait se donner une chance."

Cette impression "d'inutilité au monde", cette perte de raison d'être qui caractérisaient l'expérience de ces anciens RMIstes trouvent un terme grâce à des éléments souvent aléatoires. Michel 2, mentionnait le rôle déterminant qu'ont joué la prise de conscience de son alcoolisme d'une part, et la rencontre d'une

⁵¹ Il n'est sûrement pas anecdotique de mentionner que l'accueil réservé aux enquêteurs était un peu ironique : il est clair que nous nous étions trompé d'adresse. Karine et son ami nous ont, sans équivoque, fait comprendre qu'ils voulaient bien répondre à nos questions, mais qu'à leur avis, pour le sérieux de notre étude, ils n'étaient pas franchement les interlocuteurs idéaux. Au fond, et ils ne sont pas les seuls, ces individus ne se sentent pas au RMI, ils perçoivent uniquement l'allocation.

nouvelle compagne d'autre part. Marie Josèphe, 52 ans, veuve, secrétaire CDI, quant à elle, voit dans la vente de la maison acquise avec son conjoint aujourd'hui décédé, le principal motif de sa remobilisation.

Marie-Joseph, 52 ans, veuve, secrétaire, CDI.

« J'avais travaillé pendant 20 ans dans la restauration avec mon mari. Quand il est décédé faire tourner le restaurant a été très difficile ! J'ai déposé le bilan, je devais 128 unités, je n'ai pas eu le choix. Je me suis inscrite au RMI parce que j'avais zéro francs pour nourrir mes gosses. Une assistante sociale a fait en sorte de m'inscrire aux « Restaurants du cœur » pour que l'on puisse manger. Moi je voulais pas, je pouvais pas. Je suis restée au RMI quatre ans. Tout le monde autour de moi me faisait comprendre que vu mon âge retrouver un emploi serait impossible. J'avais gardé la maison mais j'ai été obligée de la vendre parce que c'était trop juste. Et si j'étais locataire, j'avais droit à des allocations logement et ça me faisait presque rien comme loyer. En vendant ma maison, j'avais un capital sur lequel je pouvais puiser pour arrondir les fins de mois. Mais j'avais pas mesuré que la vendre, ce serait un véritable crève-cœur. Je crois que c'est à ce moment là que je me suis dit que c'était pas possible que je reste au RMI, qu'il fallait que j'en sorte à tout prix. »

On constate au travers de ces deux entretiens, combien les mécanismes de l'engagement dans la quête d'emploi, après des années passées à vivre des minima sociaux, sont hasardeux. Mais si, les éléments déclenchant les ressorts de la motivation restent effectivement extrêmement conjoncturels, on retrouve toujours à la base l'impossibilité d'accepter l'altération de son statut social, l'érosion des relations aux autres et la remise en cause perpétuelle de sa valeur intrinsèque.

Hélène a 40 ans ; elle était secrétaire de direction dans une grande entreprise. En 1991, elle est victime d'un grave accident de la route. Elle est hospitalisée pendant plus de six mois et subit, pendant un an, une lourde rééducation. Bien qu'ayant toujours des séquelles consécutives à son accident, elle ne supportait plus l'inactivité. Ne trouvant plus d'emploi à hauteur de ses attentes en dépit de nombreuses candidatures spontanées, de sa participation aux ateliers de recherche d'emploi à l'ANPE, à l'appel lancé à ses relations antérieures, elle décide de faire une formation et de passer un BTS de secrétariat en trois ans.

Hélène, 40 ans, célibataire, secrétaire de direction, CDI.

« En 1991 et 1992, j'étais au Centre de Rééducation Fonctionnelle. Je me suis torturé l'esprit pendant trois ans pour avoir un projet cohérent : faire mon diplôme de BTS que je n'avais jamais eu : j'avais progressé sur le tas ». (...) « L'important c'était que je me prouve à moi-même que j'étais encore capable de retrouver un emploi intéressant et le niveau de responsabilités que j'avais avant. Rester au RMI, il n'en était pas question, j'ai tout fait pour retrouver un emploi dès que cela a été possible. Je crois qu'il n'y a pas de secret, si une personne se démène et se bat pour trouver un emploi, quel que soit son diplôme, son expérience ou même ses difficultés personnelles, je pense que tôt ou tard elle trouvera quelque chose. C'est aussi une question d'opportunité, de chance qui se présente ou non peut-être aussi, mais c'est surtout de volonté et d'état d'esprit qu'il s'agit selon moi ».

Au total, on constate que, même si statistiquement les chances de retrouver un emploi sont grevées par l'avancée en âge, certains des allocataires que nous avons rencontrés, ont trouvé à l'occasion d'événements relativement aléatoires, la force de rebondir et se saisir une nouvelle chance. Il convient également de remarquer que certaines des sorties s'effectuent par le biais d'emplois que ne sont que faiblement rémunérateurs par rapport à la situation acquise au sein du RMI. Cela signifie clairement que les arbitrages des personnes ne s'opèrent pas uniquement selon un calcul coûts / avantages, mesuré à l'aune des seuls gains monétaires.

Ici, retrouver un emploi, c'est avant tout exercer une influence sur le cours des choses, ne pas se résigner, retrouver une utilité, se voir reconnu à ce que l'on considère comme sa juste valeur.

b. Une réorientation des moyens et des fins

Contrairement aux personnes ci-dessus, dont nous venons, à grands traits, de retracer la trajectoire individuelle, les allocataires regroupés ici n'ont quasiment aucune expérience professionnelle antérieure. Majoritairement âgés d'une trentaine d'années, ces individus étaient inscrits au RMI depuis 25 ans, voire avant lorsqu'ils avaient contracté des responsabilités familiales. Le RMI n'était pas perçu de manière stigmatisante dans la mesure où, pour ces bénéficiaires, il constituait davantage une étape du trajet de vie qu'un état définitif. Plus jeunes, ces allocataires vivaient la galère ou amélioreraient leur quotidien grâce à des trafics rémunérateurs, se souciant peu de rechercher un emploi. Ici, il semble que ce soit l'avancée en âge qui explique, en grande partie, la réorientation, qui leur apparaît nécessaire, tant des moyens que des fins.

Joaquim, 33 ans, vit maritalement, 2 enfants, bûcheron, CDD sur congé longue maladie.

« En tout, j'ai passé 6 ans au RMI. C'était le bon temps, même si je regrette pas la vie que j'ai maintenant. A l'époque, je me prenais pas la tête. J'habitais avec mes frangins et je traçais tout le temps. Le RMI tombait tous les mois mais vous imaginez bien que c'est pas grâce à ça que je vivais. J'avais des combines partout. La plus juteuse, c'était la revente d'enceintes et de matériel audio. J'avais tout un carnet de commandes (...) Un jour, ça a été chaud, je me suis dit qu'il fallait pas continuer. D'abord, Marie était enceinte et elle en avait marre de mes plans foireux...J'ai hésité mais je savais que mes trucs, c'était de plus en plus risqué. Pour elle, c'était bien beau d'avoir des parfums et le reste, mais avec l'enfant, ça devenait autre chose. Si elle voulait l'élever avec moi, il fallait pas que je me fasse serrer, et pour ne pas me faire serrer, il fallait travailler ... légalement, je dirais...Il y a un temps pour tout, je crois. C'était l'heure de rentrer dans le rang. »

La décision de tourner cette page de trajectoires chaotiques trouve souvent son origine dans les projets familiaux et dans l'aspiration, une fois apaisés les soubresauts juvéniles, à vivre comme tout le monde. L'esquisse de l'avenir que l'on brosse à grands traits prend alors la forme d'un objectif bien précis : l'obtention d'un emploi. Le plus souvent parce qu'elles sont peu diplômées, et parce que leur vie antérieure s'est orientée autour de toute autre chose que des formations qualifiantes, les personnes ont conscience de leurs faibles chances sur le marché du travail. L'importance de leur distance à celui-ci les enjoint, pour s'en rapprocher, à accepter tout type d'emploi, y compris précaire ou à temps partiel. Les individus sont alors peu regardants quant aux emplois auxquels ils peuvent accéder.

Joaquim :

« Maintenant, je suis bûcheron. Quand on m'a proposé ce boulot, j'ai pas eu 3 jours pour réfléchir. C'était oui-non, la réponse de suite. J'ai accepté en me disant que si ça craignait trop, je chercherais autre chose...Et puis, je m'y suis fait, même si c'est dur physiquement. De toutes façons, pour travailler peinarde dans un bureau, il faut avoir un minimum...moi j'ai rien...alors je m'en contente tant que ça dure. »

Ceux qui bénéficient d'un niveau de diplôme reconnu, même faible, de type BEP ou CAP, savent également que cette caractéristique n'est pas déterminante en matière d'insertion sociale. Associée au laps de temps passé au RMI, même si ce dernier a été entrecoupé de CDD ou de quelques missions en intérim, les allocataires savent d'emblée, qu'ils n'ont que peu de chance d'obtenir un CDI. Ils acceptent les petits boulots en espérant qu'à la longue, leur ténacité finira par payer. Le fait est que grâce aux expériences multiples accumulées, les efforts débouchent, parfois, sur un emploi stable.

Maqui, 31 ans, marié, une fille, vendeur en CDD, renouvelé une première fois.

« J'ai un CAP et un BEP en peinture. J'étais au RMI depuis 1994. Je travaillais pas, je faisais rien, mais bon ça pouvait pas durer, je le savais. Alors j'ai fait de tout. J'ai accepté n'importe quoi. Vous savez, j'ai 30 ans, je ne pouvais pas rester sans rien faire... et puis là j'ai trouvé un poste de vendeur chez un

grossiste automobile , d'abord pour 6 mois et là, ça a été reconduit. J'ai de bonnes chances pour que ce soit définitif sous peu. ».

La difficulté à accéder à un emploi stable peut déboucher sur des solutions alliant reprise d'un travail , valorisation de son activité et disponibilité pour s'occuper de ses enfants. C'est le cas de Claudine, 38 ans, qui, après de sérieuses difficultés tant professionnelles que personnelles, décide de devenir assistante maternelle.

« J'avais fait un CES mais bon, à part faire le ménage, c'est tout ce qu'on me proposait. Et puis on vous prend pour de la m... Je ne l'ai pas renouvelé, ça s'est mal fini, et puis j'avais envie de m'occuper de mon enfant aussi... J'avais envie de passer du temps avec elle. Au début je voulais travailler. Point ! Mais bon, petit à petit je me suis demandée ce que je pouvais faire... C'est vrai que j'adore les enfants et je m'en occupe très bien, mes copines me les confient souvent, alors pourquoi pas assistante maternelle. Ça été assez long, il faut l'agrément ... une assistante sociale et une puéricultrice viennent vous voir à plusieurs reprises, on discute, on voit si vous êtes capables... J'étais au RMI depuis 1993, ça avait vraiment assez duré, vraiment, j'en pouvais plus ; bon, c'était l'occasion de faire quelque chose dont j'avais envie et de servir à quelque chose... »

Ici, l'avancée en âge, la responsabilisation que peuvent induire l'installation en couple et/ou la venue d'un enfant sont autant d'éléments qui, associés à un niveau de diplôme faible, voire inexistant, vont orienter les aspiration vers un emploi « à tout prix ». La forme qu'est alors susceptible de revêtir ce dernier devient secondaire ; de la même manière, il n'est pas certain que l'on puisse ici légitimement parler de projet professionnel dans la mesure où l'éventualité d'une carrière n'est pas anticipée : seule compte ici une stratégie qui débouche sur l'action ; la pérennité de l'emploi, lorsqu'elle advient, étant une surprise d'autant plus agréable qu'on ne l'attendait pas.

c. « Le diplôme, ça aide »

C'est également parmi les trentenaires que l'on retrouve, à l'inverse des cas précédents, les allocataires les plus diplômés et donc ceux qui, a priori, devraient sortir le plus rapidement du dispositif. Pour autant, comme cela était déjà le cas pour leurs congénères moins scolairement dotés, leur situation face à l'emploi et aux possibilités de sortie du RMI est plus contrastée qu'il n'y paraît. La possession de diplômes, si elle constitue incontestablement un atout pour ceux qui peuvent s'en prévaloir, est également passible de susciter un certain nombre d'effets pervers qui contribuent à maintenir certains allocataires dans le dispositif. La disqualification des efforts consentis, l'impasse à laquelle semblent conduire la spécialisation dans laquelle on s'était engagé sont autant d'éléments qui s'ils sont, pour certains, surmontables, nécessitent pour autant une période de restructuration personnelle préalable à toute recherche d'emploi. Ce n'est alors que très progressivement que l'on accepte les CDD, les missions en intérim, et les petits boulots tout en gardant plus ou moins secrètement, l'espoir de trouver un emploi stable dans le secteur auquel on se destinait.

A la logique de l'honneur succède avec le temps, une logique plus pragmatique. Après plusieurs années passées dans le dispositif, l'envie de trouver un emploi prend le pas sur les exigences passées, sans que fatalement cette nouvelle modalité s'accompagne d'un réel sentiment de déclassement. C'est plutôt, comme le soulignent Baudelot et Establet, que "les jeunes traversant ces situations doivent se soumettre à une renégociation incessante des objectifs à atteindre afin de préserver ce capital fondamental que constitue l'estime de soi"⁵². En effet, même s'ils acceptent des postes non qualifiés, ou tout au moins ne nécessitant pas les qualifications dont ils peuvent se prévaloir, ils gardent à l'esprit l'objectif pour lequel ils ont tant investi et pensent uniquement en différer la réalisation.

David 2, 32 ans, célibataire, DEA de psychologie.

⁵² Baudelot, C., Establet, R., *Avoir trente ans en 1968 et en 1998*, Paris, Seuil, 2000, p. 188.

« Je me retrouve caissier. Vous imaginez ? Tout ça pour gagner une misère. J'en avais marre de rester au RMI. Bon, je ne compte pas rester toute ma vie à la caisse d'une station service, il faudra bien que tout ça se débloque, mais en attendant ça dépanne. Enfin je pense que c'est provisoire.(...) Je ne peux pas dire que mes études me servent à rien. Car je vois au niveau de la station, au niveau des contacts avec la clientèle, ça aide quand même. Et puis il y a des trucs tout bêtes, je parle un peu anglais, l'été quand viennent des allemands ou des anglais, ça aide et puis l'autre jour où tout le système informatique a planté... et bien c'est moi qui m'en suis dépatouillé. Le patron c'est à moi qu'il a demandé si je pouvais faire quelque chose parce que les autres collègues, en informatique, c'est pas ça. Bon, j'y ai passé presque 1h30 mais c'était plutôt sympa. D'abord ça me changeait de l'accueil, ensuite comme je m'en suis sorti, ça m'a prouvé à moi-même que j'étais pas totalement devenu crétin et puis le patron est beaucoup plus cool avec moi (...) Même pour trouver ce boulot à la station j'ai eu du mal. J'avais déjà postulé pour deux autres stations services ou pour des postes de secrétariat. Quand le responsable ou le patron voyait mon CV, j'avais toujours droit à un regard plus ou moins incrédule du genre « qu'est ce qu'il vient faire là celui-là ? » J'ai même allégé un peu mon CV dans certains cas. C'est vrai que je me suis demandé longtemps ce que j'avais de plus pour ce genre de poste qu'un gars ou une fille qui a moins de diplôme. Je pense que s'ils m'ont choisi, c'est que j'avais quelque chose en plus. Le diplôme, quoi que l'on dise, ça présente mieux ».

On comprend au travers de l'expérience de cet allocataire que, y compris dans le cadre d'emplois précaires et sous-qualifiés, le niveau de diplôme est un facteur positif qui, quoique l'on en dise, permet de s'en sortir un peu mieux que les autres. A cet égard, les employeurs ne s'y trompent pas et les recrutent aussi parce qu'ils disposent de qualités annexes et de compétences sociales qui, si elles ne sont pas directement utiles dans le cadre de l'emploi stricto sensu, s'avèrent valorisables à côté.

Au final, il apparaît que la précarité explicite de ces types d'emplois s'accommode bien des motivations de ceux qui les occupent et qui escomptent d'eux-mêmes n'y demeurer qu'un temps. De la même manière, comme nous le rappelle l'expérience de David, occuper un emploi sous-qualifié alors que l'on peut légitimement prétendre à autre chose, n'empêche pas que l'on puisse parfois vivre positivement cette situation. Les qualités annexes dont il peut faire montre dans l'exercice de son emploi attestent de la maîtrise d'un savoir-faire, d'une technique, renforcent le sentiment d'être utile aux autres personnellement et d'être reconnu pour ce qu'individuellement, il est à même d'apporter.

Toutefois, à l'autre extrême, on retrouve des allocataires diplômés dont le discours porté sur l'emploi qu'ils occupent est très négativement connoté. Ressort alors l'impression d'être un rouage anonyme, un élément entièrement interchangeable, dont la spécificité n'est pas reconnue.

Christian 2, 31 ans, célibataire, Bac +5, agent de surveillance de nuit dans une banque.

« C'est vrai, ce boulot, quand on y réfléchit, c'est vraiment un boulot de merde, vous n'en retirez strictement aucune utilité. Je dis pas que c'est con dans l'absolu, je prétends qu'en tout cas, c'est con pour moi. Il se passe rien, remarquez vous me direz, il vaut mieux. Mais je m'emmerde comme un rat. Je fais des rondes, je lis devant mon poste de contrôle. Tous les matins, RAS, je vais me coucher aussi con que je me suis levé (...) Ceci dit, le RMI c'était pire encore. A la fin, je me levais même plus. »

Ici, l'évaluation négative portée sur le travail qu'on exerce est à relier à des images de soi non souhaitables, fortement tributaires de sa réussite scolaire antérieure. Toutefois, en dépit des regards contrastés que les anciens allocataires portent sur l'emploi qu'ils occupent, il n'en reste pas moins qu'à l'inverse de leurs congénères campés dans leur logique de l'honneur, ils sont parvenus, parfois au prix d'échecs, de découragement et de remaniements, à surmonter la "pathologie du projet" où la perspective même du passage à l'acte provoque peurs et blocages, paralyse l'action et conduit à une impasse. Ceux-ci se sont heurtés au principe de réalité et se sont contraints à la regarder en face.

d. S'en sortir pour et grâce aux siens

La situation familiale n'est pas sans influencer sur la motivation de reprise d'activité dont font preuve les individus, que ce soit dans le cadre de couples ou de familles monoparentales. En effet, à de multiples reprises, les enfants ont été évoqués pour justifier des efforts consentis.

Ghislaine, 37 ans, mariée, trois enfants, agent d'entretien dans un hôpital, CDI ¾ temps.

« Je me lève le matin et je sais pourquoi et surtout, surtout, mes enfants me voient partir au travail. Ça, pour moi, c'était capital dans ma volonté de reprendre à travailler. C'est pour mes enfants que je m'en suis sortie. C'est vraiment pour eux et grâce à eux. Je me suis remuée parce que j'avais trop peur qu'on les envoie à la DDASS. »

Le plus souvent, la situation de RMIste n'avait pas été avouée crûment aux enfants. Les questions que pouvaient formuler ces derniers étaient éludées ou recevaient des réponses évasives.

Sophie, 39 ans, séparée, 1 enfant, préparatrice de commandes

« Qu'Alexandre apprenne que je percevais le RMI, ça c'était ma hantise, je vous l'ai déjà dit (...) Quand il me posait des questions sur mon travail, je répondais que je travaillais à la maison. Vous savez, les enfants entre eux, ils en parlent... "Et moi, mon père fait ci, ma mère fait ça." Pour moi, c'était toujours très douloureux quand il abordait ce thème. Je ne voulais pas lui mentir totalement non plus, mais j'avais tellement peur qu'il ait honte de moi, que du coup il ne veuille plus faire venir ses copains à la maison, enfin que ça l'empêche d'être un gamin comme tous les autres. Cette angoisse permanente, c'est ce qui m'était le plus difficile pendant tout le temps que j'ai passé au RMI : le regard de mon fils et de mes voisins. »

Une fois encore, on le constate ici, les avantages associés au travail débordent largement la seule perception d'une rémunération. Il est ici question de l'image de soi que l'on pense renvoyer à ses enfants, au fait de se battre pour leur donner de quoi vivre. La reprise d'une activité est, bien entendu, facilitée quand le conjoint est disponible pour s'occuper des enfants et prendre le relais sur certains des secteurs que celui qui travaille désormais à l'extérieur laisse vacants.

Ghislaine, 37 ans, mariée, trois enfants.

« Je me lève tôt le matin à cause des transports, en bus j'ai une heure de route. Heureusement que Claude est là. Comme il n'a pas de boulot en ce moment, c'est lui qui s'occupe des gamins, les amener le matin à l'école, les faire manger le midi... il s'occupe même un peu de faire le ménage, pas tout bien sûr : quand je rentre le soir, ma journée est loin d'être finie, mais ça m'aide énormément, ça nous aide énormément ».

Cette sorte d'inversion des rôles de sexe ne se fait pas sans mal, dans la mesure où c'est plus traditionnellement autour de la réalisation professionnelle de l'homme que s'oriente la dynamique familiale.

Claude, mari de Ghislaine.

« Ce n'est pas évident de voir partir sa femme au travail et de rester à la maison pour faire les tâches qu'elle faisait elle. Au début, je l'ai assez mal vécu c'est vrai. On a l'impression de ne pas servir à grand chose. Surtout que mon RMI a été diminué puis supprimé car ma femme travaille. Je ne rapporte rien à l'heure actuelle à ma femme. C'est elle qui fait marcher la maison. ».

Mais, plus généralement, les "regards sociaux", selon l'expression de J. Commaille, font peser sur les femmes le poids de la prise en charge des enfants et du travail domestique. Du coup, c'est la trajectoire du conjoint qui devient prioritaire.

Feresteh et Ali sont d'origine iranienne, réfugiés politiques tous les deux. Leur installation en France ne s'est pas faite sans difficulté. Feresteh est arrivée en France la première, il y a 8 ans, rejointe par son mari deux ans après. En premier lieu, ils cherchent tous les deux du travail sans succès et vivent du RMI. Après quelques missions en intérim, Ali travaille dans le transport routier, mais l'instabilité de leur situation financière et leur relatif isolement ne lui permet pas de s'absenter longtemps. Sa femme doit elle aussi travailler un peu au noir, tout en s'occupant des deux enfants (de 12 et 15 ans). Ils décident d'avoir un autre enfant. Feresteh doit alors s'en occuper et abandonner provisoirement ses recherches d'emplois.

Ali, 41 ans, trois enfants, chauffeur routier, CDD.

« Je sais pas si c'est un hasard ou quoi, mais depuis que ma femme élève notre fils, je suis un peu plus tranquille, j'accepte de partir un peu plus longtemps... et puis ça paye car j'ai fait de l'intérim pendant un an de façon régulière ; après j'ai eu un CDD dans une boîte de transport régional. Il a été reconduit et ça va peut-être déboucher sur un CDI. C'est bien, très bien. Je crois que c'est un tout. Mais c'est ma femme qui m'a poussé à accepter des circuits plus longs, moi j'étais pas très chaud au départ parce que si il arrive quelque chose pendant que je ne suis pas là, elle est toute seule. Mais elle, elle dit que je m'inquiète pour rien et que je dois aller de l'avant. Ma femme, elle est très forte parce que je ne sais même pas si tout seul je l'aurais fait ».

Cette forte mobilisation du groupe conjugal autour de l'exercice d'un emploi par l'un des deux conjoints s'effectue par le biais d'une très grande latitude et d'une absolue disponibilité laissées à celui qui travaille, et que l'on assure de son soutien matériel et affectif.

Toutefois, dans la réalité, les perspectives ne sont pas toujours aussi exclusives les unes des autres, et il se peut très bien qu'une sorte d'émulation se crée grâce à laquelle, à terme, les deux conjoints parviennent à sortir du dispositif. C'est le cas de Christian 3, 48 ans, marié et qui occupe un CES d'agent d'entretien dans lycée de Bordeaux depuis 2 ans. Il est parvenu à faire embaucher sa femme Solange sur le même type de contrat et, du coup, ils travaillent ensemble au même endroit et à des horaires identiques.

Solange, 49 ans, CES agent d'entretien, épouse de Christian 3

« C'est sûr que sans mon mari, j'étais pas prête à trouver du travail. D'ailleurs, j'avais abandonné le projet parce qu'il y avait tellement de temps que j'espérais me faire embaucher quelque part, que j'y croyais plus (...) Je crois que j'ai pu profiter de la bonne image qu'a Christian dans son travail. Le proviseur, il a du se dire que si j'étais comme mon mari, c'était bon pour lui (...) Christian, dès qu'il a pensé que c'était le moment de me caser, il a parlé de moi et ça a marché. »

A travers ces exemples, on voit bien les bénéfices qui ressortent du fait d'être deux. Etre en couple, double finalement les chances de (re)trouver un emploi dans une atmosphère de motivation et soutien mutuels.

Dans le cas de familles monoparentales en revanche, le problème de la garde des enfants est plus épineux et la "double vie" que nécessite une (re)mise au travail peut impliquer de jongler véritablement avec son emploi du temps. Plus généralement, la volonté de s'en sortir sans que les enfants n'en pâtissent trop, nécessite de trouver des compromis voire des arbitrages rendant acceptables les deux termes de l'alternative.

Diaby, 32 ans, 3 enfants, séparée, agent d'entretien en CES.

« Travailler en CES, vu que j'ai trois jeunes enfants de 7, 9 et 11 ans, c'est pas facile. Bien sûr, travailler à temps plein, ce serait mieux pour l'argent mais ce serait trop compliqué. Là je travaille tous les matins, je fais le trajet en bus, je rentre vers 13h30. C'est ma voisine qui me les quand ils ne sont pas à l'école. C'est pas toujours facile mais on se débrouille. C'est pour eux que je travaille. On m'a toujours dit qu'il

fallait montrer l'exemple de ce qui est bien ou pas à ses enfants. Alors moi, c'est ce que j'essaie de faire. Mais en même temps, je dois faire attention à être présente parce qu'ils n'ont que moi ».

A l'issue de l'examen de l'incidence des facteurs personnels dans le maintien ou la sortie du dispositif RMI, il ressort, de manière tangible, l'idée d'une réversibilité des facteurs. En ce qui concerne les parcours scolaires, l'absence de diplôme peut, tour à tour, engendrer un sentiment de découragement face à la multiplicité des obstacles que l'on imagine devoir surmonter ou, à l'inverse, entraîner une forte mobilisation pour déjouer les impasses auxquelles conduit, à priori, le manque de qualification. De la même manière, la possession de diplômes supérieurs peut induire une période de transition durant laquelle on poursuit, grâce au RMI, la vie étudiante que l'on avait coutume de mener. Ce moratoire se traduit par une mise à distance et un report de l'entrée sur le marché du travail. En revanche, lorsque après plusieurs années passées dans le dispositif, les individus réalisent la difficulté qu'ils ont à s'insérer professionnellement dans la branche à laquelle ils se destinaient, leur qualification initiale leur permet d'obtenir certains emplois, souvent précaires, que l'avancée en âge et l'absence d'opportunités plus alléchantes les contraignent d'accepter.

La présence d'enfants joue également un rôle ambigu. D'une part, ils légitiment le maintien dans le dispositif par le statut de mère au foyer qu'il autorise les femmes à endosser, surtout dans le cas des familles monoparentales. Toutefois, le regard que les enfants peuvent porter sur leur(s) parent(s) inactif(s), ou tout au moins celui que ces derniers imaginent qu'ils portent, peut s'avérer également un puissant vecteur de mobilisation.

Au terme de cette recension non exhaustive on le voit, le rôle joué par les différents éléments contribuant à composer une histoire individuelle originale sont loin d'être univoques et une meilleure compréhension des ressorts de l'action passe fatalement par l'examen d'autres facteurs plus extrinsèques aux individus.

Chapitre IV : les orientations culturelles des acteurs

Nous avons vu précédemment en quoi les éléments personnels sont susceptibles d'expliquer, au moins pour partie, les attitudes contrastées des allocataires du RMI en matière de recherche d'emploi. Toutefois, il va sans dire que les "histoires de vie" sur lesquelles nous nous sommes penchés ne peuvent être dissociées d'une perspective plus large : celle des orientations sociales et culturelles auxquelles les acteurs se réfèrent. Ainsi, les logiques subjectives des bénéficiaires du RMI englobent-elles, à la fois et de façon cohérente, des éléments personnels et des pratiques culturelles, des expériences tirées de situations passées, des anticipations et des projets. Au total, le maintien ou la sortie du dispositif dépend pour beaucoup du "vécu", des représentations et des pratiques culturelles des acteurs. Ces éléments restent difficilement lisibles par des modèles statistiques, d'autant que des conditions similaires aboutissent souvent à des expériences qui diffèrent fondamentalement.

1. Le maintien dans le dispositif

Divers éléments, de nature différente, sont à même de nous faire entrevoir quelques unes des raisons de la cristallisation de certains allocataires dans le dispositif, malgré des prédictions de sortie qui leur étaient favorables. Le niveau de diplôme, les lieux dans lesquels s'est opérée leur socialisation, tant primaire que secondaire, le mode de vie qu'ils entendent poursuivre, sont autant de caractéristiques qui vont jouer dans le sens du maintien au sein du RMI.

a. Une culture de la pauvreté

Certains des individus que nous avons rencontrés ont, statistiquement, des probabilités importantes de sortir du dispositif. Or il s'avère, lorsqu'on les rencontre, que certaines de leurs caractéristiques fassent qu'au total, ils ont en fait très peu de chances de retrouver un emploi. Deux raisons principales permettent d'expliquer cet état de fait : un environnement social peu favorable, dans le sens où il n'incite guère à la mobilisation de l'individu autour de la quête d'emploi, et un mode de vie et des représentations qui peuvent, elles aussi, conduire à un enfermement dans le dispositif RMI.

Il est important de signaler d'emblée que l'essentiel des bénéficiaires RMI que l'on retrouve ici habitent dans des îlots de pauvreté de Bordeaux (Bordeaux Nord essentiellement), de la banlieue bordelaise (Cenon, Floirac, Lormont, etc) ou bien encore de petites villes rurales. On peut effectivement observer un effet contextuel, une concentration spatiale du RMI.

Parmi les allocataires que nous avons rencontrés, il n'est pas rare d'assister alors à une sorte de reproduction générationnelle ou spatiale de la pauvreté. S'il reste idéologiquement douteux, le thème de la culture de la pauvreté ne peut pas ne pas être évoqué. Même si nous ne pouvons que nous inscrire en faux contre des conclusions qui inclineraient à penser que les allocataires se délectent dans la dépendance et l'inactivité, on ne peut toutefois pas nier le fait que vivre dans certains quartiers, côtoyer presque essentiellement les gens qui y résident, et dont les caractéristiques sont relativement similaires aux siennes, peut contribuer à laisser entrevoir une certaine normalité dans le fait de vivre de la perception d'allocations. L'entourage ici joue un rôle essentiel dans la mesure où le partage d'une situation engage à ce que l'on s'y adapte et à ce que, du coup, on relativise les désagréments qu'elle implique. Le RMI est vécu comme une fatalité et la pauvreté comme un destin.

Maryse, 35 ans, divorcée, trois enfants, habite un quartier très populaire, de la banlieue bordelaise.

« C'est pas nouveau, il y a toujours eu des riches et des pauvres depuis aussi longtemps que le monde est monde. Moi, j'ai toujours vu mes parents compter. Ma sœur et moi on n'a manqué de rien, c'est vrai, on mangeait à notre faim. Mais quand on est gamin, c'est vrai que ça compte les habits, les jouets par rapport aux copains. Vous trouvez ça peut-être ridicule mais c'est vrai.(...) Aujourd'hui, c'est à moi

d'essayer de faire ce qu'il faut pour mes gosses. Je m'en sors peut-être pas brillamment mais jusqu'à aujourd'hui, touchons du bois, j'essaie à ce qu'ils ne manquent de rien. "

Pour les personnes les plus jeunes que nous avons rencontrées, il n'est pas rare que leurs parents aient connu les mêmes difficultés que celles qu'ils éprouvent face à l'emploi. En fait, la perception du chômage et des diverses allocations, liée à une grande fragilité économique, ont toujours fait partie de leur vie. Il s'agit ici d'un processus d'apprentissage, débuté souvent dès l'enfance, des attitudes et des comportements des parents : attitudes qui passent, notamment, par le fait d'incorporer le retrait face à l'emploi. Quoi de plus normal d'être au RMI ou au chômage lorsque l'on a connu son père ou ses deux parents au chômage ou vivant grâce au versement d'allocations ? Il est vrai que les difficultés semblent se transmettre par la suite aux propres enfants des allocataires. Tous ne s'en formalisent pas et estiment que leurs enfants parviendront à se débrouiller, tout comme eux l'ont fait. Parmi les allocataires les plus jeunes que nous avons rencontrés, il n'est pas rare que les parents soient eux-mêmes au chômage ou au RMI. Certains exercent de petits jobs de temps à autre, sont rappelés de temps en temps mais aucun ne bénéficie à proprement parler d'un travail fixe et régulier. En fait, tout se passe comme si la précarité basculait d'une génération à l'autre, sans que sa « reproduction » soit fatalement entrevue comme quelque chose de terrible, y compris pour les enfants qui ne s'insurgent pas contre ce qu'ils considèrent une fatalité face à laquelle, par définition, on ne peut pas grand chose.

Karim, 28 ans, célibataire, hébergé chez ses parents.

« Attendez, si il y a du chômage, c'est quand même pas ma faute. Il faut les comprendre les jeunes d'aujourd'hui. Si on n'a rien, on n'y peut pas grand chose. Il faut de l'expérience, des diplômes, tout ce qu'on n'a pas. Même les mecs qui ont des Bac +, ils s'en tirent pas. Y'a toujours quelque chose qui coince. En plus, moi, quand on voit ma tête, on m'a déjà dit que j'étais pas français pour tout le monde, alors je me casse plus le cul, je fais ma vie avec mes potes. (...) Mes copains aussi, ils ont essayé de trouver du boulot mais c'est bon, quand t'habites Vermont ou Renoncier, tu peux toujours courir. »

L'importance du milieu social d'origine est donc à prendre en considération et sans pour autant, loin s'en faut, postuler un déterminisme quasi insurmontable, il convient de ne pas minimiser l'influence que peuvent jouer ce type de facteur dans la trajectoire globale des allocataires. En effet, le fait que soi-même, ses proches, et plus généralement l'environnement social soient éloignés ou aux marges de la sphère de l'emploi, peut conduire à une mise à distance et une relativisation de la norme travail. Sa signification prend alors une toute autre forme où la dimension instrumentale l'emporte de façon quasi exclusive.⁵³

Pierre, 33 ans, vit maritalement.

« A quoi bon se lever tous les matins pour un boulot de merde ! Au RMI, je fais ce que je veux, et je gagne quasiment autant ... alors qu'on arrête de me dire que le travail, c'est indispensable, qu'on ne peut pas s'en passer, ou ce genre de trucs. Tout ça, c'est des conneries. La seule chose qui compte, c'est l'argent, ça oui ! Le travail, surtout les petits boulots qu'on peut me proposer à moi, il faut pas plaisanter. La seule chose importante, c'est d'avoir un minimum d'argent, et pour ça, je me débrouille. »

Certains allocataires tentent en effet de rendre vivable ce qui ne l'est pas. Beaucoup améliorent le quotidien grâce à des réseaux efficaces d'entraide entre amis ou voisins. Des systèmes de services se mettent en place où chacun est plus particulièrement désigné en fonction de ses compétences.

Nicole, 27 ans, séparée, un fille, habite un quartier populaire de Bordeaux Nord.

« Dans le quartier, tout le monde se connaît. Certains de mes voisins y sont nés ou y vivent depuis l'enfance. Maintenant, je sais sur qui je peux compter pour réparer ma machine à laver, ou pour dépanner ma voiture. A moi, les gens savent qu'ils peuvent me confier leurs enfants, à ma voisine aussi.

⁵³ Cf. sur ce point Messu, M., La société protectrice, le cas des banlieues sensibles, Paris, CNRS, 1997, et plus particulièrement les pages 160 à 164.

(...) Finalement oui, on peut dire qu'on se débrouille pas trop mal tous ensemble, en tout cas, on a appris à se débrouiller, on n'a pas le choix. Comme ça, en rognant sur nos dépenses, on arrive quand même à avoir ce que tous les autres ont, la télévision, Canal + ... il n'y a pas de raisons pour que nos enfants ou nous soyons privés de ce que tout le monde a sous prétexte qu'on est pauvres »

C'est qu'en effet, contrairement à ce que laisse entendre la théorie de la culture de la pauvreté dans ses tendances les plus ethnocentristes, la culture du pauvre n'est pas, comme le souligne A. Villechaise-Dupont, une "culture plus pauvre" et il serait faux de prétendre qu'il existe une grande distance sociale entre les aspirations de ce groupe et celles de la société environnante⁵⁴.

Comme on le remarque, la plupart des allocataires sont extrêmement bien intégrés. Ils entretiennent un réseau de sociabilité assez dense, même s'il se limite le plus généralement à des proches ou à des amis qui sont eux-mêmes dans des situations précaires. Comme nous le faisons remarquer ci-dessus, le partage de ces caractéristiques n'est certes guère propice à créer une émulation en matière de recherche d'emploi.

Brigitte, 40 ans, divorcée.

« Ici, je connais pas mal de monde. Mes parents sont juste un peu plus loin, mes copines habitent dans ma tour ou dans celle d'en face. Disons qu'ils sont tous plus ou moins au chômage ou au RMI. Mes parents d'abord, ils sont tous les deux passés au chômage pendant assez longtemps, je saurais pas dire combien de temps mais c'était longtemps. Mes deux fils aussi ils y sont. Ils bossent pas beaucoup, ils font des bricoles par-ci par-là. J'ai ma meilleure copine qui est aussi au RMI et la copine de mon fils aîné qui touche l'API pour l'instant. C'est vrai qu'ici, il y a pas a pas beaucoup de monde qui travaille. C'est plutôt une cité avec des gens comme moi, plus ou moins en galère. »

En terme de sociabilité et de densité des réseaux, d'autres allocataires, certes plus rares, vivent des situations plus difficiles du point de vue relationnel. Pour bon nombre de femmes seules, avec ou sans enfant, le divorce ou la séparation sont souvent associés à un isolement quasiment total, les relations tissées antérieurement ou lors du mariage correspondant à l'essentiel du réseau amical et disparaissant avec le conjoint.

Mireille, 34 ans, divorcée, trois enfants.

« On se fréquentait beaucoup avec ma belle-famille. On se voyait beaucoup chez les uns et chez les autres. De mon côté, j'ai deux frères qui travaillent plus ou moins. En ce moment, ils sont sans emploi. L'aîné est au RMI, parce que ça fait un petit bout de temps maintenant qu'il travaille pas, l'autre, il a encore droit aux ASSEDIC parce que c'est plus récent. Mon mari, il avait trois frères et soeurs. Y'en a une qui touche l'AAH parce qu'elle a eu un grave accident de voiture, l'autre frère, il est cuisinier, et le dernier, Gérard, lui, c'est un cas, il faut des choses plus ou moins légales. Je crois qu'on peut dire qu'il a jamais travaillé vraiment, enfin je veux dire, pas comme tout le monde. Les repas de famille, on était souvent une quinzaine à table. C'est vrai que les sujets de discussion, c'était rarement le travail ... On s'entendait bien, y'avait une bonne ambiance. (...) Moi je croyais qu'on m'aimait bien, mais on m'aimait bien parce que j'étais la femme de Bernard parce que depuis, plus de nouvelles. Depuis mon divorce, je vois plus que mes frères et encore, ils ont leur vie. Comme ils sont sans enfant, c'est pas pareil. C'est vrai que depuis cinq ans maintenant, je ressens un très grand vide. Je me suis fait quelques amies mais c'est pas pareil. On descend les enfants jouer au parc, on les emmène à l'école, on discute, mais c'est pas pareil. C'est vrai que comme j'ai été échaudée, je me livre pas beaucoup et ici, il faudrait tout de suite que ce soit des copinailles, à tu et à toi. Moi, je peux pas. (...) Je dis pas que c'est la faute de mon mari, c'est sa famille après tout. Mais le divorce, c'est dur parce qu'après, quand on était trop lié et qu'on faisait tout ensemble, quand on se sépare, y'a plus rien. L'autre, il emmène tout le wagon avec lui et moi, je reste sur le quai. »

⁵⁴ Cf. Villechaise-Dupont, A., *Amère banlieue : les gens des grands ensembles*, Paris, Grasset/Le Monde, 2000, p. 31.

Face à la désertion du réseau amical et/ou familial, les femmes isolées se recentrent sur leurs enfants qui représentent alors l'unique raison pour laquelle on tente de se maintenir en vie. On voit ici que la pauvreté est multiforme et même s'il serait déplacé de hiérarchiser les aspects qu'elle peut prendre, la pauvreté affective semble néanmoins la plus difficile à gérer.

Maryse, 35 ans, divorcée, trois enfants.

« Ici, je connais presque personne. Avec la plupart des voisins, on se dit à peine bonjour. J'ai une copine que je vois de temps en temps mais elle habite Villenave alors c'est pas facile. Quant à ma famille, j'ai une soeur que je ne vois jamais, je suis plus assez bien pour elle, vous comprenez. Avec mes parents, on s'entend pas très bien et puis ils habitent à Toulon donc le problème est résolu. On doit les voir une fois par an, pour les fêtes. Moi, mon temps, je le passe avec mes enfants parce que j'aime bien être avec eux. C'est le plus important pour moi mes enfants, ça l'a toujours été. Heureusement qu'ils sont là d'ailleurs. (...) Ce qui me tient à coeur, c'est qu'ils s'en sortent un peu mieux que moi, c'est aussi pour ça que je les surveille autant et que je suis souvent après eux »

On retrouve peu ou prou, au travers de ces entretiens, l'expérience de la désaffiliation décrite par Castel⁵⁵, alliant l'évincement de la sphère professionnelle et une fragilité des supports relationnels, qu'ils soient amicaux ou familiaux.

Bien entendu, ceux des allocataires que nous avons rencontrés, dont il semble qu'ils ne vivent pas fatalement si mal leur situation de non-emploi, grâce au secours des solidarités amicales et/ou familiales locales notamment, n'aspirent malgré tout qu'à briser cette spirale de la pauvreté ; et sinon pour eux au moins, en désespoir de cause, pour leurs enfants. Ainsi, retrouve-t-on, une fois encore, les mêmes aspirations que chez les personnes plus favorisées, celles notamment de la mobilité sociale.

Marie-Paule, 34 ans, vit maritalement, un fils.

« Je veux que mon fils il bosse à l'école. Pour ça, je suis intraitable. Il faut qu'il ait le Bac et qu'il fasse quelque chose. J'essaie de l'aider aux devoirs et surtout, je surveille qui il fréquente. Dans le bloc en face, y'a une jeune fille, elle est en Terminale, elle vient de temps en temps l'aider pour ses problèmes parce que ça, c'est pas mon fort. Bon, il a déjà redoublé mais je crois que c'est pas perdu. Ça peut arriver à tout le monde. Ce qui me fait peur, c'est que c'est de plus en plus difficile pour moi. Et puis la petite voisine, elle va passer le Bac en juin, si elle l'a, je sais pas ce qu'elle fera. Elle pourra peut-être plus venir l'aider »

Cette définition de l'expérience du RMI par la « culture de la pauvreté », avec toutes les nuances qu'il est nécessaire d'apporter à cette notion, apparaît particulièrement intéressante dans la mesure où elle explique très précisément pourquoi certains allocataires se maintiennent dans le dispositif. On assiste, pour certains individus, à une sorte de reproduction des modes de vie, à la fois stables et persistants (notamment quant aux représentations du travail), transmis d'une génération à l'autre par la lignée familiale ou par les réseaux de sociabilité. Se retrouver au RMI ne choque pas puisque finalement on a vécu le chômage au travers de l'expérience de ses propres parents ou du réseau relationnel proche ou étendu. Il n'y a alors rien de stigmatisant à vivre, tant que faire se peut, d'aides débloquées par les services sociaux. Dans la même veine, l'appartenance à cette "sous-culture" explique également le maintien dans le dispositif et l'absence d'effets mobilisateurs sur la recherche d'emploi par la mise en place de solidarités, familiales, amicales, de voisinage, et de toute une série de manoeuvres, de système D (petits trafics, travail au noir, etc.). Cette "culture du pauvre" devient alors, du même coup, une ressource, et rend supportable ce qui ne le serait guère sans ces recours. Nous reviendrons plus en détails sur les opportunités qu'ils offrent dans le chapitre suivant.

⁵⁵ Castel, R., *Les Métamorphoses de la question sociale*, Paris, Fayard, 1995.

b. Une logique de l'honneur.

D'autres allocataires se maintiennent dans le dispositif RMI pour des motifs diamétralement opposés à ceux que nous venons de décliner dans la partie ci-dessus consacrée à la culture de la pauvreté. Ceux dont l'enfermement dans le dispositif relève d'une logique de l'honneur appartiennent, à l'inverse des précédents, aux classes moyennes et sont, pour la plupart d'entre eux, relativement jeunes. La logique de l'honneur s'apparente à un refus de brader son diplôme et à la peur de déchoir. Ces tendances se traduisent concrètement par le fait de refuser certains emplois, peu en rapport avec la qualification initiale.

Emilie, 29 ans, vit maritalement, Licence d'Anglais.

« Honnêtement, je me vois mal devenir caissière, j'ai pas fait la Fac pour en arriver là. Non, pour le moment, tant que j'arrive à vivre avec mon copain, je veux pas choisir n'importe quoi. (...) Mon copain, il comprend, il fait des études lui aussi, mais pour devenir comptable. Ma famille aussi comprend ma façon de voir et m'encourage dans ce choix. Mes parents et mes grands-parents nous envoient un peu d'argent quand ça coince trop. Ils préfèrent ça plutôt que de me voir me prendre la tête dans un emploi sous-qualifié. »

Cette situation entraîne une remise en cause de l'image de soi. Il n'est pas question d'accepter un poste et/ou un salaire qui ne corresponde pas à sa qualification. Cette peur de déchoir renforce une logique de l'honneur qui pousse à ne rechercher que des emplois en adéquation avec une spécialité et un niveau de formation ; toutes les autres tentatives sont perçues comme une forme de déclassement. Il convient de noter que ces allocataires comptent parmi les plus actifs dans la recherche d'emploi.

Alexandre 1, 28 ans, célibataire, DESS de Droit.

« Je cherche ... je suis à l'APEC, l'ANPE cadres deux fois par semaine. Je continue à chercher dans ma branche, en tant qu'ingénieur qualité dans le milieu hospitalier. C'est bouché pour le moment, mais il faut pas se décourager. (...) J'envoie régulièrement des candidatures spontanées. C'est vrai qu'à chaque fois on attend les réponses avec appréhension. Du côté de l'ANPE, ils proposent pas grand chose. Je sais que je finirai par trouver le poste que je veux. L'important il me semble, c'est d'avoir une stratégie et une vision à long terme. Cette année, je peux m'inscrire au CNED pour préparer le CAPES de sciences économiques et sociale. Mes parents me paient ça. C'est peut-être une solution pour moi. »

S'engager dans des formations supplémentaires, en pensant que la sédimentation des qualifications ouvrira tôt ou tard une porte, peut également être perçu, à la longue, comme diminuant les chances d'accéder à un emploi non précaire. Lorsqu'ils le réalisent, les allocataires font état d'une période de perte de confiance en soi et d'une incapacité à agir. Le RMI qui jusqu'alors n'était pas vécu comme stigmatisant, tout au plus comme une allocation « post-étudiante », commence à le devenir quand le regard des autres devient de plus en plus pesant et qu'y compris le cercle proche, pourtant bien disposé, s'alarme de ce que la situation perdure.

Antoine, 28 ans, célibataire, Maîtrise de MASS.

« Non, franchement, là je commence à en avoir assez. J'ai pas envie de ...par rapport à la famille, ou même à mes amis qui ont presque tous trouvé un bon boulot. Je sais que je vais finir par trouver mais ça tarde maintenant. La semaine dernière, pour la première fois, je suis allé faire le tour des boîtes intérim sur Bordeaux. J'en ai fait une quinzaine. On m'a proposé des boulots de manut', des saisons ... Je sais plus quoi faire parce que c'est vrai que depuis le temps, sur mon CV, il commence à y avoir un blanc dont je pourrais difficilement rendre compte après... Je sais pas. »

En fait, nombre de jeunes diplômés oscillent entre le renoncement à leurs aspirations et la crainte d'être définitivement hors jeu. Mais en même temps, le coût du renoncement paraît élevé : intuitivement, ils

perçoivent que l'engagement dans un emploi d'un niveau inférieur à leur souhait risque de signer irrémédiablement leur déclassement.

Jean-Philippe, 29 ans, célibataire, Maîtrise de Sociologie et d'Ethnologie.

« Je préfère continuer à chercher en restant au RMI plutôt que d'être Smicard et d'avoir à tirer définitivement un trait sur ce que j'aimerais faire. A la fois pour moi, pour mes parents et pour mes amis. J'ai toujours l'espoir. Je sais que si je me résigne à prendre un boulot sur les chantiers, ou même plus cool, serveur dans un Mac.Do. ou comme ça, ça signifiera que ce sera fini. Là, je touche le RMI, j'ai un pote qui me passe des logiciels comme des tableurs et des traitements de texte et moi, je me forme, tout seul. Je n'ai pas trop le temps de m'ennuyer. Mon père est décédé il y a un an, il m'a légué une petite maison que je retape petit à petit et j'attends que la roue tourne »

Cette peur de déchoir est bien évidemment plus spécifique aux plus diplômés. Mais on la retrouve également chez des individus conscients qu'ils disposent de savoir-faire particuliers, qu'ils n'entendent pas brader pour retravailler à tout prix.

René 1, 27 ans, vit maritalement, sans enfant, électricien, niveau N2P2, (correspondant à électricien qualifié).

« Oui, c'est sûr que demain, si je veux, je peux nettoyer les chantiers ou casser des murs. J'en connais qui ont été obligés de l'accepter, parce qu'ils avaient des gosses à nourrir. Moi, c'est pas mon cas. J'estime que j'ai un savoir-faire, que je vauds quelque chose et je veux que mon emploi nécessite mes qualifications. Pour ma femme, c'est pareil. Elle a un Bac et elle ne fera pas les ménages chez d'autres gens. Il n'en est pas question. C'est très dur mais on se débrouille. »

On relève souvent, dans la trajectoire de ces allocataires, une sorte de décalage permanent dans le temps. Cette peur de déchoir pousse, dans un premier temps, à refuser tous les emplois qui ne sont pas en adéquation avec la formation suivie et validée puis, progressivement, les individus cheminent, se font une raison, et finissent par envisager des emplois moins qualifiés. Le problème qui se pose alors est que la distance à l'emploi s'est creusée, que les connaissances dont ils se prévalaient peuvent, selon les secteurs, s'avérer obsolètes, et que, du coup, y compris l'emploi qu'ils rechignaient à prendre leur soit refusé. En fait, tout se passe comme s'il existait un écart permanent entre aspirations et opportunités : écart qui explique que, malgré des prédictions positives, les individus demeurent au RMI.

Bernard, 47 ans, divorcé, ancien cadre supérieur, au RMI depuis 97.

« C'est vrai que j'ai commis des erreurs. Quand un emploi se présentait, j'étais trop ferme, j'avais des revendications, et statutaires et salariales, très fortes. C'est vrai que je venais pas de n'importe où et que je n'étais pas n'importe qui. Comme m'a dit mon ex-femme, j'ai fait ma Diva. Sauf que maintenant, les procédures ont tellement évolué que je sais plus ce que je donnerais. Je ne sais même plus si je conviendrais pour des postes que j'ai rejetés. »

Pour ceux qui ont une expérience du travail antérieure, l'inscription dans les minima sociaux fait figure d'une véritable spirale dans la mesure où, même s'ils sont depuis peu au RMI, ils se sentent néanmoins exclus du monde du travail depuis longtemps, leur situation actuelle étant la résultante de périodes antérieures, plus ou moins longues, de chômage. Si on peut parler de spirale, c'est que la logique de l'honneur décroît avec le temps : on tend à revoir ses prétentions à la baisse. Les ambitions décroissent, certes, mais moins rapidement que ne chute leur valeur sur le marché du travail, du fait de l'augmentation de l'éloignement vis-à-vis de celui-ci. En d'autres termes, on est face à un mouvement qui s'effectue toujours à contretemps : à un moment donné, les personnes découvrent ce processus et ont l'impression d'être totalement brisées, de ne plus rien valoir sur le marché de l'emploi.

c. La bohème.

Après la culture de la pauvreté et la logique de l'honneur, l'enfermement dans le dispositif RMI peut s'expliquer par une toute autre motivation, celle du maintien dans un mode de vie marginal. Pour ces allocataires, le RMI n'a non seulement pas remis en cause leurs attitudes mais a permis de renforcer et de conforter des comportements antérieurs.

Ceux des allocataires qui s'inscrivent dans un mode de vie Bohème sont majoritairement jeunes et ont toujours eu un rapport au travail plutôt distant. Ces allocataires ne se sont généralement jamais insérés dans le monde de l'emploi ou, tout au moins dans celui du travail traditionnel, avec ses valeurs et ses contraintes. Ainsi, leur mode de vie s'est toujours plus ou moins inscrit en dehors du système, en marge des normes dominantes. A cet égard, le cas des artistes et particulièrement exemplaire.

Frédéric, 30 ans, célibataire, licence d'Histoire de l'Art, peintre.

« Je suis artiste peintre. (...) Mon mode de vie me va très bien. Je fais des expos, j'essaie de percer et je sais que ça va venir. (...) Pour moi, le RMI, c'est très bien. Personne ne me prend la tête. On me le reconduit tous les ans, sans trop me poser de questions. Ca me laisse le temps de faire ce que j'aime faire et ce pour quoi je suis fait. (...) Moi, j'ai pas envie de travailler au Mac Do ou à Flunch et surtout, j'ai pas envie de faire ce qu'ont fait mes parents et tant d'autres : me lever tous les matins à heure fixe pour aller bosser pour des connards. »

Le fait est que certaines CLI du centre de Bordeaux concentrent un grand nombre de peintres, d'artistes des Beaux-Arts, de comédiens ou de musiciens. La plupart de ces derniers ne travaillent pas suffisamment pour avoir le statut d'intermittent du spectacle. Le RMI n'est absolument pas vécu de manière stigmatisante dans la mesure où son principal avantage est de permettre de se réaliser pleinement, en dehors de la sphère professionnelle traditionnelle. D'autre part, de l'avis même des bénéficiaires, il semble que sa perception soit quasiment la norme, avant de percer et de pouvoir vivre correctement de son activité, si l'on y parvient un jour. Tout se passe comme si, finalement, le RMI était une sorte de passage obligé : le génie étant toujours, au moins dans un premier temps, méconnu, il faut avoir connu la galère "pour en être".

Le RMI apporte indéniablement une stabilité minimale, d'autant que, pour les musiciens et les comédiens en tout cas, l'essentiel de leur passion se réalise la nuit et que cet impératif serait difficilement conciliable avec un emploi diurne. Il semble que l'on puisse parler, pour ce groupe, de "contre-culture". Aux rythmes et aux contraintes du travail, les artistes opposent la liberté de création. L'ennui, l'humiliation ne peuvent en aucun cas être une source de mobilisation pour ces allocataires dans la mesure où le RMI leur permet de s'adonner à une activité qui les passionne, qui occupe une grande partie de leur temps et dont certains parviennent à tirer des ressources non négligeables, et souvent non déclarées.

La même perception des contraintes imposées par le travail traditionnel, et une sacralisation identique de la liberté de mener sa vie sont notables chez des jeunes qui à défaut de fibre artistique entendent mener une « vie différente » qui peut prendre des formes diverses : faire les marchés ou les brocantes, opérer un « retour à la terre », etc.

Philippe 1, 31 ans, vit maritalement, marchand saisonnier

« J'aide ma copine sur les marchés. Je travaille pas mal avec elle parce qu'elle a besoin de quelqu'un. (...) Vous vous imaginez bien que je suis pas déclaré, ça arrange tout le monde. On fait les marchés, on vend, on achète, on est des sortes de chineurs et de brocanteurs à la fois. On vivote, c'est sûr que c'est pas la fortune, mais bon ... Avec le RMI, j'ai la couverture santé, les allocs logement ... Et puis surtout, on est libres, on est à Saint-Michel une semaine, celle d'après à la brocante de Saint-André de Cubzac ... C'est la belle vie. »

Ces allocataires sont plutôt bien insérés, dans des réseaux de sociabilité denses et étendus, et ont largement recours au système D et au travail au noir. La plupart de leurs amis et de leurs relations plus lointaines gravitent aussi dans ce milieu et ont un mode de vie identique. Celui-ci est la norme, il est revendiqué et signe même, à l'extrême, une appartenance. Toutefois, des conduites dont on pourrait supposer qu'elles sont avant tout régies par la gratuité, qu'elles s'opèrent « pour la beauté de l'art », peuvent s'avérer non exemptes de calculs « bassement » financiers.

David 1, 30 ans, vit maritalement, musicien.

« Si on fait le calcul entre ce que je gagne maintenant, en étant au RMI, et ce que je toucherais en travaillant au SMIC à 5500 francs par mois par exemple, et bien il y a pas photo. C'est pas que je gagne plus mais regardez : ce qui compte pour moi, c'est pas vraiment les 2300 francs par mois, c'est la couverture santé, l'allocation logement et bien sûr un peu l'allocation. Si on met tout bout à bout j'ai compté que je touchais 1400 francs de moins qu'un smicard mais attention, la plupart des trucs que je fais, les concerts, les galas et tout ça c'est pour moi. J'en déclare de temps en temps, c'est pour le contrat d'insertion... mais la plupart, c'est net. En plus, ça fait je sais pas, c'est très variable, 1000 francs à 2000 francs par mois, mais la plupart au black, de la main à la main. Donc, de toutes façons, je pourrais pas les utiliser pour déclarer ça pour avoir le statut d'intermittent. Je n'ai pas assez de cachets à l'année. De payés, j'en fais deux ou trois par mois, déclarés beaucoup moins, quand c'est un concert dans un bar comme c'est souvent, comment voulez-vous que ça soit déclaré ? Tous les musiciens font comme ça. (...) En plus, il arrive souvent que se soit assez loin, cette semaine je pars à Périgueux. Bon, si je travaille, quel que soit le boulot, jamais aucun patron me donnera deux jours en pleine semaine pour aller faire un concert. Surtout que ça n'arrive pas qu'une seule fois. C'est de temps en temps. Non le RMI me permet surtout la liberté de mouvement ».

La plupart de ces allocataires entretiennent de bonnes relations avec leurs parents. Ceci se traduit notamment par des aides concrètes, comme les courses de la semaine ou le paiement de l'assurance voiture.

Laurent, 34 ans, célibataire, musicien.

« J'ai toujours fait de la musique. Je vis pour ça depuis des années. Comme tout musicien, j'ai évolué avec diverses influences. Disons qu'avec le groupe, on fait un mélange de Reggae et de Raggamuffin. On fait pas mal de concerts et même à l'étranger lors de festivals. En juin dernier, j'ai réalisé mon rêve, je suis parti avec mes deux potes en Jamaïque. On a passé deux mois là-bas, deux mois de folie. Je crois que pour nous ça représente autant que d'aller à la Mecque pour des Musulmans. En fait, c'est le RMI qui me l'a payé, enfin pratiquement. (...) Le Reggae, au-delà de la musique, c'est un état d'esprit. On sort pas mal, on fait pas mal la fête, on fume pas mal, si vous voyez de quoi je veux parler. On est un peu décalés. Parmi nos copains, il y en a aussi qui travaillent, un est cuisinier, l'autre électricien, mais bon, la plupart ne travaillent pas ou sont étudiants. Le RMI, je le touche depuis quatre ans. Au début, je me débrouillais pour faire les vendanges ou des bricoles de temps en temps. Maintenant je reconnais que c'est de moins en moins souvent. Il y a deux choses. Je pense vraiment que je me débrouille pas trop mal et que je peux vivre de cette musique. En ce moment, c'est vrai que ça marche plutôt bien pour le Raï, le Reggae ou Rap. Nous on essaie de se faire connaître, on a fait un CD, etc.. La deuxième chose c'est que je n'ai jamais pensé devenir salarié ou un truc comme ça. Je me suis toujours imaginé en dehors du système. Je me suis démerdé avant d'être au RMI, avec, je me débrouille un peu mieux, c'est tout. Ma mère continue de m'aider en me faisant les courses, elle me paye quelques factures, j'ai mon appartement, je suis tranquille. J'ai du temps, je vis pleinement mon truc. Tenez le week-end prochain, je m'en vais à Londres pour six jours, on s'est décidé avant hier. Un mec qui bosse c'est difficile, d'ailleurs on part à trois. Mes deux autres potes qui bossent, eux ils ne peuvent pas. C'est comme pour la Jamaïque, un a pu venir, pas l'autre. »

Ces comportements peuvent évoluer avec le temps. Certains artistes décident de sortir du RMI et/ou de mettre un terme à cette vie de bohème. Leurs attitudes, leurs priorités s'en trouvent alors totalement bouleversées.

Sébastien, 34 ans, vit maritalement.

« Vouloir un enfant, ça change pas mal de choses, ne serait ce que dans la façon de voir, on devient plus pragmatique, plus raisonnable quant à ses compétences ou ses aspirations. (...) C'est une décision qui se prend à deux, qui implique beaucoup de chose. J'ai beaucoup réfléchi, on a beaucoup réfléchi. Je crois que je me suis fait une raison sur mes réels talents de musicien. La musique restera ma passion, je vais continuer à m'éclater avec ma bande de potes mais de là à en vivre, c'est autre chose. Je veux passer à autre chose. C'est bizarre car il y a un an ou deux ans je ne pensais pas du tout comme ça ».

En effet, s'inscrire dans un mode de vie bohème peut, dans certains cas, ne constituer qu'une étape dans la trajectoire des individus. Rien n'interdit que les comportements et les attitudes des allocataires n'évoluent avec le temps et qu'ils viennent, ultérieurement, quand le moment leur semble venu, « grossir » le rang de ceux qui quittent le dispositif. Toutefois il semble clair qu'aussi longtemps qu'ils demeurent inscrits dans ce mode de vie et qu'ils se reconnaissent dans les valeurs qui le sous-tendent, la sortie du dispositif RMI, même si elle est plausible statistiquement, ne constitue pas, et loin s'en faut, un objectif immédiat à atteindre.

d. RMI et liens communautaires

Les liens communautaires, même si indiscutablement, ils constituent une ressource pour les allocataires, expliquent également, dans certains cas, pourquoi tel ou tel individu, telle ou telle famille, ne sortent pas du RMI .

Rosa est une jeune femme célibataire de 29 ans, d'origine turque et qui vit chez ses parents. Elle est issue d'une famille nombreuse et préfère ne pas se marier plutôt que de se voir unie contre son gré. Un de ses frères tient un garage. Elle lui rend des services, mais sans être payée. Dans cette famille, tout est mis en commun, y compris les revenus. Entraide et solidarité familiales sont très fortes. Les autres membres parlent très mal le français et ne savent ni le lire ni l'écrire. Rosa s'occupe donc de toutes les démarches administratives pour l'ensemble de la famille. De par son statut de fille aînée, elle la tient à bout de bras : « Vous vous diriez que je me sacrifie mais chez nous, c'est comme ça, du moins dans ma famille ». Elle garde une partie du RMI pour elle mais l'essentiel est donné à sa famille. Elle ne cherche pas à travailler. Elle a assez à faire par ailleurs. Cette famille n'est pas forcément représentative de l'ensemble des familles d'origine turque au RMI mais elle révèle comment des pratiques familiales traditionnelles peuvent interférer sur l'expérience d'un individu au RMI.

Cette remarque est d'autant plus vraie pour ce qui concerne les allocataires appartenant aux communautés tsiganes. Certaines familles d'allocataires que nous avons rencontrés ne voyagent plus depuis des années et se sont sédentarisés à Bordeaux Nord ou à Blanquefort. Pour autant, leur mode de vie et leurs représentations des non-tsiganes font que leur attitude devant le RMI est fortement liée au contexte culturel. Le RMI a eu comme un « effet d'aubaine » pour ces communautés qui ont toujours vécu en marge des valeurs et des normes dominantes. La nouvelle de l'instauration du RMI s'est répandue comme une sorte de rumeur, se diffusant peu à peu à l'ensemble des groupes tsiganes.

Maria, 27 ans, mariée, deux enfants, s'en souvient encore.

« Au début je me souviens, on n'y croyait pas... Un cadeau des Gadgé (non-tsiganes), c'est louche... Et puis peu à peu on s'est occupé de nous, les assistantes sociales et tout ça, et puis on a touché pas mal, mais ce n'est que justice vu comment on vit ».

Certains ont tout de suite vu les avantages que pouvait apporter cette nouvelle mesure. Sans rien changer à leur mode de vie, du jour au lendemain, les Gadgé (les non-tsiganes) « leur ont donné une allocation » comme le disent certains.

Nombre d'ayant droits n'ont, pour autant, aucun projet d'abandon de leurs spécificités au profit d'un alignement de leur condition sur celle de l'ensemble des citoyens⁵⁶. Les Tsiganes ne veulent pas ressembler aux Gadje. D'autant qu'un grand nombre d'entre eux travaille et que, paradoxalement, le chômage n'est pas l'élément central de la marginalisation de ces populations.

Maria, 27 ans, mariée, deux enfants.

« Le travail, bien sûr que je travaille, mais c'est pas comme vous, j'ai toujours fait les saisons avec mes frères et sœurs et mes parents, et puis j'aide le reste de la famille. Il y a les pommes, les vendanges, de moins en moins, c'est vrai, mais on part quand même... Le RMI ah non c'est différent, ça change rien à notre mode de vie qu'on le touche ou non... Mais travailler si c'est pour travailler toute la journée, toute l'année à faire la même chose, pas question. J'ai besoin d'espace et de retrouver les miens ».

L'acquisition du RMI correspond ici à l'assurance de revenus réguliers et d'une couverture sociale. A Blanquefort (banlieue de Bordeaux) où l'on rencontre un grand nombre de familles tsiganes sédentaires ou semi-sédentaires, certains Manouches et Circassiens qui travaillaient en usine (usine FORD qui fabrique des boîtes de vitesse par exemple) depuis des années, qui envoyaient leurs enfants à l'école, etc. ont abandonné leur métier quand le RMI est apparu, ont repris le voyage (de façon plus ou moins régulière) et s'en sont contentés. Le dispositif RMI a très vite été jugé responsable de ce type d'évolution, notamment par certains travailleurs sociaux ou maires des communes concernées. Même s'il est vrai que l'assurance « d'un revenu régulier sans travailler comme un Gadjö » a pu forcer la décision, il y a fort à parier que la reprise du voyage était programmée et que la perception du RMI a certes été un des éléments déclenchants de changement de mode de vie, mais il serait faux d'y voir autre chose qu'une cause parmi d'autres. Un autre élément tient dans le mode d'organisation économique tsigane. La plupart des familles qui touchent le RMI continuent des activités, déclarées ou non, comme les saisons ou la ferraille. Les saisons s'étalent de juin à décembre avec la cueillette des fruits et légumes (Pays de l'Adour, Lot-et-Garonne, la région de Nantes, de Toulouse, Espagne, vendanges en Aquitaine). Dans ce cas, le RMI n'est qu'une allocation comme une autre qui permet d'entretenir les véhicules, de continuer le voyage et ainsi de maintenir un dynamisme culturel et économique pour ceux qui voyagent. Pour les familles sédentaires, le RMI est une réelle bouée de sauvetage.

José, 35 ans, marié, quatre enfants, ferrailleur.

« Chez nous, si on enlève les travaux saisonniers et la ferraille, plus personne ne travaille. Il y a une dizaine d'années, on vivait plutôt bien de la ferraille, maintenant c'est terminé, aujourd'hui ça vaut presque rien. Le RMI ça compense, c'est qu'un juste retour ».

Si l'on considère que la plupart de leurs activités professionnelles (saison, brocante, ferraille) ne sont pas déclarées, que ces familles pratiquent souvent la mise en commun des revenus et que certaines sommes issues de « commerces divers » viennent s'ajouter au total, on comprend alors pourquoi ces allocataires n'ont aucun intérêt objectif à sortir du RMI.

Roger, 36 ans, marié, trois enfants.

« On fait un peu de tout, les saisons en été et un peu de ferraille le reste de l'année. Ici chacun à un rôle particulier, les femmes et les petits chinent et nous on fait du commerce, on achète et on vend et en septembre on ira avec mes frères et mes sœurs faire les vendanges à Libourne. (...) Tous se fait comme ça de la main à la main, chez nous il y a qu'une parole, on a pas besoin de signer des trucs comme vous. Les éducateurs, ils le savent très bien. Bon on déclare un peu les vendanges, le reste que veux tu que je déclare ? On voyage pas toute l'année, toute ma famille est au « Village Andalou »⁵⁷ pas loin, surtout mon père et ma mère. Ils sont vieux maintenant, avec mes frères c'est à nous de nous

⁵⁶ Reynier, A. RMI et insertion sociale : un détour par l'économie. *Etudes Tsiganes*, 1992, n°2, p. 5.

⁵⁷ Citée construite par la municipalité bordelaise dans les années 80 pour les tsiganes sédentarisés.

occuper d'eux. Un de nous reste toujours auprès d'eux. Le RMI pour ma famille c'est bien, c'est mieux, ça tombe tous les mois. Pour le reste, c'est une histoire de Gadgé moi, ma famille ça me regarde pas ».

On remarque au total que, dans nombre de cas exposés ci-dessus, l'octroi et les conditions de versement du RMI à certains allocataires ne correspondent pas rigoureusement à la philosophie initiale qui avait présidé à sa mise en place. Tout à tour bourse « post-étudiante », « allocation artistique », etc., il n'est pas rare que le dispositif manque sa cible et qu'il contribue, mais pour partie uniquement, à différer, quand ce n'est pas étouffer, toute velléité de sortie de celui-ci et de retour vers l'emploi.

2. Sorties du dispositif

Les logiques de sortie ou de maintien dans le dispositif RMI ne se limitent pas à une simple appréhension financière de la situation. Si l'on en sort, a fortiori lorsqu'on ne peut en escompter qu'un faible bénéfice pécunier, c'est avant tout en référence à un système de valeurs et de représentations, et par rapport à un regard porté sur soi et que l'on ne supporte plus. Le milieu social d'origine et les valeurs qu'il véhicule, en termes d'éthique du travail notamment, le lieu d'habitation, les réseaux de sociabilité, proches ou étendus, que l'on côtoie, sont autant de facteurs qui permettent de mieux comprendre les choix et les attitudes des allocataires, lorsque ceux-ci décident, à l'encontre parfois de l'idée de maximisation de leurs intérêts, de briser la spirale de la pauvreté.

a. Une éthique du travail

Le fait de s'engager à (re)travailler dépasse largement le seul impératif économique. Il s'agit non seulement de la nécessité de (re)jouer un rôle mais aussi, et plus largement, de recouvrer une identité sociale. Le rapport au travail prime alors sur toute autre définition plus personnelle de soi. Le besoin de travailler et, par là, de se sentir utile semble réduire à néant, dans bien des cas, les résultats du seul calcul coûts/avantages.

Diaby, 32 ans, séparée, 3 enfants, agent d'entretien en CES

« Pour moi le travail, c'est la santé. Le RMI ça me montait à la tête, je préfère travailler même si je gagne pas plus, tant pis. Chacun vit le RMI différemment. J'en connais autour de moi qui le vivent très bien, moi c'était pas le cas. Je crois que cela tient à mes parents, ils m'ont élevée comme ça ».

Comme Diaby, bon nombre de personnes reconnaissent ne rien gagner de plus en reprenant un travail mais prétendent que, pour eux, l'essentiel est ailleurs. Beaucoup préfèrent ainsi faire un CES, ou un autre emploi, même précaire et sans lien avec leur formation initiale, plutôt que de demeurer au RMI. On valorise alors la nature du travail, les relations qu'il autorise, on tente, même au bas de l'échelle, d'être, ne serait ce qu'un peu, comme les autres.

Solange, 49 ans, mariée, agent d'entretien dans un lycée, en CES.

« Le CES ce n'est qu'un temps, au moins profitons de ce temps. Oui, je pense que c'est bien... On s'est même fait des amis. Vous savez quand on est pauvre et que l'on reste chez soi, on ne rencontre que des gens inintéressants, qui se lamentent, on pleure ensemble. Là on parle travail, on parle d'autre chose ».

Ces allocataires préfèrent de loin accepter un CES, même s'ils ne gagnent rien de plus qu'au RMI, et même si cela peut éventuellement compliquer leur situation au terme du contrat, notamment percevoir à nouveau l'allocation. Le retour à l'emploi se justifie par le refus de l'enfermement, l'ennui, le sentiment de devenir fou.

Chantal, 51 ans, veuve puis séparée, employée dans une boulangerie, CDI.

« J'avais besoin de sortir et de faire quelque chose. Rester comme ça chez soi à la maison, sans voir grand monde ça va un peu, on déprime. Quand on travaille, on est mieux dans sa peau. (...) Je ne pouvais pas m'y faire, c'était terrible. C'est vrai qu'à mon âge j'aurais pu dire, bon ça suffit. Après tout, je suis propriétaire, je n'ai donc pas de loyer, mes deux fils sont grands, ils ont fait leur vie... Au niveau de

l'argent c'est juste mais ce n'est pas non plus dramatique... J'ai du me dire ça pour ne pas trop déprimer. Mais pour moi, mon équilibre j'avais besoin de travailler, de rencontrer des gens ».

Ce phénomène semble renforcé par la valeur du travail qui confère aux individus une existence sociale. Pour ces allocataires, chaque emploi les rapproche indéniablement du monde du travail. En effet, quelle que soit l'activité proposée, elle permet de se projeter dans l'avenir et, par là même, d'anticiper un avenir. Chaque intrusion dans le monde du travail, même par le biais d'emplois précaires, rapproche d'une insertion sociale tant espérée. Avoir un CES, un CDD ou de l'intérim, c'est appartenir au monde du travail, même si beaucoup ont conscience, notamment pour les personnes en CES, du caractère socialement dévalorisé de leur emploi. Ainsi, le statut de travailleur précaire, même s'il est peu enviable, reste néanmoins le passeport pour le monde du travail.

Solange, 49 ans, mariée, en CES.

« Je me sens bien dans ma peau. Pas de déprime. Tous les matins debout, je me lève, je suis fatiguée de quelque chose... Au RMI, je ne savais pas pourquoi j'allais me lever... non, j'étais très mal à l'aise, assez dépressive, je ne cherchais plus rien ».

Ces allocataires sont incapables de bien vivre l'inactivité et le RMI. Ce dernier est perçu comme une humiliation et une déchéance. A la différence des allocataires que l'on qualifiait de « cassés », ces derniers sont prêts à tout pour en sortir. Cette crise du statut social renvoie à l'attachement du travail, à des valeurs morales voire au sens de l'honneur. Ceci est encore plus évident pour les hommes. La plupart sont âgés de plus de 40 ans et vivaient le RMI comme une véritable tragédie.

Michel 2, 43 ans, vit maritalement, Gestionnaire de Stocks, Contrat Emploi Consolidé. « On est fait pour travailler, ne pas travailler c'est perdre son honneur, le sens de sa vie. J'ai été artisan, je n'ai jamais supporté recevoir de l'argent autrement que par mon travail. L'assistantat c'est pas mon truc, c'est pas ce qu'on m'a inculqué en tout cas. ».

Dans la plupart des cas, la distance à l'emploi a toujours été faible. Beaucoup ont alterné Intérim, CDD, CES et périodes de chômage. On ne cherche plus un travail mais du travail. Le travail est vécu comme l'élément essentiel du statut social, à travers le regard de l'entourage, des voisins, des amis...

René 2, 44 ans, célibataire, saisonnier agricole.

« Un homme il doit travailler, il est fait pour travailler. Depuis toujours, les anciens ils ont fonctionné comme ça. Que se soit en France ou ailleurs. L'homme c'est lui qui doit ramener l'argent pour la famille. C'est comme ça que je le vois toujours. Il ne s'agit pas d'être vieux jeu. C'est une question de mentalité ».

La nouvelle organisation du travail semble rendre plus difficile le retour à l'emploi de ces populations dont le niveau d'étude et de qualification sont relativement bas. C'est le cas de certains immigrés qui se retrouvent au chômage ou au RMI alors que pour beaucoup leur présence en France se justifiait par le travail. La plupart sont issus de milieux pauvres, voire très pauvres, dans leurs pays. Le travail en France représentait alors une sorte d'accomplissement, or cette perspective vole en éclat. La plupart d'entre eux ont de lourdes charges familiales et voient leur statut de chef de famille remis en cause.

Hie, 46 ans, marié, quatre enfants, originaire du Burkina Fasso.

« J'ai toujours travaillé ou presque toujours. Le RMI j'y suis resté cinq ans, j'y étais obligé pour ma famille. C'était la crise du bâtiment, il y avait plus trop de boulot à Bordeaux dans ce secteur. J'ai fait comme les autres, le RMI ça a évité de se retrouver à la rue. C'était il y a six ans, oui six ans... Depuis je retravaille, en intérim, oui mais je travaille presque toute l'année. Je fais un peu de tout, manœuvre, plaquiste... Dès fois c'est pour quelques jours, dès fois quelques semaines ou plusieurs mois. Oui ça me convient, je ramène une paye, tous les mois, c'est l'essentiel ».

Enfin, certains allocataires ayant vécu ce que nous avons identifié à une certaine logique de l'honneur, évoluent peu à peu. Cette peur de déchoir, qui était auparavant un obstacle à la recherche de certains emplois, n'existe plus. La pression du RMI est trop forte. On finit par accepter les emplois que l'on ne voulait surtout pas envisager quelque mois auparavant.

Christian 2, 31 ans, célibataire, agent de surveillance de nuit au siège central d'une banque.

« Le RMI, j'en avais marre, ça me sortait par les yeux. Ce boulot, c'est vraiment pas super surtout quand on a un bac+5 et que l'on se voyait enseigner ou devenir ingénieur. Je me sens pas forcément mieux dans ma tête, mais disons que je travaille, c'est important, même avec ce type de travail au moins je travaille. Pour moi, pour mes parents, mes amis c'est important. Et puis je suis pas totalement résigné, j'espère trouver plus tard quelque chose de plus conforme à mon niveau. C'est un CDD de 6 mois, je sais qu'il y a une fin et qu'au pire j'y resterai 6 mois, après il y a aura le chômage, c'est différent, le RMI j'en pouvais plus ».

La volonté de ne pas faire n'importe quoi s'est peu à peu atténuée. Le type de travail qui n'était pas acceptable le devient, en attendant mieux. On retrouve un processus identique chez Benoît, 53 ans, ex-cadre de la société Alstom. Ayant auparavant cherché uniquement un travail dans son domaine (la finance) et n'ayant essuyé que des échecs, la « logique de l'honneur » a fini par céder à partir du moment où il s'est retrouvé au RMI.

« Vous savez, on se croit à l'abri de ce genre de chose, et puis on a un certain niveau de vie, tout vos proches sont d'un milieu aisé eux aussi, on vit dans une sorte de bulle, presque coupé du monde et de ses problèmes. Tout d'un coup tout s'arrête. En 1990, la situation de l'emploi était dramatique, personne ne voulait d'un cadre de 44 ans. J'ai passé 4 ans au chômage sans rien trouver et pourtant j'ai cherché. C'est vrai qu'au début je voulais pas accepter n'importe quoi mais bon au fil du temps et, après deux ou trois ans, on finit par être prêt à tout pour travailler. Et malgré cela, vu mon âge et mon niveau, aucun employeur ne voulait m'embaucher même pour des emplois moins qualifié (...). Quand on est au RMI, on n'est véritablement plus rien. Alors il est évident que vos prétentions, vous êtes obligé de les revoir à la baisse. Au RMI, vous ne pouvez quasiment même plus avoir de prétentions. Ça prend du temps, c'est pas facile de renoncer à ses illusions, mais bon, vient un moment où il faut savoir repartir à zéro. C'est vrai, chauffeur de taxi, c'est pas la même chose qu'analyste financier, c'est pas le même statut, c'est moins prestigieux. Ce n'est pas du tout le même monde. Mais bon, on s'y fait, et c'est quand même mieux que RMIste, indépendamment de l'aspect financier des choses. »

L'objectif principal est de quitter le monde du RMI et de rejoindre, peu importe par quelle formule, celui des actifs. Ainsi, la logique de l'honneur s'estompe lorsque l'emploi l'emporte sur le travail.

b. La pression des proches

Nous avons vu précédemment en quoi l'entourage et les réseaux de sociabilité pouvaient inciter certains allocataires à se maintenir au RMI plutôt qu'à se lancer activement dans la recherche d'un emploi. Ici encore, il nous faut constater à quel point certains facteurs sont réversibles lorsque ces mêmes réseaux s'avèrent un facteur de soutien et de mobilisation. Mais, plus encore, on peut véritablement parler d'une pression à la conformité qui s'exerce, certes la plupart du temps très implicitement, et motive les personnes avec plus d'acuité.

Michel 2, 43 ans, vit maritalement, gestionnaire de stocks, Contrat Emploi Consolidé

« Tout le monde travaille autour de moi, alors vous imaginez, je pouvais pas rester au RMI. Je reconnais que ça aide, mes parents, ma sœur, mes amis. On en discutait et puis ils me motivaient et, des fois, je me faisais secouer un peu. J'en avais besoin quelques fois, même si, sur le coup, je le reconnaissais pas ».

La pression familiale s'exerce par un sentiment d'ostracisme diffus de la part des proches, par la désagréable impression d'être le « vilain petit canard » de la famille.

Alexandre 2, 29ans, célibataire, BEP d'électrotechnique

« On me soupçonnait d'être paresseux, de pas me bouger et puis quand on se retrouvait en famille, bon toi tu fais quoi, et toi... Et bien moi j'étais au RMI, c'est toujours un peu difficile... Il y a des fois je préférais même pas aller aux repas de famille avec les grands-parents ou le reste de la famille. Quand on parlait, je préférais dire que j'étais au chômage plutôt qu'au RMI et que je travaillais en intérim. Comme ça on ne rentrait pas dans les détails et tout le monde était content! Moi ils me posaient pas trop de questions et eux ils étaient pas trop déçus. Etre au RMI même si on en parle, même si je n'étais pas le seul, dans ce cas je crois que ça reste assez mal vu. Mon père il a toujours travaillé alors je veux pas le décevoir trop. Je me débrouille, je fais de l'intérim ».

Le regard des proches, de ceux auxquels on souhaite donner une image valorisante, c'est le regard des copains, de la famille mais aussi celui, plus diffus, des voisins ou du facteur. Il semblerait que les personnes qui habitent des quartiers "non stigmatisants" vivent d'autant moins bien leur situation de RMIste. En permanence ils vivent dans la crainte d'être désignés comme tels et cherchent à cacher cet état au voisinage. Bien souvent, dans la mesure du possible, les enfants ne sont pas tenus au courant de la situation afin de ne pas divulguer cette « honte ». Cette crainte est d'autant plus prononcée que les enfants pourraient éventuellement en « faire les frais ».

Sophie, 39 ans, séparée, un enfant, préparatrice de commande.

« J'habite un quartier chic (Bordeaux-Nansouty), on est entouré de professions libérales. Je n'avais qu'une crainte, c'était que l'on apprenne que j'étais au RMI par une lettre de la CAF qui se serait perdue par exemple, ça c'était ma hantise. (...) J'avais peur que leurs profs fassent la différence ou que les sorties soient trop chères pour que je puisse l'envoyer et qu'ils disent à mon fils : "ah non, tu peux pas venir, tes parents peuvent pas payer. Mais ça c'est pas fait, heureusement, et comme il travaille bien à l'école, ses profs l'aiment bien. »

L'environnement social exerce une pression vers la conformité. Le caractère infamant du RMI prend tout son poids dès lors qu'il n'est pas possible de s'abriter derrière une « communauté de destin ». Habiter une citée réputée « à problèmes » constitue en soit un stigmate. Mais en même temps la cité représente d'une certaine façon un élément protecteur. Habiter « un quartier chic » brise cette barrière protectrice. La perte d'un statut social acquis par l'expérience du travail entraîne, chez certains individus, une sorte de paralysie. L'éventail des perspectives se rétrécit et l'individu a progressivement l'impression d'étouffer, de perdre pied. C'est à ce moment là que les réseaux familiaux ou amicaux peuvent jouer un rôle important. Ils sont, à un moment clé de la trajectoire des allocataires, une source importante de motivation et de mobilisation

Si la logique de l'honneur de l'honneur entraîne parfois le refus de certains types d'emplois, l'éthique du travail peut, à l'inverse, constituer une motivation importante et déboucher sur l'acceptation de n'importe quel type de travail, y compris dans le cas où celui-ci n'induit aucun bénéfice financier, voire implique une perte de revenus. Il est important d'insister ici sur l'aspect temporel et relatif des logiques que nous sommes parvenus à identifier. Ainsi, non seulement une même situation est passible d'aboutir à des résultats opposés en matière de quête d'emploi mais, qui plus est, il est manifeste que les situations ne sont pas arrêtées une fois pour toutes. En cela, il semble que les logiques décomposées ci-dessus ne soient pas exclusives les unes des autres mais plutôt qu'il existe entre elles des passerelles qui permettent à l'individu d'évoluer, au fil du temps, de l'une à l'autre. La pression de l'entourage, et les soutiens plus larges dont disposent les allocataires, sont souvent à l'origine des changements que nous avons pu observer.

Chapitre V : Les opportunités

Il est extrêmement difficile de saisir dans quelle mesure l'offre d'emploi affecte les sorties du dispositif. Rappelons que si, pour ce qui nous concerne, nous n'avons pu établir de relation entre le dynamisme du bassin d'emploi et le taux de sortie du dispositif, en revanche, d'autres auteurs ont observé une corrélation positive entre ces deux variables. Bien évidemment, il serait particulièrement absurde, avec une analyse de type qualitative, de vouloir confirmer cette relation. Observons en premier lieu que les comportements de quête d'emploi sont fortement contrastés : certains ne cherchent plus (ou pas encore), certains cherchent, mais dans un domaine extrêmement restreint et qui correspond à leur qualification, alors que d'autres cherchent tout azimut. Ces comportements, nous venons de le voir, sont largement tributaires de variables personnelles et des orientations culturelles qui définissent non seulement l'employabilité des individus mais aussi l'image de celle-ci par les allocataires eux-mêmes. Nous venons d'examiner ces facteurs et voudrions maintenant analyser le rôle joué par les réseaux sociaux dans l'offre d'emploi, saisir comment les individus réagissent face à celles qui leur ont éventuellement été proposées, et enfin apporter un éclairage sur l'impact des ressources informelles sur les comportements de quête d'emploi.

1. Le maintien

On se doute aisément que l'explication de la perpétuation au sein du dispositif RMI ne peut se réduire à une image misérabiliste selon laquelle des individus proposant leur force de travail se verraient systématiquement éconduits en raison de leur moindre compétitivité supposée par rapport à d'autres postulants : il n'est pas rare que les allocataires que nous avons rencontrés aient eu des opportunités d'emploi mais qu'ils les aient refusées. Sous prétexte que les personnes sont au RMI, elles ne sont pas nécessairement captives, prêtes à accepter n'importe quel emploi. En deçà des facteurs culturels que nous avons évoqués ci-dessus, des raisons beaucoup plus concrètes expliquent pourquoi les individus refusent certains emplois, ou bien restreignent leur champ d'investigation : les emplois peuvent être jugés mal payés, pénibles et/ou dégradants ; ils peuvent être perçus comme étant incompatibles avec le plan de carrière que l'on s'est fixé ; la prise en compte des coûts d'opportunité lié à la reprise d'activité fait qu'au bout du compte on ne gagne pas beaucoup plus ; enfin, l'anticipation des retours au sein du dispositif, lorsqu'il s'agit d'emplois précaires, et donc des démarches qu'il faudra entreprendre à nouveau, peut s'avérer dissuasive.

a. Des emplois inadaptés

Les emplois proposés aux allocataires peuvent s'avérer en total décalage avec leurs attentes et leurs aspirations. Les CES constituent sûrement le parangon de l'emploi repoussoir, notamment lorsqu'il s'agit de faire la sortie des écoles ou le ménage dans celles-ci.

Brigitte, 40 ans, divorcée, au RMI depuis 1997.

« L'AS m'a dit d'aller voir pour les CES à la Mairie. Mais si c'est pour être à la circulation devant les écoles, habillée en jaune, c'est pas la peine. »

Le statut associé à ce type d'emploi est à ce point négatif que l'on préfère rester au RMI. Accepter certains CES, c'est aussi exposer publiquement son infortune et, qui plus est, exécuter un travail ingrat dont on sait qu'il ne durera pas, non formateur, et par conséquent peu valorisable du point de vue de l'expérience professionnelle. Il convient de souligner que même si le RMI ne procure qu'un niveau de ressource particulièrement faible, il permet cependant de faire des choix. Ainsi, certains refusent des emplois qui correspondent, en principe, à leur qualification parce qu'ils ne souhaitent plus exercer dans ce domaine et veulent se réorienter.

Nicole, 27 ans, séparée, une fille, qui a travaillé pendant trois ans dans la vente et désire trouver un emploi dans une autre branche.

« On ne m'a proposé que des mi-temps ou des temps partiels alors que je veux un temps complet et en plus dans le commerce alors que je veux surtout pas y retravailler parce que ça m'intéresse plus du tout ».

Pour certaines personnes, c'est le statut associé à l'emploi qui est jugé dégradant et en tout état de cause guère plus valorisant que celui de RMIste. Même lorsque l'on ne dispose d'aucune qualification, on n'est pas nécessairement prêt pour autant à accepter un travail dont on pense qu'il n'en est pas véritablement un.

Mireille, 34 ans, divorcée, trois enfants, niveau 3^{ème}.

« Je fais le ménage tous les jours chez moi, c'est pas pour en plus aller le faire chez les autres. J'ai beaucoup de choses à faire ici entre la maison, les courses et tout. C'est pas du travail ça. Bon je dis pas, si vous êtes dans une administration et que c'est stable c'est pas la même chose. Mais chez des particuliers vous êtes la bonne ; je veux pas être bonne à tout faire non plus. (...) C'est des boulots à la con, rien d'autre, autant rester au RMI, que de faire ça. Ça rapporte rien et on vous prend pour moins que rien. »

Ces personnes ont une vision du monde du travail et ne souhaite pas s'en écarter pour des emplois qu'elles jugent humiliants et qui ne leur apporte strictement rien sur un plan personnel mais aussi financier. En effet, le salaire proposé peut être un motif de refus. On estime qu'il ne correspond pas au travail fourni et l'intérêt financier peut être pratiquement nul s'il ne s'agit pas d'un temps complet.

Karim, 28 ans, célibataire, hébergé chez ses parents.

« Etre payée au lance pierre ça va bien pendant un temps, mais après faut que ça cesse. De toutes façons, on y perd d'accepter n'importe quoi, si vous travaillez pour dire que vous travaillez, faut pas que ça dure longtemps, après c'est de l'exploitation et vous êtes encore plus fatigué. En plus, ça vous prend tout votre temps et ça vous empêche de trouver mieux. Il vaut mieux faire le difficile dès le départ et pas accepter n'importe quoi. Et puis vous avez toujours l'alloc pour vivre, c'est mieux que rien, même si c'est pas facile de vivre avec 2000 francs par mois c'est encore plus dur de travailler pour la même somme. »

Les personnes ont donc des attentes qu'elles entendent faire prévaloir et se sentent d'autant moins démunies qu'elles perçoivent le RMI. et ne sont donc pas sans ressource. Cette part d'autonomie leur permet de se sentir plus libres, d'espérer choisir des emplois rémunérés convenablement même si, à la longue, il est possible qu'elles revoient leurs exigences à la baisse. Par delà le salaire, ce sont aussi les conditions de travail qui sont rejetées. Le travail est jugé inintéressant, pénible, mal payé et s'assimile à une exploitation.

. Nicole, 27 ans, séparée, une fille.

« J'ai travaillé longtemps dans la vente avant d'avoir ma fille et je me suis jamais fait autant exploiter. En plus, les conditions de travail sont très dures. Il faut rester debout toute la journée, on n'a qu'un jour de repos et toutes les heures supplémentaires, c'est pour nos beaux yeux. »

Pierre, 33 ans, vit maritalement.

« J'avais trouvé un boulot à Brienne par l'ANPE : un CDD pour trois mois. Il fallait charger des caisses de viandes sur des chariots. Des barquettes de 20 kilos jusqu'à 1 mètre 80 de hauteur. C'était dans les chambres froides et après y'en a d'autres qui les portaient jusqu'aux camions. Ça arrêtait pas et il fallait tenir la cadence sinon on se faisait engueuler. Je peux vous dire qu'à la fin de la journée vous êtes mort. Du travail de manutention j'en ai fait, mais là non. Tout ça pour le smic. Pas une prime rien . Au bout de deux jours, je me suis cassé. Des boulots comme ça c'est de l'esclavage. »

A travers l'ensemble de ces témoignages, on saisit combien les « trappes d'inactivité » ne peuvent se réduire au seul problème de l'emploi mais posent aussi la question du travail considéré dans sa double dimension statutaire et d'activité concrète. Les conditions et les relations de travail ont à l'évidence leur place dans l'explicitation des « trappes d'inactivité ». Même si objectivement les personnes gagneraient d'un strict point de vue financier à accepter un emploi au smic, la nature du travail, ses conditions d'exercice et la rétribution qui lui est associée font que subjectivement, « le jeu n'en vaut pas la chandelle ». Les bénéficiaires veulent bien travailler mais refusent de se sentir exploités. Bien évidemment, lorsque les emplois proposés sont à la fois précaires et à temps partiel, ce qui est bien souvent le cas, l'intérêt objectif diminue et en conséquence, ils ne peuvent qu'être refusés.

La prise en compte des coûts liés à la reprise d'activité constitue un second motif avancé par certains allocataires pour lequel ils ont décliné certaines propositions d'emploi. Il y a en premier lieu le problème des transports. La faiblesse des ressources restreint la mobilité géographique dont on sait qu'elle est un facteur crucial pour l'obtention d'un emploi⁵⁸. Les « coûts d'entrée » apparaissent d'autant plus élevés que le contrat de travail est à durée déterminée et/ou à temps partiel.

Karim, 28ans, célibataire, hébergé chez ses parents est au RMI depuis 2 ans 1/2.

« J'ai pas de voiture et l'ANPE m'avait trouvé un emploi à Arcachon (Karim habite la banlieue est de Bordeaux, soit environ une cinquantaine de kilomètre d'Arcachon). Je voulais bien y aller en train, même si ça m'aurait coûté parce que c'était à temps plein. Mais c'était pas possible, puisque le boulot commençait à 7 heures et que le premier train arrive à 7 heures 30. J'ai essayé de négocier avec le patron pour les horaires mais c'était pas possible. J'ai pas pu le prendre mais je ne pouvais pas faire autrement. J'allais pas acheter une voiture avec toutes les dépenses que ça demande en plus de l'achat, pour un CDD de trois mois. J'aurais rien gagné. »

Ainsi, même si les personnes manifestent une disponibilité pour certains emplois, la précarité de leurs ressources économiques, les « assigne à résidence » et restreint les opportunités. Seul un travail stable et à temps complet peut autoriser cette mobilité et les investissements qu'elle suppose.

Les femmes, chefs de familles monoparentales, sont plus sensibles aux contraintes des activités proposées. La principale difficulté est de faire correspondre l'emploi aux exigences de la vie de famille, rythmée par les sorties d'école, les vacances scolaires, les jours fériés, etc. Sortir du RMI devient alors compliqué, et pas forcément attractif d'un point de vue financier, dans la mesure où il faut faire face, notamment, aux frais de garde des enfants.

Nicole, 27 ans, séparée, une fille de 6 ans.

« Vous savez, c'est mon AS qui m'a ouvert les yeux. Elle m'a bien dit qu'avec mes frais de transport, la garderie, plus la cantine sur place pour moi et ma fille, alors que pour elle, c'est gratuit, je gagnerais pas beaucoup plus que maintenant et en plus, je devrais toujours courir de droite à gauche et je verrais pas beaucoup ma fille. Alors pour l'instant, le travail, c'est pas ma préoccupation. Si je pouvais gagner 12.000 francs, je dirais pas non, mais bon, faut pas rêver, je sais bien que c'est pas possible pour moi ».

Les difficultés, liées à l'association de la situation de monoparentalité et d'un faible niveau de qualification, qu'entraîne l'activité professionnelle, transparaissent clairement à travers de l'exemple de Gabrielle, 33 ans, séparée, deux enfants. Celle-ci a un CDI de 70 heures par mois, en tant qu'employée dans un organisme para-administratif. Elle s'y occupe du ménage et de la cantine du midi. Compte tenu des ressources qu'elle retire de cette activité, elle perçoit un RMI différentiel. Elle a, pendant un temps, augmenté son temps de travail en effectuant un temps partiel pendant deux mois dans une école primaire située à une distance de cinq kilomètres de son premier lieu de travail. Elle habite à huit

⁵⁸ Huyghues Despointes, H., « Être disponible et savoir cibler sa recherche : deux clés pour trouver un emploi », *Economie et Statistiques*, n°249, déc. 1991, pp. 67-74.

kilomètres de ce dernier et à trois kilomètres de l'école privée. Les deux emplois confondus lui assuraient environ un 3/4 temps payé au SMIC.

« J'avais trouvé le soir, à l'école Sainte-Geneviève, Avenue T., comme femme de ménage en plus de... (l'organisme para-administratif). Pendant six mois, je débauchais de la (...), je courrais prendre le bus pour aller Avenue T, j'avais au moins 3/4 d'heure de bus avec l'attente, les embouteillages. A Sainte-Geneviève, je faisais les classes et tout. Il fallait encore que je prenne le bus, je rentrais ici, il était 19 heures 30, 20 heures. Non, je me dis, un emploi en plus de la (...), c'est pas possible. En plus, ça me coûtait pour les faire garder. Bon, je m'étais arrangée avec ma voisine parce qu'on s'entend bien, mais il fallait quand même que je la dédommage. Bon, c'est sûr, c'était comme ça à l'amiable entre nous, mais il fallait quand même que je la dédommage même si elle était contente de la garder.(...). Quand je travaillais à Sainte-Geneviève, avec tout ce que ça coûtait, j'avais pas beaucoup plus que maintenant en fait, et, j'ai la petits là, il faut que j'en profite parce qu'à ce rythme, je la voyais plus »

Son contrat arrivé à échéance à l'école Sainte-Geneviève, elle n'a pas souhaité le renouveler, sachant que celui-ci ne déboucherait jamais sur un temps plein (elle eut accepté un temps plein au SMIC si celui-ci lui avait été proposé). Comme le montre cet exemple, le travail à temps partiel subi, surtout lorsqu'il est partagé entre divers employeurs, apparaît excessivement contraignant, du point de vue de l'organisation quotidienne et, de surcroît, guère plus rémunérateur. Toutefois, il permet de donner une autre image de soi. Ainsi, Gabrielle ne se reconnaît pas comme RMIste mais comme quelqu'un qui travaille : « Le travail, pour moi, c'est ma fierté. Je gagne ma vie, même si c'est pas totalement. Moralement, je suis quand même une femme seule avec mes filles et je fais quelque chose. Le fait d'être au RMI, je n'y pense pas. ».

Les frais engendrés par la garde des enfants associés à la désorganisation de la vie familiale expliquent en grande partie le maintien dans le dispositif des familles mono-parentales lorsque les emplois disponibles sont essentiellement à temps partiel.

Enfin, une troisième raison de refus d'emploi évoquée par les allocataires rencontrés résulte de leur anticipation des difficultés financières auxquelles ils devront faire face lorsque celui-ci arrivera à son terme. Bien entendu, ceci concerne principalement les emplois à durée déterminée. Cette anticipation est bien sûr d'autant plus probable qu'une telle expérience a été vécue antérieurement. A cet égard, il n'est pas anodin de noter que certains allocataires ont effectué des CES ou bien des CDD en caressant secrètement l'espoir que celui-ci pourrait éventuellement se transformer en emploi stable. Leur rancœur envers ce type de contrat est à la mesure des espérances déçues, des démarches administratives humiliantes qu'ils ont dû entreprendre pour recouvrer leurs droits et des problèmes financiers induits par les délais d'attentes.

David 1, 30 ans, vit maritalement, musicien.

« Il faut pas se faire avoir comme ça m'est arrivé un jour. J'ai trop fait d'heures pendant six mois et mon RMI a été coupé. Je me suis retrouvé sans rien à la fin de mon contrat. Et là, eh bien, l'angoisse. Je sais pas si vous vous rendez compte des papiers à fournir pour monter un dossier RMI. Ca prend un temps fou. Il faut prendre rendez-vous avec l'assistante sociale pour qu'elle vous dise les pièces à fournir : ça fait quinze jours d'attente. Il faut aller à l'ANPE chercher un papier qu'ils vous donnent pas toujours de suite après avoir fait la queue toute la matinée. Il faut ensuite, un papier des ASSEDICS pour prouver que vous touchez pas de chômage. Là encore, queue toute la matinée. Après, il faut prendre rendez-vous avec l'assistante sociale pour remplir le dossier. Il manque toujours quelque chose et dernière étape, il faut qu'il passe en commission. Et là on vous dit un mois après que vous n'y avez plus droit. Tu meurs ! t'as passé plus de temps à courir pour des papiers qu'à chercher du travail. Et l'assistante sociale qui te demande si pendant ce temps là, tu as pris le temps de chercher un emploi. Tu rêves quand t'entends ça ! »

De plus, se greffent des difficultés financières puisqu'ils ne bénéficient plus d'aides en matière de santé, de transport, de formation, etc. Tous ces manques à gagner expliquent que certains allocataires restent prudents et attendent d'être sûrs de l'emploi proposé avant de l'accepter. Cette anticipation incite à

refuser des emplois précaires, même si, dans un premier temps, ils y gagnent sur un plan financier et psychologique.

Echaudées et éprouvées par ces difficultés auxquelles elles ne s'attendaient pas, ces personnes développent de véritables stratégies où elles calculent au plus près ce qu'elles encourent en acceptant tel ou tel contrat de travail.

Sandrine, 31 ans, célibataire, maîtrise en histoire de l'art :

« Avec l'expérience, tu te fais moins avoir. Tu sais que soit tu prends des CDD de trois mois et tu dépasses pas un an sinon tu perds ton RMI et ton allocation logement, soit tu prends des mi temps et tu auras droit au RMI différencié mais là, faut calculer les heures. »

On voit immédiatement à quelles limites peuvent se heurter les mécanismes d'intéressement : ils ne jouent qu'à la condition que les individus ne se projettent pas trop dans l'avenir. Mais dès lors, qu'ils ont expérimenté à leurs dépens les pièges financiers liés au recouvrement des droits il est clair que le « présentisme » n'est plus de mise, et, à l'inverse, les allocataires se transforment en véritables stratèges. Au demeurant, il convient de souligner que les mesures d'intéressement semblent guère prises en compte par les allocataires : beaucoup ignorent leur existence⁵⁹, et pour les autres elles ne suffisent pas à compenser les désagréments liés à la nature du travail et/ou les coûts d'opportunités liés à la reprise d'un emploi.

Enfin, autre motif, il arrive que les allocataires déclinent une offre parce que celle-ci ne s'inscrit pas dans le plan de carrière que l'on s'est fixé. Pour certains, il serait préjudiciable à leur expérience professionnelle d'accepter n'importe quel emploi, à la fois afin de ne pas avoir un curriculum vitae « désordonné » et de ne pas se priver d'opportunités d'emploi qui correspondent à leur qualification .

Emilie, 29 ans, vit maritalement, licence d'anglais.

« Je suis trilingue, si j'accepte certains postes, ça va faire tâche sur mon CV et quand je vais me présenter pour des postes importants ils me prendront pas au sérieux. D'autre part, il faut qu'ils voient que je ne suis pas restée inactive parce que là encore, ça peut porter tort, alors je fais du bénévolat dans une association comme secrétaire, comme ça je me maintiens en activité. »

Ainsi, pour des raisons stratégiques, certains jeunes diplômés préfèrent rester dans le dispositif RMI plutôt que de trouver un emploi discordant par rapport à la représentation qu'ils se font d'un « bon CV » pour un employeur.

Alexandre 1, 28 ans, célibataire, DESS de droit.

« Il est important de ne pas démolir ses chances devant un employeur. Je ne crois pas qu'un patron qui vous embauche pour un poste de cadre supérieur dans sa boîte trouve positif d'avoir passé un an ou deux ans comme employé, manutentionnaire ou je ne sais quoi d'autre. Il faut être cohérent dans son cursus je crois ».

On le voit, le problème n'est pas uniquement de « perdre la face », d'être considéré (et de se considérer) comme un « raté », mais d'avoir à renoncer définitivement, après avoir accepté un premier emploi sous-qualifié, à un travail correspondant réellement à ses attentes. Les personnes anticipent, mal ou non peu nous importe, les réactions des futurs employeurs. Ainsi, la logique de l'honneur que nous avons évoquée précédemment se double souvent d'une visée stratégique.

⁵⁹ Lors de la passation des entretiens, la CAF de la Gironde venait juste d'envoyer un courrier à l'ensemble des allocataires du RMI pour les informer des nouveaux mécanismes d'intéressement à la reprise d'un emploi. Interrogés sur ce point la plupart nous ont avoué leur totale méconnaissance en la matière et l'ignorance même du courrier de la CAF.

b. Des réseaux de sociabilité qui enferment

La nature des réseaux sociaux dans lesquels s'inscrivent les individus est un facteur déterminant de leur installation au sein du dispositif RMI..

Les personnes vivant dans des « quartiers d'exil » éprouvent le sentiment d'être tenues à l'écart, que le travail se trouve ailleurs et qu'elles ne peuvent y accéder. Lorsque leur réseau social est concentré sur le quartier, il tend ainsi à les enfermer, les couper du monde extérieur du point de vue des opportunités d'emploi. Le « bouche à oreille », les connaissances rapprochées ou lointaines ne sont d'aucun secours en ce domaine. Leurs chances de rentrer en contact avec des relations susceptibles de les rapprocher du monde du travail apparaissent dérisoires ;

Marie-Paule, 34 ans, vit maritalement, un enfant.

« Tous les gens qui nous entourent sont comme nous, au RMI ou aux ASSEDIC. Y'a presque personne qui travaille ici. Comment voulez vous qu'on trouve du travail. On connaît personne pour se faire pistonner. »

Essentiellement en contact avec des personnes elles-mêmes en situation de précarité, elles sont en position d'extrême dépendance vis-à-vis des organismes institutionnels pour trouver du travail. Or on sait que ce n'est pas le vecteur le plus efficace pour trouver un emploi, et a fortiori un emploi stable⁶⁰. Ce dont ont parfaitement conscience les intéressés eux-mêmes.

« Avec l'ANPE, il faut pas s'attendre à des miracles. Ça sert à rien, quand on y va les annonces ne sont même pas mises à jour et quand il y en a une qu'est assez récente, les postes sont toujours pris quand on appelle (...) Pour vous proposer des stages, des CES, ça ils sont bons, mais un véritable travail, y'a plus personne »

Des réseaux relationnels inefficients, des organismes institutionnels dont on se défie ou avec qui l'on entretient des rapports houleux, dans ces conditions les seules solutions restent les réponses aux petites annonces où les candidatures spontanées. Mais elles s'avèrent elles aussi illusoire aux yeux des allocataires : les candidatures seraient systématiquement rejetées soit en raison du patronyme, soit à cause du stigmate qui s'attache au quartier.

On connaît la thèse de Granovetter sur l'importance de réseaux sociaux pour l'accès à l'information, notamment en ce qui concerne l'emploi. Les liens « lâches » seraient plus efficaces que les liens « forts ». Cette théorie et les résultats empiriques qui l'accompagnent permettent aisément de comprendre pourquoi les personnes vivant dans des « îlots de pauvreté » ont une probabilité de sortie du dispositif inférieure aux autres allocataires. En effet, une proportion non négligeable de personnes éloignées du marché du travail y vivent, mais en outre les réseaux sociaux y sont enclavés, en ce sens que pour beaucoup de personnes l'essentiel du réseau relationnel s'y concentre. En conséquence, les « liens lâches » autant que les « liens forts » s'avèrent d'une faible efficacité en terme d'opportunité d'emploi. C'est l'ensemble de l'espace d'habitat qui forme une « enclave relationnelle ». Bien évidemment, la situation est encore plus problématique pour les ménages où domine la figure de l'isolement. In fine, on voit bien que derrière la notion de « trappe de pauvreté » se profile aussi celle de « poche de pauvreté ».

Le réseau social, de par ses caractéristiques structurelles, peut ainsi contribuer à restreindre les opportunités d'emploi. Toutefois, son rôle ne se limite pas à une restriction de celles-ci. Il affecte aussi à la fois les comportements de quête d'emploi et les attitudes vis-à-vis de ce dernier lorsqu'il s'en présente un. A cet égard, le réseau familial, et plus particulièrement celui des ascendants, est déterminant. Par delà sa fonction de "cocon protecteur" assurant un soutien moral, il fournit pour

⁶⁰ Dans son étude sur les modes d'obtention d'un emploi, M. Forsé estime que plus du tiers (35,6%) des emplois sont trouvés par le biais de réseaux sociaux et seulement 13,3% par l'intermédiaire d'organismes institutionnels. Forsé, M., Capital social et emploi, *L'année sociologique*, 1997.

certain allocataires, principalement ceux issus des classes moyennes, des ressources matérielles qui rendent la situation de RMIste supportable et permettent d'adopter une posture attentiste.

François, 26 ans D.E.A. de Biologie

« L'appartement, il appartient à ma belle-mère, enfin l'amie de mon père parce qu'ils ne sont pas mariés. Donc officiellement, elle me le loue, mais en fait je paie rien, donc l'allocation logement c'est pour moi (...) Ils s'arrangent entre eux, mais je sais qu'elle paie pas d'impôt là-dessus parce que quand on loue à quelqu'un qui est au RMI, on a des avantages (...) Mon père me fournit directement la pension alimentaire qu'il filait à ma mère et puis elle aussi, elle m'envoie un chèque chaque mois (...) Mon père c'est 2000 francs et ma mère 1000 francs, et l'allocation logement un peu moins de 1500 francs (...) J'ai du bol, c'est sûr mais ça me permet de tenir, je peux voir éventuellement pour un doctorat parce que j'aurai pas d'allocation de recherche. »

Les facilités matérielles procurées par le réseau familial ne sont pas désincitatrices dans l'absolu, mais elles autorisent à ne pas accepter n'importe quel emploi. L'existence de ces ressources explique que les individus puissent choisir leur travail, quitte à rester plus longtemps au RMI qui n'est guère vécu de façon traumatisante, alors que leur défaut implique une attitude plus nuancée. Ainsi, pas plus qu'ils ne procèdent uniquement d'une comparaison strictement comptable entre revenus des minima sociaux et revenus du travail, les arbitrages ne s'effectuent pas seulement sur le mode du choix comparatif entre modes de vie. Ce ne sont là que des cas extrêmes et la distinction entre des acteurs opérant selon une logique purement instrumentale et d'autres agissant sur le seul registre de la rationalité en valeur apparaît empiriquement peu pertinente. En d'autres termes, certains modes de vie (la bohème, le moratoire étudiant, etc...) peuvent d'autant mieux s'exprimer qu'ils s'appuient sur des ressources tangibles. En effet, puisque ces dernières n'entrent pas en ligne de compte dans le calcul du montant de l'allocation versée, le gain monétaire marginal retiré d'une activité diminue à proportion de l'importance de celles-ci : plus l'aide matérielle est importante, plus le gain marginal s'amenuise. Dans ces conditions, les emplois payés au SMIC, de surcroît guère valorisants, ne peuvent qu'être d'une faible attractivité.

Ce constat n'a pas le mérite de la primeur, mais il invite à dissocier RMI et pauvreté. Les allocataires ne se distinguent pas seulement en fonction de leurs trajectoires antérieures et de leur "employabilité" mais aussi selon leurs ressources matérielles et, en conséquence, leurs conditions de vie quotidienne, même si ces variables peuvent se recouper. A n'en pas douter, l'importance des transferts financiers intra-familiaux affecte les comportements face aux opportunités d'emploi. A cet égard, il n'est sûrement pas inutile de rappeler que le débat public s'est nourri de cette question en prenant le principe, controversé, de l'obligation financière des ascendants vis-à-vis de leurs descendants.

La question des aides familiales invite fort logiquement à s'interroger plus largement sur les ressources informelles auxquelles ont accès les allocataires. En effet, d'un strict point de vue formel, le travail au noir ou les fraudes dans les déclarations ne diffèrent guère des aides financières familiales : elles ne sont que la face d'une même réalité, les ressources non déclarées, et possèdent la même fonction économique.

c. Combines et travail au noir

Le recours aux ressources informelles recouvre des pratiques très diversifiées. Il prend tout d'abord, et le plus couramment, la forme d'un contournement du système. A l'instar de François, certains allocataires habitent dans un appartement ou une maison appartenant à leur famille qui leur est fictivement loué. Plus couramment, les personnes se procurent des ressources supplémentaires en fraudant sur la déclaration de leur situation familiale : nombreux sont ceux qui vivent en couple et sont répertoriés par la CAF comme "isolés". Ce peut être deux personnes toutes deux au RMI, mais il arrive aussi que le partenaire travaille avec un salaire tel que si la situation réelle était mentionnée, l'allocation serait supprimée. Enfin, certaines femmes séparées ne déclarent pas ou minimisent la pension alimentaire qui leur est versée par leur ex-conjoint. Il convient de souligner que pour la quasi totalité des

allocataires qui pratiquent ce genre de "combines", il ne s'agit pas véritablement de fraude, mais simplement de débrouillardise face à un mode de calcul du montant de l'allocation perçu comme impénétrable : on ne comprend pas pourquoi les pensions alimentaires versées devraient entrer en ligne de compte puisque cette ressource est destinée aux enfants. Pourquoi l'allocation attribuée à deux personnes vivant en couple devrait être inférieure à celle versée à deux personnes isolées, etc.. L'incohérence du mode de calcul de l'allocation justifie que l'on fausse les déclarations : la tricherie ne fait que réparer une injustice.

A côté, ou en complément, de ces stratégies de contournement du système, le travail au noir occasionnel constitue un autre moyen d'augmentation des ressources. Le travail au noir est ici conçu comme un complément financier permettant d'améliorer le niveau de vie quand l'opportunité se présente. Même si cette activité revêt une forme plus permanente pour certains, elle ne constitue cependant qu'une ressource d'appoint. Au demeurant, ces boulots occasionnels ne constituent pas tous, à proprement parler, du travail au noir : certains sont parfaitement déclarés, mais les revenus qu'ils procurent ne sont pas mentionnés dans la déclaration trimestrielle des ressources.

A l'instar des ressources procurées par le réseau familial, l'augmentation des revenus par le contournement du système ou le travail au noir occasionnel rend certains emplois fort peu attractifs. Gardons à l'esprit que le gain marginal d'une heure de travail rémunérée au SMIC n'est que de quelques francs dans certains cas. Lorsque les allocataires cumulent ces différents types de ressources informelles, on se doute alors que toute une gamme d'emplois ne puisse que les rebuter.

Pour autant, on ne saurait se méprendre sur l'importance de ces facteurs dans le mécanisme des trappes d'inactivité. Les petites "magouilles" arrondissent les fins de mois, permettent de joindre les deux bouts, parfois même de vivre de façon relativement correcte. Mais elles ne suffisent pas à détourner de la quête d'emploi. Elles accroissent simplement la marge de liberté des acteurs, les autorisant à ne pas accepter n'importe quel travail. Il faut souligner que dans nombre de cas, le RMI est perçu de façon transitoire. Ceux qui exercent occasionnellement un emploi qu'ils ne déclarent pas, sont d'ailleurs relativement confiants en leur avenir : après tout, s'ils trouvent des emplois, fussent-ils précaires et peu qualifiés, c'est que leur valeur sur le marché du travail n'est pas complètement nulle. La véritable incertitude concerne la nature de leur insertion professionnelle : seront-ils condamnés à des emplois peu intéressants et mal payés ou bien en trouveront-ils un qui corresponde un tant soit peu à leurs aspirations.

En revanche, lorsque le travail au noir s'exerce massivement, il est clair que sortir du RMI ne constitue pas un objectif prioritaire. Pour certains allocataires, il constitue la source de revenus principale, et participe à leur mode de vie.

Patrick 2, 40 ans, marié, deux enfants, brocanteur.

« J'ai fait un an de prison .. Vous croyez pas qu'un patron va embaucher quelqu'un comme moi ... Bon, je le comprends, je ferais pareil. En plus, je me vois mal avoir un chef. J'aime être libre, être mon propre patron. C'est impossible pour moi d'être un salarié et gagner même pas ce que je touche maintenant : me lever tous les matins pour faire un boulot débile, pour toucher une misère, c'est pas mon truc (...) Je gagne bien ma vie, oui. Ca dépend des mois mais bon environ entre 8 et 10.000 francs. Le RMI, ça fait aux alentours de 5.000 francs. On n'a pas d'allocation logement parce que la maison appartient à ma femme, ça lui vient de ses parents. Donc le RMI, en fait, c'est un peu son salaire puisqu'elle s'occupe des enfants. »

Ici, le RMI n'est qu'un revenu annexe, une ressource d'ajustement des mauvais mois. Pour certains, ce n'est même pas le revenu en lui-même qui importe, mais les avantages sociaux qu'induit le statut de RMIste, et notamment la couverture sociale. Les personnes peuvent aussi bien être employées sans être déclarées qu'être leur propre employeur : dans les deux cas, les charges sociales sont évoquées pour expliquer l'illégalité de leur situation.

Jacques, 42 ans, ex-restaurateur, divorcé, deux enfants.

« Je travaille la nuit, toujours pour le même patron, presque toutes les nuits. Il peut pas me déclarer, avec les charges, c'est pas possible pour lui ; enfin il me déclare juste quelques heures au cas où il y aurait un accident, il vaut mieux se couvrir. Si il devait payer toutes les charges, il pourrait pas me rémunérer autant que maintenant, ce serait pas possible. Je le comprends bien, moi aussi j'ai été artisan. Il me donne 8.000 par mois. (...) A la limite, j'aurais pas besoin du RMI pour vivre mais avec ça, on a la couverture sociale. Maintenant, je vais voir parce que dans la restauration, il commence à y avoir pénurie de main-d'œuvre et les salaires, ça va forcément finir par grimper, donc là, il faudra voir. Mais c'est pas évident. Il y a un mois, l'ANPE m'a contacté parce qu'il y avait des restos qui cherchaient sur la Côte, à Lacanau. J'ai pris contact mais vraiment, ça payait pas ... et ils enlevaient même de l'argent pour l'hébergement. Alors j'ai dit à l'ANPE que je pouvais pas y aller parce que j'avais pas de voiture. »

Si les personnes sont en marge de la légalité, elles ne le sont pas socialement. Leur mode de vie, leurs aspirations ne les distinguent guère. Au demeurant, travailler au noir, de façon régulière et financièrement acceptable, suppose une inscription dans des réseaux de sociabilité non déviants, implique des compétences professionnelles mais aussi sociales dont il faut continuellement manifester la preuve.

En résumé, les opportunités illégales, notamment lorsqu'elles structurent l'activité des individus, peuvent les "enkyster " au sein du dispositif, mais la faculté de se les procurer témoigne d'une certaine insertion sociale. D'ailleurs si la figure de la désaffiliation renvoie à l'image de l'extrême pauvreté, c'est bien en raison de l'absence de réseaux sociaux susceptibles d'offrir des opportunités légales mais aussi illégales.

2. Sorties du dispositif

a. Accepter un emploi malgré tout

Comme nous l'avons constaté ci-dessus, certaines personnes, sous prétexte qu'elles vivent de minima sociaux, ne sont pas prêtes à accepter n'importe quel type d'emploi, d'autres souvent en raison d'anticipations qu'elles font sur l'avenir, décident de faire "feu de tout bois" et s'engagent malgré tout, dans des voies que d'aucuns considéreraient comme sans issue.

Le CES, puisque c'est souvent de ce type de contrat qu'il est question, a constitué pour certains des allocataires que nous avons rencontrés, un moyen de remettre le pied à l'étrier et de reprendre contact avec un monde du travail dont ils s'étaient éloignés pendant plusieurs années. En ce sens, l'obtention, y compris d'un CES dont on sait ce que peuvent en dire ses nombreux détracteurs, peut par certains aspects, s'avérer remobilisateur

Michel 2, 43 ans, vit maritalement, Gestionnaire de stock, en Contrat Emploi Consolidé.

« Je reviens de loin, ça c'est sûr ... Le CES au départ, bon ... mais il a été renouvelé, et je voulais m'en sortir, c'est vrai. J'avais été artisan pendant quelques années, après, plus rien, si ce n'est de gros problèmes ... Alors à l'époque, le CES, pourquoi pas ? L'important, c'était de retravailler. Et puis j'ai fait un autre CES, et en même temps des stages pour apprendre à me servir d'un ordinateur, et puis un CEC pour cinq ans ... et puis après on verra bien, mais je suis confiant ! »

Ici, il semble que l'on puisse véritablement parler d'un pari sur l'avenir. Les individus ont conscience, et acceptent, d'y perdre à court terme mais nourrissent l'espoir qu'au bout du compte, ils finiront par accroître leur employabilité et décrocher le CDI auquel ils aspirent. Ce « différemment » des retombées que l'on attend des efforts que l'on consent, peut en revanche se payer immédiatement dans la sphère familiale si l'on n'y prête garde. En ce sens le CES, parce qu'il permet de composer avec les deux types d'exigence, professionnelle et familiale, s'avère une bonne formule pour certains allocataires.

Diaby, 32 ans, séparée, trois enfants.

« Si vous embauchez à 7 heures, vous voyez pas vos gosses le matin et vous devez payer une babby-sitter pour les emmener à l'école. Sinon, vous les mettez dans le privé et ça revient plus cher. Après vous débauchez après 19 ou 20 heures, c'est presque l'heure de les mettre au lit et, là encore, vous les voyez pas. En fait, vous payez une personne pour éduquer vos enfants à votre place et vous les voyez jamais. C'est pas une vie ça. Si vous les voyez pas le matin, il faut au moins se voir le soir ou l'inverse. Pour trois fois rien, parce qu'en plus, on peut pas dire que ces boulots, c'est bien payé. C'est pour ça qu'à mi-temps, ça me va, pour voir mes gosses. J'y gagne pas grand chose, c'est sûr, mais on sait jamais, il peut y avoir des ouvertures. On peut pas rester comme ça sans rien faire, sans se battre, autrement c'est sûr que c'est la fin. »

Ici, l'objectif immédiat, y compris pour des personnes qui bénéficient d'un CDI, ne tient pas à la rentabilité financière de leur entreprise. Il consiste à s'immerger au plus vite dans un contexte de travail et à éloigner le spectre du RMI.

Hélène, 40 ans, célibataire, secrétaire de direction, est restée au RMI pendant cinq ans.

« Quand on vous propose un emploi, il faut tenir compte qu'il faut y aller, donc soit il faut une voiture avec l'assurance, l'essence et l'amortissement en espérant que vous en avez une. Après, il faut s'habiller convenablement. Chez moi, je peux rester en jogging mais quand je vais travailler, je m'habille : donc jupe, chaussures habillées, le coiffeur si on peut parce que les racines ça fait mauvais genre. Après il faut compter la nourriture, ça fait 50 francs par repas et ça c'est pas souvent pris en compte. Et j'en passe. Alors quand on me dit que j'y gagne avec un SMIC, je réponds non, j'y perds de l'argent. Mais en tout cas pour moi, il me semble pas que l'essentiel soit là. Il faut avoir connu comme moi, et d'autres, le RMI pendant cinq ans pour savoir qu'il n'y a pas que l'argent qui est en cause. Et puis, faut voir ça comme quelque chose qui vous permet de progresser, de monter en grade. Moi, au départ, j'étais prise comme agent de bureau et j'ai réussi à faire mon trou. »

Si un certain nombre d'allocataires ont su saisir ce qui s'offrait à eux et voir, grâce à des anticipations sur l'avenir, ce qu'étaient éventuellement à même de leur fournir certains emplois précaires, d'autres ont pu bénéficier, pour sortir du dispositif, de la mobilisation, outre d'eux-mêmes, de leur réseau. Il faut noter ici, que le travail social et ses agents ne sont pas sans représenter des ressources pour les allocataires disposés à sortir du RMI. Nous en étudierons l'impact dans le chapitre suivant.

b. La sociabilité comme opportunité

L'incidence des relations réticulaires est extrêmement ambiguë. Nous avons vu précédemment dans quelle mesure ces dernières pouvaient jouer en faveur d'un maintien dans le dispositif mais il convient désormais d'examiner en quoi elles autorisent à en sortir.

Parlant de réseaux, il convient d'en distinguer trois sortes : le premier est familial, le second social et le dernier ethnique.

Sans minimiser l'importance des autres formes réticulaires, le réseau familial semble particulièrement prépondérant dans le fait de retrouver un emploi. Souvent, les personnes proches de l'allocataire (époux, ascendants, fratrie) se sont mobilisées et sont parvenues à offrir une chance d'emploi. Le plus souvent, la démarche a consisté à intercéder en faveur de l'allocataire auprès de personnes aptes à leur fournir un poste.

Solange, 49 ans, mariée, en CES.

« C'est mon mari qui travaillait en CES dans le collège qui a entendu dire qu'on allait embaucher et qui a parlé de moi au Proviseur (...) »

Maxime, 37, marié, un enfant, comptable.

« Je cherchais du travail depuis longtemps et mon père, à un moment donné, il s'est décidé à aller voir son ancien patron. Bon, ils ont parlé un moment, j'ai pu le rencontrer et, deux mois plus tard, j'ai pu avoir un CDD, d'abord sur le poste d'une employée en congé de maternité et après son retour, il a été reconduit. »

Lorsque les chances de retrouver un emploi sont grevées par des caractéristiques personnelles (l'âge par exemple) et que, dans le même temps, l'un des proches occupe une position qui lui permet de recruter un allocataire, la force des liens forts prend alors toute sa signification.

Etienne, 51 ans, factotum, employé par son gendre dans une entreprise informatique

"C'est le mari de ma fille aînée qui m'a embauché. Il voyait bien qu'il fallait que j'en sorte du RMI. Il faut dire qu'il était aux premières loges pour me voir m'enfoncer pendant toutes ces années (...) Comme je connaissais rien dans sa partie, je suis Michel Morin, je fais un peu de tout selon les besoins : je livre, je tonds... je suis jamais inactif."

Philippe 2, 46 ans, divorcé, soudeur intérim.

« J'ai un CAP de soudeur, j'ai toujours travaillé, j'avais ma maison, ma famille, c'est vrai que c'était un boulot à la con, je faisais des heures et puis bon, le salaire, c'était pas la folie, je faisais un peu de black, l'un dans l'autre j'ai pu faire construire avec ma femme. Mais tout s'est enchaîné, le divorce, le licenciement, j'ai pas pu garder la maison, je me suis mis à boire, je travaillais plus, je me laissais aller... l'ANPE, je cherchais plus, je voulais rien faire, je ne voyais plus personne, même pas ma famille et mes parents... Et puis bon heureusement ils m'ont soutenu, surtout moralement et puis je me suis dit que si je faisais pas gaffe, ça pouvait mal finir... oui très mal finir. Alors quand mon frère Patrick m'a proposé de partir avec lui comme soudeur en intérim sur un gros chantier à l'étranger j'ai pas hésité. Ça m'a sorti du trou noir, j'ai bien gagné ma vie pendant plus d'un an et demi, on faisait beaucoup d'heures, j'ai mis de côté. C'est grâce à ça, peut-être, que depuis les agences m'appellent... C'est vrai que c'est dur comme boulot sur les barges et tout ça, mais bon en intérim on gagne bien, on peut s'arrêter par-ci par-là, et puis quand une mission est finie, il y a le chômage... Je dis ça mais depuis deux ans je travaille presque tout le temps... »

Comme l'illustrent ces deux exemples, les liens forts peuvent s'avérer décisifs dans l'obtention d'un emploi, fut-il précaire. Ainsi, nos observations tendent à aller à l'encontre de la thèse de Granovetter, sur l'importance primordiale « des liens faibles » par rapport « aux liens forts »⁶¹. La plupart des personnes constituant ce sous-groupe de notre échantillon s'inscrivent dans des réseaux de sociabilité denses grâce auxquels elles sont demeurées actives dans leur recherche d'emploi et qu'elles ont pu mobiliser quand leur quête est restée trop longtemps infructueuse.

On s'aperçoit ainsi que le bouche à oreille familial est un facteur de sortie important qui atteste de la mobilisation de chacun autour du bénéficiaire. La densité du réseau familial multiplie les opportunités qui, lorsqu'elles se manifestent, dopent le moral de tous.

Un second aspect, plus indirect, des opportunités qu'est à même d'offrir la famille, consiste en un soutien financier et affectif qui permet aux individus de prendre le temps de se reconstruire et de se préparer au mieux aux exigences d'un retour vers l'emploi.

Andréa, 38 ans, célibataire, professeur de gymnastique dans une salle privée.

⁶¹ S'appuyant sur plusieurs études réalisées en Italie E. Reyneri fait observer que la probabilité d'obtenir un emploi dépend fortement de l'activation des « liens forts » (famille ou cercle restreint des amis proches). Il explique cette infirmation de la thèse de Granovetter par les différences de quantité, de traitement et de diffusion de l'information selon les milieux sociaux. La thèse de Granovetter ne s'appliquerait qu'aux niveaux les plus élevés de qualification. In « Le marché du travail au-delà de l'alternative entre macro contraintes et micro rationalité » *sociologie du travail* n°4, 1990, pp.543-560.

“ Quand j'étais au RMI, j'ai donc vécu pendant trois ans chez mes parents et comme ça j'avais pas de problèmes d'argent. J'ai pu me consacrer entièrement à ma recherche de boulot, j'allais dans les entreprises, je téléphonais, je me déplaçais. J'avais pas tous les soucis des autres que je voyais aux réunions de la CLI. J'étais sûre de m'en sortir, j'avais tout, le soutien moral, l'argent suffisant, j'ai jamais fait de dépression grave comme certains que je connais. J'ai eu la chance d'avoir une famille qui m'a aidée, m'a soutenue, et a cru en moi et m'a permis de prendre mon temps. ”

Au total, l'examen des différents entretiens qui témoignent du rôle crucial joué par le réseau familial dans le retour à l'emploi nous permet de saisir l'importance des dimensions constitutives du lien fort telles qu'elles sont définies par Granovetter : le temps que l'on consacré aux relations, et notamment pour ce qui nous préoccupe à aider l'allocataire en difficulté, l'intensité émotionnelle qui régit les échanges et enfin l'intimité. Ces trois éléments permettent de différencier liens forts et faibles ; ces derniers renvoyant davantage au réseau social.

Cette autre organisation réticulaire, amicale et relationnelle, offre également des opportunités aux allocataires, via les acteurs extérieurs au contexte familial auxquels ils sont reliés. Là encore, la mobilisation du réseau de sociabilité peut prendre la forme de la fourniture d'informations pertinentes sur l'ouverture d'un emploi ou d'une recommandation directe. Toutefois, y compris dans la mesure où l'intervention du tiers débouche sur l'obtention d'un contrat, quelle qu'en soit la nature, on ne retrouve pas la même densité de mobilisation, le même investissement que ceux dont ont fait montre les membres du réseau familial.

Joaquim, 33 ans, vit maritalement, 2 enfants, CDD de bûcheron

"J'ai trouvé ce boulot par un pote. Je me souviens, il m'en a parlé un dimanche soir, à l'apéro au Club House du foot. Le midi, sa sœur et son beau-frère étaient venus manger et Ludo, son beauf, lui dit que son patron recherchait quelqu'un pour remplacer un mec en longue maladie. C'était urgent, parce qu'ils avaient un gros chantier à Carcans. Le lendemain matin je me présentais. Pas question de discuter, c'était à prendre ou à laisser."

On le constate à travers cet exemple, l'opportunité d'emploi dont s'est saisi Joaquim, même si elle lui a été indiquée par un ami, n'a pas sous-tendu pour ce dernier un investissement conséquent. La situation revêt au contraire un fort sentiment d'aléatoire qui s'il n'est pas la règle, constitue néanmoins une exception notable. Il en va différemment pour Nadia (35 ans, séparée, un enfant) qui, elle, est parvenue à obtenir un CDI de serveuse grâce à son ancien patron qui l'employait au noir.

"C'est Serge, mon ancien patron qui m'a envoyée chez un de ses amis qui tient un bar quartier Saint-Pierre. Il m'avait recommandée parce que lui ne pouvait absolument pas me déclarer alors que l'autre si. C'était sympa ; il m'a dit qu'il le faisait pour moi et pour ma fille parce que s'il m'arrivait quelque chose, au moins j'étais couverte (...). Et lui, des serveuses au black, il en trouverait d'autres."

Ainsi un réseau relationnel important permet incontestablement d'étendre le panel d'opportunités d'emploi. Au même titre que le réseau familial, il est un complément voire un substitut aux alternatives institutionnelles.

Enfin, le réseau ethnique explique également certaines sorties du dispositif dans le sens où il se construit sur les mêmes dynamiques que les réseaux familiaux. Il suppose également des liens affectifs et des mécanismes de reconnaissance forts.

Djamel, 40 ans, marié, 2 enfants, vendeur dans un magasin de restauration rapide orientale.

"J'ai trouvé ce boulot par un copain marocain avec qui j'avais fait mes études. Son frère avait ouvert ce snack quartier de la Victoire. On s'était un peu perdu de vue mais on s'est retrouvé une fois à une fête chez un autre copain. En parlant, il m'a dit que son frère cherchait quelqu'un qui soit sûr. Bon, ça c'est fait comme ça. On est allé voir son frère ensemble, on a discuté et y'a pas eu de problèmes."

c. Les ressources informelles

Si le travail au noir peut, comme nous l'avons vu précédemment, installer les allocataires dans le dispositif, il peut également en favoriser la sortie de différentes manières.

Tout d'abord, le travail au noir permet aux individus de se maintenir dans une activité donnée et d'y conserver les compétences nécessaires par un exercice continu. Cet aspect n'est pas négligeable dans la mesure où, face à un employeur potentiel, cette expérience professionnelle pourra être indirectement valorisée, renforcer le curriculum vitae et attester de la motivation à trouver un emploi. Dans un deuxième temps, le travail au noir élargit le réseau social et, ce faisant, augmente les opportunités. L'exemple de Nadia est, à cet égard, exemplaire.

Nadia, 35 ans, séparée, un enfant, CDI de serveuse.

« Moi, si j'avais pas travaillé pendant un an comme ça (au noir), je serais pas tombée sur mon nouveau patron qui me déclare. Je crois qu'en plus d'avoir été envoyée par mon ancien patron, il a bien vu que ça m'arrêtait pas, même un travail au noir avec tous les risques qu'il y a. Les patrons, ils voient que vous vous bougez, que vous restez pas assis le cul dans votre chaise ».

On retrouve une expérience assez similaire chez Chantal, 51 ans, séparée, CDI dans une boulangerie.

« Un jour, en faisant le ménage chez une dame âgée chez qui je travaillais sans être déclarée, on discutait. Elle me trouvait polie, sympathique et sérieuse et comme elle voyait que j'étais un peu dans la mouise, elle a dit qu'elle essaierait de faire quelque chose pour m'aider. Quelques temps après, je crois un ou deux mois, on m'a téléphoné et j'étais embauchée grâce à elle parce que sa fille travaillait dans la boulangerie et ils cherchaient quelqu'un de valable, de sérieux. Même sans expérience, ils m'ont prise quand même. »

Ainsi, l'activité non déclarée élargit le réseau social, permet de faire montre de ses qualités et, partant, accroît les chances de rejoindre le marché du travail légal. Par là même, on saisit bien combien les frontières entre le marché du travail légal et illégal sont poreuses.

d. Créer son emploi

Le recours au travail au noir peut avoir une incidence bien plus directe quand il permet aux allocataires de s'installer à leur compte. Certains ont pu, grâce à ce biais, créer leur entreprise. Tout d'abord, par leur activité professionnelle non déclarée, ils ont pu se lancer et commencer à se constituer une clientèle. Par la suite, ils ont bénéficié des aides à la création d'entreprise qui sont réservées aux allocataires du RMI. Ainsi le travail au noir leur a-t-il permis de « tester », en quelque sorte, la viabilité de leur entreprise.

James, 31 ans, graphiste à son compte, a poursuivi les Beaux-Arts après son Bac, puis s'est formé, pendant son service civil, en PAO et graphisme.

« J'ai le Bac, je n'ai pas vraiment un diplôme qui justifie mon activité professionnelle puisque je ne suis pas allé jusqu'au bout. J'ai fait les Beaux-Arts, mais j'ai fait que deux ans. J'ai cherché partout sans pouvoir vraiment travailler, si ce n'est des petits trucs, comme ça, de temps à autre. J'ai vraiment galéré, j'ai presque toujours travaillé au noir et puis un jour, j'en ai eu marre, j'avais besoin d'autre chose. J'en ai parlé autour de moi, avec mes amis, et surtout avec ma copine, et puis on s'est dit finalement, pourquoi ne pas essayer de faire notre propre truc, surtout que par ailleurs, je ne voyais pas ce que ça pouvait donner. (...) Le RMI, ça a été une opportunité, c'était le moyen de créer mon propre emploi. Je continue un peu le noir, sinon je vis pas ... déjà que c'est très dur. Mais en fait, c'est pas la même chose. Je déclare pas tout, mais comme 90% de ceux qui sont à leur compte. Autrement, ma boîte est déclarée, j'ai un statut. »

Comme le laisse entendre le témoignage ci-dessus, la création de son entreprise est une alternative qui reste marquée du sceau de la précarité. Si les rentrées d'argent ne sont pas régulières, cette modalité de départ du dispositif n'est pas sans laisser présager, à plus ou moins long terme, d'un retour envisageable vers celui-ci. Bien évidemment, cette éventualité n'est pas l'apanage exclusif des seules personnes ayant créé leur entreprise... mais elle semble plus plausible dans ce cas, surtout quand la mise à son compte n'est pas facilitée par une reconnaissance que constitue la validation par des formations idoines.

Christine, 38 ans, vit maritalement, 1 enfant, fleuriste-décoratrice à son compte.

« J'avais déjà travaillé dans l'horticulture ... Dans ce secteur, beaucoup de choses ne se déclarent pas : ça me permettait de m'en sortir un peu mieux qu'avec seulement le RMI. Maintenant, je tiens ce magasin depuis un an ... En fait, ça veut dire que depuis un an, je vivote. Je fais surtout des compositions florales. Créer mon entreprise, c'était pas mon objectif premier. J'ai créé cette boutique pour créer mon emploi avant tout, parce que je voulais vivre de ce que j'ai toujours aimé, les plantes, les fleurs, et que je trouvais rien. Maintenant, je me donne un an ou un an et demi pour voir si ça marche, parce que c'est vrai que la concurrence est dure. »

La mise à son compte, malgré tout l'aléatoire qui la caractérise, valorise l'aspect créatif du travail. Ici, le fait de n'être pas entravé par des ordres et des consignes, le fait d'être autonome laisse l'individu tout entier au plaisir de créer, de produire et de contempler les résultats de son travail. Intérêt, satisfaction et investissement se conjuguent ici : le travail permet à la fois accomplissement personnel et expression de soi.

On aurait pu penser, a priori, que le travail au noir aurait tendance à enfermer les personnes dans le dispositif RMI . Compte-tenu du nombre de personnes qui y ont eu recours, ceci est à nuancer. Dans la majorité des cas, celui-ci n'a été envisagé que de façon très ponctuelle, sous l'angle d'une solution dispensant un mince complément de revenu mais qui ne constituait en rien une solution pérenne. Les rares propositions qui se sont offertes à eux les ont, certes, dépannés à un moment particulier de leur parcours, mais ils n'ont jamais envisagé que cela puisse constituer un des éléments stables de leur mode de vie. Pour les individus qui prétendent ne jamais avoir exercé une activité non déclarée, il semble que cela réponde tout autant à un choix personnel qu'à une absence d'opportunité. Sont alors davantage mis en avant les risques encourus et l'évaluation de ceux-ci s'avère rédhitoire. A cet égard, le refus du travail au noir est particulièrement manifeste pour les couples avec enfants dans la mesure où la sanction encourue ruinerait l'économie domestique.

Chapitre VI : Les effets contrastés du travail social

Le travail social est au cœur du dispositif RMI. Il est un passage obligé pour les personnes désirant bénéficier de cette allocation, ne serait-ce que pour l'ouverture de leurs droits. Mais au-delà, il est censé jouer un rôle majeur dans le processus d'insertion des allocataires : le fameux « I » du RMI, au travers, notamment, de la contractualisation. Précisons tout de suite que lorsque nous parlons ici de travail social, il s'agit plus généralement de l'ensemble des acteurs institutionnels, publics ou privés, qui concourent à la mise en œuvre, du volet insertion.

La perception du travail social par les allocataires reste très contrastée. Si, pour certaines personnes, il représente un atout, pour d'autres, il est perçu comme un handicap supplémentaire. Ici encore, la question qui nous intéresse est de comprendre en quoi il contribue à enfermer des bénéficiaires dans le dispositif RMI alors que ces derniers ont une « prédiction » de sortie élevée, compte tenu de leurs caractéristiques et, à l'inverse, en quoi le travail social constitue une ressource pour des individus sortis du dispositif en dépit d'une « prédiction » de non-sortie.

1. Le maintien dans le dispositif.

L'utilisation des services sociaux, le contact avec les assistantes sociales, les conseillers de l'ANPE, les réunions organisées par les CLI, etc., ne constituent pas des démarches anodines. Elles engagent tout autant l'avenir immédiat des allocataires que leur identité sociale. Pour se protéger du stigmate ou parce que certains travailleurs sociaux ont littéralement brisé leur projet d'insertion, certains n'ont qu'un recours limité et parcimonieux aux institutions sociales qui participent du dispositif RMI, alors que d'autres, ayant en quelque sorte intériorisé leur « condition d'assisté », instrumentalisent les services sociaux, afin d'améliorer leur quotidien.

a. La mise à distance du travail social : se protéger du stigmate.

Se rendre dans certains endroits (CCAS, ANPE, CMS), établir des relations avec les agents sociaux chargés de l'insertion constituent, pour certains allocataires, des épreuves humiliantes. La simple fréquentation des lieux renvoie de soi une image dégradante. Bien entendu, ces lieux n'ont pas la même signification et il y a une hiérarchisation relativement homogène de ceux-ci. Le pôle le moins dévalorisant est représenté par l'ANPE, puisque cette institution reste associée au monde du travail. Le CMS forme le pôle opposé et symbolise le plus la déchéance : il est associé à la pauvreté et à l'assistance. S'y rendre lorsque l'on y est obligé et y croiser des personnes auxquelles on ne veut, en aucune façon, s'identifier, tout en sachant malgré tout que l'on porte la même étiquette infamante de RMIste, comporte un coût social élevé. Les personnes y voient une preuve tangible de l'assistanat : on y côtoie ceux que l'on juge comme des « cas sociaux ». Leur volonté de se démarquer de cette image de bénéficiaires de l'aide sociale s'accompagne d'ailleurs d'une condamnation violente des « tricheurs qui profitent du système ». La rencontre de « semblables », d'un point de vue strictement administratif, auxquels on se sent complètement étranger est une expérience douloureuse. A cet égard, les réunions organisées par les CLI et regroupant différents allocataires nous ont été plusieurs fois relatées comme des événements relativement traumatisants. Ils représentent le paroxysme du partage indifférencié de l'étiquette RMIste

Corinne 1, vit maritalement, un enfant.

« On avait été convoqué, avec mon mari, à une réunion à la CLI, avec d'autres RMIstes. C'était à la fois pour nous donner des conseils mais aussi pour que chacun raconte ce qu'il faisait au RMI, comment il se débrouillait, etc. On aurait dit une réunion d'alcooliques anonymes, il fallait se présenter et tout ça. Mais c'est vrai qu'y en avait des alcooliques, ça se voyait gros comme une maison. Avec Sébastien (son ami), on s'est regardé ... on se demandait ce qu'on foutait là. On n'avait rien à voir avec ces gens : y'avait des illettrés, d'autres qui avaient un brin à la tête, des presque clodos, on était plus gênés

qu'autre chose. A part deux ou trois autres personnes, c'était une faune pas possible. En sortant Sébastien avait les larmes aux yeux. On s'est demandé ce qu'on foutait là, c'est pas vrai qu'on soit comme ça. On arrivait pas à se dire que les assistantes sociales, elles nous voyaient comme ces gens là mais en fait si : pour elles, on était de la merde comme eux, tout simplement parce qu'on est des RMIstes et eux aussi (...) Ce type de réunion, c'est fini, même si on nous menace de nous retirer le RMI. Parce qu'en plus, si on n'y va pas, on peut être exclu, on peut ne plus toucher le RMI. C'est tout juste s'il faudrait pas dire qu'on est content et que ça nous plaît ! ».

En conséquence, certains allocataires vont tenter de limiter le plus possible leur fréquentation des institutions chargées de l'insertion mais aussi leurs relations avec les travailleurs sociaux. Pour autant, la nécessité de « boucler » les fins de mois difficiles les contraint parfois à passer sous les fourches Caudines de la relation avec les services sociaux.

Fathia, 29 ans, vit maritalement, un enfant de 5 ans , entrée au RMI en 1997.

« C'est pour mon fils que j'y suis allée. Il est pas responsable de la situation, il a pas demandé à vivre ça. Mais sans lui, jamais, vous m'entendez, jamais j'y aurais mis les pieds, plutôt crever. »

Toutefois, ces personnes ne se prêtent qu'à minima à ce type de relation. Il leur est délicat d'exposer dans le détail l'ensemble de leurs problèmes, parce que ce serait exposer leur propre indignité. Les tensions avec les travailleurs sociaux peuvent être fortes dès lors qu'ils ne jouent pas le « jeu » de l'exposition de la situation sociale, la sienne et celle de sa famille, ce que les assistantes sociales appellent le « case work », où il s'agit de repérer les difficultés personnelles qui ont conduit à des difficultés sociales. En d'autres termes, c'est toute la dimension psychologisante et pathologisante du travail social que refusent ici les allocataires. Ils ne demandent qu'une chose simple, un travail, ou bien une aide pour honorer la facture du gaz ou de l'électricité par exemple, et il leur est parfois répondu sur un tout autre registre, celui des difficultés personnelles. Pour faire dans la caricature, les allocataires sollicitent les services sociaux pour des « problèmes de fin de mois », et il leur est répondu sur le mode des « problèmes du Moi ».

Chantal, 40 ans, divorcée, 2 enfants.

« Quand vous allez les voir, ils vous enfoncent plus qu'ils ne vous aident. Et puis ils se mêlent de choses qu'on leur demande même pas. J'y suis allée une fois parce que je pouvais vraiment pas faire autrement , pour une facture que je pouvais vraiment pas payer et on m'aurait coupé l'électricité. Au lieu de me dire si c'était possible ou pas, ça pouvait durer cinq minutes, il a fallu discuter une heure et sur moi, ma famille, et sur mes enfants, comment ça allait à école, si ils voyaient leurs pères, comment je vivais la séparation ... bref, des choses dont j'avais pas envie de parler et rien à voir avec ce pour quoi j'étais venue. »

Dans la même veine, ce qui est souvent dénoncé, à l'occasion de la (re)signature du contrat d'insertion, lorsque l'emploi est l'objectif prioritaire des allocataires, est la tendance qu'auraient les travailleurs sociaux à engager la conversation sur des points étrangers au problème principal, l'emploi. Aux yeux des allocataires, ils s'avèrent non seulement incompetents à les aider dans leur démarche mais, en plus, il faut, comme le dit Marc « se mettre à poil devant eux »

Marc, 42 ans, divorcé.

« La signature du contrat d'insertion, ça oui, je m'en souviens ! Il a fallu que je lui redéballe (il s'agit d'un renouvellement) toute ma vie. Moi j'aurais pensé qu'on aurait fait le point, qu'elle aurait pu me proposer des pistes d'emploi, je pensais que c'était ça puisqu'il fallait la revoir pour le contrat alors que j'en avais un où c'était très clair ... moi, le problème, c'est trouver un travail. Ah ça, elle a bien appuyé sur le fait que ma situation était inchangée mais ça j'avais pas besoin d'elle pour ça. Je le sais assez. Mais des solutions, ça, aucune ! Même pas comme à l'ANPE quand ils demandent ce que vous avez fait ou pas pour trouver du boulot ... Là, non, rien que chercher à savoir ce que je faisais de mes journées, comment ça se passe ceci, comment ça se passe cela ... Bref, il faut se mettre à poil devant eux mais le

résultat, c'est qu'y a rien, c'est du vent tout ça, rien qui suit pour ce qui te préoccupe, retrouver un travail. »⁶²

Ainsi, les réponses apportées par les travailleurs sociaux ne correspondent guère, parfois, aux attentes des allocataires. Elles engendrent logiquement une réelle frustration et un sentiment d'inefficacité du système qui découle de ce que le contrat s'avère quelque chose de purement formel, alors qu'au départ on y croyait. Celles-ci se doublent d'un sentiment d'humiliation, dans la mesure où elles sont perçues comme une intrusion injustifiée dans la sphère privée. Mais de plus, il arrive que l'intervention des travailleurs sociaux s'avère franchement démobilisante. En effet, les allocataires ne sont pas sans ressentir les anticipations négatives qu'expriment parfois, de façon explicite, les intervenants sociaux quant à leur chance de retour à l'emploi « normal » : un CDI à temps plein. Plus implicitement, la dénégation de leurs chances de retrouver le type d'emploi auquel ils aspirent s'exprime par le fait qu'il leur est proposé essentiellement des emplois aidés, de type CES, ou, ce qu'ils considèrent comme des stages « bidon ». La volonté d'être comme tout le monde se manifeste par le refus de ces solutions précaires qu'ils entrevoient comme des voies de garage, des mises à l'écart.

Christian 1, 52 ans, célibataire.

« Vu ma situation, à l'ANPE, ils ont vite été clairs. Ca a été direct, trop âgé, rien qu'un CAP, Hop, c'est fini. Vous avez beau leur dire que vous avez de l'expérience, que vous avez été chef d'entreprise, même si c'était une petite affaire, non, on vous catalogue rayé des listes. Vous faites faillite en France, vous êtes un pestiféré. Ca c'est la mentalité fonctionnaire, ça y est vous êtes un nul (...) Les seules choses où ils pouvaient m'orienter, c'était des CES : un bout d'os pour occuper le chien. A ce compte là, je préfère travailler bénévolement au Secours Populaire ! (...) Un emploi correct, ça semble interdit. Je sais bien que c'est pas facile d'être embauché quand on a la cinquantaine, mais c'est quand même pas eux qui allaient m'apprendre ça : je sais quand même mieux qu'eux, moi j'étais patron, c'est pas leur cas. (...) Non de leur part, rien, à part les CES comme je vous ai dit. Après tout, si j'étais pas content, j'avais qu'à consulter les petites annonces, comme les autres. J'ai pas eu le droit à quelque chose d'un peu personnalisé, compte-tenu de ma situation, comme il y a pour les cadres. Moi, pour eux, je n'étais rien. (...) Le contrat d'insertion, ça a été pareil. La petite dame, ça aurait pu être ma fille, elle était bien mignonne, elle présentait bien, mais elle, c'était le bouquet : elle comprenait rien à rien, les histoires d'URSSAF, de TVA, elle connaissait pas ; elle voulait me faire un dossier de surendettement ! (...) Elle a d'abord commencé à me parler de retraite anticipé : je sais pas si vous imaginez ça quand vous êtes artisan : au rebut le vieux ! Après, un couplet sur les CES, et même des stages, à cinquante ans ! Au résultat, le contrat c'est recherche d'emploi, mais y'a pas d'illusion à se faire : la petite dame, elle avait mis ça uniquement parce que je l'avais exigé. (...) Quand je vois les gens que je vois au Secours Populaire, je me dis qu'avec ça, ils risquent pas de s'en sortir ! »

Dans la même veine, les assistants sociaux peuvent proposer aux allocataires de différer leur insertion professionnelle et leur conseiller de résoudre, dans un premier temps, ce qu'ils diagnostiquent comme des problèmes psychologiques, expliquant à la fois la rupture de la situation d'emploi et le fait qu'ils aient des difficultés à en retrouver. Peu importe la validité du « diagnostic ». Ce qui compte ici, c'est la différence radicale d'interprétation des raisons de l'inactivité. Alors que les assistants sociaux laissent entendre que la « non-employabilité », au moins momentanée, résulte de problèmes psychiques (qui se manifestent éventuellement par de réels problèmes de « dépression », d'alcoolisme, etc.), les allocataires, au contraire, voient dans ces derniers, si tant est qu'ils adhèrent à cette caractérisation d'eux-mêmes, la conséquence de leur inscription dans le dispositif RMI.

Pierrick, 34 ans, isolé, CAP de Coiffure.

⁶² La propension de certains travailleurs sociaux à répondre sur le mode psychologique aux problèmes sociaux et à évincer la question de l'emploi est particulièrement bien décrite à travers des extraits d'entretiens entre allocataires et assistants sociaux, à l'occasion de la signature du contrat, dans Moulière, M., Rivard, T., Thalineau, A., In Vivre le RMI des deux côtés du guichet, Paris, Syros, 1999. Cf. notamment pp. 92-96.

« Me retrouver comme ça au « chomdu », et après au RMI, ça m'a complètement bousillé.(...) Mais le coup de massue, ça a été l'assistante sociale. Cette connasse elle me dit qu'il faut que j'aille voir un psy avant de songer à chercher du boulot, que j'étais pas en état. Vous croyez qu'il va m'aider à retrouver du boulot le psy ? Il va ma ponctionner du fric et c'est tout. Moi, c'est retrouver du travail qui fait que je serais bien dans ma tête et pas des merdes comme les CES où des trucs approchants qui servent à rien. »

Peu ou prou, même si les personnes n'intériorisent pas totalement les catégorisations qui leur sont proposées par autrui, elles finissent par douter d'elles-mêmes, des motivations et de l'efficacité des différents services sociaux. Les dissensus entre institutions et allocataires quant à la définition de la situation, a fortiori lorsqu'ils sont réitérés par de multiples intervenants sociaux, produisent de la « conscience malheureuse ». Cette dernière procède du déchirement entre le refus de jouer le jeu escompté par les services sociaux, et la nécessité, pour les allocataires, de s'y adonner ponctuellement d'une part, et de l'opposition entre l'identité que leur attribuent les intervenants sociaux et celle dont les bénéficiaires se réclament d'autre part. Le retrait, la distanciation vis-à-vis des dispositifs, voire l'apathie, naissent de cette double contradiction. Ce faisant, les allocataires ici concernés, en viennent à n'avoir des relations que très épisodiques avec l'ensemble des intervenants sociaux, se privant ainsi des opportunités que ceux-ci sont à même de fournir et renforçant par là même l'image de « mauvais RMIste », incapable de comprendre les exigences du processus d'insertion. A l'évidence, on a affaire ici à une causalité circulaire, les anticipations négatives des uns et des autres se renforçant dans une spirale qui tend à cristalliser les individus dans le dispositif.

Fathia, 29 ans, vit maritalement, un enfant de 5 ans.

« Quand on a compris qu'il fallait rien attendre d'eux, on essayé de s'en sortir tous seuls. Mais c'est encore plus dur. On s'enfonçait, on perdait de l'argent avec toutes ces lettres qu'on envoyait, les déplacements, le téléphone, et l'assistante sociale qui m'engueulait parce que nos factures étaient trop élevées ... quand je lui disais que c'était pour trouver du travail, elle souriait, elle disait qu'il fallait attendre et qu'il y avait que l'ANPE. J'en pouvais plus et un jour, j'en ai eu marre et j'ai tout plaqué. Maintenant on n'y croit plus trop. »

Au total, on le voit, le faible recours aux institutions n'est pas uniquement lié à l'image négative que leur fréquentation impose ; les interactions avec les intervenants sociaux y jouent aussi un rôle non négligeable : les jugements envers ces derniers oscillent entre l'aigreur (« C'est des petits bourgeois, des nantis qui n'ont rien à faire de nous ») et le désabusement résigné (« l'AS, elle est bien sympa mais, de toutes façons, elle y peut rien, elle est là pour me faire passer la pilule »).

Toutefois, on ne peut pas dire, à proprement parler, que le travail social « enkyste » dans le dispositif mais, en revanche, il n'apparaît d'aucun secours pour des individus dont les ressources sociales et culturelles ne leur laissent guère d'opportunités d'entrevoir une porte de sortie, au moins à court terme, et qui, pour autant, se refusent à la condition d'assistés, même s'il arrive qu'ils soient contraints de s'y plier.

b. Le travail social, inhibiteur de projets

Contrairement aux personnes relevant de la perspective précédente, les individus que l'on retrouve ici n'associent pas l'inscription au RMI à l'idée de déchéance. A l'inverse des cas exposés ci-dessus, l'entrée et le maintien dans le dispositif sont le plus fréquemment perçus comme la continuation de la galère et constituent l'issue de parcours souvent chaotiques. En ce sens, être au RMI ne constitue pas fatalement une expérience stigmatisante mais plutôt la continuation d'une trajectoire erratique.

Ce qui était mentionné ci-dessus comme relevant d'usages passablement traumatisants (réunions à la CLI, par exemple) ne semble guère avoir d'incidences négatives sur ces personnes. Peu leur importe qu'on les associe ou non, par l'apposition de l'étiquette RMIste, à des individus auxquels ils s'estiment étrangers. Ce qui compte ici, au-delà de la justesse ou non des catégorisations officielles, c'est la volonté de s'en sortir, mais tout en préservant une identité que l'on revendique. Dans cette perspective, la mise à distance du travail social tient moins, à l'inverse du cas précédent, à une volonté de se

protéger d'un stigmat dont on ne semble guère ici ressentir les effets, qu'à une révolte à l'encontre de pratiques ou d'incitations qui tendraient à inhiber tant son intégrité que les entreprises que l'on escompte réaliser. En cela, le travail social et ses représentants sont souvent perçus comme des "briseurs de projets".

Marie, 29 ans, vit maritalement mais sans être déclarée.

« Je suis allée voir une assistante sociale plusieurs fois et jamais elle n'a pris au sérieux ce que je lui disais. En fait, elle me prend pour une écervelée et ça, ça m'énerve. Une fois, elle m'a même dit que si j'étais sa fille, elle me mettrait une bonne gifle. Elle dit que je ne suis pas faite pour les métiers de bouche parce que je lui ai dit que mon projet, c'était de commencer des études dans le vin. Vraiment ça, ça me botte et là, je suis sûre que je me donnerais à fond. En plus, dans la région, il doit y avoir des ouvertures. J'ai rencontré un pote qui fait ça. Il m'a expliqué en quoi ça consistait et ça me plairait vraiment. Mais elle, elle m'a dit qu'il ne fallait pas que je fasse ce travail, que j'en serais pas capable, qu'il fallait que j'ouvre les yeux. C'est sympa, non ? »

De manière plus feutrée, les travailleurs sociaux peuvent manifester l'absence de crédit qu'ils placent dans les projets des allocataires par une incitation claire à revoir leurs aspirations à la baisse. Que l'évaluation opérée par les intervenants quant aux potentialités des allocataires soit fondée ou non, il n'en demeure pas moins que ces derniers la perçoivent comme totalement illégitime, a fortiori lorsque des personnes de leur entourage sont parvenues à mener à bien des réalisations voisines de celles auxquelles ils aspirent.

Sandrine, 31 ans, célibataire.

« L'assistante sociale, la seule chose qu'elle a été capable de me dire, c'est que dans ma branche tout est bouché. Pourtant moi, j'ai une copine qui en a bien trouvé du travail, et avec le même bagage que moi. Déjà, elle avait commencé en disant que les gens d'Histoire de l'Art, c'était les plus chiantes parce qu'on pouvait pas les caser (elle l'a pas dit comme ça, mais c'est ce que ça voulait dire)... ce qui est rigoureusement faux puisque ma copine, elle a bien trouvé du travail. Mais si on les écoute, on fait rien et on est condamné au RMI. Jamais ils m'ont proposé un emploi, juste un stage pour me remettre à niveau ... à niveau de quoi, je sais pas. Ah si, des CES, ça des CES, ils savent en trouver, mais c'est pas un emploi ça, c'est un ersatz, ça t'occupe, c'est tout. (...) L'assistante sociale, c'est comme si elle savait mieux que moi ce qui est bon pour moi. Sauf que ce que je vaudrais réellement, y'a que moi qui le sait. »

Des propositions de CES, ou d'autres types d'emplois aidés, sont effectivement avancées que, dans ce cas tout au moins, les allocataires déclinent fermement. Ces refus, surtout lorsqu'ils se répètent, créent, entre travailleurs sociaux et allocataires, un climat d'incompréhension mutuelle, fait de suspicion et de défiance. C'est qu'à la différence du cas précédemment évoqué, les intervenants sociaux n'incitent pas cette partie des allocataires à ne pas travailler. Au contraire, lorsqu'ils ont refusé une ou deux propositions de CES, les bénéficiaires pensent percevoir, à juste titre ou non, dans les propos des travailleurs sociaux, une mise en doute de leur motivation, l'expression de jugements moraux quant à la manière dont ils mènent leur vie et une volonté manifeste de les culpabiliser. La relation entre les agents des services sociaux et les allocataires est loin de s'exercer sous le sceau de la neutralité affective et les premiers, placés en position de force, remplissent parfois leur rôle d'une façon perçue comme révoltante par les seconds ⁶³ Ainsi, il semblerait, aux dires des allocataires, que l'accusation de ne pas véritablement rechercher un emploi, de "se laisser vivre", ne soit pas chose rare.

⁶³ V. Dubois note que même lorsque les jugements sont tus lors du face-à-face, ce qui est loin d'être toujours le cas même si ce n'est pas la règle commune, ils ne s'en expriment pas moins par toute une série de mimiques (souples excédés, silences inhabituellement longs, oscillements de la tête, etc.) qui marquent nettement une désapprobation du comportement des allocataires, clairement perçue par ces derniers. Cf. Dubois, V., *La Vie au guichet : relation administrative et traitement de la misère*, Paris, Economica, 1999. Cf., notamment, pp. 73-79.

Karim, 28 ans, célibataire.

« C'était la première fois que je voyais une assistante sociale en vrai et j'ai pas été déçu. Elle fliquait tout ce que je disais. "Il faut travailler un peu" qu'elle me dit, "et pas attendre tout de tes parents. Tu es en âge de travailler maintenant. Tu peux pas refuser ce qu'on te propose". Elle se prend pour qui ? En plus, il fallait tout lui dire, si j'avais assez pour m'habiller, combien de repas je fais par jour, ce que je gagne, les aides que me donnent mes parents ... incroyable mais vrai. C'était pire que chez les flics parce qu'au moins eux, parfois, ils ont de l'humour. Elle, elle te fait bien comprendre que tu es mal, que tu files du mauvais coton. Ca m'a bien énervé, je lui ai claqué la porte au nez sinon je l'aurais démontée. »

Lorsque les relations sont à ce point envenimées, les institutions de travail social au sens large ne sont plus perçues que dans une perspective de contrôle social, de "flicage", obérant ainsi toute possibilité d'échanges constructifs entre travailleurs sociaux et allocataires.

Ainsi, alors même que, selon la formule consacrée des travailleurs sociaux, le bénéficiaire doit être "acteur de son propre projet", il n'est pas rare d'entendre les allocataires regretter que les intervenants sociaux chargés de leur insertion ne voient dans leurs objectifs que divagation, aspirations irréalistes et desseins chimériques. Face à l'absence de considération placée en leur projet, à l'incitation réitérée de revoir leurs attentes à la baisse, à l'infantilisation et au contrôle dont ils estiment faire l'objet, certains allocataires se détournent des travailleurs sociaux auxquels ils ne font plus confiance. Ils maintiennent leur projet initial, tentent de le réaliser seuls, sans les intervenants dont ils escomptaient au départ une aide et un soutien bienveillants. Les allocataires ne sollicitent plus d'accompagnement et se cantonnent, en termes de relations avec les travailleurs sociaux, à un suivi contraint et purement administratif. Une fois encore, on retrouve le même effet contre-intuitif : en mettant à distance les opportunités que peuvent offrir les travailleurs sociaux, notamment en termes d'information et de connaissance des procédures, les allocataires se privent d'un recours précieux et augmentent leurs "chances" de demeurer plus longtemps encore au sein du dispositif RMI.

c. La figure de l'ayant-droit

Si, comme nous en faisons la remarque précédemment, la mise à distance du travail social et des ressources que constituent ses agents, peut expliquer, au moins pour partie, que certains allocataires restent enferrés dans le RMI, une utilisation excessive des services qu'il procure peut également avoir pour corollaire un enfermement dans le dispositif.

Dans cette dernière perspective, nous sommes loin du climat délétère et de la défiance qui caractérisaient ci-dessus les relations établies entre travailleurs sociaux et allocataires. Ici, entre les protagonistes, tout se passe comme si se formait une sorte de consensus, un *modus vivendi* reposant sur le fait qu'objectivement, et pour les deux parties, les chances d'en sortir « par le haut », c'est à dire par l'obtention d'un emploi stable, sont quasi nulles. Associant à un très faible niveau de qualification des problèmes de santé parfois lourds, ces personnes cumulent des handicaps par trop importants pour envisager un (ré)intégration dans la sphère professionnelle. Travailleurs sociaux et allocataires s'accordent là-dessus : il est ici question, de part et d'autre, d'intérêt bien compris.

Christiane, 42 ans, divorcée, une fille.

« Je suis invalide, mais pas assez pour être à la COTOREP. Moi, je veux bien travailler mais pour quoi faire ? Je peux pas rester debout longtemps, ni marcher, ni rester assise. Personne veut de moi, alors pourquoi chercher du travail. Mon docteur m'a dit que j'étais handicapée mais je suis qu'à 40%, donc j'ai droit à rien. Mon assistante sociale, elle m'a dit d'attendre, que dans mon état, je trouverais rien. Y'a plein de gens qui sont au chômage déjà, alors qu'eux, ils n'ont rien, alors moi qui suis invalide, j'ai encore moins de chances de trouver un travail. Dans le fond, je sais qu'elle a raison, même si c'est dur de vivre avec 2.000 francs par mois. Alors j'attends, qu'est ce que je peux faire d'autre ? »

Paugam fait remarquer que "l'installation dans l'assistance n'est possible qu'à la condition que les rationalisations sur lesquelles elle repose soient solides"⁶⁴. Les rationalisations, les individus les trouvent dans "le fonctionnement du système" : le chômage qui frappe des millions de personnes, leurs caractéristiques personnelles (trop âgé, trop handicapé, isolé, sans soutien familial, etc.), c'est à dire des données qui leur sont, au moins pour partie, exogènes. Il convient de noter que les individus peuvent trouver une légitimité à leur situation dans ces explications qui transforment, du coup, leur propre image d'eux-mêmes : ils sont alors moins des assistés que des victimes, ce que leur confirme y compris la nature et le contenu de leurs interactions avec les travailleurs sociaux.

Toutefois, parvenir à un consensus avec les travailleurs sociaux, être, en quelque sorte, dédouané de toute recherche d'emploi du fait même de ses caractéristiques, obtenir une aide ponctuelle pour un règlement de facture(s) ne sont pas des processus mécaniques. L'allocataire doit aussi, en quelque sorte, y mettre du sien. Le "jeu" consiste alors à "séduire" son intervenant social, de façon à obtenir, à moindre frais et sans trop de concessions, une petite amélioration de son niveau de vie.

Anne-Marie, 33 ans, divorcée, deux enfants.

« Quand vous pouvez plus faire autrement, que toutes les portes sont fermées, il faut bien manger et garder son toit sur la tête. Alors quand les factures arrivent, eh bien, on paie tant qu'on peut, et après, quand on peut plus, on va voir l'assistante sociale, en espérant qu'elle voudra bien accorder une aide financière. Le plus souvent, ça marche, je peux pas me plaindre. Je lui parle des enfants, je lui montre les photos, parfois, les enfants lui font un dessin, alors elle est contente. Ca aussi, ça joue. Surtout qu'elle le sait que je suis pas là pour profiter d'elle, elle sait que quand je lui demande, c'est que j'ai vraiment besoin. »

Du coup, quand on a trouvé le "bon travailleur social", il s'agit pour les allocataires de gérer au mieux leur situation en tentant de se présenter comme "de bons pauvres" : cela passe par le fait d'éviter d'instrumentaliser trop ouvertement les services sociaux, de respecter, au moins formellement, les termes du contrat d'insertion (généralement dirigés vers le logement et/ou la santé), d'accepter de faire périodiquement le point sur sa situation, de se soumettre à des stages.

Marie-Paule, 34 ans, vit maritalement, un enfant.

« Un jour, l'ANPE m'a écrit et m'a dit que si je cherchais pas du travail, ils me barreraient de leur liste. Alors j'ai été voir l'assistante sociale avec mon courrier et elle m'a dit que c'était pas grave mais qu'il fallait que je cherche un peu. J'ai fait une formation bidon, même pas rémunérée, et on m'a fichu la paix. Avec eux, il suffit de bouger un peu, il faut montrer qu'on veut bien faire un petit effort et ils vous cherchent plus d'histoire, c'est tout. Maintenant, c'est régularisé. »

On le voit, dans cette perspective les relations avec les intervenants sociaux sont jugées positives et exemptes de conflits : les allocataires perçoivent des aides, et pas uniquement financières, qui améliorent leur quotidien, en échange de quoi les assistantes sociales parviennent à remplir correctement leur mission ou, plus exactement, ce qui constitue le cœur et l'élément le plus valorisé de leur fonction : l'écoute et l'accompagnement. Ici, elles peuvent avoir le sentiment de ne pas remplir uniquement un rôle bureaucratique : traitement de dossiers, remplissage de contrats "pour faire du chiffre". Toutefois, le fait que les allocataires parviennent à obtenir ce qu'ils demandent ne signifie pas, au moins pour les plus expérimentées d'entre elles, qu'elles soient dupes d'une certaine instrumentalisation qui s'exercerait à leur encontre. Certaines réalisent pleinement la part de "jeu" dans la mise en scène et la présentation de soi de certains allocataires lors des entretiens. Pour autant, il serait sûrement tout aussi erroné de réduire les interactions entre assistantes sociales et RMIstes à cette seule instrumentalisation, certains allocataires décrivant aussi ces relations comme leur apportant un réel soutien moral.

⁶⁴ Paugam, S., *La disqualification sociale, essai sur la nouvelle pauvreté*, Paris, P.U.F., 1994, P.96.

Rosa, 29 ans, célibataire, originaire de Turquie..

« Celle qui a fait mon dossier RMI, Madame D., c'est une assistante sociale comme ça ! Elle est très bien. C'est une femme, elle essaie d'aider tout le monde, elle est aimée par tout le monde. Puis après que ça a changé, elle était pas là tout le temps. Après mon rendez-vous avec une autre que je connaissais pas, ça s'est très mal passé et je suis partie, j'ai plus donné de nouvelles. Après, Madame D., elle est venue me voir pour savoir pourquoi ça se passait pas bien, elle m'a dit qu'il fallait revenir, mais avec elle. Mais moi, je lui ai dit que je retournerais pas voir l'autre de toutes façons. Et puis, je suis pas la seule parce qu'à l'antenne, quand les gens ils voient qu'à la permanence, c'est Madame G., ils repartent. Moi je le sais parce que, en bas, j'entends quand ils le disent. Ils préfèrent attendre et revenir quand c'est Madame D. qui est à la permanence. Elle est tellement gentille, elle nous écoute tout le temps. »

Les individus que nous pouvons regrouper sous la figure de l'ayant-droit ont, le plus souvent, une connaissance très pointue du dispositif RMI et des aides annexes qu'il autorise. Si, comme nous l'avons mentionné plus haut, les échanges avec les intervenants de l'insertion sont cordiaux, c'est aussi parce que les bénéficiaires parviennent, bonnant malant, à obtenir des travailleurs sociaux ce qu'ils réclament ou, plus exactement, ce à quoi ils pensent/savent avoir droit. En revanche, lorsque les demandes ne sont pas, ou difficilement, honorées, les échanges peuvent alors prendre une toute autre tonalité, beaucoup plus vindicative cette fois. Les personnes parlent alors d'une jungle où tout est mis en scène, d'un véritable rapport de force pouvant aller jusqu'à des tentatives d'intimidation, voire des actes de violence.

André, 33 ans, séparé, ancien menuisier.

« Ca dépend sur qui je tombe. Chez les A. S., c'est comme partout, y'a de tout. Y'en a qui sont sympas. Dans ce cas là, il faut la faire pleurer, il faut lui faire pitié pour que t'aies quelque chose (...) Par contre, y'en a d'autres qui sont très pointilleuses et qui veulent pas te filer les aides facilement (...) Mais c'est pas moi qu'elles vont prendre pour un con parce que je sais et ce qu'elles peuvent faire, et ce à quoi j'ai droit (...) Je suis pas violent mais c'est vrai que, sans rentrer dans les détails, il m'est arrivé, une fois ou deux je crois, de me mettre très, très en colère. Elle doit s'en souvenir, je pense. »

Si, le plus généralement, l'obtention et la reconnaissance de la figure de l'ayant-droit passent par l'accomplissement appliqué du métier de "bon pauvre" et le respect des règles y afférant, on le voit au travers de ce dernier exemple, d'autres stratégies peuvent être développées, davantage axées, celles-ci, sur le fait de faire valoir énergiquement ses droits. Le plus souvent, ce n'est qu'en dernière instance que les échanges avec les travailleurs sociaux peuvent éventuellement prendre cette tournure, la règle étant plutôt à l'assentiment réciproque : assentiment réciproque dont le résultat débouche, presque toujours, sur un enfermement des allocataires dans l'assistanat. Il est important de noter qu'y compris dans ce cas, les institutions sociales et leurs agents ne sont pas les uniques responsables de cet "enkystement" dans le dispositif RMI. En fait, leurs réactions constituent une condition nécessaire mais en aucune façon suffisante pour expliquer l'exclusion, presque définitive, de l'emploi d'un certain nombre de bénéficiaires. En effet, les caractéristiques particulières de quelques uns des allocataires expliquent aussi, pour partie, qu'ils s'y maintiennent.

d. Le travail social impuissant

Face à des ayant-droit qui, selon l'expression de Messu, développent une "stratégie de la dépendance" définie à la fois par une forte intensité des échanges avec les intervenants sociaux et une connaissance poussée des dispositifs et de ce à quoi ils ouvrent droit, nous avons, en négatif, la figure d'allocataires pour lesquels les diverses institutions d'insertion ne présentent, au moins pour soi, aucun intérêt.

Certes les ont-ils fréquentées, ne serait ce que pour la signature ou le renouvellement du contrat RMI, mais ces bénéficiaires semblaient bien en peine lorsqu'il s'agissait de nous donner des détails quant au contenu et à la nature des interactions avec les travailleurs sociaux. Ils font état de contacts quasi inexistantes et de démarches accomplies a minima et de façon extrêmement ritualisée. Rencontrer un assistante sociale pour faire le point sur sa situation, son évolution, s'apparente ici, ni plus ni moins, à

une perte de temps, à un impératif auquel on accepte de se plier sans rien en attendre d'autre que la paix, l'espace de quelques mois. De ce fait, les rapports restent strictement formels, les échanges superficiels, ne donnant lieu à aucun conflit et à aucun désaccord. Ici, les allocataires ne quémangent aucune aide, quelle qu'en soit la nature, financière ou psychologique : généralement, les bénéficiaires disposent de suffisamment de ressources personnelles pour se permettre de négliger les opportunités qu'offrent les services sociaux. De l'avis même des allocataires, le travail social n'est pas leur monde. Ils l'estiment réservé à d'autres, plus malchanceux, plus nécessiteux qu'eux. Ils n'en nient pas fatalement l'efficacité pour les autres mais signifient clairement que, pour eux, il est totalement impuissant et sans possibilité de le devenir, au moins dans l'immédiat. En effet, il semble difficile de proposer à ces allocataires des mesures habituelles d'accompagnement social dans la mesure où l'insertion par l'emploi n'est pas, et loin s'en faut, une priorité puisque tout gravite autour des activités artistiques et de leur projet de réussite plus ou moins réaliste.

Les jugements portés sur le travail social sont généralement neutres et, si certains l'estiment inopérant, ils concèdent que cette évaluation résulte davantage de ouï-dire que d'expériences concrètes et personnelles. Lorsque des critiques sont formulées, essentiellement à l'égard de l'ANPE d'ailleurs, elles ne sont que de pure forme et tendent davantage, sur le mode de l'ironie, à mettre au jour l'aspect dérisoire et ubuesque des dispositifs d'insertion. A l'instar du cas précédent, mais pour d'autres raisons, on l'aura compris, il semble que s'établisse, ici aussi, une sorte de consensus implicite entre allocataires et agents des institutions d'insertion. Ces derniers comprennent bien que ce type de bénéficiaires n'a aucun besoin d'eux et, en conséquence, les rapports sont entachés d'indifférence réciproque. Ici, le travail social ne peut pas jouer de rôle parce que les allocataires n'en attendent rien, ses agents sont inaptes à répondre à une demande qui n'existe pas.

Au total, on le constate, le travail social joue un rôle ambigu lorsqu'il s'agit de tenter d'expliquer pourquoi, en dépit de prédictions de sortie positives, certains allocataires se maintiennent dans le dispositif RMI. En effet, les attitudes de ses agents, la nature et le contenu des interactions que ces derniers instaurent avec les différents publics RMIstes peuvent rendre compte, au moins pour partie, du caractère "aberrant" de leur non-sortie.

Soit en les assimilant à des individus auxquels certains bénéficiaires ne peuvent pas s'identifier, soit en ne tenant pas cas de leurs projets, voire en les dénigrant, soit en les maintenant dans un état de dépendance dont ils ne pourront que difficilement s'extirper par la suite, les travailleurs sociaux contribuent, sans que, bien entendu, nous ne puissions leur en prêter une quelconque intentionnalité, à enfermer certains allocataires dans le dispositif RMI. Pour d'autres enfin, le travail social se présente comme un facteur neutre, tout simplement parce qu'il ne lui est pas laissé l'opportunité de pouvoir remplir sa fonction. Dans ce cas précis, c'est un mode de vie sur lequel on refuse de transiger et/ou une dotation suffisante en ressources sociales susceptibles de fournir des services similaires à ceux que procure le travail social qui expliquent la faiblesse de ce dernier.

2. Les sorties du dispositif

Nous avons vu ci-dessus le rôle ambigu qu'exerce le travail social sur le maintien de certains allocataires dans le dispositif RMI, malgré des prédictions favorables à ces derniers. Dans le cas contraire, celui de sorties réalisées en dépit de "pronostics négatifs", la fonction des diverses institutions d'insertion est tout aussi paradoxale.

Entrevu comme un repoussoir, et enjoignant alors les bénéficiaires à déployer des stratégies autonomes pour (re)trouver un emploi, le travail social peut également être perçu comme un vecteur d'opportunités grâce auquel des allocataires, décidés à "faire feu de tout bois", vont parvenir à s'extirper, parfois au prix d'efforts importants, de la spirale de l'assistanat.

a. Le travail social comme repoussoir

Le travail social comme repoussoir est, en quelque sorte, la figure inversée de la "conscience malheureuse" et de la logique de la sujétion évoquées ci-dessus. L'élément principal, parmi tous ceux qui justifient de leur antinomie, est que, loin de provoquer l'apathie, comme dans le premier cas, la perception négative du travail social et de ses agents engendre une attitude de révolte chez certains allocataires et les engage dans des stratégies autonomes de recherche d'emploi. Sortir du dispositif, c'est ainsi, au moins pour partie, se défaire de cette "conscience malheureuse" et, de manière plus tangible, basculer de l'apathie à la révolte. Certes est-il extrêmement délicat d'isoler les déterminants qui autorisent le passage de l'une à l'autre mais pour autant, par le biais de l'approche qualitative pour laquelle nous avons opté, il nous a été possible de reconstituer l'influence majeure qu'exerce la dynamique temporelle dans le fait de se retrouver dans l'une ou l'autre de ces dispositions. Ainsi le récit de la trajectoire personnelle et sociale des anciens bénéficiaires du RMI, aujourd'hui sortis du dispositif alors que, selon notre modèle, rien ne les y inclinait, mentionne des périodes de "passage à vide" durant lesquelles ils se sont enfoncés dans la dépression, les agents des institutions sociales ne les aidant alors guère, contre toute attente, à refaire surface. Les allocataires font également état d'une reconstruction personnelle très progressive, souvent conduite à l'écart des travailleurs sociaux et de leurs diagnostics définitifs.

Ghislaine, 37 ans, mariée, trois enfants.

« A Bègles, j'étais obligée d'aller aux réunions de la CLI et là ils me demandaient où j'en étais. Autour de moi, y'avait que des pauvres gens qui ne comprenaient pas ce qui leur arrivait. J'avais les boules à chaque fois que j'y allais. J'étais jamais concernée par ce qu'ils disaient. Personne n'était au courant de mes problèmes et il fallait toujours répéter la même chose. Les conseils qu'ils donnaient en fait, c'était de la foutaise, ça servait à rien et on repartait comme on était venu. Moi, j'ai traversé une mauvaise période mais je voulais m'en sortir au plus vite parce que ça avait assez duré. Alors leurs bla-bla sur les aides au RMI, je m'en foutais. Je bossais quelques heures en intérim, mais pas assez pour ne plus être RMIste. Après ma période de cafard, moi, je travaillais de nuit. J'ai jamais attendu que ça tombe du ciel, pas plus que ça vienne des assistantes sociales d'ailleurs. Je me suis bougée parce que j'ai une famille et que je voulais pas que mes filles, elles aient honte de nous. »

Ainsi, concevoir le travail social comme un repoussoir, c'est ne plus nourrir d'attentes à son endroit dans la mesure où toutes celles qu'on lui adressait ont été déçues. C'est aussi, selon la définition même de repoussoir, entrevoir d'autres solutions pour sortir de l'ornière : d'autres solutions que le travail social fait valoir, par contraste, du fait même des échecs et des désillusions qui lui sont attachés.

Pascal, 36 ans, père de deux enfants, marié, ouvrier d'entretien en CDI à France Télécom.

« En fait, les travailleurs sociaux, on peut pas compter sur eux parce qu'ils n'avaient même pas été capables de me dire qu'en tant que chômeur, on peut être aidé pour passer des concours, au moins être financé un peu. Pour avoir ces informations, il a fallu que j'aille voir des associations de chômeurs, et encore, je l'ai su par hasard. En tous cas, à l'ANPE, rien, à la CLI, rien ... C'est dingue, non ? Je sais bien qu'on peut pas tout nous pondre mais quand même, je suis dégoûté de voir à quel point ils se bougent pas. »

Ces alternatives autonomes dans lesquelles s'étaient lancés les allocataires consistaient, pour la plupart, en l'envoi de candidatures spontanées, en la réactivation d'un réseau dont ils s'étaient éventuellement détournés pendant un temps et qui, presque brutalement, offre les opportunités tant attendues. Ainsi, par stratégie autonome, il faut entendre, comme le suggère Odile Benoit-Guilbot, que "le demandeur ne compte que sur lui-même pour trouver un emploi et non sur les institutions, qu'il prend l'initiative d'aller proposer sa force de travail et de la mettre en valeur, voire même de solliciter les

membres de son ou de ses réseaux pour en obtenir des informations, des recommandations ou des opportunités de travail"⁶⁵.

Hélène, 40 ans, célibataire sans enfant.

« Même si ça m'a pris du temps, si vous attendez de trouver un emploi par l'ANPE, c'est encore plus long et vous ne travaillerez jamais. Pour trouver du travail, on ne peut faire confiance qu'à soi, il faut se bouger et se prendre en main. Il faut écrire aux entreprises de son secteur mais même ça, ça ne suffit pas. Il faut les rappeler pour savoir s'ils ont bien reçu le courrier, se déplacer si besoin est. Moi, à l'époque, je faisais toutes les petites entreprises parce que dans les grandes, ils ne répondent jamais. »

Parmi ceux qui voient dans le travail social un repoussoir, on rencontre également, mais plus rarement, des allocataires qui n'ont jamais eu recours aux institutions sociales et qui, en cela, n'ont jamais placé d'espoir dans leur apport. Dans ce cas, quelque peu marginal, les individus disent qu'ils préféreraient ignorer leurs droits en matière d'aide sociale de crainte que cela ne les enferme dans le dispositif, dans l'identité d'assisté et de peur aussi que cela n'affaiblisse leur quête de retour à l'emploi.

Philippe 2, 46 ans, divorcé, soudeur intérimaire.

« Mon contrat RMI, à l'époque, je l'avais signé avec un employé de Mairie. Après ça, j'ai plus vu personne. Je me débrouillais seul et je devais rien à personne. Même au RMI, j'ai jamais profité du système. J'aurais pu, je suis comme tout le monde, je suis pas plus con qu'un autre, je savais que j'avais droit à des aides. Mais j'en voulais pas. Ce bordel, tu commences et tu sais jamais quand et où ça s'arrête. Je sais bien ce que c'est que d'être dans la merde, mais j'assumais. J'ai jamais fait pitié, je me suis toujours battu, c'est tout. »

Au total, on le voit, les déceptions que la présumée inefficience des institutions d'insertion ont engendrées ont conduit des allocataires à mettre au point des stratégies autonomes qui, in fine, se sont révélées plus efficaces puisqu'ils sont aujourd'hui sortis du dispositif⁶⁶. Certes, ces sorties sont qualitativement inégales : Contrat à Durée Indéterminée, Contrat à Durée Déterminée, Intérim ...En matière de projection dans l'avenir professionnel, tout cela ne se vaut pas. Il n'en reste pas moins que, quelle que soit la nature du contrat, les individus se réjouissent de s'en être sortis seuls et la non-utilisation des institutions d'insertion semble donner une tonalité encore plus harmonieuse à l'événement mirifique que constitue déjà, après une longue traversée du désert, le retour à l'emploi.

b. Le travail social comme ressource.

La vision du travail social qui ressort ci-dessus est essentiellement négative, qu'il enferme dans les dispositifs ou bien qu'il incite à en sortir, par son aspect repoussoir. Bien évidemment, la réalité n'est pas aussi uniforme, et si la part d'ombre du travail social s'affiche crûment, sa part de lumière ne doit pas être négligée. Certains allocataires le perçoivent et le décrivent au contraire comme une ressource qui a joué un rôle déterminant dans leur sortie du dispositif.

Deux facettes peuvent être analytiquement distinguées dans le bénéfice qu'apporte le travail social vis-à-vis des allocataires. En premier lieu, il est un vecteur d'opportunités pour qui sait en faire une utilisation raisonnée. En second lieu, il contribue également, par un soutien moral et matériel, à « sortir de l'ornière » des personnes dont l'expérience du non-emploi et/ou de la pauvreté les avait littéralement

⁶⁵Benoit-Guilbot, O., La Recherche d'emploi : stratégies, qualification scolaire ou professionnelle et "qualification sociale", *Sociologie du Travail*, n°4, 1990, pp. 491-507.

⁶⁶ Il convient à cet égard de noter que la quête d'emploi régie par une stratégie autonome est plus fructueuse que lorsqu'elle est orientée par les agences publiques puisque, comme le souligne L. Rioux, quand l'emploi des allocataires "a été obtenu grâce à l'ANPE, c'est deux fois sur trois un emploi aidé (CES, CEC, stage rémunéré), quand c'est l'allocataire lui-même qui l'a trouvé, cet emploi est une fois sur quatre un CDI, une fois sur trois un CDD et seulement une fois sur quatre un emploi aidé". Rioux, L., Les Allocataires du RMI : une recherche d'emploi active mais qui débouche souvent sur un emploi aidé, *INSEE première*, n°720, juin 2000

brisées. Bien entendu, ces deux dimensions ne sont pas exclusives les unes des autres mais, dans le premier cas, le travail social joue un rôle direct dans la sortie du dispositif alors que dans le second, il s'agit d'un processus plus indirect mais que l'on ne saurait tenir pour insignifiant.

« Aide-toi, et le travail social t'aidera » ou le travail social comme vecteur d'opportunités.

Pour que le travail social puisse procurer des ressources aux allocataires, ceux-ci doivent prouver leur détermination, notamment à rechercher un emploi. Il leur faut donc persuader les travailleurs sociaux de leur motivation ; ils doivent également démontrer leurs capacités à « formuler des projets » réalistes, à entreprendre des démarches et à les mener à bien. Il s'agit donc d'une forme de contrat tacite entre intervenants sociaux et allocataires qui s'exprime sous une forme de contre-don : l'aide des travailleurs sociaux ne peut être véritablement efficace qu'à la condition que les RMIstes y mettent du leur.

De façon identique à la manière dont les employeurs jaugent les postulants à un emploi, les intervenants sociaux, et peut-être plus particulièrement les agents de l'ANPE, évaluent les « dispositions » des allocataires à occuper un emploi au-delà de leur qualification et de leur expérience(s) professionnelle(s) antérieure(s). Ces « qualités sociales » comprennent tout un ensemble de petits signes qui vont de la tenue vestimentaire à la façon de s'adresser à un interlocuteur (en l'occurrence, l'intervenant social) en passant par la ponctualité, la persévérance, etc. Ces « qualités sociales » participent du jugement sur l'employabilité des RMIstes par les travailleurs sociaux. C'est de leur mise en œuvre que s'instaure une relation de confiance.

Le discours de certains allocataires sur leur relations avec les agents chargés de l'insertion suggère que ces qualités sont mises en œuvre dans la présentation de soi et qu'elles contribuent à façonner un climat propice à la mobilisation respective des différents protagonistes.

Marie-Joseph, 52 ans, veuve.

« Au CMS vous voyez de tout. Les gens y vont sales, on croirait qu'ils sortent de leur lit, ils n'ont aucune tenue. C'est à croire qu'ils le font exprès. Mon assistante sociale me l'avait expliqué : les femmes viennent avec leur gosses mal habillés pour les attendrir, pour quémander une aide, et ça braille, ça crie. Moi aussi j'ai dû demander de l'aide. Je vous l'ai dit je n'avais plus rien du tout. Mais j'y allais correctement, pas en survêtement et en sandales(...). Je n'y allais pas uniquement pour des aides, mais je prenais assez souvent contact avec elle pour faire le point de mes démarches. C'est elle qui m'a orientée vers la CLI, en disant que je venais de sa part. Là aussi, on m'a bien conseillée, la personne qui me suivait m'a orientée vers cette association de recherche d'emploi qu'elle connaissait. J'ai commencé par un stage et puis après j'ai enchaîné sur un C.D.I. »

D'une façon plus globale, on note dans le discours de certains ex-RMIstes, une certaine considération à l'égard des travailleurs sociaux. Plus précisément, ces allocataires comptaient sur leurs soutiens, quelle que puisse en être la nature (« logistiques », financiers, voire psychologiques), tout en étant conscients que ceux-ci ne pouvaient pas tout pour eux. Bien que relativement âgés et au RMI depuis un temps relativement long, ils manifestaient néanmoins une opiniâtreté à toute épreuve. De fait, se réinsérer professionnellement constitue un véritable « parcours du combattant ». Il faut à la fois épilucher les petites annonces, y répondre, se rendre à l'ANPE, à la CLI, repérer les stages et les formations adéquates, en discuter avec les conseillers, savoir les solliciter sans trop les brusquer, etc. La recherche d'emploi est donc un véritable travail qui exige un réel savoir-faire et un certain doigté dans les relations.

Moustapha, 44 ans, marié, 4 enfants.

« Tous les jours, j'allais à l'ANPE et à l'association pour trouver du travail, j'ai téléphoné à plein de patrons, je suis allé à la CLI ... Je travaillais aussi sur les chantiers, en intérim, je touchais pas le RMI complet. A l'ANPE, il y avait Monsieur C., il me connaissait bien et il savait que j'étais vaillant. J'ai jamais refusé un seul boulot, même quand j'avais des missions d'intérim, je me débrouillais pour lui téléphoner, parce que je pouvais pas y aller, pour qu'il me prévienne si y'avait des choses pour moi de plus stables. (...) Et il m'a pas oublié et le boulot que j'ai maintenant, c'est grâce à lui que je l'ai eu, mais je savais

que j'y arriverais. Si on n'est pas positif, ça mène à rien, alors il faut continuer à y aller. On sait jamais, il faut pas risquer de se faire prendre la place quand elle arrive. (...) Y'en a qui vont à l'ANPE, ils regardent simplement les annonces et ils s'en vont. Ils savent pas prendre des conseils, et même, ils finissent par engueuler les pauvres gars qui se démènent pour eux et qui y peuvent rien. Moi, avec Monsieur C., on discutait, j'allais pas l'engueuler, je savais très bien que c'était pas lui qui allait trouver du boulot pour moi. »

Même s'il n'est pas omnipotent, le travail social est néanmoins entrevu, par certains allocataires, comme une ressource d'expertise. A ce titre, on attend que ses agents aiguillent vers des organismes appropriés, et on accepte qu'ils puissent donner des conseils attestant, notamment, de la viabilité de son projet. Ceci implique une discussion et une négociation entre intervenants sociaux et allocataires. De ces échanges naît la perception d'un projet réaliste, car cautionné par l'ensemble des acteurs.

Ces projets peuvent prendre la forme d'une création d'entreprise. Ici, les personnes adoptent une démarche entrepreneuriale, se tournant tour à tour vers l'ANPE ou la CLI. Sans être des clients assidus des services sociaux, elles les consultent dans la mesure où une bonne connaissance du système leur permet d'escompter un soutien des dispositifs d'insertion pour sa réalisation.

Christine, 38 ans, vit maritalement, mère d'un enfant, a créé son entreprise.

« On en avait marre de me faire exploiter, de faire des boulots saisonniers dans des entreprises mais dès la fin du contrat, c'était : « Merci, Madame » et rien de plus. Il fallait que ça cesse et comme j'aime bien les plantes et la vente, on a décidé avec mon ami d'ouvrir une boutique de décoration florale. (...) Pour le faire, on est allé voir la CLI, ils nous ont bien aidés pour les démarches administratives, ils nous ont donné des conseils, des renseignements sur le stage à la Chambre des Métiers, pour la gestion, etc. Comme je savais ce qu'on voulait monter, ça a été plus vite. C'est vrai qu'on y avait réfléchi à notre projet. (...) Ils nous ont accueillis plein de fois, mais il faut dire qu'on en avait aussi parlé avec l'assistante sociale depuis un petit bout de temps. C'est elle qui nous a guidé vers la CLI, parce qu'ils savaient mieux qu'elle ce qu'il fallait faire. »

Au fond, le travail social constitue une ressource objective parce qu'il est subjectivement perçu comme tel. Tout se passe comme si ces deux dimensions tendaient à se renforcer : parce que s'est élaboré un consensus sur la situation, les acteurs chargés de l'insertion apparaissent mobilisés aux yeux des allocataires et ils le seraient d'autant plus qu'ils ont affaire à des individus, eux-mêmes mobilisés, opiniâtres et non dépendants, qui n'attendent pas tout des institutions.

Les personnes peuvent développer un projet bien précis, ou bien encore se remettre en question, être prêtes à repartir de zéro. Mais, dans tous les cas, elles peuvent maximiser les opportunités offertes parce qu'elles sont conscientes que leurs chances de retrouver un emploi sont, a priori, relativement faibles. C'est sur cette base que peut s'opérer un compromis avec les travailleurs sociaux. Dès lors, elles acceptent comme des opportunités les formations, les emplois, y compris précaires, qui sont conçus comme des expériences valorisables.

Jérôme, 40 ans, célibataire. Il n'a jamais été un assidu des services sociaux, mais entretenait néanmoins de bons rapports avec son assistante sociale.

« Je suis allé la voir pour le renouvellement de mon contrat et elle m'a dit qu'elle connaissait une association qui allait recruter un CES d'agent d'entretien. J'ai pas hésité. Pourquoi moi, je sais pas. Je crois surtout que ma tête lui plaisait, c'est vrai je fais jamais d'histoire. Après le CES, l'association m'a proposé un CDD, et ça va peut-être déboucher sur un CDI. Voilà, petit à petit je refais surface, et c'est quand même grâce à l'assistante que c'est parti. »

La mobilisation des allocataires, la nature de leur projet jugé réaliste, tant par eux-mêmes que par les travailleurs sociaux, la relation de confiance mutuelle, font que ces individus sont renforcés dans leur conviction de n'être pas définitivement « hors du jeu » et vivent le RMI comme un vecteur d'opportunité.

c. Le soutien moral

Faut-il rappeler que le RMI s'adresse aussi à des personnes littéralement brisées par leur mise à l'écart de l'emploi, ou bien par des problèmes familiaux, des « désaffiliés » pour qui les contacts avec les travailleurs sociaux apportent une bouffée d'oxygène. La simple possibilité de parler à autrui et aussi, il convient de ne pas l'oublier, les facilitations matérielles procurées par les travailleurs sociaux qui permettent de se dégager des problèmes immédiats de la vie quotidienne, autorisent la possibilité d'entrevoir un projet professionnel. En d'autres termes, le travail social permet aussi à certains individus de se « reconstruire ».

Corinne 2, 36 ans, séparée, deux enfants, est restée au RMI sept ans après avoir vécu de la vente d'objets qu'elle fabriquait et qu'elle vendait sur les marchés avec son compagnon. Aujourd'hui, elle travaille en CDD dans une bibliothèque de quartier

« Il fallait d'abord que je me remette en état dans ma tête. Je me retrouvais toute seule avec mes enfants, aucune nouvelle de leur père, j'avais pas d'amis, rien. Bref c'était la grosse déprime. Mon premier contrat ça concernait le logement. Mon assistante sociale m'a vraiment bien aidée pour ça. Après ça portait sur les dents, j'avais négligé mes dents parce que ça coûtait trop cher. Ce n'est qu'après tout ça que j'ai pu commencer à rechercher un emploi. L'assistante elle a toujours été là, elle m'écoutait, je pouvais lui parler. C'était presque une vraie mère pour moi. Elle me conseillait pour mes enfants, elle m'a encouragé à faire des stages, à sortir de chez moi et tout ça. Vous savez j'ai pas de famille et sans elle je crois pas que je me serais remise du départ du père de mes enfants, au début je perdais vraiment pied. »

La possibilité de trouver quelqu'un avec qui discuter, de raconter ses malheurs du moment, le fait de sentir un soutien moral, d'être guidé dans ses démarches, etc., a constitué à l'évidence dans bien des cas un accompagnement salvateur qui a permis la sortie du dispositif. Certes, la sortie demande plus de temps. Mais elle apparaît inenvisageable sur le court terme. Ici, le travail social joue un rôle indirect dans la sortie du dispositif : il n'est pas, au moins dans un premier temps, un vecteur d'opportunités d'emploi, mais une condition préalable, un prérequis. Il retrouve là l'une de ses fonctions traditionnelles, particulièrement prisée par les travailleurs sociaux : l'aide et l'accompagnement à la personne. Il convient de souligner qu'ici la demande d'aide et d'écoute procède des usagers. Dès lors, les personnes n'ont le sentiment de se « déshabiller » devant l'assistante sociale. Cette approche individuelle du travail social, avec tout ce qu'elle implique d'affectif, s'avère pour certains allocataires tout à fait pertinente et contribue à des sorties du dispositif RMI.

On ne peut qu'être frappé par le caractère profondément ambivalent du travail social. Au fond, on constate un double paradoxe. En premier lieu, lorsque le travail social est perçu de façon positive, il peut tout aussi bien conduire à la dépendance, à « l'assistanat », qu'à la (re)mobilisation des individus qui trouvent dans le dispositif des ressources pour en sortir. En second lieu, une expérience négative du travail social peut enfermer dans le dispositif, soit par résignation, soit que les intervenants sociaux découragent les démarches des allocataires ; mais inversement, le sentiment d'être méprisé, humilié et jugé de façon indue peut provoquer un sentiment de révolte et, partant, pousser les individus à se détourner du travail social et à entreprendre des démarches autonomes qui, au final, aboutissent à des sorties par l'emploi.

Il convient d'observer que la contractualisation, qui sous-tend un traitement particulariste des problèmes sociaux, laisse une large marge d'action dans les interactions entre intervenants sociaux et allocataires. Les rapports de domination ne s'exercent pas de façon anonyme, par la simple imposition de règles bureaucratiques et impersonnelles. Celles-ci sont mises en œuvre, et donc interprétées, par des agents concrets, en fonction de leur valeur personnelle. Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que des situations objectivement similaires soient traitées de façon différente et produisent des effets contradictoires. Dès lors, on comprend aisément le sentiment d'arbitraire, d'aléatoire qu'expriment ces derniers. D'où les thèmes récurrents de « la bonne » ou « la mauvaise » assistante sociale, du conseiller ANPE « compétent » ou « incompétent », etc. En contre-partie, le fait de ne pas être traité de façon impersonnelle autorise également une certaine chaleur dans les relations, qui peut assurer, notamment pour les plus démunis en terme de réseau amical ou familial, un véritable réconfort et

soutien moraux. Mais dès lors que la relation repose sur des attentes différentes, on comprend aisément que celle-ci puisse engendrer les reproches alternatifs d'être « traité comme un numéro » ou, à l'inverse, de subir un jugement injustifié quant à sa vie privée.

3. L'analyse des intervenants sociaux

Le tableau du travail social, tel qu'il est perçu par les allocataires, a été présenté à un groupe d'intervenants sociaux⁶⁷. Celui-ci dresse une vision d'ensemble assez négative, même si, nous l'avons vu précédemment, le travail social constitue indéniablement une ressource qui favorise la sortie du dispositif pour certains allocataires. Les réactions des travailleurs sociaux au tableau que nous avons brossé se sont, bien évidemment, focalisées sur les vives critiques dont ils font l'objet : que le travail social puisse avoir un aspect positif pour certains allocataires ne pouvait guère susciter de débat tant il eût été pour le moins paradoxal que les intervenants sociaux déniassent toute utilité à leur travail.

Tous ressentent au quotidien le mécontentement, et les responsables de circonscription sont les premières à enregistrer les doléances des allocataires qui dénoncent pêle-mêle l'inefficacité, la froideur ou le peu de disponibilité de telle ou telle assistante sociale. Si tous s'interrogent sur les raisons qui motivent ces jugements, les réponses divergent sensiblement et définissent ainsi une ligne de fracture. En effet, la nature de la relation qui s'instaure entre allocataires et travailleurs sociaux reçoit des interprétations différentes. Plus généralement, une opposition s'est dessinée entre ceux, nettement majoritaires au sein du groupe de discussion que nous avons formé, pour qui il serait nécessaire de procéder à une véritable remise à plat du dispositif RMI, de son fonctionnement, des contraintes et exigences qu'il impose, et ceux qui défendent une position de « gardiens du temple ».

La réception des thèmes de l'humiliation, de l'intrusion dans la vie privée des gens tels qu'ils ont été livrés par les allocataires que nous avons rencontrés, marque une première opposition. Pour la majorité des travailleurs sociaux de notre groupe, les critiques portées par les allocataires sont tout à fait légitimes. Certains décrivent de façon peu amène les pratiques professionnelles de collègues dont les jugements de valeur portés sur les modes de vie des allocataires démobilisent les plus démunis et sapent leur propre travail. « Grosso modo, l'assistante sociale, elle offre des opportunités, mais c'est vrai que certaines, c'est effrayant. La façon de se présenter, de vivre, de se maquiller, le logement qui est trop bien, etc, ça représente pas beaucoup mais sur des personnes fragilisées, ça fait des ravages ; il n'y a plus d'écoute, il n'y a plus de confiance. Tout est remis en cause et on se retrouve avec une personne qui, même si elle en grande difficulté, ne voudra plus entendre parler de rien, elle voudra qu'on lui foute la paix. » Au-delà de ce qui peut apparaître comme une dérive plus ou moins exceptionnelle, ils critiquent la pratique générale qui consiste à contraindre « les gens à se déshabiller personnellement. Ce n'est même plus un problème d'accès à l'emploi ou à autre chose, mais de trouver chez la personne ce qui ne va pas ». De façon globale, l'obligation qui est faite aux allocataires de rencontrer un travailleur social est perçue comme une forme de violence symbolique.

A l'inverse, d'autres travailleurs sociaux avouent avoir du mal à comprendre l'humiliation qu'expriment les allocataires. Une responsable de circonscription s'insurge contre l'image que renvoie le discours des bénéficiaires à laquelle adhère la grande partie du groupe : « On ne les déshabille pas, c'est seulement comment ils le vivent mais on ne les oblige pas. L'humiliation, je ne comprends pas ; pas dans notre CMS, au contraire, on les aide, on les pousse. Ceux qui viennent se plaindre, c'est uniquement parce qu'ils n'ont pas obtenu l'aide à laquelle ils pensaient avoir droit ».

Cette différence de perception s'accompagne de conceptions professionnelles divergentes qui signent une seconde opposition. Les plus sensibles au thème de l'humiliation militent contre l'obligation de

⁶⁷ Ce groupe de 25 personnes, était composé de responsables de CLI, de responsables de circonscription, de conseillers ANPE et d'assistants sociaux. Bien évidemment, il ne peut nullement être considéré comme représentatif. On s'est seulement efforcé à ce qu'il soit diversifié, tant du point de vue des fonctions occupées par les participants, que de leur répartition géographique. Après une brève présentation des résultats d'une vingtaine de minutes, nous avons recueilli les réactions des travailleurs sociaux, qui ont débattu pendant environ deux heures trente.

rencontrer un travailleur social ; non seulement ils perçoivent cette obligation comme attentatoire à la dignité des personnes mais, qui plus est, contre productive. Elle détourne irrémédiablement du travail social des personnes qui y seraient peut-être venues d'elles-mêmes par la suite et, en ce sens, augmente leurs difficultés et diminue leurs chances de sortie du dispositif. En outre, elle accroît de façon inutile leur charge de travail et, partant, les laisse moins disponibles pour ceux qui ont véritablement besoin d'un accompagnement social et le demandent. « On pourrait employer les travailleurs sociaux à faire autre chose que faire penser aux RMIstes qu'ils méritent leur allocation alors que c'est l'accès à un droit. Moi j'adopte la théorie des trois tiers. Un tiers qui s'en sortent de toutes façons, malgré nous ; un tiers de personnes pour qui le RMI devrait être un RME, Revenu Minimum d'Existence, et qui se fout de ce que l'on peut leur proposer et auxquelles on ne peut pas proposer grand chose en terme d'emploi ; et puis un tiers qui cumulent des handicaps et sur lesquels on peut vraiment travailler et pour qui nous sommes très attachés à la notion de temps, de parcours. Ca c'est notre cible, les autres, on ne peut pas faire grand chose pour eux. Le musicien qui habite Saint-Michel, il n'a pas intérêt à sortir s'il veut vivre sa passion, qu'est-ce que vous voulez qu'on fasse de ce cas là, et pourquoi voulez-vous l'obliger à venir nous voir ». A l'opposé, la nécessité de rencontrer un travailleur social est défendue par les « gardiens du temple ». Pour eux, il s'agit d'une garantie de ne pas laisser passer par les mailles du filet des gens qui ont objectivement besoin d'aide, même si ils ne le perçoivent pas immédiatement eux-mêmes.

On imagine aisément que ces positions contrastées se poursuivent à propos du contrat d'insertion. Pour la grande majorité, le contrat n'est qu'une pure fiction, une chimère politique issue du compromis entre les tenants du RMI comme revenu inconditionnel et les défenseurs d'une contre-partie à l'obtention de l'allocation. Ils insistent sur l'aspect purement formel du contrat, dénoncent les pressions qui s'exercent sur eux de la part de leur hiérarchie pour « faire du chiffre », et emploient les mêmes termes que les allocataires pour les qualifier : ce sont des « contrats bidons ». La notion de contre-partie évoquée par certains de leurs collègues suscite un tollé général. L'idée développée par ceux qui voient dans le contrat un élément essentiel pour que les bénéficiaires puissent être « acteurs de leur propre projet d'insertion », leur apparaît au mieux naïve, au pire particulièrement hypocrite, le contrat s'apparentant parfois à une pure domination où le travailleur social impose ses vues. On retrouve ici le thème du travail social briseur de projets évoqué par les allocataires rencontrés.

Au-delà même du contrat, la plupart des intervenants partagent le même doute que les bénéficiaires sur les stages de « remobilisation, resensibilisation, tous ces dispositifs qui re-quelque chose l'individu », et qui finissent par désespérer bon nombre d'allocataires. « Les stages d'orientation ANPE, quand on y est, c'est bien, mais après six mois, un an, on n'en veut plus parce que l'on a espéré et, au bout du compte, il n'y a rien eu. Après ça, les gens ne veulent plus entendre parler de nous ».

Au-delà de ces appréciations divergentes, l'ensemble des intervenants sociaux s'accorde pour estimer que les difficultés qu'ils rencontrent proviennent de l'extrême hétérogénéité du public accueilli au RMI, de l'apparition d'une population nouvelle avec laquelle ils n'étaient pas habitués à travailler : « On s'est retrouvé avec des personnes qui n'étaient pas des pauvres initialement, qui avaient eu un parcours d'entreprise initialement, une position sociale très correcte et qui se sont retrouvées au RMI. On a beaucoup de problèmes avec eux parce qu'entre temps, on a pas beaucoup bougé de pratique, et il faut bien dire qu'on n'a pas vraiment été formé pour ». L'image repoussoir que constitue le travail social pour certains allocataires résulte ainsi de la présence de toute une partie de la population qui n'a jamais demandé à rencontrer des travailleurs sociaux, et encore moins dans les conditions d'exercice traditionnelles du travail social basées sur un mode relationnel très intime. C'est la conjonction d'une population inhabituelle et l'absence de « repositionnement professionnel » qui, selon les travailleurs sociaux, expliquerait les réactions négatives des allocataires.

Les travailleurs sociaux, et plus particulièrement les assistantes sociales, vivent d'autant plus mal cette situation qu'ils ne voient guère quel peut être leur rôle vis-à-vis de cette population, sinon celui d'un contrôle social qu'ils ne tiennent pas à assumer. Ils sont formés pour de l'accompagnement social mais se sentent parfaitement incompétents pour ce qui est la préoccupation essentielle pour nombre d'allocataires : l'insertion professionnelle.

S'ils sont divisés sur certains points, en revanche un consensus s'est rapidement formé sur les solutions susceptibles de favoriser les sorties du dispositif par l'emploi. Tous ont mentionné l'effet pervers du mécanisme d'attribution du montant de l'allocation logement qui peut contribuer, à terme, à appauvrir certains ménages lorsque ceux-ci reprennent un emploi à temps partiel. De même, l'unanimité s'est faite sur la nécessité de prendre en compte les frais afférents à la reprise d'emploi (garde d'enfant(s), transports, habillement). Il s'agit là, pour les intervenants sociaux, des problèmes auxquels ils sont quotidiennement confrontés mais pour lesquels ils sont démunis. Certains avouent même qu'ils mettent en garde les allocataires sur ces « pièges financiers », les engageant à bien calculer avant d'accepter un emploi, notamment à temps partiel. Enfin, ils plaident aussi pour une remise à plat du fonctionnement des CES qui, d'une part, ne sont pas réservés à ceux qui en ont le plus besoin et, d'autre part, ne sont guère formateurs dans la majorité des cas.

Pour la plupart, des mesures allant dans ce sens, et qui pourraient être gérées par les intervenants sociaux, s'avèreraient beaucoup plus efficaces que le rituel du contrat d'insertion. Ainsi, leur rôle ne se limiterait pas à procurer des aides qui gèrent (voire entretiennent) la pauvreté mais aussi à offrir des opportunités qui facilitent la sortie « par le haut », ce qui permettrait sans aucun doute, à leurs yeux, de restaurer, au moins en partie, l'image du travail social.

En somme, la plupart des intervenants sociaux présents n'ont guère été surpris que l'image de leur travail par les allocataires soit à ce point écornée. Il faudrait se garder d'interpréter cette réaction comme la manifestation d'un certain fatalisme plus ou moins résigné, lié à la conscience de n'être que des boucs émissaires face au mécontentement de personnes frustrées dans leurs demandes. Pour la grande majorité, ces récriminations sont non seulement compréhensibles mais aussi légitimes. Au fond, les réactions des intervenants sociaux témoignent d'un fort sentiment de malaise face à des allocataires que l'on oblige à signer des contrats, à participer à des stages et sessions diverses auxquels eux-mêmes ne croient guère mais qu'ils sont contraints de mettre en œuvre puisque telle est la mission qui leur est dévolue.

Conclusion

1. Au-delà de la rationalité ?

Le modèle des trappes d'inactivité repose sur un raisonnement simple et convaincant, un modèle pouvant être soumis à une épreuve de falsification parce qu'il n'appelle aucun mystère psychologique ou culturel, aucun déterminisme obstiné, dans la mesure où il implique que les acteurs agissent rationnellement. Ce modèle postule que les individus qui touchent les minima sociaux n'ont pas toujours intérêt à chercher et à accepter un emploi parce qu'ils n'ont guère à gagner dans ce choix. Soit les minima sociaux, le RMI surtout, sont « trop » élevés pour pousser les individus à les abandonner en faveur d'un salaire proche du SMIC, soit les salaires offerts sur le marché du travail, le SMIC notamment, sont trop faibles pour être attractifs. Ce raisonnement a acquis une forte actualité depuis que le marché du travail s'est détendu et offre plus d'opportunités d'emplois. Son charme vient aussi de ce qu'il est politiquement réversible car on peut en tirer deux conclusions opposées : soit que les minima sociaux sont trop élevés et il convient de les réduire, comme l'affirment souvent les libéraux, soit que les salaires sont trop faibles et il faut les rendre plus attractifs, comme le demandent les syndicalistes.

La recherche conduite en Gironde sur plus de 20.000 RMIstes met en évidence les limites de ce raisonnement ou, plus exactement, les limites de ce modèle tel qu'il peut être testé, à partir des données disponibles dans les fichiers de la CAF et qui ne tiennent compte que de variables grossières et trop peu nombreuses : l'ancienneté dans le dispositif, la situation familiale, la localisation des allocataires, leur sexe, leur âge, le niveau de leurs revenus... En faisant varier les niveaux d'espérance salariale au niveau du SMIC ou aux 3/4 du SMIC, en tenant compte aussi de la situation familiale des individus et de leur ancienneté dans le dispositif, il apparaît que près de la moitié des acteurs ont des comportements « aberrants » par rapport au modèle des trappes d'inactivité. Presque la moitié de ceux qui auraient un fort intérêt à quitter les dispositifs sociaux s'y enferment cependant, alors que ceux qui, a priori, n'auraient pas intérêt à abandonner la situation de RMIste vont vers un emploi qui, semble-t-il, ne leur rapporte pas grand chose, tout au moins à court terme. Là encore, l'image se brouille puisque d'un côté les RMIstes sont beaucoup plus passifs et dépendants que ce qu'ils « devraient » être, et que, d'un autre côté, ils sont beaucoup plus dynamiques et actifs que ce qu'implique la seule optimisation de leurs intérêts. Dans les deux cas, les stéréotypes négatifs et positifs se trouvent à la fois confirmés et invalidés et ceci dans une situation d'équilibre telle qu'il paraît impossible de trancher.

Evidemment, la vérification de ce modèle ne tient pas compte des offres et des opportunités d'emploi que l'on ne peut connaître que de manière globale. Mais celles-ci peuvent faire varier le niveau global des sorties du dispositif RMI sans affecter pour autant la ligne de partage entre les deux publics qui nous intéressent ici, à savoir ceux dont les comportements sont a priori « aberrants » par rapport au modèle d'une rationalité simple, celle de l'intérêt des acteurs à sortir ou à rester dans le dispositif.

Cela signifie-t-il que les individus ne sont pas rationnels et que l'hypothèse globale des trappes d'inactivité est absurde ? Ou faut-il penser que les outils statistiques sur lesquels repose la modélisation sont beaucoup trop grossiers pour appréhender la rationalité profonde des acteurs concernés ? Nous avons privilégié cette dernière piste en interrogeant longuement une centaine d'individus choisis parmi les groupes « aberrants » formés de ceux qui quittent le RMI alors que ce n'est pas intéressant, et de ceux qui y restent alors qu'ils ont un fort intérêt à l'abandonner. Nous avons privilégié l'analyse des autres registres de rationalité, l'étude des motivations subtiles qui, nous le verrons, ne sont pas forcément irrationnelles. Par contre, ces motivations échappent à l'utilitarisme grossier, qui préside parfois au raisonnement économique, en révélant des dimensions fines des situations : état de santé, ressources des réseaux de sociabilité, projets de vie, coût des transports et de garde des enfants, opportunités de travail au noir ... La prise en compte de cette multiplicité de facteurs ne vise pas seulement à enrichir la connaissance mais révèle aussi les difficultés des dispositifs sociaux qui doivent faire entrer autant de « cas » hétérogènes dans un dispositif unique.

2. Il n'y a pas un public de RMIstes

Perçu de manière globale, le modèle des trappes d'inactivité emporte d'autant plus la conviction qu'il repose sur une conception elle aussi globale du public concerné. Or, si les statistiques des services sociaux, celles de la CAF notamment, permettent de construire quelques sous-catégories simples (à partir de l'ancienneté dans le dispositif, de la situation familiale, du sexe, de l'âge...), celles-ci constituent une sorte d'« handicapologie administrative » primitive, incapable de rendre compte de l'extrême diversité des individus qui « tombent » dans le RMI. Dès que l'on s'approche des individus, l'image des ressources et des intérêts des acteurs explose littéralement dans une mosaïque de cas et d'histoires individuelles. Pour tous ces gens, le RMI s'inscrit dans des situations et des histoires différentes et, si l'image de leur rationalité, leur désir d'améliorer leur situation n'en sont pas affectés, ces rationalités apparaissent singulièrement limitées et contextualisées. Au risque d'établir un catalogue, et surtout, un catalogue incomplet, évoquons le patchwork constitué par la centaine de personnes rencontrées, sachant qu'il procède, lui aussi d'une épure puisqu'il fige les situations au moment de l'entretien et parce la technique de celui-ci engendre fatalement une auto-sélection des individus, beaucoup d'entre eux ne souhaitant pas rencontrer des sociologues peu ou prou identifiés à des agents de contrôle social.

a. Une part des RMIstes est composée de personnes et de familles issues de groupes sociaux traditionnellement pauvres et dépendants, dont les parents et les grands-parents appartenaient déjà au « quart-monde » des petits boulots saisonniers, des îlots de pauvreté rurale ou urbaine, des enfants placés à la DASS... D'autres individus sont, au contraire, littéralement des accidentés du chômage, cadres âgés licenciés, femmes de classes moyennes isolées à la suite d'un divorce, ouvriers qualifiés emportés par un plan social ... Ces deux groupes n'ont rien en commun sinon le RMI, et encore, celui-ci est-il perçu de manière bien différente, c'est une « chance » pour les premiers, une catastrophe autant qu'une bouée de sauvetage pour les seconds.

On pourrait aussi distinguer les RMIstes qui se définissent d'abord comme des chômeurs en fin de droit, comme des travailleurs privés d'emploi, comme de pures victimes de la crise : ouvriers et employés licenciés et dont l'identité s'est totalement cristallisée sur le travail. Face à eux, il existe des individus pour lesquels le RMI participe d'un mode d'entrée dans la vie, et non pas de la sortie catastrophique du travail. Ce sont les jeunes qui prolongent un mode de vie étudiant en cherchant un emploi qui leur convient ; pour eux, le RMI est une sorte de bourse post-scolaire. Ce sont aussi les allocataires qui accomplissent une vocation artistique, graphique ou musicale souvent, pour lesquels le RMI participe d'un mode de vie « bohème », pour lesquels il fonctionne un peu comme les prestations chômage des intermittents du spectacle.

Au deux extrémités de la chaîne se tiennent les individus pour lesquels le RMI est la dernière ressource de survie face à un dénuement et un isolement quasi total, et ceux pour lesquels les allocations participent d'un mode de vie ou d'un choix de vie qui préexiste au versement de l'allocation. Le groupe des Tsiganes illustre bien ce dernier cas ; le RMI est un « cadeau » ou une « dette » des gadjés envers une communauté dont l'espace des choix s'est ouvert ; certains ont repris le voyage, d'autres se sont installés grâce au RMI, mais aucun ne s'est « intégré au monde normal ».

Pour ce qui est des capacités d'accéder à l'emploi, le public des RMIstes est aussi très hétérogène. Il est vain de croire que tous pourront obtenir des emplois, à supposer qu'il y ait un emploi pour tous, en raison de leur dénuement même, de leur isolement et de leur état de santé. Certains sont littéralement brisés par la pauvreté, la solitude et le chômage et s'enfoncent dans une dépression chronique qui rend toute activité trop lourde, voire impossible. Il n'est pas rare que le RMI permette d'attendre qu'une allocation pour handicap prenne le relais. D'autres, au contraire, se présentent comme de véritables entrepreneurs d'eux-mêmes, développent une activité considérable pour chercher du travail, légal ou non, se forment, s'activent et construisent leur vie dans l'ombre ou dans la lumière. Pour eux, le RMI est une ressource parmi d'autres, une ressource de légalité et de protection sociale notamment.

On pourrait choisir bien d'autres axes de clivage des publics concernés par le RMI. Il serait possible d'opposer les RMIstes des villes et les RMIstes des champs, les allocataires solitaires et ceux qui vivent dans des quartiers de pauvreté qui les enferment et les protègent à la fois en transformant les stigmates individuels en stigmates collectifs. On pourrait opposer ceux qui trouvent des opportunités d'emploi près de chez eux et ceux qui doivent s'éloigner, ceux qui ont des qualifications, ceux qui n'en ont pas, ceux qui ont une famille, ceux qui sont seuls ...

b. Bref, le RMI et les diverses aides sont des systèmes généraux et universels qui s'adressent à des individus particuliers, enserrés dans des situations et dans des histoires singulières. Dès lors, les rationalités de conduites visant à en sortir ou à y rester doivent être indexées sur ces situations, ces histoires et ces projets. Il faut donc casser l'image d'un public, les RMIstes, pour comprendre les logiques des acteurs, leurs inscriptions dans les dispositifs sociaux et les usages qu'ils en font. Sans doute, ces individus sont-ils généralement faibles et dépendants, mais en même temps, ils ne sont pas passifs ou, plus exactement, leur passivité relève elle aussi d'une stratégie quant aucune autre n'apparaît possible. Il faut se méfier de la tendance qui consiste à blâmer la victime, à reprocher aux uns leur passivité excessive, et aux autres leur trop grande débrouillardise.

Il faut en particulier être sensible à la bonne nouvelle de cette recherche, à savoir au nombre élevé d'individus qui choisissent d'en sortir alors qu'ils n'y ont guère intérêt et qui affrontent pour cela des épreuves considérables. Au moment où les opportunités d'emploi s'ouvrent, il faudrait être en mesure de soutenir les efforts de ces allocataires et comprendre plus finement le rôle des « effets pervers » des dispositifs sociaux qui enferment des cas aussi particuliers dans des cadres trop grands, trop larges et fatalement inadaptés. Peut-être même faudrait-il briser un cadre aussi général que celui du RMI afin qu'une politique d'aide n'apparaisse pas comme un obstacle. En même temps, comment ignorer que les emplois disponibles ne sont pas seulement un emploi, mais aussi un travail et, bien souvent, celui-ci est perçu comme une simple modalité d'exploitation, voire de mépris plus intense encore que celui qui est attaché au statut de RMIste. On ne peut pas raisonner comme s'il n'y avait que le chômage d'un côté, et l'emploi de l'autre. Les RMIstes ne sont aussi divers que parce que les situations de chômage sont multiples et parce que le monde du travail est lui aussi des plus hétérogènes. Au fur et à mesure que se réduisent les problèmes de l'emploi, montent ceux du travail, de ses conditions, des relations de travail, de la précarité et de l'exploitation la plus « sauvage ». En ce sens l'étude des emplois offerts aux RMIstes devrait utilement compléter notre étude, mais c'est d'une autre recherche dont il s'agirait.

3. De bonnes raisons.

Quand on y regarde de près, ceux qui restent au RMI alors qu'ils « devraient » en sortir, ont de solides raisons de le faire, alors que ceux qui sortent, alors qu'ils « devraient » y rester, avancent des raisons tout aussi solides. Evidemment, l'analyse de ces diverses raisons est conduite toute chose égale par ailleurs, c'est-à-dire sans un examen précis des opportunités objectives d'emploi offertes aux individus. Ceci étant dit, nous ne sommes pas totalement ignorants dans ce domaine dans la mesure où les personnes interrogées évoquent longuement leurs parcours et les diverses opportunités d'emploi rencontrées.

a. Pourquoi rester dans le dispositif ?

Une première famille de raisons, n'apparaissant pas dans les données globales issues des dossiers de la CAF, émerge au fil des entretiens : les individus ne peuvent pas travailler. Le thème omniprésent de la dépression, de la maladie, du handicap, s'impose dans un grand nombre d'entretiens. On ne peut pas affirmer à la fois que le chômage et la pauvreté détruisent les capacités d'être sujet, et s'étonner de l'observer chez les individus. Peu importe que la maladie physique et/ou mentale soit la cause ou la conséquence de l'enfermement dans les dispositifs sociaux, il reste peu discutable qu'une part des allocataires souffrent de ne plus être capables de se lancer dans l'aventure de l'emploi. Pour eux, et quelle que soit la situation de l'emploi, le RMI ne fonctionne pas comme une mesure transitoire, mais comme un revenu d'existence, de survie à un niveau très bas. Il semble d'ailleurs que, dans ce cas, les travailleurs sociaux ont renoncé à la fiction d'un contrat d'insertion quand il s'agit de se faire soigner les dents, d'entreprendre une énième cure de désintoxication ou d'apprendre à se présenter. Dans ce cas, le RMI relaie des dispositifs sociaux défailants et l'on ne peut se voiler la face. Les individus s'enferment

dans l'assistance, attendent des mesures relais, paraissent définitivement « out ». L'enjeu est évidemment de savoir combien sont concernés par cette situation, mais il est clair que la philosophie du RMI ne les concerne pas puisqu'ils attendent la retraite, la reconnaissance d'un handicap par la COTOREP... Ici, les individus auraient intérêt à sortir mais ils ne le peuvent pas, et l'on aurait peut-être intérêt à le reconnaître plutôt que de maintenir une fiction de contrat d'insertion. Peut-être aussi faudrait-il ne pas laisser ces allocataires dans un état de pauvreté extrême et sans espoir.

Une autre bonne raison de ne pas sortir du dispositif tient au coût de l'accès à l'emploi. Bien des individus soulignent le prix de l'engagement dans un travail. Le calcul le plus simple indique que le différentiel de revenus entre le RMI et les aides associées d'une part, et le salaire escompté d'autre part, fond comme neige au soleil quand on tient compte des frais de transport, des frais de représentation, vêtements, des frais de garde des enfants. Les femmes seules avec des enfants sont les plus sensibles à ce type de contraintes puisqu'elles devront renoncer à s'occuper de leurs enfants et qu'on leur propose souvent des horaires de travail peu compatibles avec la vie de famille ; sans conjoint, sans famille susceptible de prendre le relais, elles n'ont « objectivement » aucun intérêt à choisir de travailler, ou alors pour un bénéfice si dérisoire qu'il ne compense par le prix de l'investissement professionnel et du désinvestissement familial. Si l'on tient compte du prix de l'entretien de la voiture, de celui des transports, du prix de la garde des enfants, de la disparition de certaines aides et de certains droits, il n'est pas rationnel de travailler, sans que l'on puisse pour autant penser que le RMI est « trop élevé ». A ces éléments de calcul, il convient d'ajouter ce que nous pourrions appeler les coûts de transaction. En effet, comme dans la plupart des cas les emplois offerts sont en CDD, les acteurs savent qu'ils devront de nouveau entrer dans le dispositif RMI, ce qui implique une longue série d'efforts et d'humiliations : refaire des dossiers, faire la queue dans les services sociaux, s'inscrire à l'ANPE, raconter sa vie plusieurs fois à plusieurs travailleurs sociaux, attendre plusieurs semaines ou plusieurs mois avant que les mesures sociales soient effectives... Qui, dans ces conditions, n'hésiterait pas à courir l'aventure d'un emploi incertain et dont les inconvénients peuvent, sur le long terme, s'avérer supérieurs aux avantages ? On pourrait aussi dire un mot de ces artisans en faillite qui ne peuvent pas travailler sans se voir obligés de rembourser leurs dettes et qui se protègent par le RMI.

Le modèle des trappes d'inactivité repose plus sur la notion d'emploi et de revenu que sur celle de travail. Or, les individus ne se voient pas seulement proposés un emploi, mais aussi un travail, et bien souvent ces travaux paraissent inacceptables, ce sont les « boulots de merde » dont personne ne veut : travaux épuisants, précaires, « infâmes », « sales boulots » où les heures supplémentaires ne sont pas payées, activités sans perspectives de carrière et de sécurité... La rareté du travail n'a pas fait disparaître ce type d'activité, au contraire même, il peut être la norme des emplois offerts aux plus fragiles et au moins qualifiés. Dès lors, il n'est pas toujours acceptable de perdre sa vie à la gagner et le différentiel de revenus ne peut pas tout justifier aux yeux des individus qui ne veulent pas accepter un destin de travail dont les normes et les modèles dominants ne cessent d'ailleurs d'affirmer qu'ils ne sont pas acceptables. La réaction d'honneur des plus diplômés qui ne veulent pas accepter ce déclassement peut d'autant mieux se comprendre que l'on sait que le curriculum professionnel sera définitivement entaché par l'engagement dans un travail aussi peu qualifié ; cette réaction d'honneur peut être aussi un choix rationnel sur le long terme. Le monde du travail protégé et encadré par des règles statutaires, celui qui élabore les règles et gère les politiques sociales, ne devrait avoir aucune difficulté à comprendre ce type de logique.

La réticence à accepter n'importe quel travail se comprend d'autant mieux que bien des allocataires ne sont pas inactifs grâce au travail au noir. Personne n'imagine sérieusement que la plupart des allocataires ne vivent que des subventions et des aides. Entre ceux, les plus pauvres, qui ne disposent que de ces ressources, et ceux pour lesquels elles ne sont qu'un supplément de revenus à côté du travail au noir, il y a tout l'éventail de la « débrouille », des services rendus, du système D, des coups de main, des petits jobs... Plutôt que de condamner vertueusement ces pratiques, tout en faisant repeindre son appartement pas quelques jeunes désargentés, il faut essayer d'en évaluer l'importance. La centaine d'entretiens réalisée dans cette étude indique que bien des allocataires tirent un triple bénéfice du travail au noir. Le premier est financier, certains nous disent que le RMI est une simple façade légale

et qu'ils ont tout intérêt à ne pas choisir l'emploi formel, à supposer que cet emploi existe puisque le travail au noir n'est là que parce qu'il est au noir. Même si ces cas sont loin d'être la règle, pourquoi abandonner un revenu mensuel de plus de 8000 F auquel s'ajoute le RMI et les droits afférents, pour un SMIC de 5500 F net ? La deuxième raison est d'ordre social, car le travail au noir implique une forte socialisation dans les réseaux de travail et il est vraisemblable que les emplois légaux ne peuvent pas rivaliser en ce domaine ; pour travailler au noir, il faut être dans des réseaux et il faut les entretenir. Enfin, et surtout, le discours des individus sur le travail au noir est presque toujours un discours de la liberté et de la compétence : le trop sale boulot peut être refusé, les réputations s'établissent, les compétences professionnelles s'entretiennent ou se créent ... Ce n'est pas ignorer le coût collectif du travail au noir, l'exploitation et l'insécurité qui lui sont liées, que de rappeler qu'il permet d'échapper à la condition salariale et qu'il rejoint parfois les vieux rêves de l'autonomie ouvrière et du travail libre.

Il faut enfin évoquer tous ceux qui restent dans le dispositif RMI parce qu'ils s'y sont adaptés ou parce qu'il étaye un projet personnel. On sait que le thème de la culture de la pauvreté est, idéologiquement, des plus suspects car il peut être une façon de désigner une sorte d'inclinaison acquise à la dépendance et à l'inactivité. Sans aller vers de telles extrémités, force est de constater que les allocataires qui vivent dans les quartiers où se concentrent le chômage, le RMI et les divers publics aidés, peuvent avoir le sentiment qu'il s'agit d'une sorte de normalité : « toutes les copines sont au chômage ou au RMI ». Dans ce cas, les acteurs ont appris à survivre, à se débrouiller, à connaître leurs droits, à les négocier avec les travailleurs sociaux, à être pris en charge pour devenir, paradoxalement, plus autonomes. C'est là qu'il peut y avoir toutes les petites fraudes qui améliorent le système des prestations, fraudes sur la vie en couple, le montant du loyer et le statut de l'appartement, les ressources du CCAS ... Cet usage rationnel du RMI est optimisé chez ceux qui ont un projet de vie marginal, comme les artistes, ou une culture elle-même marginale, comme des tsiganes. Les premiers vivent avec un conjoint salarié, sont aidés par leur famille et courent le « cacheton » au noir, les seconds considèrent le RMI comme une aubaine qui n'affecte pas leur mode de vie. Là encore on peut toujours paraître vertueux en s'indignant de ces détournements de la vocation du RMI. Cependant, ni l'une ni l'autre de ces stratégies ne sont une création du RMI, et rien n'indique que la disparition du chômage affaiblirait les vocations artistiques ou la pérennité des communautés tsiganes.

b. Pourquoi sortir du dispositif ?

Un taux considérable d'individus sont sortis du dispositif RMI alors qu'ils n'avaient pas, a priori, intérêt à le faire. Là aussi surgissent des éléments de rationalité que le modèle général des trappes d'inactivité ne permet pas de prendre en compte. Ces éléments sont plus difficiles à saisir car ils mobilisent plus fortement les individus et les dimensions subjectives de leur expérience, dans la mesure où ils s'arrachent au poids des choses. Mais ceux qui relèvent de cette logique sont suffisamment nombreux pour qu'on ne les considère pas seulement comme des héros.

Le discours des allocataires qui acquièrent un emploi par intérim, CDD ou CDI, s'apparente souvent à un récit de chute et de salut. Ils ont, disent-ils, touché le fond de la solitude, de l'humiliation, de la pauvreté et du désespoir. Dès lors, ils déclarent qu'ils sont prêts à « tout faire » pour sortir de cette situation, et souvent, c'est parce qu'ils ont tout fait qu'ils reprennent pied dans l'emploi. Ils acceptent les stages, les CES, ils consacrent une énergie considérable à chercher du travail, ils font feu de tout bois et mobilisent toutes les ressources disponibles. Ils renoncent à la logique de l'honneur et acceptent de se déclasser pour mieux s'intégrer à un niveau plus bas parce qu'ils ne se « supportent plus » au chômage. Comme dans tous les récits du salut, les rencontres jouent un rôle considérable parce qu'on ne s'accepte plus dans le regard des autres, notamment dans celui de sa famille et de ses enfants, parfois dans ses désirs d'enfants dans le cas des jeunes couples. On a rencontré un ami, un parent, un travailleur social, un collègue dans un CES ou un petit boulot... Bref, on quitte le RMI parce que le stigmatisme et l'inactivité sont intolérables.

Il faut noter que les discours de ces acteurs est très peu centré sur l'intérêt économique immédiat du travail, les gens ne nous disent guère ce qu'ils gagnent financièrement en travaillant. Par contre, tous insistent sur le sentiment de dignité retrouvée, le bonheur de ne plus rien devoir à personne. Tous nous disent qu'ils échappent à la sociabilité étroite des pauvres et aux copains de bistrot, qu'ils deviennent « comme tout le monde ». Tous nous disent que leur vie est de nouveau rythmée par le travail. Même

s'ils se sentent exploités et fatigués le soir, c'est une autre fatigue que celle de l'inactivité qui les clouait dans l'apathie et la solitude. Pour ces anciens allocataires, le travail est le vecteur essentiel de l'intégration, de la dignité et de l'autonomie, et en cela, il n'a pas de prix. Mais ils parlent beaucoup moins du travail, de l'activité proprement dite, que de la sociabilité du travail, des collègues, de la fierté retrouvée, de ce qu'on appelait l'éthique du travail, celle qui permet de « se regarder en face » parce que les autres vous regardent « en face », les enfants, la famille, les voisins, les collègues. Et surtout, le travail permet d'avoir des droits, il permet d'échapper à la situation de quémendeur, celle du RMIste qui ne peut jamais rembourser sa dette puisqu'il n'y a pas de contre-don à l'aide reçue, en dehors de l'apitoiement et des signes d'une certaine bonne volonté.

On ne doit pas s'étonner du rôle de ces ressorts moraux, puisque nous avons rencontré ceux qui sortent du RMI alors qu'ils n'ont « objectivement » par intérêt à le faire. Il ne leur reste donc que des ressorts subjectifs et là, on peut être surpris par leur ampleur face aux clichés sur le déclin de l'idéologie du travail, sur la tendance à l'assistance, sur le caractère irréversible de la marginalité. Cette force morale, cette capacité d'être un sujet, s'enracine dans des histoires individuelles et des personnalités dont il est difficile de rendre compte en termes strictement rationnels. Mais trois grands types de facteurs peuvent être soulignés. Le premier tient au fait que le RMI apparaît particulièrement intolérable à ceux qui ont déjà travaillé longtemps et de manière stable, à ceux qui se sont forgés une identité de travailleur. Même au fond du trou, ils ne peuvent en faire véritablement le deuil. Le deuxième facteur semble tenir à une conversion du rôle du RMI dans l'histoire personnelle : pour les jeunes, les étudiants, les bohèmes, le RMI est attaché à une période de la vie, il est assimilé à une sorte de bourse prolongeant le moratoire juvénile. Dans ce cas, cette représentation du RMI cesse avec l'âge, quand on décide de quitter sa famille, quand on veut en fonder une, quand on devient amoureux... Enfin, si tous les individus parlent de courage et d'énergie, ils parlent aussi du rôle de la chance, le fait d'être là au bon moment, de tomber sur un « bon travailleur social », d'obtenir un CES dans lequel on n'est pas « traité comme de la merde », d'avoir des relations efficaces...

Enfin, dans quelques cas, la signification du RMI se transforme complètement ou, plus exactement, elle est conforme à la philosophie originelle de cette politique. Le temps du RMI est utilisé à se former, à chercher du travail à plein temps, à monter une entreprise grâce aux aides sans courir le risque de la catastrophe. Mais il semble que ce succès repose plus sur les vertus de l'individu qui se saisit des opportunités du dispositif, que sur le dispositif lui-même qui est, en réalité, ce que les acteurs en font.

4. La réversibilité des facteurs.

Le lecteur de ce rapport aura peut-être été étonné, voire gêné, par notre choix de ne pas distinguer deux grands ensembles de causes, celles qui fixent dans le RMI, et celles qui poussent à en sortir. Ce parti-pris s'explique par la volonté de mettre en évidence la réversibilité de tous ces facteurs ; en effet, la plupart d'entre eux jouent à la fois dans le sens du maintien dans le dispositif et dans celui de la sortie. Examinons quelques uns de ces facteurs.

Même si globalement on ne court guère de risque à dire que les individus socialisés dans leurs familles et dans divers réseaux s'en sortent mieux que ceux qui restent seuls, le rôle des réseaux n'est pas clair pour autant. Tout dépend de la nature des réseaux de sociabilité et de l'usage que les individus en font. Il semble évident que les réseaux peuvent enserrer les individus dans des liens forts qui les enferment dans leur position, quand ces réseaux sont eux-mêmes définis par la pauvreté et l'isolement. D'abord, de tels réseaux préservent les individus. Ils les protègent du stigmate attaché au RMI quand toutes les relations sont dans des situations comparables, quand les parents et les amis sont chômeurs, pauvres ou au RMI, enfermés dans la pauvreté et la dépendance. Pourquoi sortir quand on est tous pareils ? En ce domaine, les politiques de peuplement des grands ensembles contribuent lourdement à l'enfermement des « cas sociaux » regroupés dans la même cité. Mais si ces liens sont aussi puissants, c'est parce qu'ils offrent des ressources de survie non négligeables. Ils développent une compétence collective d'utilisation des services sociaux et c'est surtout là que les individus rencontrés parlent de leurs « droits » et de leur expertise sociale depuis le temps qu'ils sont pris en charge par les travailleurs

sociaux. On sait aussi que de tels réseaux multiplient les services de voisinage, garde des enfants, prêts, solidarités locales, et qu'ils donnent accès à des ressources plus ou moins légales, quand elles ne sont pas franchement délinquantes, par le biais des jeunes de la cité et des divers « trafics ». Les solidarités ethniques peuvent jouer un rôle identique en intégrant les individus dans des positions marginales, en organisant la marge, en rendant supportable ce qui ne le serait pas dans la solitude.

Mais en même temps, sans réseau et sans sociabilité, il n'y a guère de moyen de s'en sortir parce que ce sont les relations qui ouvrent sur l'extérieur. C'est par les appartenances locales et ethniques, par les parents, les copains, les voisins que l'on finit souvent par trouver un emploi. La famille élargie peut participer de l'inscription dans le RMI, elle permet aussi de s'en sortir quand elle possède quelques ressources, quand elle connaît celui qui connaît quelqu'un qui a du travail à offrir... Les allocataires d'origine immigrée soulignent bien l'ambivalence des réseaux qui protègent et enferment, et qui sont aussi en mesure de donner des coups de main, de créer des liens avec l'économie « ethnique ». Quant aux liens faibles définis par Granovetter, ils sont souvent trop faibles et trop rares pour être véritablement efficaces. Ceux qui s'en sortent paraissent à la fois pris dans des liens forts et dans des milieux ouverts, ayant un pied dedans, un pied dehors. C'est ce qu'expriment les « bohèmes » qui trouvent des ressources dans leur milieu, mais qui possèdent aussi suffisamment de relations et de « capitaux sociaux » pour en sortir, quand ils le souhaitent.

De ce point de vue, l'ambivalence du travail au noir est exemplaire. D'un côté, le travail au noir enferme dans le statut de RMIste parce qu'il le rend vivable et parfois « confortable », tant qu'il n'est pas dénoncé. Dans ce cas, le travail légal n'est pas vraiment intéressant. Mais, en même temps, imagine-t-on, sans une légère hypocrisie, que les RMIstes ne peuvent vivre que des allocations et des ressources auxquelles ils ont droit ? En ce sens, la demande de travail au noir est inépuisable, tout autant que l'offre d'ailleurs. Ce type d'activité freine la sortie du RMI de ceux qui s'y adonnent. Mais on doit aussi constater que le travail au noir fait entrer les individus dans des réseaux élargis d'opportunités d'emplois légaux, intérim, CDD, CDI parfois. Il arrive même que l'alliance du RMI, du travail au noir et du travail légal à temps partiel permette de construire une activité indépendante, quand il ne s'agit pas d'une entreprise. En fait, le travail au noir enferme dans le RMI et entrouvre tout autant les portes du travail légal. Bien sûr, ce constat ne vaut pas proposition politique, mais il faut bien reconnaître l'ambivalence du travail au noir dans les processus d'enfermement et de sortie du RMI.

Le travail social semble déterminé par un paradoxe de même nature. Pour les uns, il enferme dans la dépendance. Les procédures administratives sont trop compliquées pour se passer de l'expertise de ses agents qui établissent les multiples dossiers, qui donnent des coups de main, qui aménagent les situations marginales en fermant les yeux sur les petites illégalités qui améliorent le quotidien. La « bonne assistante sociale », doublée d'une capacité stratégique des acteurs peut aménager dans le temps des situations de survie acceptables. Parfois même les travailleurs sociaux ont anticipé les faibles chances de sortie des individus et ne les invitent guère à bouger, ils ont participé à la transformation des problèmes sociaux des allocataires en problèmes psychologiques des individus. Cette vieille critique du contrôle social par les bons sentiments et l'intériorisation du stigmate n'est pas totalement dénuée de fondement. Parfois, au contraire, c'est la mauvaise volonté des services sociaux qui enferme les « clients » ne voulant pas affronter les humiliations des guichets, les stages « bidons », les réunions de RMIstes organisées par la CLI et qui les forcent à s'identifier à un groupe déchu. De ce point de vue, les jugements sur les diverses CLI paraissent solidement établis sur des réputations congruentes et, de manière générale, l'ANPE est critiquée pour son indifférence et son inefficacité, voire sa brutalité. Sans doute ne s'agit-il que de jugements et de réputations, mais ils traversent les discours de suffisamment de personnes rencontrées pour qu'on ne les tienne pas pour insignifiants.

A l'opposé, le travail social peut favoriser la sortie des dispositifs sociaux par le soutien psychologique apporté aux individus, et surtout parce que la plupart des allocataires n'accèdent pas au travail de manière directe. Les emplois aidés, les CES, les temps partiels divers, peuvent enfermer les individus dans des sous-réseaux, mais ils peuvent aussi leur mettre le pied à l'étrier, à condition qu'ils ne soient pas vécus comme des « boulots de merde », comme des prolongements de l'humiliation. Au fond, ces dispositifs fonctionnent dans une ambivalence continue qui ne doit pas faire oublier leur rôle positif. Mais, paradoxalement, le travail social aide à sortir du RMI quand il est perçu comme un repoussoir,

quand les individus ne veulent pas avoir affaire avec les travailleurs sociaux, ne veulent rien devoir à personne, ne supportent pas de raconter leur vie à des étrangers, ne supportent pas une relation d'aide qui est aussi une manière de les enfoncer dans un statut inacceptable. Parmi les individus qui sortent du RMI, une bonne moitié des personnes rencontrées soulignent leur acharnement à refuser de s'identifier au monde des cas sociaux dans lequel les services sociaux les enferment fatalement.

On pourrait poursuivre ce type de raisonnement sur bien d'autres facteurs sociaux. Par exemple, les diplômés jouent incontestablement un rôle ambivalent car ils sont à la fois une ressource objective et un handicap tenant à la peur de déchoir et de réduire à rien une longue période de formation. On pourrait dire que ceux qui s'en tirent le mieux sont à la fois diplômés et prêts à courir les risques d'un déclassement. De même, la présence d'enfants joue un rôle ambiguë puisqu'ils interdisent d'accepter n'importe quelles conditions d'emploi en termes d'horaires et de localisation, et qu'ils poussent à accepter n'importe quel emploi dès lors qu'il faut restaurer une image de soi devant sa famille et ses enfants.

A terme, tous les facteurs dont nous venons de souligner le caractère ambivalent ne prennent de sens qu'en fonction des situations particulières, des histoires de vie et de leurs combinaisons spécifiques. Les individus semblent évoluer sur le fil du rasoir, un souffle, une chance, une opportunité les font basculer d'un côté ou de l'autre. Rappelons que cette conclusion est d'ailleurs parfaitement conforme aux données générales de cette étude puisque, « toute chose égale par ailleurs », près de la moitié de ceux qui « devraient » quitter le RMI y restent, alors que près de la moitié de ceux qui devraient y rester, le quittent. La ligne de partage se fait donc sur des variables subtiles et des combinaisons de variables encore plus subtiles. Cette remarque, qui peut être scientifiquement décevante pour qui aime les causalités solides et les coefficients de corrélation indiscutables, a au moins le mérite de casser un grand nombre des clichés banals sur les publics du RMI et de l'aide sociale.

5. Comment aider ceux qui s'en sortent ?

En nous plaçant au plus près des réformes possibles et des besoins des individus rencontrés, on doit d'abord être sensible aux obstacles inutiles que rencontrent ceux qui sortent du dispositif au prix de grandes difficultés et d'une certaine « héroïsme ».

a. Réduire les coûts et les risques du retour à l'emploi.

Il n'est pas acceptable que ceux qui sortent des dispositifs d'aide sociale y perdent, y gagnent trop peu ou, plus encore, décident de ne pas prendre le risque de travailler. Pour beaucoup de RMIstes, l'entrée dans le travail est un risque et impose un ensemble de coûts nouveaux : transport, garde des enfants, habillement... Des aides ajustées doivent être impérativement apportées à ceux qui sautent le pas. Parfois de telles aides existent, mais leur mise en place est si longue qu'elle est dissuasive et qu'elle fait encourir un risque aux individus puisque la décision de travailler, elle, est nécessairement rapide. Dans le même ordre d'idée, la plupart des individus anticipent des coûts de reconversion élevés tenant à un éventuel retour au RMI. Est-il raisonnable de prendre le risque de saisir un emploi pour quelques mois, quand on sait que le retour au chômage ou au RMI se profile à l'horizon ? Ce retour impliquera des heures d'attente aux guichets des services sociaux, la constitution de dossiers complexes auxquels manque toujours une pièce décisive et à terme, le risque d'être sans ressource durant quelques semaines ou quelques mois. Ce risque est d'autant plus important qu'il est rare que l'on abandonne le RMI pour un CDI et qu'une période de va et vient s'impose à la plupart. Il importe de considérer cette période de latence comme normale et d'aider plus efficacement les individus à la franchir.⁶⁸ Pour que les acteurs entrent dans le travail, il faut qu'il puissent en sortir sans trop de risques.

⁶⁸ Des mesures comme celles qui ont été proposées par le rapport Supiot pourraient être examinées sérieusement dans ce cadre. Alain Supiot, *Au-delà de l'emploi*, Paris, Flammarion, 1999.

b. Réduire la complexité des dispositifs.

De manière générale, les divers dispositifs sociaux se sont sédimentés en étant attribués à des multiples organismes, les nouvelles mesures n'effacent pas les anciennes et la complexité ainsi créée prive les individus, sinon de leurs droits, tout au moins d'un accès direct à leurs droits. Les travailleurs sociaux passent plus de temps à démêler des dossiers qu'à construire une relation d'aide et de soutien adaptée à chaque individu, et pourtant cette relation est souvent indispensable. Les travailleurs sociaux passent plus de temps à mettre en place des politiques sociales qu'à faire directement du travail social. Du côté des allocataires, cette complexité est à la fois une gêne considérable et une ressource pour les plus adroits d'entre eux, ceux qui parviennent à circuler dans la jungle des administrations et des mesures sociales. La fraude, quand fraude il y a, est favorisée par la complexité des mesures et le nombre des intervenants, tandis que les moins habiles sont totalement dépendants des travailleurs sociaux, de leur influence, de leur bonne volonté, de leur complaisance parfois. Il faut simplifier les dispositifs et la vieille aspiration au guichet unique s'impose à nouveau, même si l'on sait qu'elle se heurte à tous les obstacles de la réforme de l'Etat. Mais doit-on pour autant y renoncer, sous prétexte qu'on ne peut toucher ni les routines, ni les féodalités, et quand on sait que ce sont les plus faibles qui en pâtissent ?

c. Le modèle des trappes d'inactivité implique la mise en œuvre de mesures progressives

Sans entrer dans les détails techniques des mesures, la création d'une allocation compensatrice de revenus, comme celle que propose Roger Godino, trace les principes d'une politique sociale plus juste et plus incitative pour ceux qui optent pour l'emploi, et pour un emploi souvent mal payé, à temps partiel et à la durée incertaine.⁶⁹ Il serait à la fois juste, efficace et techniquement possible d'établir un système progressif, effaçant les effets de seuil, grâce auquel les RMIstes auraient l'assurance de « gagner à tous les coups » en choisissant l'emploi, et quel que soit le statut de cet emploi. C'est, semble-t-il, la seule manière de sortir d'un choix « impossible » entre une diminution sensible des prestations, qui plongera les chômeurs de longue durée dans la misère, et une augmentation plus que sensible du SMIC, dont les effets mécaniques sur les salaires affecteraient les équilibres économiques puisque l'ensemble des salaires augmenterait dans le système de relations salariales tel qu'il existe en France.

d. Le travail au noir

Sans travail au noir, bien des allocataires et leur famille ne survivraient guère. Mais le rapport des acteurs à ce type d'activité est des plus ambigus. D'un côté, il est vécu comme une exploitation brutale, de l'autre, il est une forme de liberté, d'affirmation de ses compétences et comme un mode de socialisation. De plus, on peut avoir le sentiment que le travail au noir enkyste dans les dispositifs sociaux tout autant qu'il permet d'entrer dans le travail légal. A ce propos, le statut et le coût de l'activité irrégulière et non qualifiée doivent être abordés et traités plus directement qu'ils ne le sont. Puisque le travail au noir ne peut être éradiqué, ne peut-on imaginer de lui donner une forme de statut à travers les dispositifs réglementaires de l'économie sociale ? Evidemment, cette démarche est largement paradoxale puisqu'elle consiste à admettre ce qui est interdit, mais est-il plus raisonnable d'interdire formellement ce qu'on tolère toujours, parfois ce qu'on encourage pratiquement ?

e. Revenir aux problèmes du travail

Le fait que l'emploi apparaisse comme nécessaire et désirable à la plupart des allocataires, ne signifie pas que tous les types de travaux le soient. Et l'on peut imaginer sans difficulté que, plus le marché du travail se détendra, plus la question des « poor jobs », « des boulots de merde » pour parler comme les gens, se posera avec acuité. Si n'importe quel emploi confère dignité et autonomie, ce n'est pas le cas de n'importe quel travail, y compris des emplois aidés comme les CES qui ont souvent été présentés par les allocataires comme des expériences douloureuses, inutiles et humiliantes. Or la dégradation générale des conditions du type de travail auquel accèdent les allocataires est largement dissuasive : horaires à la carte et irréguliers imposés, heures supplémentaires non payées, absence de remboursement des frais directs, incertitude du statut, absence de perspective de formation et de

⁶⁹ Cf *Pour une réforme du RMI*, (R. Castel, R. Godino, M. Jalmain, T. Piketty) Notes de la Fondation Saint-Simon, Février 1999.

carrière, brutalité des relations professionnelles... Là encore, la flexibilité de la production et du travail ne peut pas engendrer automatiquement la flexibilité du travailleur lui-même. Or nous sommes d'ores et déjà dans une situation où certains envisagent de faire venir un sous-prolétariat immigré parce que le prolétariat autochtone au chômage n'accepte pas les conditions de travail qui lui sont faites. Chacun imagine aisément les risques sociaux engendrés par cette situation. Bien sûr, ces remarques sont loin d'être originales, ce qui n'enlève cependant rien à leur urgence.

f. Faut-il distinguer les dispositifs d'aide ?

Faut-il distinguer les dispositifs d'aide qui, pour les individus ont des significations différentes ? Est-il raisonnable de traiter de la même manière et selon les mêmes règles des acteurs pour lesquels les dispositifs sociaux ont des significations aussi différentes ? Pour les uns, les malades, les dépressifs, les personnes sans ressource personnelles, le RMI fonctionne comme un revenu de survie, comme une allocation universelle contre laquelle il n'est ni utile, ni raisonnable, ni même moralement acceptable, de faire semblant de demander une contre-partie de recherche d'emploi. Dans ce cas, pour les chômeurs de longue durée, le niveau de ressources peut sembler notablement insuffisant. Pour d'autres, le RMI s'apparente à une bourse de conversion de fin d'études ; faut-il dans ce cas en limiter l'accès aux plus de 25 ans ? Pour d'autres encore, le RMI vient étayer un choix de vie, une vocation artistique ou une disposition culturelle minoritaire qu'il est vain d'imaginer réduire et qu'il n'est probablement pas souhaitable de réduire, comme dans le cas des communautés tziganes. Dans tous ces cas, le RMI fonctionne comme un jeu de dupes. Au terme de cette recherche, cette question ne peut pas être éludée, même s'il apparaissait que l'universalité de la mesure offre de grands avantages de souplesse. Mais il est clair que, pour les acteurs, cette universalité crée de grandes tensions et de grandes ambiguïtés.

g. Individualiser les mesures et les procédures de suivi des individus

Notre recherche a mis en évidence les ressources morales et psychologiques des sujets qui choisissent, souvent au prix de grandes difficultés, d'entrer dans le monde du travail. Pour eux, il y a souvent une grande distance entre leurs expériences personnelles d'une part, et les règles et les procédures sociales auxquelles ils sont confrontés, d'autre part. Parfois même, ils ont l'impression de s'intégrer en dépit ou contre les agents et les règles des services sociaux. Ils ont le sentiment d'être soumis à un traitement « industriel » ou bureaucratique du RMI, alors que toutes les situations, et surtout, toutes les histoires personnelles sont singulières. Et ce sont ces petites différences qui expliquent souvent les basculements vers l'un ou l'autre côté de la frontière. De plus, répétons-le, celui qui accède au travail risque de connaître une longue période d'incertitudes et de difficultés qui exigent des ressources sociales et psychologiques importantes. C'est pour cet ensemble de raisons que les mesures d'aide doivent être individualisées, que les allocataires doivent pouvoir compter sur un travailleur social, qu'ils ne doivent pas être dispersés entre plusieurs guichets relativement étanches ; il faut que les réactions de l'administration soient suffisamment rapides pour éviter les situations « folles » dans lesquelles ceux qui passent au travail perdent plus qu'ils ne gagnent.

Souvent, ceux qui choisissent de travailler courent des risques inacceptables et absurdes, ceux qui choisissent de ne pas sortir de l'assistance ont parfois de bonnes raisons de ne pas bouger. Ces deux grandes logiques tiennent à la situation générale du travail et du marché de l'emploi, elles tiennent aussi aux histoires des personnes et de leurs « caractères ». Mais elles sont aussi liées à la nature des procédures administratives et du travail social dans lesquels les effets pervers les plus fins, les paradoxes et les lacunes les plus subtiles, ont, pour des individus fragilisés, les conséquences les plus lourdes. Ce sont elles qu'il faut ajuster à l'infinité des cas, ce qui supposerait d'abord de les simplifier. Il ne s'agit pas de remplacer les règles impersonnelles et objectives de la protection sociale par une gestion personnelle et psychologique des problèmes, qui ne ferait qu'accroître la dépendance des individus. Il faut d'abord que ces règles soient plus lisibles et plus accessibles afin que chacun puisse faire valoir ses droits, mais il faut aussi que les individus soient aidés et soutenus dans des parcours toujours spécifiques et dont on ne peut sous-estimer la durée et les contraintes. Si la plongée dans la marginalité est souvent rapide, la remontée vers la surface est beaucoup lente.

Bibliographie

- Afsa, C., « La spirale du RMI », Recherches et Prévisions, n°41, septembre 1995, pp. 55-62.
- Afsa, C., RMI, chômage et activité, Solidarité-Santé, N°1, 1997.
- Afsa C., « Les allocataires de l'insertion, une catégorie hétérogène », in : France, portrait social, Insee, Paris, 1999.
- Afsa, C., Guillemot, D., Plus de la moitié des sorties du RMI se font grâce à l'emploi, INSEE Première, N°632, février 1999.
- Atkinson, T., Glaude, M., Freyssinet, J., Seibel, C., Pauvreté et exclusion, Conseil d'Analyse Economique, Paris, La Documentation Française, 1998.
- Baudelot, C., Establet, R., Avoir trente ans en 1968 et en 1998, Paris, Seuil, 2000.
- Benoit-Gilbot, O., Avant-propos à : « Sortir du chômage », Sociologie du travail, Vol. XXII, 4/90.
- Benoit-Gilbot, O., « La recherche d'emploi : stratégies, qualification scolaire ou professionnelle et « qualification sociale », Sociologie du travail, n°4, 1990.
- Blanpain, N, Eneau, D, « Etat de santé et accès aux soins des allocataires du RMI », Insee première, n° 655, juin 1999.
- Bonnal L, Fougère D. et Lollivier S. "Trajectoires de chômeurs de longue durée", in Paugam S. (Dir), L'exclusion : l'état des savoirs, Paris, La Découverte, 1996.
- Bungener, M, « Etats de santé », Informations sociales, n°37, 1994, pp. 112-120.
- Castel, R., Les Métamorphoses de la question sociale, Paris, Fayard, 1995.
- CERC, « Atouts et difficultés des allocataires du revenu minimum d'insertion, Paris, La Documentation Française, 1991.
- CNAF, Revenu Minimum d'Insertion au 31 décembre 1997 ; CNAF, 1998, Recherche, Prévision et Statistiques.
- Commission Nationale d'Evaluation du RMI, Rmi, le pari de l'insertion, Tome 1. Paris, La Documentation Française, 1992.
- Cordazzo, P.: « Accès à l'insertion d'une cohorte d'entrants au RMI : études longitudinales des inscrits en 1989 en Gironde », Thèse de Doctorat de Démographie, Université Bordeaux IV, 1999.
- C.S.E.R.C., Minima sociaux : entre pauvreté et insertion, Paris, La documentation française, 1997.
- Delvaux B., Cappi R., Les allocataires sociaux confrontés aux pièges financiers : analyse des situations et des comportements, I.R.E.S., 1990.
- Demazière, D., Les identités des chômeurs de longue durée, Revue Française de Sociologie, Vol. XXXII, 3, 1992, pp.335-363.

- Dubet, F., Martuccelli, D., Dans quelle société vivons-nous ?, Paris, Seuil, 1998.
- Dubois, V., La Vie au guichet : relation administrative et traitement de la misère, Paris, Economica, 1999.
- Forsé, M., Capital social et emploi, L'année sociologique, 1997.
- Florens J.P., Fougère D., Werquin P., « Durées de chômage et transitions sur le marché du travail », Sociologie du travail, Vol. XXII, 4/90, pp. 439-468.
- Fougère, D., Trajectoires de chômeurs de longue durée, in Paugam, S., (Dir.), L'exclusion, l'état des savoirs, Paris, La Découverte, 1996, pp. 146-157.
- Gaulejac, V. (De), Taboada Léonetti, I., La lutte des places : insertion et désinsertion, Paris, Desclée de Brouwer, 1994.
- Gazier, B., L'employabilité, brève radiographie d'un concept en mutation, Sociologie du travail, n° 4, 1990, pp. 575-585.
- Huyghues Despointes, H. , « Etre disponible et savoir cibler sa recherche : deux clés pour trouver un emploi », Economie et Statistiques, n°249, déc. 1991, pp. 67-74.
- Iribarne (d'), P., Le Chômage paradoxal, Paris, Puf, 1990.
- Jankéliowitch-Laval, E., Math, A., « Revenus minima garantis et incitation au travail : une comparaison internationale », Recherches et Prévisions, n°50-51, Décembre 1997 – mars 1998, pp 81-107.
- Lazarsfeld, P., Jahoda, M., Zeisell, H., Les chômeurs de Marienthal, Paris, Editions de Minuit, 1981.
- Messu, M., La société protectrice, le cas des banlieues sensibles, Paris, CNRS, 1997.
- Padiou C., RMI et SMIC, Etudes sur l'apport financier de l'accès à l'emploi par type de ménage, Paris, ODAS, 1997.
- Paillaud, S., Eyssartier, D., « Pâris, un outil d'évaluation dynamique du système fiscal-social », Economie et Statistiques, n°318, 1998-8.
- Paugam, S. « La vie conjugale à l'épreuve du chômage », Informations sociales, n°37, 1994.
- Paugam, S. La disqualification sociale, Paris, PUF, 1991.
- Reynier, A. RMI et insertion sociale : un détour par l'économie. Etudes Tsiganes, 1992, n°2.
- Reyneri, E., « Le marché du travail au-delà de l'alternative entre macro contraintes et micro rationalité » Sociologie du travail n°4, 1990, pp.543-560.
- Riffault, H., « Les européens et la valeur travail », Esprit, juillet août 1995.
- Rioux, L., Les Allocataires du RMI : une recherche d'emploi active mais qui débouche souvent sur un emploi aidé, INSEE première, n°720, juin 2000.
- Rivard, M., Thalineau, A., Vivre le RMI des deux côtés du guichet, Paris, Syros, 1999.

Rouault-Galdo, M., « Sortir du chômage : un parcours à handicap ». Economie et Statistiques, n° 249, Décembre 1991.

Schnapper, D., L'épreuve du chômage, Paris, Gallimard, 1980.

Stoetzel, J., Les valeurs du temps présent : une enquête européenne, Paris, Presses Universitaires de France, 1983.

Supiot, A., Au-delà de l'emploi, Paris, Flammarion, 1999.

Van Parijs, P., « L'Allocation universelle contre le chômage : de la trappe au socle », Revue Française des affaires sociales, n°1, 1996.

Villechaise-Dupont, A., La banlieue sans qualité. Absence d'identité collective dans les grands ensembles, Revue Française de Sociologie, Vol. XXXVIII, 2, pp. 351-374.

Villechaise-Dupont, A., Amère banlieue : les gens des grands ensembles, Grasset/Le Monde, Paris, 2000, (Partage du savoir).

S. Wuhl, Du chômage à l'exclusion ? L'état des politiques, l'apport des expériences , Paris, Syros, 1990.

Zoyem, J.P., Les contrats d'insertion du RMI, des effets contrastés sur la sortie du RMI, INSEE Première, N°679, Octobre 1999